



Sir James Gomer Berry, Bart.

HISTOIRE
DU
SIECLE
DE
LOUIS XIV.

TOME SECOND.

HISTOIRE
DU
SIECLE
DE
LOUIS XIV.

PAR

M. DE VOLTAIRE.

TOME SECOND.



A LA HAYE,

CHEZ BENJAMIN GIBERT,

M. DCC. LII.


TAYLOR

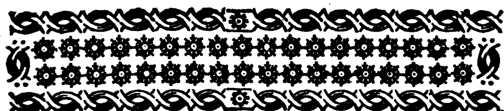


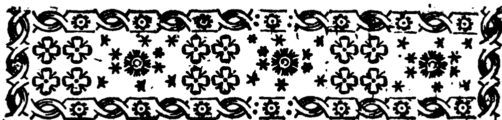
TABLE DES CHAPITRES.

TOME SECOND.

CHA-



LE



LE SIECLE DE LOUIS XIV.



CHAPITRE VINGT-QUATRIEME.

Particularités & anecdotes du régne de LOUIS XIV.

LOUIS XIV mit dans sa Cour, comme dans son regne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étoient l'objet de la curiosité de toutes les Cours de l'Europe & de tous les contemporains.

LA splendeur de son gouvernement s'est répanduë sur ses moindres actions. On est plus avide, surtout en France, de savoir les particularités de sa Cour, que les

les révolutions de quelques autres Etats. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui se passoit dans le Cabinet & dans la Cour d'Auguste, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

VOILÀ pourquoi il n'y a guéres d'Historiens, qui n'aient publié les premiers goûts de Louis XIV pour la Baronne de Beauvais, pour Mademoiselle d'Argencourt, pour la niéce du Cardinal Mazarin, qui fut mariée au Comte de Soissons pere du Prince Eugéne, surtout pour Marie Mancini sa sœur, qui épousa ensuite le Connêtable Colonne.

IL ne regnoit pas encore, quand ces amusemens occupoient l'oisiveté où le Cardinal Mazarin, qui gouvernoit despotiquement, le laissoit languir. L'attachement seul pour Marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'épouser, & fut assez maître de lui-même pour s'en séparer. Cette victoire, qu'il remporta sur sa passion, commença à faire connoître qu'il étoit né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laissant le Cardinal Mazarin maître absolu. La reconnoissance l'empêcha de secouer le joug qui commençoit à lui peser. C'étoit une anecdote très connuë à la cour, qu'il avoit dit après la mort du Cardinal : " je ne sai pas ce que j'aurois „ fait, s'il avoit vécu plus longtems.

IL s'occupa à lire des livres d'agrément dans

dans ce loisir; & surtout il en lisoit avec la Connétable, qui avoit de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisoit aux Vers & aux Romans, qui, en peignant la galanterie & l'héroïsme, flattoient en secret son caractére. Il lisoit les Tragédies de Corneille, & se formoit le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit & le sentiment promt d'un esprit bien fait. La conversation de sa Mere & des Dames de sa cour ne contribuérent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, & à le former à cette politesse singuliére, qui commençoit dès-lors à caractériser la cour. Anne d'Autriche y avoit apporté une certaine galanterie noble & fiére, qui tenoit du génie espagnol de ces tems-là; & y avoit joint les graces, la douceur & une liberté décente, qui n'étoient qu'en France. Le Roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avoit fait dans les sciences, sous ses précepteurs, l'Abbé de Beaumont & le Président de Périgni. On ne lui avoit presque rien appris. Il eût été à désirer, qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, & surtout de l'histoire moderne; mais ce qu'on en avoit alors étoit trop mal écrit. Il étoit triste, qu'on n'eût encor réussi que dans des Romans inutiles; & que ce qui étoit nécessaire fût rebutant. On fit imprimer sous son nom une traduction des commentaires de César, & une de Florus sous le nom de son frere. Mais ces Princes n'y eurent d'autre part,

que celle d'avoir eû inutilement pour leurs thémes quelques endroits de ces auteurs.

Les deux hommes, qui présidoient à l'éducation du Roi sous le Maréchal de Villeroi son Gouverneur, étoient tels qu'il les falloit, savans & aimables. Périgni étoit un des plus beaux esprits de France. C'est de lui que sont ces vers, mis depuis en musique par Lulli.

Dans vos concerts nouveaux, Muses, faites entendre
A l'Empire François ce qu'il doit espérer,
Au monde entier ce qu'il doit admirer,
Aux Rois ce qu'ils doivent apprendre.

Cependant leur disciple n'apprit presque rien sous eux. Les guerres civiles en furent la cause; & le Cardinal Mazarin souffroit volontiers, qu'on donnât au Roi peu de lumiéres. Lorsqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'Italien pour elle; & dans le tems de son mariage il s'appliqua à l'Espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avoit trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venoit de la crainte de se compromettre, & l'ignorance où le tenoit le Cardinal Mazarin, firent penser à toute la cour, qu'il seroit toûjours gouverné comme Louis XIII son pere.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin, prévirent ce qu'il devoit être; ce fut lorsqu'en 1655 après l'extinction des guerres civiles, après sa pre-

premiére campagne & sòn sacre, le Parlement voulut encor s'assembler au sujet de quelques Edits; le Roi, qui n'avoit pas dix-sept ans, partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour; entra au Parlement en grosses bottes & le fouet à la main; & prononça ces propres mots: „ on sait les malheurs qu'ont pro-
„ duit vos assemblées; j'ordonne qu'on
„ cesse celles qui sont commencées sur
„ mes Edits. Monsieur le Premier Présí-
„ dent; je vous défens de souffrir des as-
„ semblées, & à pas un de vous de les de-
„ mander.

SA taille déja majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton & l'air de maître dont il parla, imposérent plus que l'autorité de son rang, qu'on avoit jusques-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblérent se perdre le moment d'après; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du Cardinal.

LA Cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupoit de jeu, de ballets, de la Comédie qui à peine née en France n'étoit pas encor un art, & de la Tragédie qui étoit devenuë un art sublime entre les mains de Pierre Corneille. Un Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui panchoit vers les idées rigoureuses des Jansénistes, avoit écrit souvent à la Reine contre ces Spectacles, dès les premiéres années de la régence. Il prétendit que l'on étoit damné pour y assister; il fit même signer cet anathéme par sept Docteurs de

de Sorbonne: mais l'Abbé de Beaumont, Précepteur du Roi, se munit de plus d'approbations de Docteurs, que le rigoureux Curé n'avoit apporté de condamnations. Il calma ainsi les scrupules de la Reine; & quand il fut Archevêque de Paris, il autorisa le sentiment qu'il avoit défendu étant Abbé.

Il faut observer, que depuis que le Cardinal de Richelieu avoit introduit à la cour des Spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athénes; non seulement il y eut toûjours un banc pour l'Academie, qui possédoit plusieurs Ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les Evêques.

Le Cardinal Mazarin, en 1646 & en 1654, fit représenter sur le Théatre du Palais Roïal & du Petit-Bourbon près du Louvre, des Opéra Italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce Spectacle nouveau étoit né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siécles, & la création de quelques uns. C'étoit en France un reste de l'ancienne barbarie, de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les Jansénistes, que les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin voulurent réprimer, s'en vengérent contre les plaisirs que ces deux Ministres procuroient à la nation. Les Luthériens & les Calvinistes en avoient usé ainsi du tems du Pape Léon X.

Il

Il suffit d'ailleurs d'être novateur, pour être austére. Les mêmes esprits, qui bouleverseroient un Etat pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocens nécessaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'Abolition des Spectacles seroit une idée plus digne du siécle d'Attila, que du siécle de Louis XIV.

LA Danse qu'on peut encor compter parmi les arts, parce qu'elle est asservie à des regles & qu'elle donne de la grace au corps, étoit un des plus grands amusemens de la cour. Louis XIII n'avoit dansé qu'une fois dans un ballet en 1625; & ce ballet étoit d'un goût grossier, qui n'annonçoit pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV excelloit dans les danses graves, qui convenoient à la majesté de sa figure, & qui ne blessoient pas celles de son rang. Les courses de bagues, qu'on faisoit quelquefois & où l'on étaloit déja une grande magnificence, faisoient paroître avec éclat l'adresse qu'il avoit à tous les exercices. Tout respiroit les plaisirs & la magnificence qu'on connoissoit alors. C'étoit peu de chose en comparaison de ce qu'on vit, quand le Roi regna par lui même; mais c'étoit dequoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la tristesse de la vie sombre & retirée de Louis XIII. Ce Prince, malade & chagrin, n'avoit été ni servi, ni logé, ni meublé en Roi. Il n'y avoit pas pour cent mille écus de pierreries apparte-

nantes à la couronne. Le Cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze-cent-mille; & aujourd'hui il y en a pour plus de vingt-millions de livres.

TOUT prit, au mariage de Louis XIV, un caractére plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toûjours depuis. Quand il fit son entrée avec la Reine son épouse, tout Paris vit avec une admiration respectueuse & tendre, cette jeune Reine qui avoit de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle; le Roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avoit pu ajoûter à sa beauté mâle & héroïque, qui arrêtoit tous les regards.

ON prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base étoit de pierre; mais le tems qui pressoit, ne permit pas qu'on l'achevat d'une matiére durable: il ne fut élevé qu'en plâtre; & il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avoit donné le dessein. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avoient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoïens, & qui voïoient cette entrée si différente, bénissoient le ciel, & rendoient grace d'un si heureux changement.

LE Cardinal Mazarin, pour solemniser ce

ce mariage, fit repréſenter au Louvre l'Opéra Italien intitulé *Ercole amante.* Il ne plut pas aux François. Ils n'y virent avec plaiſir, que le Roi & la Reine qui y danſérent. Le Cardinal voulut ſe ſignaler par un Spectacle plus au goût de la nation. Le Secretaire d'État de Lionne ſe chargea de faire compoſer une eſpéce de Tragédie Allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquelle le Cardinal de Richelieu avoit travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille, qu'il ne fut pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet étoit *Liſis & Heſperie.* Liſis ſignifioit la France, & Heſpérie l'Eſpagne. Quinault fut chargé d'y travailler. Il venoit de ſe faire une grande réputation par la piéce du *faux Tibérinus*, qui quoique mauvaiſe, avoit eû un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de Liſis. On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le Marquis de Sourdiac du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établiſſement de l'Opéra en France, fit exécuter dans ce tems-là même à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la toiſon d'or* de Pierre Corneille, avec des machines. Quinault, jeune & d'une figure agréable, avoit pour lui la cour. Corneille avoit ſon nom & la France.

Ce ne fut qu'un enchainement de fêtes, de plaiſirs, de galanterie depuis le mariage du Roi. Elles redoublérent à celui de Monſieur frere du Roi, avec Henriette d'Angleterre ſœur de Charles Second; & el-

elles n'avoient été interrompuës qu'en 1661, par la mort du Cardinal Mazarin.

QUELQUES mois après la mort de ce Ministre, il arriva un événément qui n'a point d'exemple; & ce qui est non moins étrange, c'est que tous les Historiens l'ont ignoré. On envoïa dans le plus grand secret au château de l'Ile Sainte-Marguerite dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce prisonnier dans la route portoit un masque, dont la mentonniére avoit des ressorts d'acier, qui lui laissoient la liberté de manger avec le masque sur le visage. On avoit ordre de le tuer, s'il se découvroit. Il resta dans l'Ile, jusqu'à ce qu'un Officier de confiance nommé Saint-Mars Gouverneur de Pignerol, aïant été fait Gouverneur de la Bastille l'an 1690, l'alla prendre à l'Ile de Sainte-Marguerite, & le conduisit à la Bastille toujours masqué. Le Marquis de Louvois alla le voir dans cette Ile avant sa translation, & lui parla debout & avec une considération qui tenoit du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire, & pour les dentelles. On lui faisoit la plus grande chére, & le Gouverneur s'asseïoit rarement devant lui. Un vieux Médecin de la Bastille, qui avoit souvent traité cet homme singulier

dans

dans ses maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & le reste de son corps. Il étoit admirablement bien fait, disoit ce Médecin; sa peau étoit un peu brune; il intéressoit par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, & ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvoit être. Un fameux Chirurgien, gendre du Médecin dont je parle, est témoin de ce que j'avance; & Monsieur de Bernaville, successeur de Saint-Mars, l'a souvent confirmé.

Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la paroisse Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoïa aux Iles Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Monsieur de Chamillard fut le dernier Ministre, qui eut cet étrange secret. Le second Maréchal de La Feuillade son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beaupere, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. Chamillard lui répondit, que c'étoit le secret de l'Etat, & qu'il avoit fait serment de ne le révéler jamais.

Louis XIV cependant partageoit son tems, entre les plaisirs qui étoient de son âge, & les affaires qui étoient de son devoir. Il tenoit Conseil tous les jours, & travailloit ensuite secretement avec Colbert. Ce travail secret fut l'origine de la

ca-

catastrophe du célébre Fouquet dans laquelle furent enveloppés le Secretaire d'Etat Guénégaud, Pelisson, Gourville, & tant d'autres. La chûte de ce Ministre, à qui on avoit peut-être moins de reproches à faire qu'au Cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte étoit déja résoluë, quand le Roi accepta la fête magnifique, que ce Ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais & les jardins lui avoient coûté dix-huit millions de livres, qui en valent près de trente-six d'aujourd'hui. Il avoit bâti le palais deux fois, & acheté trois villages entiers, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par *Le Nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marly & de Saint-Clou, étoient alors des prodiges. Mais, quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit-millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avoit été servi avec aussi peu d'œconomie qu'il servoit le Roi. Il est vrai, qu'il s'en faloit beaucoup que Saint-Germain & Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le Roi, approchassent de la beauté de Vaux. Louis XIV le sentit & en fut irrité. On voit partout dans cette maison les armes & la devise de Fouquet. C'est un écureuil avec ces paroles: *quo non ascendam? où ne*

mon-

monterai-je point? Le Roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à appaiser le Monarque. Les courtisans remarquérent, que l'écureuil étoit peint partout poursuivi par une couleuvre, qui étoit les armes de Colbert. La fête fut au-dessus de celles que le Cardinal Mazarin avoit données, non seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta pour la premiére fois, *les facheux* de Moliére. Pélisson avoit fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que sans la Reine mere, Pélisson & lui auroient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentoit le ressentiment du maître, c'est que Mademoiselle de la Valiére, pour qui le Roi commençoit à sentir une vraie passion, avoit été un des objets des goûts passagers du Surintendant, qui ne ménageoit rien pour les satisfaire. Il avoit offert à Mademoiselle de la Valiére deux-cent-mille livres; & cette offre avoit été reçuë avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du Roi. Le Surintendant, s'étant apperçu depuis quel puissant rival il avoit, voulut être le confident de celle dont il n'avoit pu être le possesseur; & cela même irritoit encore.

Le Roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avoit été tenté de faire arrêter le Surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevoit, usa ensui-

te

te d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit, que le Monarque déja tout-puissant eût craint le parti que Fouquet s'étoit fait.

Il étoit Procureur-Général du Parlement; & cette charge lui donnoit le privilége d'être jugé par les Chambres assemblées. Mais après que tant de Princes, de Maréchaux & de Ducs, avoient été jugés par des Commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on vouloit se servir de ces voies extraordinaires, qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. Il s'en défit pour douze-cent-mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. Le prix excessif des places au Parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avoit conservé dans son abaissement même. Le Duc de Guise, Grand-Chambellan du Roi, n'avoit vendu cette charge de la couronne au Duc de Bouillon, que huit-cent-mille livres.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'Etat, & pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avoit pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avoient été que des magnificences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de sa charge; & cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme, qu'un

exemt

exemt & deux gardes pouvoient arrêter à Paris. Le Roi lui fit des caresses avant sa disgrace. Je ne sai pourquoi la plûpart des Princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés, ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, & ne peut devenir un talent estimable, que quand elle est absolument nécessaire. Louis XIV parut sortir de son caractére ; mais on lui avoit fait entendre, que Fouquet faisoit faire de grandes fortifications à Belle-Ile, & qu'il pouvoit avoir trop de liaisons au dehors & au dedans du roïaume. Il parut bien, quand il fut arrêté & conduit à la Bastille & à Vincennes, que son parti n'étoit autre chose que l'avidité de quelques courtisans & de quelques femmes, qui recevoient de lui des pensions, & qui l'oubliérent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il ne lui resta d'amis que Pélisson, Gourville, Mademoiselle Scudéri, ceux qui eurent part à sa disgrace & quelques gens de lettres. On connoît ces vers de Hainault le traducteur de Lucréce, contre Colbert le persécuteur de Fouquet:

Ministre avare & lâche, esclave malheureux,
Qui gémis sous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux.

Voi

Voi combien des grandeurs le comble est dangereux ;
Contemple de Fouquet les funestes reliques ;
Et tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques ,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton Prince à son suplice,
Et prêt d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

MONSIEUR Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le Roi y étoit offensé. On lui dit que non : „ je „ ne le suis donc pas ”, répondit le Ministre.

IL est vrai que faire le procès au Surintendant, c'étoit accuser la mémoire du Cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances, étoient son ouvrage. Il s'étoit approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'Etat. Il avoit traité en son nom & à son profit des munitions des armées. „ Il imposoit, „ (dit Fouquet dans ses défenses) par let„ tres de cachet, des sommes extraordi„ naires sur les Généralités ; ce qui ne s'é„ toit jamais fait que par lui & pour lui, & „ ce qui est punissable de mort par les or„ donnances ”. C'est ainsi que le Cardinal avoit amassé des biens immenses, que lui-même ne connoissoit plus.

J'AI

J'AI entendu conter à feu Monsieur de Caumartin Intendant des Finances, que dans sa jeunesse quelques années après la mort du Cardinal, il avoit été au Palais Mazarin, où logeoient le Duc son héritier & la Duchesse Hortense; qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenoit du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clez en avoient été perduës depuis long-tems, & on avoit négligé d'ouvrir les tiroirs. Monsieur de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la Duchesse de Mazarin qu'on trouveroit peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit: elle étoit toute remplie de quadruples, de jettons d'or, & de médailles d'or. Madame de Mazarin en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

L'ABUS, que le Cardinal Mazarin avoit fait de sa puissance despotique, ne justifioit pas le Surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, le tems qui éteint l'envie publique & qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toûjours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes; tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1664. De vingt-deux Juges qui opinérent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, parmi lesquels il y

en avoit à qui Gourville avoit fait accepter des présens, opinérent à un bannissement perpétuel. Le Roi commua la peine en une plus dure. Il fut enfermé au château de Pignerol. Tous les Historiens disent, qu'il y mourut en 1680; mais il est constant, qu'avant sa mort il eut permission de se retirer dans une terre de sa femme. C'est ce que m'assûra, il y a longtems, la Comtesse de Vaux sa belle-fille, & ce que depuis les Mémoires de Gourville ont confirmé.

Le Sécrétaire d'Etat Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la Chambre de Justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune.

SAINT-EVREMOND, attaché au Surintendant, fut enveloppé dans sa disgrace. Colbert, qui cherchoit par tout des preuves contre celui qu'il vouloit perdre, fit saisir des papiers confiés à Madame Du Plessis-Belliévre ; & dans ces papiers on trouva la Lettre manuscrite de Saint-Evremond sur la Paix des Pirénées. On lut au Roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'Etat. Colbert, qui dédaignoit de se venger de Hainault homme obscur, persécuta dans Saint-Evremond l'ami de Fouquet qu'il haïssoit, & le bel esprit qu'il craignoit. Le Roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente faite, il y avoit longtems, contre le Cardinal Mazarin qu'il ne regrettoit pas, & que toute la cour avoit outragé,

ca-

calomnié & proſcrit impunément pendant pluſieurs années. De mille écrits faits contre ce Miniſtre, le moins mordant fut le ſeul puni, & le fut après ſa mort.

SAINT-EVREMOND, retiré en Angleterre, vécut chez une nation libre & philoſophe. Le Marquis de Miremont, ſon ami, me diſoit autrefois à Londres, qu'il y avoit une autre cauſe de ſa diſgrace, & que Saint-Evremond n'avoit jamais voulu s'en expliquer.

LE nouveau Miniſtre des Finances, ſous le ſimple titre de Contrôleur-Général, juſtifia la ſévérité de ſes pourſuites, en rétabliſſant l'ordre que ſes prédéceſſeurs avoient troublé, & en travaillant ſans relâche à la grandeur de l'Etat.

LA Cour devint le centre des plaiſirs & le modéle des autres cours. Le Roi ſe piqua de donner des fêtes, qui fiſſent oublier celle de Vaux. Il ſembloit, que la nature prît plaiſir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, & à raſſembler à la Cour ce qu'il y avoit jamais eû de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes.

LE Roi l'emportoit ſur tous ſes courtiſans, par la richeſſe de ſa taille & par la beauté majeſtueuſe de ſes traits. Le ſon de ſa voix, noble & touchant, gagnoit les cœurs qu'intimidoit ſa préſence. Il avoit une démarche, qui ne pouvoit convenir qu'à lui & à ſon rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras, qu'il inſpiroit à ceux qui lui parloient,

flattoit en ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentoit ſa ſupériorité. Ce vieil Officier, qui ſe troubloit, qui béguéioit en lui demandant une grace, & qui ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit: „ Sire, que votre Majeſté daigne croire, „ que je ne tremble pas ainſi devant vos „ ennemis ": n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandoit.

Le goût de la ſociété n'avoit pas encor reçu toute ſa perfection à la Cour. La Reine Mere, Anne d'Autriche, commençoit à aimer la retraite. La Reine regnante ſavoit à peine le François, & la bonté faiſoit ſon ſeul mérite. La Princeſſe d'Angleterre, belle-ſœur du Roi, apporta à la cour les agrémens d'une converſation douce & animée, ſoûtenuë bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût ſûr & délicat. Elle ſe perfectionna dans la connoiſſance de la langue, qu'elle écrivoit mal encor au tems de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, & introduiſit à la cour une politeſſe & des graces, dont à peine le reſte de l'Europe avoit l'idée. Madame avoit tout l'eſprit de Charles Second ſon frere, embelli par les charmes de ſon ſexe, par le don & par le déſir de plaire. La Cour de Louis XIV reſpiroit une galanterie pleine de décence. Celle qui regnoit à la Cour de Charles Second, étoit plus hardie; & trop de groſſiéreté en déshonoroit les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre Madame & le Roi

Roi beaucoup de ces coquetteries d'eſprit & de cette intelligence ſecrette, qui ſe remarquérent dans de petites fêtes ſouvent répétées. Le Roi lui envoïoit des Vers; elle y répondoit. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du Roi & de Madame dans ce commerce ingénieux. C'étoit le Marquis de Dangeau. Le Roi le chargeoit d'écrire pour lui; & la Princeſſe l'engageoit à répondre au Roi. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupçonner à l'un, qu'il fût emploïé par l'autre; & ce fut une des cauſes de ſa fortune.

CETTE intelligence jetta des alarmes dans la famille roïale. Le Roi réduiſit l'éclat de ce commerce à un fonds d'eſtime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorſque Madame fit depuis travailler Racine & Corneille à la Tragédie de *Bérénice*, elle avoit en vuë non ſeulement la rupture du Roi avec la Connêtable Colonne, mais le frein qu'elle-même avoit mis à ſon propre penchant, de peur qu'il ne devint dangereux. Louis XIV eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine:

Qu'en quelque obſcurité, que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voïant eût reconnu ſon maître.

CES amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe & plus ſuivie, qu'il eut pour Mademoiſelle de la Valiére, fille

 d'hon-

l'honneur de Madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans, & de toutes les fêtes que le Roi donnoit. Un jeune valet de chambre du Roi, nommé Belloc, composa plusieurs récits qu'on mêloit à des danses, tantôt chez la Reine, tantôt chez Madame; & ces récits exprimoient avec mistére le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Tous les divertissemens publics, que le Roi donnoit, étoient autant d'hommages à sa maîtresse. On fit en 1662 un Carrousel, non pas dans la Place Roïale (comme le dit l'histoire de la Hode ou la Motte sous le nom de la Martiniére: cette place n'y est pas propre;) mais vis-à-vis les Tuileries, dans une vaste enceinte, qui en a retenu le nom de la Place du Carrousel. Il y eut cinq quadrilles. Le Roi étoit à la tête des Romains; son frere, des Persans; le Prince de Condé, des Turcs; le Duc d'Enguien son fils, des Indiens; le Duc de Guise, des Américains. Ce Duc de Guise étoit petit-fils du Balafré. Il s'étoit rendu célébre dans le monde, par l'audace malheureuse avec laquelle il avoit entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses avantures, le rendoient singulier en tout. Il sembloit être d'un autre siécle. On disoit de lui, en le voïant courir avec le grand

Con-

Condé : *voilà les héros de l'histoire & de la fable.*

La Reine Mere, la Reine Regnante, la Reine d'Angleterre veuve de Charles II, oubliant alors ses malheurs, étoient sous un dais à ce spectacle. Le Comte de Sault, fils du Duc de Lesdiguiéres, remporta le prix, & le reçut des mains de la Reine Mere. Ces fêtes ranimérent plus que jamais le goût des devises & des emblémes, que les tournois avoient mis autrefois à la mode, & qui avoient subsisté après eux.

Un Antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina alors pour Louis XIV, l'embléme d'un Soleil dardant ses raïons sur un globe avec ces mots, *nec pluribus impar.* L'idée étoit un peu imitée d'une devise espagnole, faite pour Philippe Second, & plus convenable à ce Roi qui possédoit la plus belle partie du nouveau monde & tant d'Etats dans l'ancien, qu'à un jeune Roi de France qui ne donnoit encor que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du Roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, en furent ornées. Le Roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à Louis XIV le faste de cette devise, comme s'il l'avoit choisie lui-même ; & elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie ; & cette légende n'a pas un sens assez clair & assez déterminé. Ce qu'on

peut expliquer de plusieurs maniéres, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément, quand les allusions sont justes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir, que d'en souffrir de mauvaises & de basses, comme celle de Louis Douze; c'étoit un porc-épic avec ces paroles: *qui s'y frotte, s'y pique.* Les devises sont par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles en 1664 surpassa celle du carrousel, par sa singularité, par sa magnificence, & par les plaisirs de l'esprit, qui se mêlant à la splendeur de ces divertissemens, y ajoûtoient un goût & des graces dont aucune fête n'avoit encor été embellie. Versailles commençoit à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le cinq Mai, le Roi y vint avec une cour composée de six-cent personnes, qui furent défraiées avec leur suite, aussi bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes, que des monumens construits exprès pour les donner, tels qu'en élevérent les Grecs & les Romains. Mais la promtitude, avec laquelle on construisit des Théatres, des Amphithéatres, des Portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, étoit une merveille

qui

qui ajoûtoit à l'illusion, & qui diversifiée depuis en mille maniéres, augmentoit encor le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espece de Carrousel. Ceux qui devoient courir, parurent le premier jour comme dans une revuë; ils étoient précédés de hérauts-d'armes, de pages, d'écuiers, qui portoient leurs devises & leurs boucliers; & sur ces boucliers étoient écrits en lettres d'or des vers composés par Périgni & par Benserade. Ce dernier surtout avoit un talent singulier pour ces piéces galantes, dans lesquelles il faisoit toûjours des allusions délicates & piquantes, aux caractéres des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentoit, & aux passions qui animoient la cour. Le Roi représentoit Roger: tous les diamans de la couronne brilloient sur son habit & sur le cheval qu'il montoit. Les Reines & trois-cent Dames, sous des arcs de triomphe, voïoient cette entrée.

Le Roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguoit que ceux de Mademoiselle de la Valiére. La fête étoit pour elle seule; elle en jouissoit, confonduë dans la foule.

La cavalcade étoit suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain & de fer, les signes céléstes, les saisons, les heures, sui-

voient à pied ce char. Tout étoit caractérisé. Des bergers portoient les piéces de la barriére, qu'on ajustoit au son des trompettes, auxquelles succédoient par intervalles les musettes & les voilons. Quelques personnages qui suivoient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter aux Reines, des vers convenables au lieu, au tems & aux personnes. Les courses finies, & la nuit venuë, quatre-mille gros flambeaux éclairérent l'espace, où se donnoient les fêtes. Des tables y furent servies par deux-cent personnages, qui représentoient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des Pasteurs, des Vendangeurs, des Moissonneurs. Pan & Diane avançoient sur une montagne mouvante, & en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes & les forêts produisent de plus délicieux. Derriére les tables en demi cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertans. Les arcades, qui entouroient la table & le théâtre, étoient ornées de cinq-cent girandoles vertes & argent, qui portoient des bougies; & une balustrade dorée fermoit cette vaste enceinte.

CES fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les Romans, durérent sept jours. Le Roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laissa disputer ensuite aux autres chevaliers, les prix qu'il avoit gagnés, & qu'il leur abandonnoit.

LA Comédie de la *Princesse d'Elide*, quoi-

quoiqu'elle ne foit pas une des meilleures de Moliére, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines fur les mœurs du tems; & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui font perdus pour la poftérité. On étoit encor très-entêté à la cour de l'Aftrologie Judiciaire. Plufieurs Princes penfoient par une fuperftition orgueilleufe, que la nature les diftinguoit jusqu'à écrire leur deftinée dans les aftres. Le Duc de Savoie Victor Amadée, pere de la Ducheffe de Bourgogne, eut un Aftrologue auprès de lui, même après fon abdication. Moliére ofa attaquer cette illufion dans fon ouvrage.

On y voit auffi un fou de cour. Ces miférables étoient encor fort à la mode. C'étoit un refte de barbarie, qui a duré plus long-tems en Allemagne qu'ailleurs. Le befoin des amufemens, l'impuiffance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais goût, avoient fait imaginer ce trifte plaifir, qui dégrade l'efprit humain. Le fou, qui étoit alors auprès de Louis XIV, avoit appartenu au Prince de Condé. Il s'appelloit l'Angeli. Le Comte de Grammont difoit, que de tous les fous qui avoient fuivi Monfieur le Prince, il n'y avoit que l'Angeli qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquoit pas d'efprit. C'eft lui qui dit, *qu'il n'alloit pas au fermon, parce qu'il n'aimoit pas le brailler, & qu'il n'entendoit pas le raifonner.*

LA

La farce du *mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la premiére représentation des trois premiers actes du *Tartuffe*. Le Roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre & le ciel pour le supprimer; & il subsistera, comme on l'a déja dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites.

La plûpart de ces solemnités brillantes ne sont souvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'est que pompe & magnificence passe en un jour; mais quand des chef-d'œuvres de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encor de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui ornoient les ballets de ce tems-là. Je ne citerai que ces vers pour le Roi représentant le Soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine:
Il n'est point là de piége, où vous puissiez donner;
Le moïen de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuïe, & qu'un homme vous méne?

La principale gloire de ces amusemens, qui perfectionnoient en France le goût, la politesse & les talens, venoit de ce qu'ils

ne

ne déroboient rien aux travaux aſſidus du Monarque. Sans ces travaux, il n'auroit ſû que tenir une cour: il n'auroit pas ſû regner; & ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avoient inſulté à la miſére du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux. Mais le même homme qui avoit donné ces fêtes, avoit donné du pain au peuple dans la diſette de 1662; il avoit fait venir des grains, que les riches achetérent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre: il avoit remis au peuple trois-millions de tailles: nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'étoit négligée; ſon gouvernement étoit reſpecté au dehors. Le Roi d'Eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le Pape forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajoûté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux pour le vendeur; enfin toutes ſes démarches depuis qu'il tenoit les rênes, avoient été ou nobles ou utiles: il étoit beau après cela de donner des fêtes.

LE Légat *à latere*, Chigi, neveu du Pape Alexandre VII, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au Roi de l'attentat des gardes du Pape, étala à la cour un ſpectac le nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendoient la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des Cours Supérieures, du Corps de Ville, du Clergé.

gé. Il entra dans Paris au bruit du canon, aïant le grand Condé à ſa droite & le fils de ce Prince à ſa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome & le Pape, devant un Roi qui n'avoit pas encor tiré l'épée. Il dina avec le Roi après l'audience; & on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le Doge de Génes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le Roi concilia toûjours avec ſes démarches altiéres.

TOUT cela donnoit à la Cour de Louis XIV, un air de grandeur qui éclipſoit toutes les autres cours de l'Europe. Il vouloit que cet éclat, attaché à ſa perſonne, rejaillît ſur tout ce qui l'environnoit; que tous les Grands fuſſent honorés, & qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frere & par Monſieur le Prince. C'eſt dans cette vuë, qu'il jugea en faveur des Pairs leur ancienne querelle avec les Préſidens du Parlement. Ceux-ci prétendoient devoir opiner avant les Pairs, & s'étoient mis en poſſeſſion de ce droit. Il régla dans un Conſeil extraordinaire, que les Pairs opineroient aux lits de juſtice, en préſence du Roi, avant les Préſidens, comme s'ils ne devoient cette prérogative qu'à ſa préſence; & il laiſſa ſubſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des lits de juſtice.

POUR diſtinguer ſes principaux courtiſans,

fins, il avoit inventé des casaques bleuës, brodées d'or & d'argent. La permission de les porter étoit une grande grace pour des hommes que la vanité méne. On les demandoit presque comme le colier de l'Ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portoit alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans; & sur cette casaque passoit un baudrier, auquel pendoit l'épée. On avoit une espéce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne & de la Pologne. On se piquoit déja d'imiter presque partout la Cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un Ordre qui dure encore; régla les rangs & les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de Grand-Maître de sa Garderobe. Il rétablit les tables instituées par François Premier, & les augmenta. Il y en eut douze pour les Officiers commensaux, servies axec autant de propreté & de profusion que celles de beaucoup de Souverains: il vouloit que les étrangers y fussent tous invités: cette attention dura pendant tout son regne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les Dames trouvoient dans leur appartement une toilette complette; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'étoit oublié:

blié: quiconque étoit du voïage, pouvoit donner des repas dans son appartement: on y étoit servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquiérent du prix, que quand elles sont soûtenuës par les grandes. Dans tout ce qu'il faisoit, on voïoit de la splendeur & de la générosité. Il faisoit présent de deux-cent-mille francs aux filles de ses Ministres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avoit point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du Duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le Cardinal de Richelieu avoit envoïé des présens à quelques Savans étrangers, qui avoient fait son éloge. Le Roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais sûr de mériter de l'être, il recommenda à ses Ministres, Lionne & Colbert, de choisir un nombre de François & d'Etrangers distingués dans la littérature, auxquels il donneroit des marques de sa générosité. Lionne aïant écrit dans les païs étrangers, & s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matiére si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes: les uns eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins, & leur mérite. Le Bibliothécaire du Vatican, Allati, le Comte Graziani Sécretaire d'Etat du Duc de Modéne, le célébre Viviani Mathématicien du Grand-Duc de Florence, Vossius l'Histo-

l'Hiſtoriographe des Provinces-Unies, l'illuſtre Mathématicien Huygens, un Réſident Hollandois en Suéde ; enfin juſqu'à des Profeſſeurs d'Altorf & de Helmſtadt, villes preſque inconnuës des François, furent étonnés de recevoir des lettres de Monſieur Colbert, par leſquelles il leur mandoit, que ſi le Roi n'étoit pas leur Souverain, il les prioit d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expreſſions de ces lettres étoient meſurées ſur la dignité des perſonnes ; & toutes étoient accompagnées, ou de gratifications conſidérables, ou de penſions.

PARMI les François, on ſut diſtinguer Racine, Quinault, Fléchier depuis Evêque de Nîmes, encor fort jeunes : ils eurent des préſens. Il eſt vrai que Chapelain & Cotin eurent des penſions ; mais c'étoit principalement Chapelain que le Miniſtre Colbert avoit conſulté. Ces deux hommes, d'ailleurs ſi décriés pour la poëſie, n'étoient pas ſans mérite. Chapelain avoit une littérature immenſe ; & ce qui peut ſurprendre, c'eſt qu'il avoit du goût, & qu'il étoit un des Critiques des plus éclairés. Il y a une diſtance immenſe de tout cela au génie. La ſcience & l'eſprit conduiſent un artiſte, mais ne le forment en aucun genre. Perſonne en France n'eut plus de réputation de ſon tems, que Ronſard & Chapelain. C'eſt qu'on étoit barbare dans le tems de Ronſard, & qu'à peine on ſortoit de la barbarie dans celui de Chapelain. Coſtar, le compagnon d'étu-

de de Balsac & de Voiture, appelle Chapelain le premier des Poëtes Héroïques.

BOILEAU n'eut point de part à ces libéralités; il n'avoit encor fait que des satires; & l'on sait que ces satires attaquoient les mêmes Savans que le Ministre avoit consultés. Le Roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

LES présens, faits dans les païs étrangers, furent si considérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maison, des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or sur le frontispice, *ædes à Deo datæ;* allusion au surnom de *Dieu-Donné*, dont la voix publique avoit nommé ce Prince à sa naissance.

ON se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; & si on considére tout ce que le Roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévéres & les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés, qu'on lui prodigua. Les François ne furent pas les seuls qui le louérent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV en diverses villes d'Italie; & le Marquis Zampieri les lui envoïa reliés avec des filigrames d'or.

IL continua toûjours à répandre ses bienfaits sur les Lettres & sur les Arts. Des gratifications particuliéres d'environ quatre-mille louis-d'or à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinault, sur-tout celle de Lulli & de tous les Artistes qui lui consacrérent leurs travaux, en sont des preu-

preuves. Il donna même mille louis à Benserade, pour faire graver les tailles douces de ses Métamorphoses d'Ovide en rondeaux: libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du Souverain. Il récompensoit dans Benserade, le petit mérite qu'il avoit eû dans ses ballets.

On ne voit pas après cela, sur quel fondement quelques Ecrivains ont reproché l'avarice à ce Monarque. Un Prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier; mais un Roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut guères être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenser peuvent lui manquer; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le tems même qu'il commençoit à encourager les talens par tant de bienfaits, l'usage que le Comte de Bussi fit des siens, fut rigoureusement puni. On le mit à la Bastille en 1665. Les Amours des Gaules furent le prétexte de sa prison. La véritable cause étoit cette Chanson, où le Roi étoit trop compromis, & dont on renouvella alors le souvenir, pour perdre Bussi à qui on l'imputoit.

Que Deodatus est heureux,
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!

SES ouvrages n'étoient pas assez bons, pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parloit purement sa langue ; il avoit du mérite, mais plus d'amour-propre encore ; & il ne se servit guères de ce mérite, que pour se faire des ennemis. Louis XIV auroit agi généreusement, s'il lui avoit pardonné : il vengea son injure personelle, en paroissant céder au cri public. Cependant le Comte de Bussi fut relâché au bout de dix-huit mois ; mais il fut dans la disgrace tout le reste de sa vie, protestant envain à Louis XIV une tendresse, que ni le Roi, ni personne ne croïoit sincére.



CHAPITRE VINGT-CINQUIEME.

Suite des particularités & anecdotes.

A la gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupoient les premiéres années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié ; mais il est difficile à un Roi, de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier étoit le Marquis de Vardes, Confident du goût du Roi pour Madame de la Valiére. On sait que des intrigues de cour le firent cher-

cherchér à perdre Madame de la Valiére, qui par ſa place devoit avoir des jalouſes, & qui par ſon caractére ne devoit point avoir d'ennemis. On ſait qu'il oſa, de concert avec le Comte de Guiche & la Comteſſe de Soiſſons, écrire à la Reine regnante une Lettre contrefaite, au nom du Roi d'Eſpagne ſon pere. Cette Lettre apprenoit à la Reine ce qu'elle devoit ignorer, & ce qui ne pouvoit que troubler la paix de la maiſon roïale. Il ajoûta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les ſoupçons ſur les plus honnêtes gens de la cour, le Duc & la Ducheſſe de Navailles. Ces deux perſonnes innocentes furent ſacrifiées au reſſentiment du Monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connuë ; & Vardes, tout criminel qu'il étoit, ne fut guères plus puni que les innocens qu'il avoit accuſés, & qui furent obligés de ſe défaire de leurs charges, & de quitter la cour.

L'AUTRE Favori étoit le Comte depuis Duc de Lauſun, tantôt Rival du Roi dans ſes amours paſſagers, tantôt ſon Confident, & ſi connu depuis par ce mariage qu'il voulut faire trop publiquement avec Mademoiſelle, & qu'il fit enſuite ſecrettement malgré ſa parole donnée à ſon maître.

LE Roi, trompé dans ſes choix, dit qu'il avoit cherché des amis, & qu'il n'avoit trouvé que des intrigans. Cette connoiſſance malheureuſe des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faiſoit dire auſſi ;

toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons roïales & de Paris, ni les soins de la police du roïaume, ne discontinuérent pendant la guerre de 1666.

Le Roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avoit alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain, la Tragédie de *Britannicus*; il fut frappé de ces vers:

Pour mérite premier, pour vertu singuliére,
Il excelle à traîner un char dans la carriére.
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public: & le Poëte réforma le Monarque. Son union avec Madame de la Valiére subsistoit toûjours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisoit. Ces infidélités lui coûtoient peu de soins. Il ne trouvoit guéres de femmes qui lui résistassent; & revenoit toûjours à celle, qui par la douceur & par la bonté de son caractére, par un amour vrai & même par les chaînes de l'habitude, l'avoit subjugué sans art. Mais dès l'an 1669, elle s'apperçut que Madame de Montespan prenoit de l'ascendant; elle combattit avec sa douceur ordinaire; elle supporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de sa rivale, & sans presque se plaindre; elle se crut encor heureuse dans sa douleur, d'être

d'être considérée du Roi qu'elle aimoit toûjours, & de le voir sans en être aimée.

ENFIN, en 1675 elle embrassa la ressource des ames tendres, auxquelles il faut des sentimens profonds qui les subjuguent. Elle crut que Dieu seul pouvoit succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célébre que sa tendresse. Elle se fit Carmélite à Paris, & persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nuds, jeuner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnuë; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoûtumée à tant de gloire, de mollesse & de plaisirs. Elle vécut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom de Sœur Louise de la Miséricorde. Un Roi, qui puniroit ainsi la personne la plus coupable, seroit un tyran; & c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique sembleroient cependant exiger plus d'expiations que les foiblesses de l'amour; mais ceux qui gouvernent les ames, n'ont guères d'empire que sur les foibles.

ON sait que quand on annonça à Sœur Louise de la Miséricorde la mort du Duc de Vermandois qu'elle avoit eû du Roi, elle dit; *je dois pleurer sa naissance encor plus que sa mort*. Il lui resta une fille, qui fut de tous les enfans du Roi la plus res-

reſſemblante à ſon pere, & qui épouſa le Prince Armand de Conti petit-neveu du grand Condé.

CEPENDANT la Marquiſe de Monteſpan jouiſſoit de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que Madame de la Valiére avoit eû de modeſtie.

TANDIS que Madame de la Valiére & Madame de Monteſpan ſe diſputoient encor la premiére place dans le cœur du Roi, toute la cour étoit occupée d'intrigues d'amour. Louvois même étoit ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce Miniſtre, dont le caractére dur ſembloit ſi peu fait pour l'amour, il y eut une Madame du Frénoi, femme d'un de ſes Commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la Reine: on la fit Dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le Roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes Miniſtres, vouloit juſtifier les ſiens.

C'EST un grand exemple du pouvoir des préjugés & de la coûtume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri Quatre, d'avoir un mari. Mademoiſelle, après avoir refuſé tant de Souverains, après avoir eû l'eſpérance d'épouſer Louis XIV, voulut faire à quarante-trois ans la fortune d'un Gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer Péguilin du nom de Caumont, Comte de Lauſun, Capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilshommes

au

au bec-de-corbin qui ne subsistent plus, & pour qui le Roi avoit créé la charge de Colonel-Général des dragons. Il y avoit cent exemples de Princesses, qui avoient épousé des Gentilshommes : les Empereurs Romains donnoient leurs filles à des Sénateurs : les filles des Souverains de l'Asie, plus puissans & plus despotiques qu'un Roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs peres.

MADEMOISELLE donnoit tous ses biens, estimés vingt-millions, au Comte de Lausun ; quatre Duchez, la Souveraineté de Dombes, le Comté d'Eu, le Palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne se réservoit rien, abandonnée toute entiére à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimoit une plus grande fortune, qu'aucun Roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat étoit dressé. Lausun fut un jour Duc de Montpensier. Il ne manquoit plus que la signature. Tout étoit prêt, lorsque le Roi, assailli par les représentations des Princes, des Ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole & défendit cette alliance. Il avoit écrit aux Cours étrangéres pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiselle malheureuse. Mais ce même Prince, qui s'étoit attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lausun, en Novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la

Princesse, qu'il lui avoit permis quelques mois auparavant d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entiéres. Il y a plus d'un roïaume, où un Monarque n'a pas cette puissance: ceux qui l'ont, sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. Le citoïen, qui n'offense point les loix de l'Etat, doit-il être puni si sévérement par celui qui représente l'Etat? N'y a-t-il pas une très grande différence entre déplaire à son Souverain, & trahir son Souverain? Un Roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiteroit?

CEUX qui ont écrit * que Madame de Montespan, après avoir empêché le mariage, irritée contre le Comte de Lausun qui éclatoit en reproches violens, exigea de Louis XIV cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce Monarque. Il y auroit eû à la fois de la tyrannie & de la pusillanimité, à sacrifier à la colére d'une femme, un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'auroit fait d'autre faute que de s'être trop plaint de Madame de Montespan. Qu'on pardonne ces réflexions: les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même tems l'équité veut que Louis XIV, n'aïant fait dans

* *L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'Historiens, vient du* Segraisiana. *C'est un recueil posthume de quelques conversations de Segrais, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions; & l'on sait qu'aucun de ces ana ne mérite de créance.*

dans tout son regne aucune action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité, un mariage clandestin, une liaison innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur étoit trés-juste, La prison étoit bien cruelle.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret, n'ont qu'à lire attentivement les Mémoires de Mademoiselle. Ces Mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même Princesse, qui s'étoit plaint si amérement au Roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la prison de son mari. Elle avouë qu'on la croïoit mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'étoit pas: & quand il n'y auroit que ces paroles: *je ne peux ni ne dois changer pour lui*: elles seroient décisives.

Lauzun & Fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison; mais Fouquet surtout, qui dans sa gloire & dans sa puissance avoit vû de loin Péguilin dans la foule comme un Gentil-homme de Province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avoit été le favori du Roi, & qu'il avoit eû la permission d'épouser la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens & les titres de la maison de Montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il en sortit enfin. Mais ce ne fut qu'après que Madame de Montespan eut engagé Mademoiselle à donner la Souveraineté de Dom-

Dombes & le Comté d'Eu, au Duc du Maine encor enfant, qui les possédа après la mort de cette Princesse. Elle ne fit cette donation, que dans l'espérance que Monsieur de Lausun seroit reconnu pour son époux; elle se trompa: le Roi lui permit seulement de donner à ce mari secret & infortuné les terres de Saint-Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus considérables que Lausun ne trouva pas suffisans. Elle fut réduite à être secrettement sa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuse à la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions; elle mourut en 1693. *.

POUR le Comte de Lausun, il passa ensuite en Angleterre en 1688. Toûjours destiné aux avantures extraordinaires, il conduisit en France la Reine épouse de Jacques Second, & son fils au berceau. Il fut fait Duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, & revint avec plus de réputation attachée à ses avantures, que de considération personelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié comme il arrive à tous ceux qui n'ont eû que de grands événemens sans avoir fait de grandes choses.

CE-

* *On a imprimé à la fin de ses Mémoires, une histoire des amours de Mademoiselle & de Monsieur de Lausun. C'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers, dignes de l'histoire & de toutes les inepties qu'on étoit en possession d'imprimer en Hollande.*

CEPENDANT Madame de Montespan étoit toute-puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

ATHÉNAÏS de Mortemar femme du Marquis de Montespan, sa sœur ainée la Marquise de Thiange, & sa cadette pour qui elle obtint l'Abbaïe de Fontévraud, étoient les plus belles femmes de leur tems; & toutes trois joignoient à cet avantage, des agrémens singuliers dans l'esprit. Le Duc de Vivonne leur frere, Maréchal de France, étoit aussi un des hommes de la cour, qui avoit le plus de goût & de lecture. C'étoit lui à qui le Roi disoit un jour: *mais à quoi sert de lire?* le Duc de Vivonne répondit: „ la lecture fait à l'esprit, ce „ que vos perdrix font à mes jouës." C'est qu'il avoit de l'embonpoint & de belles couleurs.

CES quatre personnes plaisoient universellement par un tour singulier de conversation mêlé de plaisanterie, de naïveté & de finesse, qu'on appelloit l'esprit des Mortemar. Elles écrivoient toutes avec une legéreté & une grace particuliére. On voit par-là, combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encor renouveller, que Madame de Montespan étoit obligée de faire écrire ses lettres au Roi par Madame Scarron; & que c'est là ce qui en fit sa rivale, & sa rivale heureuse.

MADAME Scarron, depuis Madame de Maintenon, avoit à la vérité plus de lumiéres acquises par la lecture; sa conversation étoit



étoit plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle, écrites d'une élégance qui étonne. Mais Madame de Montespan n'avoit besoin d'emprunter l'esprit de personne; & elle fut long-tems favorite, avant que Madame de Maintenon lui fût présentée.

LE triomphe de Madame de Montespan éclata au voïage que le Roi fit en Flandre en 1670. La ruïne des Hollandois fut préparée dans ce voïage, au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

LE Roi, qui fit tous ses voïages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la premiére fois dans un carosse à glaces. Les chaises de poste n'étoient point encor inventées. La Reine, *Madame* sa belle-sœur, la Marquise de Montespan, étoient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres; & quand Madame de Montespan alloit seule, elle avoit quatre gardes du corps aux portiéres de son carosse. Le Dauphin arriva ensuite avec sa cour; Mademoiselle avec la sienne: c'étoit avant la fatale avanture de son mariage: elle partageoit en paix tous ces triomphes, & voïoit avec complaisance son amant favori du Roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On faisoit porter dans les villes où l'on couchoit, les plus beaux meubles de la couronne. On trouvoit dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnoit le Roi, & toute la maison de service

pré-

précédoit ou suivoit. Les tables étoient tenuës comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales Dames de Bruxelles, de Gand, venoient voir cette magnificence. Le Roi les invitoit à sa table; il leur faisoit des présens pleins de galanterie. Tous les Officiers des troupes en garnison recevoient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze cent louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étoient pour Madame de Montespan, excepté ce que le devoir donnoit à la Reine. Cependant cette Dame n'étoit pas du secret. Le Roi savoit distinguer les affaires d'Etat, des plaisirs.

MADAME, seule chargée de l'union des deux Rois & de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la Flotte du Roi d'Angleterre, Charles Second son frere, avec une partie de la Cour de France. Elle menoit avec elle Mademoiselle de Kerowal, depuis Duchesse de Portsmouth, dont la beauté égaloit celle de Madame de Montespan. Elle fut depuis en Angleterre, ce que Madame de Montespan étoit en France, mais avec plus de crédit. Le Roi Charles fut gouverné par elle, jusqu'au dernier moment de sa vie; & quoique souvent infidéle, il fut toûjours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus long tems sa beauté; nous lui avons vu à l'âge de près de soixante & dix ans, une

une figure encor noble & agréable, que les années n'avoient point flétrie.

MADAME alla voir son frere à Cantorbéri, & revint avec la gloire du succès. Elle en jouissoit, lorsqu'une mort subite & douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 Juin 1672. La cour fut dans une douleur & dans une consternation que le genre de mort augmentoit. Cette Princesse s'étoit cru empoisonnée. L'Ambassadeur d'Angleterre, Montaigu, en étoit persuadé; la Cour n'en doutoit pas; & toute l'Europe le disoit. Un des anciens domestiques de la maison de son mari, m'a nommé celui, qui (selon lui) donna le poison. „ Cet homme, me disoit-il, qui „ n'étoit pas riche, se retira immédiate„ ment après en Normandie, où il acheta „ une terre dans laquelle il vécut long„ tems avec opulence. Ce poison (ajou„ toit-il) étoit de la poudre de diamant „ mise au lieu de sucre dans des fraises. " La cour & la ville pensérent que Madame avoit été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvoit être empoisonné, puisque Madame de la Faïette & une autre personne burent le reste sans ressentir la plus legére incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin, que

que la poudre de corail. Il y avoit longtems que Madame étoit malade d'un abſcès qui ſe formoit dans le foie. Elle étoit très-mal-ſaine, & même avoit accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accuſé d'aucune action qui eût de la noirceur : & on trouve rarement des criminels qui n'aïent fait qu'un grand crime. Le genre humain ſeroit trop malheureux, s'il étoit auſſi commun de commettre des choſes atroces, que de les croire.

ON prétendit, que le Chevalier de Lorraine favori de Monſieur, pour ſe venger d'un exil & d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de Madame lui avoit attiré, s'étoit porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention, que le Chevalier de Lorraine étoit alors à Rome, & qu'il eſt bien difficile à un Chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'achéter à Paris la mort d'une grande Princeſſe.

IL n'eſt que trop vrai, qu'une foibleſſe & une indiſcrétion du Vicomte de Turenne avoient été la premiére cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plait encor à réveiller. Il étoit à ſoixante ans l'amant de Madame de Coatquen & ſa dupe, comme il l'avoit été de Madame de Longueville. Il révéla à cette Dame le ſecret de l'Etat, qu'on cachoit au frere du Roi. Madame de Coatquen, qui aimoit le Chevalier de Lorraine, le dit à ſon amant : celui-

ci en avertit Monſieur. L'intérieur de la maiſon de ce Prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amèr les reproches & les jalouſies. Ces troubles éclatérent avant le voïage de Madame. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de Monſieur, les querelles de ſes favoris avec les amis de Madame, remplirent la maiſon de confuſion & de douleur. Madame, quelque tems avant ſa mort, reprochoit avec des plaintes douces & attendriſſantes, à la Marquiſe de Coatquen, les malheurs dont elle étoit cauſe. Cette Dame, à genoux auprès de ſon lit & arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceslas :

J'allois . . . j'étois . . . l'amour a ſur moi tant d'empire ;
Je m'égare, Madame, & ne puis que vous dire . . .

Le Chevalier de Lorraine, auteur de ces diſſenſions, fut d'abord envoïé par le Roi à Pierre-Enciſe ; le Comte de Marſan de la maiſon de Lorraine, & le Marquis depuis Maréchal de Villeroi, furent exilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces démélés, la mort naturelle de cette malheureuſe Princeſſe.

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce tems on commença à connoître ce crime en France. On n'avoit point emploïé cette ven-

geance

geance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singuliére, infecta la France dans le tems de la gloire & des plaisirs qui adoucissoient les moeurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la République.

DEUX Italiens, dont l'un se nommoit Exili, travaillérent longtems avec un Apoticaire Allemand nommé Glaser, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avoient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrettement des poisons. La Confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croïant pouvoir faire des crimes qu'on croit pouvoir expier; la Confession, dis-je, fit connoître au Grand-Pénitencier de Paris, que quelques personnes étoient mortes empoisonnées. Il en donna avis au Gouvernement. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille: l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu; & du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes secrets, qui coûtérent la vie au Lieutenant-Civil d'Aubrai & à sa famille, & qui firent enfin ériger la Chambre des Poisons, qu'on nomma *la chambre ardente*.

L'AMOUR fut la premiére source de ces horribles avantures. Le Marquis de Brinvilliers, gendre du Lieutenant-Civil

d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix, * Capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle & ſenſible. Ce qui devoit arriver, arriva: ils s'aimérent. Le Lieutenant-Civil, pere de la Marquiſe, fut aſſez ſévére & aſſez imprudent, pour ſolliciter une lettre de cachet, & pour faire envoïer à la Baſtille le Capitaine, qu'il ne falloit envoïer qu'à ſon régiment. Sainte-Croix fut mis malheureuſement dans la chambre où étoit Exili. Cet Italien lui apprit à ſe venger. On en ſait les ſuites qui ſont frémir. La Marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avoit eû de l'indulgence pour un amour dont lui-même étoit la cauſe; mais la fureur de la vengeance la porta à empoiſonner ſon pere, ſes deux freres & ſa ſœur. Au milieu de tant de crimes, elle avoit de la religion: elle alloit ſouvent à confeſſe; & même, lorſqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit non pas de preuve contre elle, mais de préſomption. Il eſt faux, qu'elle eût eſſaïé ſes poiſons dans les hôpitaux, comme le diſoit le peuple, & com-

* *L'hiſtoire de Louis XIV, ſous le nom de la Martiniére, le nomme l'Abbé de la Croix. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.*

comme il eſt écrit dans les *Cauſes célébres*, ouvrage d'un Avocat ſans cauſe, & fait pour le peuple. Mais il eſt vrai qu'elle eut, ainſi que Sainte-Croix, des liaiſons ſecrettes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1679, après avoir eû la tête tranchée. Mais depuis 1670, qu'Exili avoit commencé à faire des poiſons juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler, que Pennautier le Receveur-Général du Clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque tems après d'avoir mis ſes ſecrets en uſage; & qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les preuves.

LA Voiſin, La Vigoureux, un Prêtre nommé le Sage, & d'autres, trafiquérent des ſecrets d'Exili, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes & foibles par des prédictions & par des apparitions d'eſprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'étoit en effet. La Chambre Ardente fut établie à l'arſenal près de la baſtille en 1680. Les plus grands Seigneurs y furent cités: entre autres, deux niéces du Cardinal Mazarin, la Ducheſſe de Bouillon, & la Comteſſe de Soiſſons mere du Prince Eugéne. Elles ne furent point décrétées de priſe de corps, comme le dit l'hiſtoire de Réboulet. Il ne ſe trompe pas moins en diſant, que la Ducheſſe de Bouillon parut devant les Juges avec tant d'amis, qu'elle n'avoit rien à craindre, quand même elle eût été coupable. Quels amis

dans ce tems-là euſſent pu ſouſtraire quelqu'un à la Juſtice? La Ducheſſe de Bouillon ne fut accuſée que d'avoir eû des curioſités ridicules. On imputoit des choſes plus ſérieuſes à la Comteſſe de Soiſſons, qui ſe retira à Bruxelles. Le Maréchal de Luxembourg fut mis à la baſtille, & ſubit un long interrogatoire, après lequel il reſta encor quatorze mois en priſon. On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitoient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont La Voiſin & ſes complices furent punis, mirent fin aux recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation; mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles, d'avoir été violentes.

Ce qu'on avoit cru de la deſtinée malheureuſe de Madame Henriette d'Angleterre, on le crut enſuite de ſa fille Marie-Louiſe, qu'on maria en 1679 au Roi d'Eſpagne Charles Second. Cette jeune Princeſſe partit à regret pour Madrid. Mademoiſelle avoit ſouvent dit à Monſieur, frere du Roi: *ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la cour; elle ſera trop malheureuſe ailleurs*. Cette jeune Princeſſe vouloit épouſer Monſeigneur. *Je vous fais Reine d'Eſpagne*, lui dit le Roi, *que pourrois-je de plus pour ma fille?* „ Ah! répondit-elle, „ vous pourriez plus pour votre niéce ". Elle fut enlevée au monde en 1689, au même

même âge que sa mere. Il passa pour constant, que le Conseil Autrichien de Charles Second vouloit se défaire d'elle, parce qu'elle aimoit son païs, & qu'elle pouvoit empêcher le Roi son mari de se déclarer pour les Alliés contre la France. On lui envoïa même de Versailles de ce qu'on croit du contrepoison, précaution très-incertaine, puisque ce qui peut guérir une espéce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contrepoison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lû les Mémoires compilés par le Marquis de Dangeau, trouveront que le Roi dit en soupant: ,, la Reine d'Espagne est morte empoisonnée dans une tourte d'anguille: ,, la Comtesse de Pernits, les Caméristes ,, Zapata & Nina, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison.

Après avoir lû cette étrange anecdote dans ces Mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan, qui n'avoit presque point quitté Louis XIV pendant quarante ans; je ne laissai pas d'être encor en doute: je m'informai à d'anciens domestiques du Roi, s'il étoit vrai que ce Monarque, toûjours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assûrérent tous, que rien n'étoit plus faux. Je demandai à des personnes considérables qui arrivoient d'Espagne, s'il étoit vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la Reine; elles

me donnérent des atteſtations, que toutes trois avoient ſurvécu longtems à leur maîtreſſe. Enfin je ſus que ces Mémoires du Marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étoient que *des nouvelles à la main*, écrites tous les jours par un de ſes domeſtiques; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit aſſez au ſtile, aux inutilités & aux fauſſetés dont ce recueil eſt rempli. Après toutes ces idées funeſtes, où la mort de Henriette d'Angleterre nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui ſuivirent ſa perte.

LA Princeſſe Palatine lui ſuccéda un an après, & fut mere du Duc d'Orleans, Régent du Roïaume. Il fallut qu'elle renonçat au Calviniſme pour épouſer Monſieur; mais elle conſerva toûjours pour ſon ancienne religion, un reſpect ſecret qu'il eſt difficile de ſecouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'AVANTURE infortunée d'une fille d'honneur de la Reine en 1673, donna lieu à un nouvel établiſſement. Ce malheur eſt connu par le ſonnet de l'avorton, dont les vers ont été tant cités:

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'bonneur défait par un crime à ſon tour,
Funeſte ouvrage de l'amour,
De l'bonneur funeſte victime . . &c.

Les dangers, attachés à l'état de fille dans une

une cour galante & voluptueuse; déterminérent à substituer aux douze filles d'honneur qui embellissoient la cour de la Reine, douze Dames du Palais; & depuis la maison des Reines fut ainsi composée. Cet établissement rendoit la cour plus nombreuse & plus magnifique, en y fixant les maris & les parens de ces Dames, ce qui augmentoit la société & répandoit plus d'opulence.

La Princesse de Baviére, épouse de Monseigneur, ajoûta dans les commencemens, de l'éclat & de la vivacité à cette cour. La Marquise de Montespan attiroit toûjours l'attention principale: mais enfin elle cessoit de plaire; & les emportemens altiers de sa douleur ne ramenoient pas un cœur qui s'éloignoit. Cependant elle tenoit toûjours à la cour par une grande charge, étant Surintendante de la maison de la Reine; & au Roi, par ses enfans, par l'habitude & par son ascendant.

On lui conservoit tout l'extérieur de la considération & de l'amitié, qui ne la consoloit pas; & le Roi, affligé de lui causer des chagrins violens & entraîné par d'autres goûts, trouvoit déja dans la conversation de Madame de Maintenon, une douceur qu'il ne goûtoit plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentoit à la fois partagé, entre Madame de Montespan qu'il ne pouvoit quitter, Mademoiselle de Fontange qu'il aimoit, & Madame de Maintenon de qui l'entretien devenoit nécessaire à son ame tourmentée.

Ces trois rivales de faveur tenoient toute la cour en suspens. Il paroît assez honorable pour Louis XIV, qu'aucune de ces intrigues n'influat sur les affaires générales, & que l'amour, qui troubloit la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me semble, que Louis XIV avoit une ame aussi grande que sensible.

JE croirois même que ces intrigues de cour, étrangéres à l'Etat, ne devroient point entrer dans l'histoire, si le nom de Louis XIV ne rendoit tout intéressant; & si le voile de ces mistéres n'avoit été levé par tant d'Historiens, qui pour la plûpart les ont défigurés.



CHAPITRE VINGT-SIXIEME.

Suite des particularités & anecdotes.

MADAME de Fontange devint grosse en 1680. On la fit Duchesse. Elle ne jouit pas long-tems de sa fortune: elle mourut un an après, des suites de sa couche; & le fils qu'elle avoit eû du Roi, ne survécut pas à sa mere.

LA Marquise de Montespan, n'aïant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin

foin de la société d'une femme complaisante. Le poids des affaires rend furtout cette confolation néceffaire. La nouvelle favorite, Madame de Maintenon, qui fentoit le pouvoir fecret qu'elle acquéroit tous les jours, fe conduifoit avec cet art, qui eft fi naturel aux femmes & qui ne déplaît pas aux hommes.

Elle écrivoit un jour à Madame de Frontenac fa coufine, en qui elle avoit une entiére confiance: „ je le renvoie „ toûjours affligé & jamais défefpéré ". Dans ce tems, où fa faveur croiffoit & où Madame de Montespan touchoit à fa chûte, ces deux rivales fe voïoient tous les jours, tantôt avec une aigreur fecrette, tantôt avec une confiance paffagére, que la néceffité de fe parler & la laffitude de la contrainte mettoient quelquefois dans leurs entretiens. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des Mémoires de tout ce qui fe paffoit à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouffé fort loin. Madame de Montespan fe plaifoit à lire quelque chofe de ces Mémoires à fes amis, dans les derniéres années de fa vie. La dévotion, qui fe mêloit à toutes ces intrigues fecrettes, affermiffoit encor la faveur de Madame de Maintenon, & éloignoit Madame de Montespan. Le Roi fe reprochoit fon attachement pour une femme mariée, & fentoit furtout ce fcrupule, depuis qu'il ne fentoit plus d'amour. Cette fituation embaraffante fubfifta jusqu'en 1685, année mémorable par la ré-

vocation

vocation de l'Edit de Nantes. On voïoit alors des ſcénes bien différentes: d'un côté, le déſeſpoir & la fuite d'une partie de la nation; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles, Trianon & Marli bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art étoit épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand Condé, & de Mademoiſelle de Nantes fille du Roi & de Madame de Monteſpan, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençoit à ſe retirer de la cour.

LE Roi maria depuis deux enfans qu'il avoit eûs d'elle, Mademoiſelle de Blois avec le Duc de Chartres que nous avons vu Régent du Roïaume, & le Duc du Maine à Louiſe Bénédicte de Bourbon petite-fille du grand Condé & ſœur de Monſieur le Duc, Princeſſe célébre par ſon eſprit & par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du Palais Roïal & de Sceaux, ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. Il y a plus de vingt volumes, dans leſquels vous verrez que la maiſon d'Orléans & la maiſon de Condé s'indignérent de ces propoſitions; vous lirez que la Princeſſe mere du Duc de Chartres menaça ſon fils; vous lirez même qu'elle le frapa. Les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement, que le Roi s'étant ſervi de l'Abbé Du Bois Sous-Précepteur du Duc de Chartres, pour faire réuſſir la négociation, cet Abbé n'en vint à bout qu'avec

peine,

peine, & qu'il demanda pour récompense le chapeau de Cardinal. Tout ce qui regarde la cour est écrit ainsi dans beaucoup d'histoires.

AVANT la célébration du mariage de Monsieur le Duc avec Mademoiselle de Nantes, le Marquis de Seignelai, à cette occasion, donna au Roi une fête digne de ce Monarque, dans les jardins de Sceaux plantés par *le Notre* avec autant de goût que ceux de Versailles. On y exécuta l'idylle de *la paix*, composée par Racine. Il y eut dans Versailles un nouveau carrousel; & après le mariage, le Roi étala une magnificence singuliére, dont le Cardinal Mazarin avoit donné la premiére idée en 1656. On établit dans le salon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avoit produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étoient autant de décorations superbes, qui représentoient les quatre saisons de l'année. Madame de Montespan en tenoit une avec Monseigneur. Sa rivale en tenoit une autre avec le Duc du Maine. Les deux uouveaux mariés avoient chacun la leur; Monsieur le Duc avec Madame Thiange; & Madame la Duchesse, à qui la bienséance ne permettoit pas d'en tenir une avec un homme à cause de sa grande jeunesse, étoit avec la Duchesse de Chévreuse. Les Dames & les hommes nommés du voïage tiroient au sort les bijoux dont ces boutiques étoient garnies. Ainsi le Roi fit des présens

présens à toute la cour, d'une maniére digne de lui. La lotterie du Cardinal Mazarin fut moins ingénieuse & moins brillante. Ces lotteries avoient été mises en usage autrefois par les Empereurs Romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

APRÈS le mariage de sa fille, Madame de Montespan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avoit un grand revenu, mais viager; & le Roi lui fit païer toûjours une pension de mille louis d'or par mois. Elle alloit prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y marioit des filles du voisinage qu'elle dotoit. Elle n'étoit plus dans l'âge où l'imagination frapée par des vives impressions, envoie aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

L'ANNÉE même du mariage de Mademoiselle de Nantes avec Monsieur le Duc, mourut à Chantilli le Prince Condé à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir Madame la Duchesse, qui avoit la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avoit eû de la répugnance au mariage de son petit-fils, avec cette fille du Roi & de Madame de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande étoit alors infectée. On trouve encor dans une histoire du Prince de Condé, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'imposture, que le Roi se plaisoit en

toute occasion à mortifier ce Prince; & qu'au mariage de la Princesse de Conti fille de Madame de la Valiére, le Secretaire d'Etat *lui refusa le titre de haut & puissant Seigneur*, comme si ce titre étoit celui qu'on donne aux Princes du sang. L'écrivain, qui a composé l'histoire de Louis XIV dans Avignon en partie sur ces malheureux Mémoires, pouvoit-il assez ignorer le monde & les usages de notre cour, pour rapporter des faussetés pareilles?

CEPENDANT, après le mariage de Madame la Duchesse, après l'éclipse totale de la mere, Madame de Maintenon victorieuse prit un tel ascendant, & inspira à Louis XIV tant de tendresse & de scrupules, que le Roi, par le conseil du Pere de la Chaise, l'épousa secrettement en 1686, dans une petite chapelle qui étoit au bout de l'apartement occupé depuis par le Duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'Archevêque de Paris, Harlai de Chamvalon, leur donna la bénédiction; le Confesseur y assista; Montchevreuil & Bontems Premier Valet de Chambre y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu & sur les dates. Louis XIV étoit alors dans sa quarante-huitiéme année, & la personne qu'il épousoit, dans sa cinquante-deuxiéme. Ce Prince, comblé de gloire, vouloit mêler aux fatigues du gouvernement

ment les douceurs innocentes d'une vie privée. Ce mariage ne l'engageoit à rien d'indigne de ſon rang. Il fut toûjours problématique à la cour, ſi Madame de Maintenon étoit mariée. On reſpectoit en elle le choix du Roi, ſans la traiter en Reine.

LA deſtinée de cette Dame paroît parmi nous fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eû des commencemens plus petits. La Marquiſe de Saint-Sébaſtien, que le Roi de Sardaigne Victor-Amadée épouſa, n'étoit pas au-deſſus de Madame de Maintenon; & l'Impératrice Catherine étoit fort au-deſſous.

ELLE étoit d'une très-ancienne maiſon, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, Gentil-homme ordinaire de la Chambre de Henri Quatre. Son pere, Conſtant d'Aubigné, aïant voulu faire un établiſſement à la Caroline & s'étant adreſſé aux Anglois, fut mis en priſon au Château Trompette, & en fut délivré par la fille du Gouverneur nommé de Cardillac, Gentil-homme Bourdelois. Conſtant d'Aubigné épouſa ſa bienfaictrice en 1627, & la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette priſon de Niort, que nâquit en 1635 Françoiſe d'Aubigné, deſtinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de

la

la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laiſſée par la négligence d'un domeſtique ſur le rivage, prête à y être dévorée d'un ſerpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez Madame de Neuillant, mere de la Ducheſſe de Navilles ſa parente, elle fut trop heureuſe d'épouſer en 1651 Paul Scarron, qui logeoit auprès d'elle dans la ruë d'enfer. Scarron étoit d'une ancienne famille du Parlement, illuſtrée par de grandes alliances; mais le burlesque, dont il faiſoit profeſſion, l'aviliſſoit en le faiſant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour Mademoiſelle d'Aubigné, d'épouſer cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avoit qu'un bien très-médiocre. Elle fit avant ce mariage abjuration de la Religion Calviniſte, qui étoit la ſienne comme celle de ſes ancêtres. Sa beauté & ſon eſprit la firent bientôt diſtinguer. Elle fut recherchée avec empreſſement de la meilleure compagnie de Paris; & ce tems de ſa jeuneſſe fut ſans doute le plus heureux de ſa vie. Après la mort de ſon mari arrivée en 1660, elle fit long-tems ſolliciter auprès du Roi une petite penſion de quinze-cent livres, dont Scarron avoit joui. Enfin au bout de quelques années, le Roi lui en donna une de deux-mille, en lui diſant: „ Madame, je vous ai fait attendre long-„ tems; mais vous avez tant d'amis, que „ j'ai voulu avoir ſeul ce mérite auprès de „ vous.

CE fait m'a été conté par le Cardinal de Fleury, qui se plaisoit à le rapporter souvent, parce qu'il disoit que Louis XIV lui avoit fait le même compliment, en lui donnant l'Evéché de Fréjus.

EN 1671 la naissance du Duc du Maine étoit encor un secret. Ce Prince, âgé d'un an, avoit un pied difforme. Le Premier Médecin D'Aquin, qui étoit dans la confidence, jugea qu'il falloit envoïer l'enfant aux eaux de Barége. On chercha une personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt. Le Roi se souvint de Madame Scarron. Monsieur de Louvois alla secrettemnt à Paris lui proposer ce voïage. Elle eut soin depuis ce tems-là de l'éducation du Duc du Maine, nommée à cet emploi par le Roi, & non point par Madame de Montespan, comme on l'a dit. Elle écrivoit au Roi directement; ses lettres plûrent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune: son mérite fit tout le reste. Le Roi lui acheta la terre de Maintenon en 1679. Ce fut le seul bien-fonds qu'elle eut jamais.

SON élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son apartement qui étoit de plein-pied à celui du Roi, elle se bornoit à une société de deux ou trois Dames retirées comme elle; encor les voïoit-elle rarement. Le Roi venoit tous les jours chez elle après son diner, avant & après le souper, & y demeuroit jusqu'à minuit. Il y travailloit avec ses Ministres, pendant que Madame de Maintenon

tenon s'occupoit à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'Etat, paroissant souvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avoit la plus legére apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernoit que de gouverner, & ménageant son crédit en ne l'emploïant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place, pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans sa famille. Son frere, le Comte d'Aubigné ancien Lieutenant-Général, ne fut pas même Maréchal de France. Un cordon bleu & quelques parts secrettes dans les fermes générales furent sa seule fortune; aussi disoit-il au Maréchal de Vivonne, frere de Madame de Montespan, *qu'il avoit eû son bâton de Maréchal en argent comptant*. Ce fut une fortune pour la fille de ce Comte, d'épouser le Duc de Noailles, plûtôt que pour le Duc. Deux autres niéces de Madame de Maintenon, l'une mariée au Marquis de Caylus, l'autre au Marquis de Villette, n'eûrent presque point de bien. Une pension modique, donnée par Louis XIV, fut presque la seule dot de Madame de Caylus. Madame de Villette n'eut guères que des espérances. C'est elle qui épousa en secondes nôces le Vicomte de Bullingbrock, célébre par son ministére, sa disgrace & son éloquence. Elle m'a conté souvent, qu'elle

 avoit

avoit reproché à sa tante le peu qu'elle faisoit pour sa famille, & qu'elle lui avoit dit en colére: „ vous voulez jouir de vo-„ tre modération, & que votre famille „ en soit la victime ". Madame de Maintenon oublioit tout, quand elle craignoit de choquer les sentimens de Louis XIV. Elle n'osa pas même soûtenir le Cardinal de Noailles contre le pere le Tellier. Elle avoit beaucoup d'amitié pour Racine; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse, pour le protéger contre un leger ressentiment du Roi. Un jour touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avoit parlé de la misére du peuple en 1698, misére toûjours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire, qui montrat le mal & le reméde. Le Roi le lut; & en aïant témoigné du chagrin, elle eut la foiblesse d'en nommer l'auteur & celle de ne le pas défendre. Racine, plus foible encor, fut pénétré d'une douleur qui le mit au tombeau.

Du même fond de caractére, dont elle étoit incapable de rendre service, elle l'étoit aussi de nuire. L'Abbé de Choisi rapporte, que le Ministre Louvois s'étoit jetté aux pieds de Louis XIV, pour l'empêcher d'épouser la veuve Scarron. Si l'Abbé de Choisi savoit ce fait, Madame de Maintenon en étoit instruite; & non seulement elle pardonna à ce Ministre, mais

elle appaisa le Roi dans les mouvemens de colére, que l'humeur brusque du Marquis de Louvois inspiroit quelquefois à son maître.

LOUIS XIV, en épousant Madame de Maintenon, ne se donna donc qu'une compagne agréable & soûmise. La seule distinction publique qui faisoit sentir son élévation secrette, c'étoit qu'à la messe elle occupoit une de ces deux petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne sembloient faites que pour le Roi & la Reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avoit inspirée au Roi, & qui avoit servi à son mariage, devint peu-à-peu un sentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifiérent. Elle s'étoit déja donnée à la cour & auprès du Roi la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisi plusieurs filles de qualité; & le Roi avoit affecté déja les revenus de l'Abbaïe de Saint-Denis à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec Godet Desmarêts Evêque de Chartres, & fut elle-même Supérieure de ce Couvent. Elle y alloit souvent passer quelques heures; & quand je dis que l'ennui la déterminoit à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle ecrivoit à Madame de la Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du Quiétisme:

„ Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les Grands, & la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voïez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on auroit eû peine à imaginer? J'ai été jeune & jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venuë à la faveur; & je vous proteste, ma chére fille, que tous les états laissent un vuide affreux ".

Si quelque chose pouvoit détromper de l'ambition, ce seroit assûrément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pourtant n'avoit d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand Roi, disoit un jour au Comte d'Aubigné, son frere: „ je n'y peux plus tenir; je voudrois être morte ". On sait quelle réponse il lui fit: *vous avez donc parole d'épouser Dieu le pere.*

A la mort du Roi, elle se retira entiérement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que Louis XIV ne lui avoit rien assûré. Il la recommenda seulement au Duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt-mille livres, qui lui fut exactement païée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15. d'Avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron: ce nom n'est point avilissant, & l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être. LA

La Cour fut moins vive & plus sérieuse, depuis que le Roi commença à mener avec Madame de Maintenon une vie plus retirée; & la maladie considérable, qu'il eut en 1686, contribua encor à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avoient jusques-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la Chirurgie, qui fit sous ce regne plus de progrès que dans tout le reste de l'Europe, n'étoit pas encor familiarisé avec cette maladie. Le Cardinal de Richelieu en étoit mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du Roi émut toute la France. Les eglises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandoit la guérison de son Roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce qui s'est passé de nos jours, lorsque son Successeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux Rois, ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

Dès que Louis XIV ressentit les premiéres atteintes de ce mal, son premier Chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades, qui fussent dans le même péril; il consulta les meilleurs Chirurgiens; il inventa avec eux des instrumens, qui abrégeoient l'opération, & qui la rendoient moins douloureuse. Le Roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler ses Ministres auprès de son lit le

 jour

jour même; & afin que la nouvelle de ſon danger ne fît aucun changement dans les Cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux Ambaſſadeurs. A ce courage d'eſprit ſe joignoit la magnanimité avec laquelle il récompenſa Félix: il lui donna une terre, qui valoit alors plus de cinquante-mille écus.

DEPUIS ce tems, le Roi n'alla plus aux Spectacles. La Dauphine de Baviére, devenuë mélancolique & attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, ſe refuſa à tous les plaiſirs, & reſta obſtinément dans ſon apartement. Elle aimoit les lettres; elle avoit même fait des Vers; mais dans ſa mélancolie, elle n'aimoit plus que la ſolitude.

CE fut le Couvent de Saint-Cyr, qui ranima le goût des choſes d'eſprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avoit renoncé au Théatre pour le Janſéniſme & pour la Cour, de faire une Tragédie qui pût être repréſentée par ſes éléves. Elle vouloit un ſujet tiré de la Bible. Racine compoſa Eſther. Cette piéce, aïant d'abord été jouée dans la maiſon de Saint-Cyr, le fut enſuite pluſieurs fois à Verſailles devant le Roi dans l'hiver de 1689. Des Prélats, des Jéſuites, s'empreſſoient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier Spectacle. Il me paroît remarquable, que cette piéce eut alors un ſuccès univerſel; & que deux ans après, Athalie jouée par les mêmes perſonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on

on joua ces piéces à Paris, long-tems après la mort de l'auteur & après le tems des partialités. Athalie représentée en 1717, fut reçuë comme elle devoit l'être, avec transport; & Esther en 1721 n'inspira que de la froideur & ne reparut plus. Mais alors il n'y avoit plus de courtisans, qui reconnussent avec flatterie Esther dans Madame de Maintenon, & avec malignité Vasthi dans Madame de Montespan, Aman dans Monsieur de Louvois, & surtout les Huguenots persécutés par ce Ministre, dans la proscription des Hébreux. Le Public impartial ne vit qu'une avanture sans intérêt & sans vraisemblance; un Roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir qui elle est, & qui aïant sans le moindre prétexte donné ordre de faire égorger toute une nation, fait ensuite pendre son favori tout aussi legérement. Mais malgré le vice du sujet, trente vers d'Esther valent mieux que beaucoup de Tragédies, qui ont eû de grands succès.

CES amusemens ingénieux recommencérent, pour l'éducation d'Adelaïde de Savoie Duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'EST une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux Spectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des personnes roïales. On éleva un petit théatre dans l'apartement de Madame de Maintenon. La Duchesse

de Bourgogne, le Duc d'Orléans, y jouoient avec les personnes de la cour qui avoient le plus de talens. Le fameux acteur Baron leur donnoit des leçons, & jouoit avec eux. La plûpart des Tragédies de Duché, Valet de Chambre du Roi, furent composées pour ce théatre; & l'Abbé Genêt, Aumônier de la Duchesse d'Orléans, en faisoit pour la Duchesse du Maine, que cette Princesse & sa cour représentoient.

CES occupations formoient l'esprit & animoient la société. Comment le Marquis de la Fare peut-il dire dans ses Mémoires, que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confusion & impolitesse*? On jouoit beaucoup dans les voïages de Marli & de Fontainebleau, mais jamais chez Madame de Maintenon; & la cour fut en tout tems le modéle de la plus parfaite politesse. La Duchesse d'Orléans alors Duchesse de Chartres, la Duchesse du Maine, la Princesse de Conti, Madame la Duchesse, dementoient bien ce que le Marquis de la Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce étoit de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il étoit mécontent du gouvernement; il passoit sa vie dans une société qui se faisoit un mérite de condamner la cour; & cette société fit d'un homme très-aimable, un historien quelquefois injuste.

NI lui, ni aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV, ne peuvent disconvenir, qu'il ne fût jusqu'à la journée d'Hochstet,

ftet, le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique; le ſeul grand preſque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des Héros comme Jean Sobieski & des Rois de Suéde, qui effaçaſſent en lui le guerrier, perſonne n'effaça le Monarque. Il faut avouer encor, qu'il soûtint ſes malheurs & qu'il les répara. Il a eû des défauts; il a fait des fautes: mais ceux qui le condamnent, l'auroient-ils égalé, s'ils avoient été à ſa place?

LA Ducheſſe de Bourgogne croiſſoit en grace & en mérite. Les éloges, qu'on donnoit à ſa ſœur en Eſpagne, lui inſpirérent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'étoit pas une beauté parfaite; mais elle avoit le regard tel que ſon fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étoient embellis par ſon eſprit, & plus encor par l'envie extrême de mériter les ſuffrages de tout le monde. Elle étoit, comme Henriette d'Angleterre, l'idole & le modéle de la cour, avec un plus haut rang: elle touchoit au trône: la France attendoit du Duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les Sages de l'antiquité en imaginérent, mais dont l'auſtérité ſeroit tempérée par les graces de cette Princeſſe, plus faites encor pour être ſenties que la philoſophie de ſon époux. Le monde ſait, comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de Louis XIV, de voir périr en France toute ſa famille par des morts prematurées; ſa femme à quarante-cinq ans, ſon fils unique à cinquante; & un an après que nous eûmes

perdu

perdu son fils, nous vîmes son petit-fils le Dauphin Duc de Bourgogne, la Dauphine sa femme, leur fils ainé le Duc de Bretagne, portés à Saint-Denis dans le même char, au mois d'Avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis sur le trône, étoit dans son berceau aux portes de la mort. Le Duc de Berri, frere du Duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; & sa fille, dans le même tems, passa du berceau au cercueil.

Ce tems de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que dans la minorité de Louis XV j'ai vu plusieurs personnes, qui ne parloient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, étoit celui qui sembloit devoir hériter bientôt du roïaume.

Ces mêmes soupçons, qu'on avoit eûs à la mort de Madame & à celle de Marie Louise Reine d'Espagne, se réveillérent avec une fureur qui n'a point d'exemple. L'excès de la douleur publique auroit presque excusé la calomnie, si elle avoit été excusable. Il y avoit du délire à penser, qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes roïales, en laissant vivre le seul qui pouvoit les venger. La maladie, qui emporta le Dauphin de Bourgogne, sa femme & son fils, étoit une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq-cent personnes. Monsieur le Duc de Bourbon petit-fils du Prince de Condé, le Duc de

de la Trimouille, Madame de la Vrilliére, Madame de Liſtenai, en furent attaqués à la cour. Le Marquis de Gondrin, fils du Duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis Comteſſe de Toulouſe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les ainés de ce Duc de Lorraine François, deſtiné à être un jour Empereur & à relever la maiſon d'Autriche.

CEPENDANT, ce fut aſſez qu'un Médecin nommé Boudin, homme de plaiſir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles: „ nous n'entendons rien à de pareilles ma„ ladies ". C'en fut aſſez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

UN Prince avoit un laboratoire, & étudioit la Chimie ainſi que beaucoup d'autres arts: c'étoit une preuve ſans replique. Le cri public étoit affreux. Il faut en avoir été témoin pour le croire. Pluſieurs écrits & quelques malheureuſes hiſtoires de Louis XIV éterniſeroient les ſoupçons, ſi des hommes inſtruits ne prenoient ſoin de les détruire. J'oſe dire, que frapé de tout tems de l'injuſtice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour ſavoir la vérité. Voici ce que m'a répété pluſieurs fois le Marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du roïaume, intimement attaché à ce Prince ſoupçonné, dont il eut depuis beaucoup à ſe plaindre. Le Marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans ſon palais. Il le trouve étendu à terre, verſant des lar-

mes,

mes, aliéné par le désespoir. Son Chimiste Homberg court se rendre à la bastille, pour se constituer prisonnier: mais on n'avoit point d'ordre de le recevoir; on le refuse. Le Prince (qui le croiroit!) demande lui même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence; sa mere demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie; mais elle n'est point signée: & le Marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid, pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mere du Prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le Monarque qui l'accordoit, & son neveu qui la demandoit, étoient également malheureux.

Louis XIV dévoroit sa douleur en public: il se laissa voir à l'ordinaire. Mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétroient & lui donnoient des convulsions. Il éprouvoit toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assûré de la paix, & dans un tems où la misére désoloit le roiaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entiére pour le Pere le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très-remarquable, que le public,

blic, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son Confesseur. Il perdit les trois derniéres années de sa vie, dans l'esprit de la plûpart de ses sujets, tout ce qu'il avoit fait de grand & de mémorable.

PRIVÉ de presque tous ses enfans, sa tendresse, qui redoubloit pour le Duc du Maine & pour le Comte de Toulouse ses fils légitimés, le porta à leur donner en 1715, les droits, les honneurs, le rang, le nom de Princes du sang, par un Edit qui fut enregistré sans aucune remontrance. Il assûroit, par cet Edit, la couronne à leur maison, au défaut de tous les Princes du sang de France; & tempéroit ainsi par la loi naturelle, la sévérité des loix positives qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la succession paternelle. Les Rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son sang, ce qu'il avoit fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut surtout pouvoir établir pour deux de ses enfans, ce qu'il avoit fait passer au Parlement sans opposition, pour les Princes de la maison de Lorraine. Cependant on murmura. Le Procès, que les Princes du sang intentérent depuis aux Princes légitimés, est connu. Ceux-ci ont conservé pour leurs personnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par Louis XIV. Ce qui regarde leur postérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune.

LOUIS XIV fut attaqué vers le milieu du

du mois d'Août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflérent; la gangréne commença à se manifester. Le Comte de Stairs Ambassadeur d'Angleterre paria, selon le génie de sa nation, que le Roi ne passeroit pas le mois de Septembre. Le Duc d'Orléans, qui au voïage de Marli avoit été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un Empirique, dans les derniers jours de la maladie du Roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, & l'Empirique assûra qu'il guériroit. La foule, qui entouroit le Duc d'Orléans, diminua dans le moment. „ Si le Roi mange une seconde „ fois, dit le Duc d'Orléans, nous n'au„ rons plus personne ". Mais la maladie étoit mortelle. Les mesures étoient prises, pour donner la Régence absoluë au Duc d'Orléans. Le Roi ne la lui avoit laissée que très-limitée par son testament déposé au Parlement; ou plûtôt, il ne l'avoit établi que Chef d'un Conseil de Régence, dans lequel il n'auroit que la voix prépondérante. Cependant il lui dit: *je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance*. C'est qu'il ne croïoit pas, qu'il y eût de loi fondamentale qui donnat dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du roïaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encor davantage. Il crut qu'aïant été si bien obéi pendant sa vie, il le

feroit après sa mort, & ne se souvenoit pas qu'on avoit cassé le testament de son pere.

D'AILLEURS personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à Madame de Maintenon: *j'avois cru qu'il étoit plus difficile de mourir*; disant à ses domestiques: *pourquoi pleurez-vous? m'avez-vous cru immortel?* donnant tranquilement ses ordres sur beaucoup de choses & même sur sa pompe funébre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort, meurt toûjours avec courage. Louis XIII, dans sa derniére maladie, avoit mis en musique le *de profundis*, qu'on devoit chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin, fut dépouillé de cette ostentation répanduë sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son Successeur a toûjours conservé écrites au chevet de son lit, les paroles remarquables que ce Monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras: ces paroles ne sont point telles, qu'elles sont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidélement copiées: „ vous allez être bientôt Roi d'un „ grand roïaume. Ce que je vous recom- „ mende plus fortement, est de n'oublier „ jamais les obligations que vous avez „ à Dieu. Souvenez-vous que vous lui „ devez tout ce que vous êtes. Tâchez „ de conserver la paix avec vos voisins. „ J'ai trop aimé la guerre: ne m'imitez „ pas en cela, non plus que dans les trop „ grandes dépenses que j'ai faites. Prenez

„ conseil en toutes choses, & cherchez
„ à connoître le meilleur pour le suivre
„ toûjours. Soulagez vos peuples le plus-
„ tôt que vous le pourrez, & faites ce
„ que j'ai eû le malheur de ne pouvoir fai-
„ re moi-même.

Il est à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que Louis XV a donnée à ses ennemis; dans laquelle on a vû un Roi victorieux rendre toutes ses conquêtes pour tenir sa parole, rétablir tous ses Alliés, & devenir l'Arbitre de l'Europe par son désintéressement plus encor que par ses victoires.

Quoique la vie & la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritoit. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un tems de minorité où chacun se figuroit une fortune, l'affaire de la *Constitution* qui aigrissoit les esprits; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui alloit plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avoit demandé au ciel avec larmes la guérison de son Roi malade, suivre son convoi funébre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la Reine sa mere lui avoit dit un jour dans sa grande jeunesse: *mon fils, ressemblez à votre grand-pere & non pas à votre pere.* Le Roi en aïant demandé la raison: *c'est*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri* IV *on pleuroit, & qu'on a ri à celle de Louis* XIII. Quoiqu'il

qu'il en soit, il paroît que le tems, qui meurit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, & sans avoir l'idée d'un siécle à jamais mémorable.

SI on le considére dans sa vie privée, on le voit bon fils sans vouloir que sa mere gouverne, bon mari même sans être jamais fidéle, bon pere, bon maître, & toûjours aimable avec dignité.

J'AI déja remarqué * ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le Premier Gentil-homme de la Chambre & le Grand Maître de la Garderobe se disputoient l'honneur de le servir: *qu'importe lequel de mes valets me serve.* Un discours si grossier ne pouvoit partir d'un homme aussi poli & aussi attentif qu'il l'étoit, & ne s'accordoit guères avec ce qu'il lui dit un jour en effet au sujet de ses dettes: *que ne parlez-vous à vos amis?* mot bien différent, qui par lui-même valoit beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante-mille écus.

IL n'est pas même vrai, qu'il ait écrit au Duc de la Rochefoucault: „ je vous „ fais mon compliment comme votre a„ mi, sur la charge de Grand-Maître de la

* *Tout cela est tiré des Anecdotes imprimées parmi les Mêlanges du même auteur, & fonduës dans cette histoire.*

„ la Garderobe, que je vous donne com-
„ me votre Roi ". Les Hiſtoriens lui font honneur de cette Lettre. C'eſt ne pas ſentir combien il eſt peu délicat, combien même il eſt dur de dire à celui dont on eſt le maître, qu'on eſt ſon maître. Cela ſeroit à ſa place, ſi on écrivoit à un ſujet qui auroit été rebelle: c'eſt ce que Henri Quatre auroit pu dire au Duc de Maienne avant l'entiére réconciliation. Le Secretaire du Cabinet *Roſe* écrivit cette lettre; & le Roi avoit trop de bon goût pour l'envoïer. C'eſt ce bon goût qui lui fit ſupprimer les inſcriptions faſtueuſes, dont Charpentier de l'Académie Françoiſe avoit chargé les tableaux de *Le Brun* dans la Galerie de Verſailles; *l'incroïable paſſage du Rhin, la merveilleuſe priſe de Valenciennes*, &c. Le Roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin, diſoient davantage. Charpentier avoit eû raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de notre patrie; la flatterie ſeule avoit nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponſes, quelques mots de ce Prince, qui ſe réduiſent à très-peu de choſe. On prétend, que quand il réſolut d'abolir en France le Calviniſme, il dit: „ mon grand-pere aimoit
„ les Huguenots & ne les craignoit pas; mon
„ pere ne les aimoit point & les craignoit:
„ moi je ne les aime ni ne les crainds.

Il s'exprimoit toûjours noblement & avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en Souverain. Lorſque le

le Duc d'Anjou partit pour aller regner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui alloit déſormais joindre les deux nations : *il n'y a plus de Pirénées.*

LOUIS XIV avoit dans l'eſprit plus de juſteſſe & de dignité, que de ſaillies; & d'ailleurs on n'exige pas qu'un Roi diſe des choſes mémorables, mais qu'il en faſſe.

CE qui eſt néceſſaire à tout homme en place, c'eſt de ne laiſſer ſortir perſonne mécontent de ſa préſence, & de ſe rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment, mais on peut toûjours dire des choſes qui plaiſent. Il s'en étoit fait une heureuſe habitude. C'étoit entre lui & ſa cour un commerce continuel, de tout ce que la Majeſté peut avoir de graces ſans jamais ſe dégrader, & de tout ce que l'empreſſement de ſervir & de plaire peut avoir de fineſſe, ſans l'air de la baſſeſſe. Il étoit, ſurtout avec les femmes, d'une attention & d'une politeſſe qui augementoit encor celle de ſes courtiſans; & il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes, qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laiſſent un long ſouvenir.

UN jour Madame la Ducheſſe de Bourgogne encor fort jeune, voïant à ſon ſouper un Officier qui étoit très-laid, plaiſanta beaucoup & très-haut ſur ſa laideur: „ je „ le trouve, Madame, (dit le Roi encor plus haut) un des plus beaux hom-

„ mes de mon roïaume; car c'eſt un des
„ plus braves.

Le Comte de Marivaux Lieutenant-Général, homme un peu brutal & qui n'avoit pas adouci ſon caractére dans la cour même de Louis XIV, avoit perdu un bras dans une action, & ſe plaignoit au Roi qui l'avoit pourtant récompenſé, autant qu'on le peut faire pour un bras caſſé : „ je voudrois avoir perdu auſſi l'autre, „ dit-il, & ne plus ſervir votre Majeſté". *J'en ſerois bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit Louis XIV; & ce diſcours fut ſuivi d'une grace qu'il lui accorda. Il étoit ſi éloigné de dire des choſes désagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un Prince, qu'il ne ſe permettoit pas même les plus innocentes & les plus douces railleries; tandis que des particuliers en font tous les jours de ſi cruelles & de ſi funeſtes.

Il ſe plaiſoit & ſe connoiſſoit à ces choſes ingénieuſes, aux impromptus, aux chanſons agréables; & quelquefois même il faiſoit ſur le champ de petites parodies ſur les airs qui étoient en vogue, comme celle-ci:

Chez mon cadet de frere,
Le Chancelier ſerrant
N'eſt pas trop néceſſaire;
Et le ſage Boiſrand
Eſt celui qui ſait plaire.

Et

Et cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le Conseil :

Le Conseil à ses yeux a beau se présenter ;
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

CES bagatelles servent au moins à faire voir, que les agrémens de l'esprit faisoient un des plaisirs de sa cour ; qu'il entroit dans ces plaisirs ; & qu'il savoit dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en Monarque sur le théâtre du monde.

SA lettre à l'Archévêque de Rheims au sujet du Marquis de Barbésieux, quoiqu'écrite d'un stile extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractére, que les pensées les plus ingénieuses n'en auroient fait à son esprit. Il avoit donné à ce jeune homme la place de Secretaire d'État de la guerre, qu'avoit eû le Marquis de Louvois son pere. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau Secretaire d'Etat, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vuë il s'adresse à son oncle l'Archévêque de Rheims ; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un pere qui parle.

„ JE sai, dit-il, ce que je dois à la „ mémoire de Monsieur de Louvois ; „ mais si votre neveu ne change de con„ duite, je serai forcé de prendre un

 „ parti.

„ parti. J'en ſerai fâché ; mais il en faudra prendre un. Il a des talens ; mais il „ n'en fait pas un bon uſage. Il donne „ trop ſouvent à ſouper aux Princes, au „ lieu de travailler ; il néglige les affai- „ res pour ſes plaiſirs ; il fait attendre „ trop long-tems les Officiers dans ſon „ antichambre ; il leur parle avec hau- „ teur, & quelquefois avec dureté.

VOILÀ ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vuë autrefois en original. Elle fait bien voir, que Louis XIV n'étoit pas gouverné par ſes Miniſtres comme on l'a cru, & qu'il ſavoit gouverner ſes Miniſtres.

IL aimoit les louanges ; & il eſt à ſouhaiter qu'un Roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevoit pas toûjours, quand elles étoient trop fortes. Lorſque notre Académie, qui lui rendoit toûjours compte des ſujets qu'elle propoſoit pour ſes prix, lui fit voir celui-ci : *quelle eſt de toutes les vertus du Roi, celle qui mérite la préférence*? le Roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de Quinault ; mais c'étoit dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le tems où l'ivreſſe de la nation excuſoit la ſienne. Virgile & Horace par reconnoiſſance, & Ovide par une indigne foibleſſe, prodiguérent à Auguſte des éloges plus forts, & (ſi on ſonge aux proſcriptions) bien moins mérités.

LE Duc d'Antin ſe diſtingua dans ce ſiécle

ſiécle par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'en faire. Le Roi va coucher à Petit-Bourg; il y critique une grande allée d'arbres, qui cachoit la vuë de la riviére. Le Duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le Roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avoit condamnés. *C'eſt parce que Votre Majeſté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus*, répond le Duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme aïant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſoit au Roi, il prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé Louis XIV d'un orgueil inſupportable, parce que les baſes de ſes ſtatuës, à la Place des Victoires & à celle de Vendôme, ſont entourées d'eſclaves enchainés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger ces ſtatuës. Celle de la Place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'ame & de la reconnoiſſance du Premier Maréchal de la Feuillade pour ſon maître. Il y dépenſa cinq-cent-mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui; & la ville en ajoûta autant pour rendre la place réguliére. J'ai toûjours été révolté, contre l'injuſtice qui imputoit à Louis XIV le faſte de cette ſtatuë, & contre l'indif-

férence qui ne rend pas assez de justice à la magnanimité du Maréchal.

On ne parloit que de ces quatre esclaves; mais ils figurent des vices domtés, encor plus que des nations vaincuës; le duël aboli, l'hérésie détruite. Les inscriptions le témoignent assez. Elles célébrent aussi la jonction des mers, la Paix de Nimégue, & ne parlent que de bienfaits; & aucun de ces esclaves n'a rien qui caractérise les peuples vaincus par Louis XIV. D'ailleurs c'est un ancien usage des sculpteurs, de mettre des esclaves aux pieds des statuës des Rois. Il vaudroit mieux y représenter des citoïens libres & heureux. Mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément Henri Quatre, & de Louis XIII à Paris; on en voit à Livourne sous la statuë de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaina assûrément aucune nation; on en voit à Berlin sous la statuë d'un Electeur, qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la France, & les François eux-mêmes, ont rendu très-injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription, *viro immortali*, *à l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie, comme si ce mot signifioit autre chose, que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence,

Ædes à Deo datæ,
Maison donnée par un Dieu,

se-

feroit bien plus idolâtre: elle n'est pourtant qu'une allusion, au surnom de *Dieu-donné*, & au vers de Virgile, *Deus nobis hæc otia fecit*.

A l'égard de la Statuë de la Place Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Le Roi avoit destiné les bâtimens de cette place, pour sa bibliothéque publique. La place étoit plus vaste; elle avoit d'abord trois faces, qui étoient celles d'un palais immense, dont les murs étoient déja élevés, lorsque le malheur des tems, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini; ainsi la Fontaine & l'Obélisque, que Colbert vouloit faire élever vis-à-vis le portail de Perrault, n'ont paru que dans les desseins; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué; & la pluspart des monumens de Paris laissent des regrets.

La nation désiroit, que Louis XIV eût préféré son Louvre & sa Capitale au palais de Versailles, que le Duc de Créqui appelloit un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnoissance, ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique se joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe & de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que Louis XIV aimoit en tout la gran-

grandeur & la gloire. Un Prince, qui aïant fait d'auſſi grandes choſes que lui, feroit encor ſimple & modeſte, ſeroit le premier des Rois, & Louis XIV le ſecond *.

S'IL ſe repentit en mourant, d'avoir entrepris legérement des guerres, il faut convenir, qu'il ne jugeoit pas par les événemens; car de toutes ſes guerres, la plus juſte & la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

IL eut de ſon mariage, outre *Monſeigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux; il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent poſtérité. Il eut encor d'une Demoiſelle attachée à Madame de Monteſpan, une fille non reconnuë, qu'il maria à un Gentilhomme d'auprès de Verſailles, nommé de La Queuë.

ON ſoupçonna avec beaucoup de vraiſemblance, une Religieuſe de l'Abbaïe de Moret, d'être ſa fille. Elle étoit extrêmement baſannée, & d'ailleurs lui reſſembloit. Le Roi lui donna vingt-mille écus de dot, en la plaçant dans ce Couvent. L'opinion qu'elle avoit de ſa naiſſance, lui donnoit un orgueil dont ſes Supérieures ſe plaignirent. Madame de Maintenon, dans un voïage de Fontainebleau, alla au Cou-

* *Paroles tirées des anecdotes ur Louis XIV refonduës dans cette hiſtoire.*

Couvent de Moret ; & voulant inſpirer plus de modeſtie à cette Religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourriſſoit ſa fierté. „ Madame, (lui dit „ cette perſonne) la peine que prend u„ ne Dame de votre élévation, de venir „ exprès içi me dire que je ne ſuis pas fil„ le du Roi, me perſuade que je le ſuis ". Le Couvent de Moret ſe ſouvient encor de cette anecdote.

TANT de détails pourroient rebuter un Philoſophe. Mais la curioſité, cette foibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.



CHAPITRE VINGT-SEPTIEME.

Gouvernement intérieur : Commerce : Police : Loix : Diſclipline Militaire : Marine, &c.

ON doit cette juſtice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur ſiécle, de regarder le point dont ils ſont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La poſtérité leur doit une éternelle reconnoiſſance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils ſont ſurpaſſés. Cette juſte gloire eſt

est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son Roïaume, embellir sa Cour, & perfectionner les Arts.

Non seulement il s'imposa la loi de travailler réguliérement avec chacun de ses Ministres; mais tout homme connu pouvoit obtenir de lui une audience particuliére, & tout citoïen avoit la liberté de lui présenter des requêtes & des projets. Les placets étoient reçus d'abord par un Maître des Requêtes, qui les rendoit apostillés : ils furent dans la suite renvoïés aux bureaux des Ministres. Les projets étoient examinés dans le Conseil, quand ils méritoient de l'être; & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les Ministres, en présence du Maître. Ainsi on vit entre le trône & la nation une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma & s'accoûtuma luimême au travail; & ce travail étoit d'autant plus pénible, qu'il étoit nouveau pour lui, & que la séduction des plaisirs pouvoit aisément le distraire. Il écrivit les premiéres dépêches à ses Ambassadeurs. Les Lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main; & il n'y en eut aucune écrite en son nom, qu'il ne se fit lire.

A peine Colbert, après la chûte de Fou-

Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le Roi remit aux peuples tout ce qui étoit dû d'impôts, depuis 1647 jusqu'en 1656, & surtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq-cent-mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'Abbé de Choisi paroît, ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain, qu'elle fut diminuée par ces remises & augmentée par le bon ordre.

LES soins du Premier Président de Bellièvre, aidés des libéralités de la Duchesse d'Aiguillon & de plusieurs citoïens, avoient établi l'Hôpital-Général. Le Roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du roïaume.

LES grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés; & peu-à-peu ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voïage à présent environ quarante lieuës, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étoient plus durables, mais non pas plus spacieux & plus beaux.

LE génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui étoit foiblement cultivé, & dont les grands principes n'étoient pas connus. Les Anglois, & encor plus les Hollandois, faisoient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandois sur-

surtout chargeoient dans nos ports nos denrées, & les distribuoient dans l'Europe. Le Roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée le Droit de Fret; que païoient tous les vaisseaux étrangers; & il donna aux François toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime nâquit. Le Conseil de Commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi; & le Roi y présidoit tous les quinze jours.

LES Ports de Dunkerque & de Marseille furent déclarés Francs; & bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, & celui du Nord à Dunkerque.

ON forma une Compagnie des Indes Occidentales en 1664; & celle des Grandes Indes fut établie la même année. Avant ce tems, il falloit que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie Hollandoise. Les partisans de l'ancienne œconomie, timide, ignorante & resserrée, déclamérent envain contre un commerce, dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périroit pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne faisoient pas réflexion, que ces marchandises de l'Inde devenuës nécessaires auroient été païées plus chérement à l'étranger. Il est vrai, qu'on porte aux Indes Orientales, plus d'espéces qu'on n'en retire & que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espéces vien-

viennent du Pérou & du Mexique ; elles font le prix de nos denrées portées à Cadix ; & il reste plus de cet argent en France, que les Indes Orientales n'en absorbent.

Le Roi donna plus de six-millions de notre monnoie d'aujourd'hui à la Compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les Reines, les Princes & toute la Cour fournirent deux-millions numéraires de ce tems-là. Les Cours Supérieures donnérent douze-cent-mille livres, les Financiers deux-millions, le Corps des Marchands six-cent-cinquante-mille livres. Toute la nation secondoit son maître.

Cette Compagnie a toujours subsisté. Car encor que les Hollandois eussent pris Pontichéri en 1694, & que le commerce des Indes languît depuis ce tems, il a repris de nos jours une force nouvelle. Pontichéri est devenuë la rivale de Batavia ; & cette Compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singuliéres, est devenuë une des plus grandes ressources du roïaume. Le Roi forma encor une Compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressoient à ces établissemens, à l'exemple du Monarque.

La Compagnie des Indes Occidentales

ne fut pas moins encouragée que les autres; le Roi fournit le dixiéme de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du roïaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvoit contenir.

On ne peut encor trop s'étonner, que l'Abbé de Choisi ait censuré ces établissemens, dans ses Mémoires qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le Ministre Colbert fit pour le bien du roïaume; mais alors on ne le sentoit pas: il travailloit pour des ingrats. On lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix depuis 1656, & du décri où tombérent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministére, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisoit. Il y avoit plus de bourgeois que de citoïens. Peu de personnes portoient leurs vuës sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, rétrécit l'esprit & l'intérêt non seulement d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossiére d'un marchand nommé Hazon (qui consulté par ce Ministre, lui dit: *vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, & vous l'avez renversée de l'autre.*) étoit encor citée avec complaisance dans ma jeunesse; & cet-

cette anecdote se retrouve dans le Moréri. Il a falu, que l'esprit philosophique introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entiére à la mémoire de ce grand homme. Il avoit la même exactitude que le Duc de Sulli, & des vuës beaucoup plus étenduës. L'un ne savoit que ménager; l'autre savoit faire de grands établissemens.

PRESQUE tout fut, ou réparé, ou créé de son tems. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du Roi & des particuliers, fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il vouloit enrichir la France & la peupler. Les Mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiroient à l'âge de vingt ans; & tout pere de famille qui avoit dix enfans, étoit exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnoit plus à l'Etat par le travail de ses enfans, qu'il n'eût pu donner en païant la taille. Ce réglement auroit dû être à jamais sans atteinte.

DEPUIS l'an 1663 chaque année de ce ministére, jusqu'en 1672, fut marquée par l'établissement de quelque Manufacture. Les draps fins, qu'on tiroit auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le Roi avançoit au manufacturier deux-mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta dans l'an-

née 1669, quarante-quatre-mille-deux-cent métiers en laine dans le roïaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante-millions de ce tems-là; & non seulement l'avantage qu'on en tiroit étoit beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des meuriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangéres pour la chaine des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avoit toûjours fourni toute l'Europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pû jamais être imitées ailleurs. Les Tapis de Turquie & de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les Tappisseries de Flandre cédérent à celle des Gobelins. Ce vaste enclos des Gobelins étoit rempli alors de plus de huit-cent ouvriers; il y en avoit trois-cent qu'on y logeoit. Les meilleurs Peintres dirigeoient l'ouvrage, ou sur leurs propres desseins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. Outre les tapisseries, on y fabriqua des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable; & l'Art de la Marquéterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture des tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six-cent ouvriers dans cette ville; & le Roi lui fit présent de soixante-mille livres.

SEI-

SEIZE-CENT filles furent occupées aux ouvrages de Dentelles: on fit venir trente principales ouvriéres de Venise & deux-cent de Flandre; & on leur donna trente-six-mille livres pour les encourager.

LES Fabriques des Draps de Sédan, celles des Tapisseries d'Aubusson, dégénérées & tombées, furent rétablies.

ON sait que le ministére acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promtement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés qu'on avoit toûjours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des Calvinistes, qui avoient le secret du fer-blanc & de l'acier, emportérent en 1686 ce secret avec eux; & firent partager cet avantage à des nations étrangéres.

LE Roi achetoit tous les ans pour environ quatre-cent-mille livres de tous les ouvrages de goût, qu'on fabriquoit dans son roïaume; & il en faisoit des présens.

IL s'en falloit beaucoup, que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avoit ni clarté, ni sûreté, ni propreté. Il falut pourvoir à ce nettoïement continuel des ruës, à cette illumination que cinq-mille fanaux forment toutes les nuits; paver la ville toute entiére; y construire deux nouveaux ports; rétablir les anciens; faire veiller une garde conti-

nuelle à pied & à cheval, pour la fûreté des citoïens. Le Roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa en 1667 un Magistrat, uniquement pour veiller à la Police. La plûpart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtems après; mais aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; & Rome même n'est pas éclairée.

TOUT commençoit à tendre tellement à la perfection, que le second Lieutenant de Police, qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation, qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siécle; aussi étoit-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le Ministére; & il eût été bon Général d'armée. La place de Lieutenant de Police étoit au-dessous de sa naissance & de son mérite; & cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le ministére géné & passager, qu'il obtint sur la fin de sa vie.

ON doit observer ici, que Monsieur d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique païs de l'Europe, où l'ancienne Noblesse ait pris souvent le parti de la Robe. Presque tous les autres Etats, par un reste de barbarie gothique, ignorent encor qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

LE Roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661.

Les

Les particuliers à son exemple, élévérent dans Paris mille édifices superbes & commodes. Le nombre s'en est accru tellement, que depuis les environs du Palais Roïal & ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce tems-là, qu'on inventa la commodité magnifique de ces carosses ornés de glaces & suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoïen de Paris se promenoit dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers Triomphateurs Romains n'alloient autrefois au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; & devenu commun, il n'est plus un luxe.

LOUIS XIV avoit du goût pour l'Architecture, pour les Jardins, pour la Sculpture; & ce goût étoit en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le Controleur-Général Colbert eut, en 1664, la direction des bâtimens, qui est proprement le ministére des arts, il s'appliqua à seconder les projets de son Maître. Il falut d'abord travailler à achever le Louvre. François Mansard, l'un des plus grands Architectes qu'ait eû la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projettoit. Il ne voulut pas s'en charger, sans avoir la liberté de refaire ce qui lui paroîtroit défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de depenses, le fit exclure. On appella de Rome le Cavalier Bernini,

 dont

dont le nom étoit célébre par la Colonnade qui entoure le Parvis de Saint-Pierre, par la Statuë Equeſtre de Conſtantin, par la Fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voïage. Il fut conduit à Paris, en homme qui venoit honorer la France. Il reçut, outre cinq Louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante-mille écus, avec une penſion de deux-mille écus, & une de cinq-cent pour ſon fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin, fut encor plus grande que la magnificence de François Premier pour Raphaël. Le Bernin par reconnoiſſance fit depuis à Rome la Statuë Equeſtre du Roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien ſurpris de voir le deſſein de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus auguſtes monumens d'Architecture, qui ſoient au monde. Claude Perrault avoit donné ce deſſein, exécuté par Louis le Vau & d'Orbay. Il inventa les machines, avec leſquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le frontiſpice de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on eſt redevable à ce Perrault, que Boileau oſa vouloir rendre ridicule.

Ces

Ces vignes si renommées ne sont pas, de l'aveu des voïageurs, supérieures au seul château de *Maisons*, qu'avoit bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé & ne mérita pas ces récompenses: il donna seulement des desseins, qui ne furent pas exécutés.

Le Roi, en faisant bâtir ce Louvre dont l'achévement est tant désiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marli, & en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Observatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'Académie des Sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur & par ses difficultés, fut ce Canal de Languedoc, qui joint les deux mers, & qui tombe dans le port de *Cette*, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664; & on le continua sans interruption jusqu'en 1681. La fondation des Invalides & la Chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr le dernier de tant d'ouvrages construits par ce Monarque, suffiroient seuls pour faire bénir sa mémoire. Quatre-mille soldats & un grand nombre d'Officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins; deux-cent-cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles,

font autant de voix qui célébrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former, pour élever cinq cent gentils-hommes; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir. C'est l'art de faire du bien, qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même tems faire des choses plus grandes & d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile; c'étoit de réformer les Loix. Il y fit travailler le Chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, & surtout le Conseiller d'Etat Pussort. Il assistoit quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premiéres loix & de ses premiéres conquêtes. L'Ordonnance Civile parut d'abord; ensuite le Code des Eaux & Forêts; puis des Statuts pour toutes les Manufactures; l'Ordonnance Criminelle; le Code du Commerce; celui de la Marine: tout cela se suivit presque d'année en année. Il y eut même une Jurisprudence nouvelle, établie en faveur des Négres de nos Colonies; espéce d'hommes, qui n'avoit pas encor joui des droits de l'humanité.

Une reconnoissance approfondie de la Jurisprudence n'est pas le partage d'un Souverain. Mais le Roi étoit instruit des loix principales; il en possédoit l'esprit, & savoit ou les soûtenir ou les mitiger à propos. Il jugeoit souvent les Causes de ses sujets, non seulement dans le Conseil des Secretaires d'Etat, mais dans celui qu'on ap-

appelle le Conſeil des Parties. Il y a de lui deux jugemens célébres, dans deſquels ſa voix décida contre lui-même.

DANS le premier en 1680, il s'agiſſoit d'un procès entre lui & des particuliers de Paris qui avoient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent, avec le fonds qui lui appartenoit & qu'il leur céda.

L'AUTRE regardoit un Perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avoient été ſaiſies par les Commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu & y ajoûta un préſent de trois mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration & ſa reconnoiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'Ambaſſadeur Perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'ABOLITION des Duëls fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avoient été autoriſés autrefois par les Rois, par les Parlemens même & par l'Egliſe; & quoiqu'ils fuſſent défendus depuis Henri Quatre, cette funeſte coûtume ſubſiſtoit plus que jamais. Le fameux combat des *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu à peu notre nation, & même les nations voiſines, qui ſe conformérent à nos ſages coûtumes après avoir pris nos mauvaiſes. Il y a dans l'Euro-

l'Europe cent fois moins de duëls aujourd'hui, que du tems de Louis XIII.

LÉGISLATEUR de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui, qui la premiére année de son administration ordonna, que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques; réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui, qui institua les Brigadiers, & qui mit les corps dont la maison du Roi est formée, sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de Mousquetaires des gardes du Cardinal Mazarin, & fixa à cinq-cent hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de Connêtable, & après la mort du Duc d'Epernon, plus de Colonel-Général de l'infanterie; ils étoient trop maîtres; il vouloit l'être, & le devoit. Le Maréchal de Grammont, simple Mestre-de-Camp des Gardes-Françoises sous le Duc d'Epernon & prenant l'ordre de ce Colonel-Général, ne le prit plus que du Roi, & fut le premier qui eut le nom de Colonel des Gardes. Il installoit lui-même ces Colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, & ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les Grenadiers, d'abord au nom-

nombre de quatre par compagnie dans le régiment du Roi qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de Grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux Gardes-Françoises, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le corps des Dragons, & leur donna un Colonel-Général. Il ne faut pas oublier l'établissement des Haras en 1667. Ils étoient absolument abandonnés auparavant; & ils furent d'une grande ressource, pour remonter la cavalerie.

L'USAGE de la Baïonette au bout du fusil, est de son institution. Avant lui on s'en servoit quelquefois; mais il n'y avoit que quelques compagnies, qui combattissent avec cette arme. Point d'usage uniforme, point d'exercice: tout étoit abandonné à la volonté du Général. Les piques passoient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment, qui eut des baïonnettes & qu'on forma à cet exercice, fut celui des fusiliers, établi en 1671.

LA maniére dont l'Artillerie est servie aujourd'hui, lui est duë toute entiére. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Strasbourg; & le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'Officiers, presque tous capables de bien conduire un siége. Tous les magazins du roïaume étoient pourvus, & on y distribuoit tous les ans huit-cent milliers de poudre. Il forma un régiment de Bombardiers & un de Houssards: avant lui on ne connoissoit les Houssards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de Milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'exerçoient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de Cadets furent entretenuës dans la plûpart des places frontiéres : ils y apprenoient les mathématiques, le dessein & tous les exercices, & faisoient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse, trop difficile à discipliner. Mais le corps des Ingénieurs, que le Roi forma & auquel il donna les réglemens qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le Maréchal de Vauban & ses éléves, qui surpassérent le Comte de Pagan. Il construisit ou répara cent-cinquante places de guerre.

Pour soûtenir la Discipline Militaire, il créa des Inspecteurs-Généraux, ensuite des Directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; & on voïoit par leur rapport, si les Commissaires des guerres avoient fait leur devoir.

Il institua l'Ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'Hôtel des Invalides mit le comble aux soins qu'il prit, pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins, que dès l'an 1672 il eut cent-quatre-vingt-mille hommes de troupes réglées, & qu'augmentant ses

ses forces à mesure que le nombre & la puissance de ses ennemis augmentoient, il eut enfin jusqu'à quatre-cent-cinquante-mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avoit point vû de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposérent à peine d'aussi considérables; mais il faloit qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvoit; & il eut toûjours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses & bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaisseaux que le Cardinal Mazarin avoit laissé pourrir dans les ports, sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suéde; & dès la troisiéme année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essaïer à Pigeri sur la côte d'Afrique. Le Duc de Beaufort purge les mers de pirates dès l'an 1665; & deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement. Mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il sent déja toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. Envain le Conseil du Roi Charles Second insiste sur ce droit, que la force, l'industrie & le tems avoient donné aux Anglois. Louis XIV écrit au Comte

te d'Estrade son Ambassadeur : „ le Roi
„ d'Angleterre & son Chancelier peuvent
„ voir quelles sont mes forces ; mais ils
„ ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est
„ rien à l'égard de l'honneur.

Il ne disoit que ce qu'il étoit résolu de soûtenir ; & en effet l'usurpation des Anglois céda au droit naturel & à la fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soûtient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux Amiraux Espagnols devant le sien en vertu de cette préséance solemnelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine, capable de justifier ces sentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes roïales. Il s'en trouve bientôt soixante-mille d'enclassés.

Des Conseils de construction sont établis dans les ports, pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq Arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de Grace. Dans l'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681, il se trouve cent-quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges ; & trente galé-

galéres font dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze-mille hommes de troupes réglées fervent fur les vaiffeaux: les galéres en ont trois-mille. Il y a cent-foixante & fix-mille hommes d'enclaffés, pour tous les fervices divers de la marine. On compta les années fuivantes dans ce fervice, mille gentils-hommes, ou enfans de famille, faifant la fonction de foldats fur les vaiffeaux & apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre; ce font les gardes marines: ils étoient fur mer ce que les cadets étoient fur terre. On les avoit inftitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école, d'où font fortis les meilleurs Officiers de vaiffeaux.

Il n'y avoit point eû encor de Maréchaux de France dans le corps de la marine; & c'eft une preuve, combien cette partie effentielle des forces de la France avoit été négligée. Jean d'Etrée fut le premier Maréchal en 1681. Il paroît, qu'une des grandes attentions de Louis XIV étoit d'animer dans tous les genres cette émulation fans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales, que les flottes Françoifes livrérent, l'avantage leur demeura toûjours, jusqu'à la journée de la Hogue en 1692; lorsque le Comte de Tourville, fuivant les ordres de la Cour, attaqua avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaiffeaux An-



glois & Hollandois : il falut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouérent & qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes se soûtinrent ; mais elles déclinérent toûjours dans la guerre de la Succession. Elles n'ont commencé à se bien rétablir qu'en 1751, dans le tems d'une heureuse paix, seul tems propre à établir une bonne marine, qu'on n'a ni le loisir ni le pouvoir d'établir pendant la guerre.

Ces forces navales servoient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent ; non pas au point où on les voit prospérer aujourd'hui, mais avec un avantage qu'on n'avoit point espéré jusqu'alors ; car depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissemens avoient été à charge.

En 1664 le Roi envoie une colonie à la Caïenne ; bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur, qu'avoit eû si long-tems la France, de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étoient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce seul coup d'œil, quels changemens Louis XIV fit dans l'Etat ; changemens utiles, puisqu'ils subsistent. Ses Ministres le secondérent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain, que les Magistrats

gistrats n'eussent pas réformé les Loix; que l'ordre n'eût pas été remis dans les Finances, la Discipline introduite dans les armées, la Police générale dans le roïaume; qu'on n'eût point eû de Flottes; que les Arts n'eussent point été encouragés, & tout cela de concert, & en même tems, & avec persévérance, & sous différens Ministres, s'il ne se fût trouvé un Maître, qui eût en général toutes ces grandes vuës, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, & il regarda pas le roïaume du même œil dont un Seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout Roi qui aime la gloire, aime le bien public. Il n'avoit plus ni Colbert ni Louvois, lorsque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'instruction du Duc de Bourgogne, que chaque Intendant fît une description détaillée de sa Province. Par là on pouvoit avoir une notice exacte du roïaume, & un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les Intendans n'eussent pas la capacité & l'attention de Monsieur de Lamoignon de Bâville. Si on avoit rempli les vuës du Roi sur chaque province, comme elles le furent par ce Magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de Mémoires eût été un des plus beaux monumens du siécle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan en n'assujettissant pas tous les Intendans au

même ordre. Il eût été à désirer, que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoïens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espéce, des bonnes, des médiocres & des mauvaises terres, de tout le Clergé régulier & séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

TOUS ces objets sont confondus dans la plûpart des Mémoires qu'on a donnés: les matiéres y sont peu approfondies & peu exactes: il faut y chercher souvent avec peine les connoissances dont on a besoin, & qu'un Ministre doit trouver sous sa main & embrasser d'un coup d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins, & les ressources. Le projet étoit excellent; & une exécution uniforme seroit de la plus grande utilité.

VOILÀ en général ce que Louis XIV fit & essaïa, pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble, qu'on ne peut guères voir tous ces travaux & tous ces efforts, sans quelque reconnoissance & sans être animé de l'amour du bien public, qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'étoit le roïaume du tems de la Fronde, & ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation, que vingt de ses prédécesseurs ensemble; & il s'en faut beaucoup, qu'il fît ce qu'il auroit pû. La guerre, qui finit par la Paix de Riswick, commença la ruine de ce grand commer-

ce,

ce, que son Ministre Colbert avoit établi ; & la guerre de la Succession l'acheva.

S'IL avoit emploïé à embellir Paris, à finir le Louvre, les sommes immenses que coûtérent les aquéducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles ; travaux interrompus & devenus inutiles : s'il avoit dépensé à Paris la cinquiéme partie de ce qu'il en a coûté, pour forcer la nature à Versailles ; Paris seroit dans toute son étenduë aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries & du Pont-Roïal, & seroit devenu la plus magnifique ville de l'Univers.

C'EST beaucoup, d'avoir réformé les Loix : mais la chicane n'a pû être écrasée par la Justice. On pensa à rendre la Jurisprudence uniforme ; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourroit l'être dans les loix qui réglent les fortunes des citoïens. C'est un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coûtumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques ou onéreux ou qui génent la société, subsistent encore, comme des restes du gouvernement féodal, qui ne subsiste plus. Ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effraïé.

LOUIS XIV auroit pû se passer plus aisé-

aisément de la ressource dangereuse des traitans, où le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toûjours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'IL n'eût pas cru, qu'il suffisoit de sa volonté pour faire changer de Religion un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoïens. * Ce païs cependant, malgré ses secousses & ses pertes, est aujourd'hui le païs le plus florissant de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, & que le mal qu'il étoit difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les Rois & dont ils doivent avoir toûjours le jugement devant les yeux, avouera en pesant les vertus & les foiblesses de ce Monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais; & qu'il fut digne de la Statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est: *à Louis le Grand après sa mort.*

TOUS les changemens, qu'on vient de voir dans le gouvernement & dans tous les Ordres de l'Etat, en produisirent nécessairement un très-grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur & de rébellion, qui possédoit les citoïens depuis le tems de François Second, devint une émulation de servir le Prince. Les Seigneurs

* *Voïez le chapitre du Calvinisme.*

gneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux ; les Gouverneurs des Provinces n'aïant plus de postes importans à donner ; chacun songea à ne mériter de graces, que celles du Souverain ; & l'Etat devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'EST là ce qui délivra la Cour des factions & des conspirations, qui avoient toûjours troublé l'Etat pendant tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conjuration en 1674, imaginée par La Truaumont, Gentil-homme Normand perdu de débauches & de dettes, & embrassée par un homme de la maison de Rohan, réduit par la même conduite à la même indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un Chevalier de Préaux, neveu de La Truaumont, qui séduit par son oncle, séduisit sa maitresse Madame de Villiers. Leur but & leur espérance n'étoient pas & ne pouvoient être de se faire un parti dans le roïaume. Ils prétendoient seulement vendre & livrer Quillebeuf aux Hollandois, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plûtôt une lâche trahison mal ourdie, qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul événement, que produisit ce crime insensé & inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'IL y eut quelques séditions dans les Provinces, ce ne furent que de foibles émeutes populaires aisément réprimées. Les Huguenots même furent toûjours tran-

quiles, jusqu'au tems où l'on démolit leurs temples. Enfin le Roi parvint à faire, d'une nation jusques-là turbulente, un peuple paisible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, sans faire tort au courage.

Les maisons, que tous les Seigneurs bâtirent ou achetérent dans Paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formérent des écoles de politesse, qui retirérent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encor longtems à la mode, & qui n'inspiroit qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coûtume d'aller à cheval dans Paris entretenoit une disposition aux querelles fréquentes, qui cessérent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblérent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables; & la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction & de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers & des Voisins ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein; & il seroit aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de la Trappe.

TOUS

Tous les différens états de la vie étoient auparavant reconnoissables, par des défauts qui les caractérisoient. Les militaires & les jeunes gens qui se destinoient à la profession des armes, avoient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuoit pas peu l'usage d'aller toûjours en robe, même à la cour. Il en étoit de même des Universités & des Médecins. Les Marchands portoient encor de petites robes, lorsqu'ils s'assembloient & qu'ils alloient chez les Ministres; & les plus grands commerçans étoient alors des hommes grossiers. Mais les Maisons, les Spectacles, les Promenades publiques, où l'on commençoit à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoïens presque semblable. On s'apperçoit aujourd'hui jusques dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le tems de tous ces changemens.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe, que dans le goût & dans la commodité. La foule de Pages & de Domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe & le faste extérieur aux nations, chez lesquelles on ne fait encor que se montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la sim-

plicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup sur Rome & sur Athénes, dans le tems de leur splendeur.

ON s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits, qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du tems de la Fronde & sous Louis XIII & dans les siécles précédens. Mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de Noblesse, si longtems avilie à servir auparavant des sujets trop puissans. On voit des gentilshommes, des citoïens, qui se seroient cru honorés autrefois d'être domestiques de ces Seigneurs, devenus leurs égaux & très-souvent leurs supérieurs dans le service militaire; & plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un Etat est florissant.

ON a comparé le siécle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance & les événemens personnels soient comparables. Rome & Auguste étoient dix fois plus considérables dans le monde, que Louis XIV & Paris. Mais il faut se souvenir, qu'Athénes a été égale à l'Empire Romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puissance. Il faut encor songer, que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très supérieure à tout l'Empire Romain. Il n'y

avoit du tems d'Auguste qu'une seule nation, & il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerriéres, éclairées, qui possédent des arts que les Grecs & les Romains ignorérent; & de ces nations il n'y en a aucune, qui ait eû plus d'éclat en tout genre depuis environ un siécle, que la nation formée en quelque sorte par Louis XIV.



CHAPITRE VINGT-HUITIEME.

Finances.

SI l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme, dont le peuple insensé voulut déchirer le corps, après sa mort. Les François lui doivent certainement leur industrie & leur commerce, & par conséquent cette opulence, dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui se rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant en 1702, on avoit encor l'ingratitude de rejetter sur Colbert, la langueur qui commençoit à se faire sentir dans les nerfs de l'Etat. Un Financier de Normandie fit imprimer dans ce tems-là le Détail de la France en deux petits volumes, & prétendit que tout avoit été en décadence depuis 1660. C'étoit précisément

ment le contraire. La France n'avoit jamais été si florissante, que depuis la mort du Cardinal Mazarin jusqu'à la guerre de 1689; & même dans cette guerre le corps de l'Etat, commençant à être malade, se soûtint par la vigueur que Colbert avoit répanduë dans tous ses membres. L'auteur du Détail prétendit, que depuis 1660 les biens-fonds du roïaume avoient été diminués de quinze-cent-millions. Rien n'étoit, ni plus faux, ni moins vraisemblable. Cependant ses argumens captieux persuadérent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les téms les plus florissans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'Etat est ruïné.

Il étoit plus aisé en France qu'ailleurs, de décrier le ministére des finances dans l'esprit des peuples. Ce Ministére est le plus odieux, parce que les impôts le font toûjours: il regnoit d'ailleurs en général dans la Finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la Philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même, on a entendu en 1718 le Parlement en corps dire au Duc d'Orléans, que *la valeur intrinséque du marc d'argent est de vingt-cinq livres*; comme s'il y avoit une autre valeur réelle intrinséque, que celle du poids & du titre; & le Duc d'Orléans, tout éclairé qu'il étoit, ne le fut pas assez, pour relever cette méprise du Parlement.

Il est vrai, que Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvoit faire, encor moins ce qu'il vou-

vouloit. Les hommes n'étoient pas alors assez éclairés; & dans un grand roïaume il y a toûjours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangére à l'autre & même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens & des plaisirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672, ce qu'il avoit voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui soûtient l'Etat quelque tems, & l'obére pour plusieurs années.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il étoit persuadé, que la richesse d'un païs ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industrieux & le commerce: on voit, que le Roi possédant très-peu de domaines particuliers, & n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aisés à percevoir & également répartis.

Il craignoit tellement de livrer l'Etat aux traitans, que quelque-tems après la dissolution de la Chambre de Justice, qu'il avoit fait ériger contre eux, il fit rendre un Arrêt du Conseil, qui établissoit la peine de mort

mort contre ceux qui avanceroient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il vouloit par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effraier la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt: le Roi pressoit, & il faloit des moiens promts.

CETTE invention, apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis, avoit tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri Quatre, elle reparut dans tout le regne de Louis XIII; & infecta surtout les derniers tems de Louis XIV.

SIX ans après la mort de Colbert en 1689, on fut tout d'un coup précipité dans une guerre, qu'il falut soutenir contre toute l'Europe, sans avoir de fonds en réserve. Le Ministre Le Pelletier crut, qu'il suffisoit de diminuer le luxe. Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voïoit alors en assez grand nombre chez les grands Seigneurs & qui étoient une preuve de l'abondance, seroient portés à la monoie. Le Roi donna l'exemple; il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces grands guéridons, de ces consoles, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent massif, & de tous ces autres meubles qui étoient des chefs d'œuvre de ciselure des mains de *Balin* homme unique en son genre, & tous exécutés sur les desseins de *le Brun*. Ils avoient coûté dix mil-

millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource étoit foible.

VERS les années 1691 & 1692, les finances de l'Etat parurent sensiblement dérangées. Ceux qui attribuoient l'affoiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV dans ses bâtimens, dans les arts & dans les plaisirs, ne savoient pas, qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent un Etat. C'est la guerre, qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connois aucune nation, qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie au XVI siécle n'étoit riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté long-tems, si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des Espagnols, & si les Grandes Indes n'avoient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toûjours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flottes Françoises; & le commerce seul l'a soûtenuë. Les Algériens, qui n'ont guères que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très-misérable.

PARMI les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presqu'aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens

biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, & qui achettent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du Souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent; & le défaut de la circulation fait languir le roïaume.

NUL reméde précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe & stable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. Le Contrôleur-Général de Pontchartrain vendit des Lettres de Noblesse pour deux-mille écus en 1696: cinq-cent particuliers en achetérent: mais la ressource fut passagére, & la honte durable. On obligea tous les Nobles, anciens & nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, & de païer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitérent de cette affaire, & avancérent l'argent. Le ministére n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un païs qui en eût pu fournir de plus grandes.

ON n'osa imposer le Dixiéme, que dans l'année 1710. Mais ce dixiéme, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur, qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq-millions annuels, à quarante francs le marc.

COL-

COLBERT avoit peu changé la valeur numéraire des monoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avoit poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avoit trouvée, qu'à vingt-sept; & après lui, dans les dernières années de Louis XIV on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale, par laquelle le Roi étoit soulagé un moment pour être ruiné ensuite: car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnoit presque plus que la moitié. Celui qui devoit vingt-sept livres en 1683, donnoit un marc; & qui devoit quarante livres en 1710, ne donnoit qu'à-peu-près ce même marc. Les diminutions qui suivirent, dérangérent le peu qui restoit de commerce, autant qu'avoit fait l'augmentation.

ON auroit trouvé une vraie ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un tems de prospérité, pour se soûtenir dans un tems malheureux.

LE Ministre Chamillard commença en 1706 à païer en billets de monoie, en billets de subsistance, d'ustencile; & comme cette monoie de papier n'étoit pas reçuë dans les coffres du Roi, elle fut décriée presqu'aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne.

LE Contrôleur-Général Desmarêts neveu de l'illustre Colbert, aïant en 1708 succédé à Chamillard, ne put guérir un mal que tout rendoit incurable.

LA nature conspira avec la fortune, pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le Roi de remettre aux peuples neuf-millions de tailles, dans le tems qu'il n'avoit pas dequoi païer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq-millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montoit à deux-cent-vingt & un millions; & le revenu ordinaire du Roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il falut donc ruïner l'Etat, pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement & fut si peu réparé, que long-tems après la paix, au commencement de l'année 1715, le Roi fut obligé de faire négocier trente-deux-millions de billets, pour en avoir huit en espéces. Enfin il laissa à sa mort deux-milliars-six-cent-millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espéces se trouvérent alors réduites: ce qui fait environ quatre-milliars-cinq-cent-millions de notre monoie courante en 1750.

IL est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'auroit point été un fardeau impossible à soûtenir, s'il y avoit eû alors en France un commerce florissant, un papier de crédit établi, & des compagnies solides qui eûssent répondu de ce papier, comme en Suéde, en Angleterre

gleterre, à Venise & en Hollande. Car lorsqu'un Etat puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la circulation suffisent pour païer. Mais il s'en falloit beaucoup, que la France eût alors assez de ressorts, pour faire mouvoir une machine si vaste & si compliquée, dont le poids l'écrasoit.

LOUIS XIV, dans son regne, dépensa dix-huit-milliars; ce qui revient, année commune, à trois-cent-trente-millions d'aujourd'hui, en compensant, l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monoies.

SOUS l'administration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'alloient qu'à cent-dix-sept-millions, à vingt-sept livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toûjours fourni en affaires extraordinaires. Colbert fut obligé, par exemple, d'en faire pour quatre-cent-millions en six années de tems, dans la guerre de 1672.

CEUX qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis XV, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que Louis XIV étoit beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent-dix-sept-millions de revenu, que son Successeur ne l'étoit en 1730, avec près de deux-cent-millions: & cela est très-vrai, en ne considérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. Car cent-dix-sept-millions numéraires, au marc de vingt-

ſept livres, ſont une ſomme plus forte que deux-cent-millions, à quarante-neuf livres; à quoi ſe montoit le revenu du Roi en 1730: & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais auſſi les revenus du Roi, c'eſt-à-dire de l'Etat, ſont accrûs depuis; & l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point, que dans la guerre ruineuſe de 1741 il n'y a pas eû un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les Anglois: il a falu adopter une partie de leur ſiſtème de finance, ainſi que leur philoſophie; & ſi, dans un Etat purement Monarchique, on pouvoit introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, la puiſſance de la France acquerroit ſon dernier dégré de perfection.

Il y avoit environ cinq-cent-millions numéraires d'argent monoié dans le roïaume en 1683; & il y en a environ douze-cent, de la maniére dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire de notre tems eſt preſque le double du numéraire du tems de Colbert. Il paroît donc, que la France n'eſt environ que d'un ſixiéme plus riche en eſpéces circulantes, depuis la mort de ce Miniſtre. Elle l'eſt beaucoup davantage en matiéres d'argent & d'or, travaillées & miſes en œuvre pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avoit pas pour quatre-cent-millions de notre monoie d'aujourd'hui en 1690; & à préſent

ſent on en poſſéde autant qu'il y a d'eſpéces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment, combien le commerce, dont Colbert ouvrit les ſources, s'eſt accrû, lorſque ſes canaux fermés par les guerres ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'Artiſtes, que diſperſa la révocation de l'Edit de Nantes; & cette induſtrie augmente encor tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encor que ſous Louis XIV, parce que le génie & le commerce ſe fortifient toûjours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe, on croiroit que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encor plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guéres plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtoit pour l'être mal ſous Henri Quatre. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais, qu'on ne faiſoit venir les petites glaces de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont moins chéres, que celles qu'on tiroit de l'étranger & qui ne les valoient pas. Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple, qui n'auroit que ces métaux, ſeroit très miſé-

rable. Un peuple, qui sans ces métaux mettroit heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, seroit véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espéces qu'il n'en faut pour la circulation.

La campagne est restée à-peu-près dans le même état où elle a toûjours été. Il semble, que le plus grand nombre des hommes soit destiné à être réduit au nécessaire pour travailler. La taille proportionelle, substituée à l'arbitraire dans presque toutes les provinces, a seulement mis plus de justice dans les contributions, & soulagé un peu les païsans, qui ne doivent pas être riches, mais qui ne doivent pas être misérables.

Le moïen ordre s'est enrichi à force d'industrie. Les Ministres & les Courtisans ont été moins opulens, parce que l'argent aïant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les pensions sont restés les mêmes, & le prix des denrées est monté à plus du double. Par-là il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, & beaucoup plus chez les petits; & cela même a mis moins de distance entre les hommes. Enfin, de quelque maniére que les finances soient administrées, la France posséde, dans l'industrie de plus de vingt-millions d'habitans, un trésor inestimable.

CHA-



CHAPITRE VINGT-NEUVIEME.

Sciences & Arts.

CE fiécle heureux, qui vit naître une révolution dans l'efprit humain, n'y fembloit pas deftiné; car, à commencer par la Philophie, il n'y avoit pas d'apparence du tems de Louis XIII, qu'elle fe tirat du cahos où elle étoit plongée. L'Inquifition d'Italie, d'Efpagne, de Portugal, avoit lié les erreurs philofophiques aux dogmes de la Religion. Les guerres civiles en France, & les querelles du Calvinifme n'étoient pas plus propres à cultiver la raifon humaine, que le fut le Fanatisme du tems de Cromwel en Angleterre. Si un Chanoine de Thorn avoit renouvellé l'ancien fiftéme planétaire des Chaldéens oublié depuis fi longtems, cette vérité étoit condamné à Rome: & la Congrégation du Saint-Office compofée de fept Cardinaux aïant déclaré non feulement hérétique mais abfurde le mouvement de la terre fans lequel il n'y a point de véritable Aftronomie, le grand Galilée aïant demandé pardon à l'âge de foixante & dix ans d'avoir eû raifon, il n'y avoit pas d'apparence que la vérité pût être reçuë fur la terre. Le Chancelier Bacon

avoit montré de loin la route qu'on pouvoit tenir: Galilée avoit fait quelques découvertes ſur la chûte des corps: Torricelli commençoit à connoître la peſanteur de l'air qui nous environne: on avoit fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces foibles eſſais, toutes les écoles reſtoient dans l'abſurdité, & le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devoit faire. Au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il étoit le plus grand Géométre de ſon ſiécle; mais la Géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve. Celui de Deſcartes étoit trop porté à l'invention. Le premier des Mathématiciens ne fit guères que des Romans de Philoſophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui vouloit bâtir ſans matériaux, ne pouvoit élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avoit de romaneſque réuſſit; & le peu de vérités mêlé à ces chiméres nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avoit introduite: car avant lui, on n'avoit point de fil dans ce labyrinthe; & du moins il en donna un, dont on ſe ſervit après qu'il ſe fut égaré. C'étoit beaucoup, de détruire les chiméres du Péripatétisme, quoique par d'autres chiméres. Ces deux fantômes ſe combattirent. Ils tombérent l'un après l'autre; & la raiſon s'éleva enfin ſur leurs ruines. Il y avoit à Florence une Académie d'expériences

périences sous le nom *del' cimento*, établie par le Cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655. On sentoit déja dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvoit comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant piéce à piéce. Cette Académie, après les jours de Galilée & dès le tems de Torricelli, rendit de grands services.

QUELQUES Philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblérent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimoit toute vérité. Charles Second, rappellé sur le trône de ses ancêtres par le repentir & par l'inconstance de sa nation, donna des Lettres-patentes à cette Académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La Société Roïale, ou plûtôt la Société libre de Londres travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumiére, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la Géométrie transcendante & cent autres inventions qui pourroient à cet égard faire appeller ce siécle, le siécle des Anglois, aussi bien que celui de Louis XIV.

EN 1666, Monsieur Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les François la partageassent; & à la priére de quelques Savans, il fit aggréer à Louis XIV l'établissement d'une Académie des Sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme

celle d'Angleterre & comme l'Académie Françoise. Colbert attira d'Italie Dominique Caſſini & Huygens de Hollande par de fortes penſions. Ils découvrirent les ſatellites & l'anneau de Saturne. On eſt redevable à Huygens des horloges à pendule. On acquit peu-à-peu des connoiſſances de toutes les parties de la vraie Phyſique, en rejetant tout ſiſtéme. Le public fut étonné de voir une Chimie, dans laquelle on ne cherchoit, ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature; une Aſtronomie, qui ne prédiſoit pas les événemens du monde; une Médecine indépendante des phaſes de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connuë.

On l'étudia dans toutes ſes productions. La Géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'Obſervatoire, qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par Dominique Caſſini & par Picart. Elle eſt continuée vers le Nord en 1683 par La Hire; & enfin Caſſini la prolonge en 1700, juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'Aſtronomie, & il ſuffit pour éterniſer ce ſiécle.

On envoie en 1672 des Phyſiciens à la Caïenne, faire des obſervations utiles. Ce voïage a été la premiére origine de la connoiſſance d'une nouvelle loi de la nature, que le grand Newton a démontrée; &

& il a préparé à ces voïages plus fameux, qui depuis ont illustré le regne de Louis XV.

On fait partir en 1700 Tournefort pour le Levant. Il y va recueillir des plantes, qui enrichissent le Jardin Roïal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe. La Bibliothéque Roïale, déja nombreuse, s'enrichit sous Louis XIV de plus de trente-mille volumes; & cet exemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent-quatre-vingt-mille. Il fait rouvrir l'école de Droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les Universités de France un Professeur de Droit François. Il semble, qu'il ne devroit pas y en avoir d'autres, & que les bonnes loix Romaines, incorporées à celles du païs, devroient former un seul corps des loix de la nation.

Sous lui, les Journaux s'établissent. On n'ignore pas que le Journal des Savans, qui commença en 1665, est le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe est aujourd'hui remplie, & dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'Académie des Belles-Lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'Académie Françoise, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du Monarque, & qu'elle s'appliqua

qua aux recherches de l'Antiquité, & à une critique judicieuse des opinions & des faits. Elle fit à peu-près dans l'histoire, ce que l'Académie des Sciences faisoit dans la Physique; elle dissipa des erreurs.

L'ESPRIT de sagesse & de critique, qui se communiquoit de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la Déclaration du Roi de 1672, qui défendit aux Tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous Henri Quatre & sous Louis XIII; & si depuis 1672 il y a eû encor des accusations de maléfices, les Juges n'ont condamné les accusés, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs emploïoient le poison.

IL étoit très-commun auparavant, d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes. S'ils surnageoient, ils étoient convaincus. Plusieurs Juges de Province avoient ordonné ces épreuves; & elles continuérent encor long-tems parmi le peuple. Tout berger étoit sorcier; & les Amulétes, les Anneaux constellés, étoient en usage dans les villes. Les effets de la Baguetre de Coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors & les voleurs, passoient pour certains, & ont encor beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avoit presque personne, qui ne se fit tirer son horoscope. On n'entendoit parler que de secrets magiques; presque tout étoit

étoit illusion. Des Savans, des Magistrats, avoient écrit sérieusement sur ces matiéres. On distinguoit parmi les auteurs, une classe de Démonographes. Il y avoit des régles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux; enfin, jusques vers ces tems-là l'on n'avoit guères adopté de l'antiquité, que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étoient tellement enracinées chez les hommes, que les Cométes les effraïoient encor en 1680. On osoit à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernoulli, l'un des grands Mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette Cométe aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la Cométe ne peut être un signe de la colére divine, parce que cette chevelure est éternelle; mais que la queuë pourroit bien en être un. Cependant, ni la tête, ni la queuë, ne sont éternelles. Il falut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui inutile.

On ne croiroit pas, que les Souverains eussent obligation aux Philosophes. Cependant il est vrai, que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des Souverains. Des querelles, qui auroient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont

ont point causé. Si on a dit, que les peuples seroient heureux quand ils auroient des Philosophes pour Rois; il est très-vrai de dire, que les Rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets, Philosophes.

Il faut avouer, que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des Fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auroient dû être sages. Mais avant ce siécle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'Etat; les Miracles de Saint-Médard eussent été accrédités par les plus considérables citoïens: & le Fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de Science & de Littérature ont été épuisés dans ce siécle; & tant d'Ecrivains ont étendu les lumiéres de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres tems auroient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; & la gloire du siécle en est plus grande.

ARTS.

La saine Philosophie ne fit pas en France

ce d'aussi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence; & si l'Académie des Sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

MAIS dans l'Eloquence, dans la Poësie, dans la Littérature, dans les livres de Morale & d'agrément, les François furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avoit plus de goût en Italie. La véritable Eloquence étoit par-tout ignorée; la Religion, enseignée ridiculement en chaire; & les Causes, plaidées de même dans le barreau. Les Prédicateurs citoient Virgile & Ovide; les Avocats, Saint-Augustin & Saint-Jérome. Il ne s'étoit point encor trouvé de génie, qui eût donné à la langue Françoise le tour, le nombre, la propriété du stile & la dignité. Quelques Vers de Malherbe faisoient sentir seulement, qu'elle étoit capable de grandeur & de force; mais c'étoit tout. Les mêmes génies, qui avoient écrit très-bien en latin, comme un Président de Thou, un Chancelier de l'Hôpital, n'étoient plus les mêmes, quand ils manioient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le François n'étoit encor recommendable, que par une certaine naïveté, qui avoit fait le seul mérite de Joinville, d'Amiot, de Marot, de Montagne, de Regnier, de la Satire Ménippée. Cette naïveté tenoit

noit beaucoup à l'irrégularité, à la groſſiéreté.

JEAN de Lingendes Evêque de Mâçon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ſes ouvrages, fut le premier Orateur qui parla dans le grand goût. Ses ſermons & ſes oraiſons funébres, quoique mêlées encor de la rouille de ſon tems, furent le modéle des orateurs, qui l'imitérent & le ſurpaſſérent. L'oraiſon funébre de Charles-Emanuel Duc de Savoie ſurnommé le Grand dans ſon païs, prononcée par Lingendes en 1630, étoit pleine de ſi grands traits d'éloquence, que Fléchier longtems après en prit l'exorde tout entier, auſſi bien que le texte & pluſieurs paſſages conſidérables, pour en orner ſa fameuſe oraiſon funébre du Vicomte de Turenne.

BALZAC en ce tems-là donnoit du nombre & de l'harmonie à la proſe. Il eſt vrai, que ſes Lettres étoient des harangues empoulées; il écrivoit au Premier Cardinal de Rets: „ vous venez de prendre le „ ſceptre des Rois & la livrée des roſes ". Il écrivoit de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de ſenteur: „ je me ſauve à la nage dans ma chambre, au mi„ lieu des parfums ". Avec tous ces défauts, il charmoit l'oreille. L'Eloquence a tant de pouvoir ſur les hommes, qu'on admira Balzac de ſon tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & néceſſaire, qui conſiſte dans le choix har-

harmonieux des paroles ; & même pour l'avoir emploiée souvent hors de sa place.

VOITURE donna quelque idée des graces legéres de ce stile epistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un badinage de l'esprit, que deux tomes de Lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du tems & les caractéres des hommes ; c'est plûtôt un abus qu'un usage de l'esprit.

LA Langue commençoit à s'épurer, & à prendre une forme constante. On en étoit redevable à l'Académie Françoise, & surtout à Vaugelas. Sa traduction de Quinte-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; & il s'y trouve peu d'expressions & de tours, qui aïent vieilli.

OLIVIER Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; & quoiqu'il ne passat pas pour un Avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours ; mérites absolument inconnus avant lui au barreau.

UN des ouvrages, qui contribua le plus à former le goût de la nation & à lui donner un esprit de justesse & de précision, fut le petit recueil des *Maximes de François Duc de la Rochefoucault.* Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour-propre est le mo-*

bile de tout ; cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés, qu'elle eſt preſque toûjours piquante. C'eſt moins un livre, que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoûtuma à penſer & à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis & délicat. C'étoit un mérite que perſonne n'avoit eû avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des lettres. Mais le premier livre de génie, qu'on vit en proſe, fut le recueil des *Lettres Provinciales* en 1654. Toutes les ſortes d'éloquence y ſont renfermées. Il n'y a pas un ſeul mot, qui depuis cent ans ſe ſoit reſſenti du changement qui altére ſouvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'Evêque de Luçon fils du célébre Buſſi m'a dit, qu'aïant demandé à Monſieur de Meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avoit pas fait les ſiens, Boſſuet lui répondit, *les Lettres Provinciales*.

LE bon goût qui regne d'un bout à l'autre dans ce livre & la vigueur des derniéres lettres ne corrigérent pas d'abord le ſtile lâche, diffus, incorrect & découſu, qui depuis longtems étoit celui de preſque tous les Ecrivains, des Prédicateurs & des Avocats.

UN des premiers, qui étala dans la chaire une raiſon toûjours éloquente, fut le Pere Bourdalouë vers l'an 1668. Ce fut une lumiére nouvelle. Il y a eû après lui d'autres Orateurs de la chaire, comme le Pere

Pere Maſſillon Evêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de graces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du ſiécle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtile plus nerveux que fleuri, ſans aucune imagination dans l'expreſſion, il paroît vouloir plûtôt convaincre, que toucher; & jamais il ne ſonge à plaire.

PEUT-ÊTRE ſeroit-il à ſouhaiter, qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſoit, il en eût banni auſſi cette coûtume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-tems ſur une citation d'üne ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne; un tel travail paroît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtére. Le texte devient une eſpéce de deviſe, ou plûtôt d'éninigme, que le diſcours dévelope. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage. C'eſt dans la décadence des lettres, qu'il commença; & le tems l'a conſacré.

L'HABITUDE de diviſer toûjours en deux ou trois points des choſes qui comme la Morale n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderoient davantage comme la controverſe, eſt encor une coûtume génante, que le Pere Bourdalouë trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

IL avoit été précédé par Boſſuet depuis Evêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'étoit d'abord deſti-

né au parti de la robe; & il s'étoit engagé dans sa grande jeunesse, à épouser Mademoiselle Desvieux, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la Théologie & pour cette espéce d'Eloquence qui le caractérise, se montrérent de si bonne heure, que ses parens & ses amis le déterminérent à l'église. Mademoiselle Desvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devoit acquérir, au bonheur de vivre avec lui. Voilà la source d'un bruit qui s'est répandu dans le monde, qu'il étoit marié. Ce conte, long-tems accrédité chez ce petit nombre d'hommes qui tire vanité de savoir les secrets des familles, n'avoit ni vérité ni vraisemblance. Il avoit prêché assez jeune devant le Roi & la Reine Mere en 1662, long-tems avant que le Pere Bourdalouë fût connu. Ses discours soûtenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encor entendus à la Cour qui approchassent du sublime, eûrent un si grand succès, que le Roi fit écrire en son nom à son Pere Intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

CEPENDANT, quand le Pere Bourdalouë parut, Monsieur Bossuet ne passa plus pour le premier Prédicateur. Il s'étoit déja donné aux oraisons funébres; genre d'éloquence, où il faut de l'imagination & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la Poësie, dont il faut toûjours emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'O-

raison

raison funébre de la Reine Mere, qu'il prononça en 1667, lui valut l'Evêché de Condom: mais ce discours n'étoit pas encor digne de lui; & il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funébre de la Reine d'Angleterre veuve de Charles I, qu'il fit en 1669, parut presqu'en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces piéces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les Tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'Eloge funébre de Madame, enlevée à la fleur de son âge & morte entre ses bras, eut le plus grand & le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la Cour: il fut obligé de s'arrêter après ces paroles: *ô nuit désastreuse! nuit effroïable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonerre, cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte, &c.* L'auditoire éclata en sanglots; & la voix de l'orateur fut interrompuë par ses soupirs & par ses pleurs.

LES François furent les seuls, qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque-tems après en inventa un nouveau, qui ne pouvoit guères avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son Discours sur l'histoire universelle, composé pour l'éducation du Dauphin, n'a eû ni modéle ni imitateurs. Si le sistéme qu'il adopte, pour concilier la

la chronologie des Juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les Savans, son stile n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse, dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement & la chûte des grands empires; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les nations.

PRESQUE tous les ouvrages qui honorérent ce siécle, étoient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fénelon, le disciple, l'ami de Bossuet, & depuis devenu malgré lui son rival & son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du Roman & du Poëme, & qui substituë une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le Roman, comme Monsieur de Meaux avoit traité l'Histoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & sur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; Morale entiérement négligée dans toutes les inventions fabuleuses. On a cru, qu'il avoit composé ce livre pour servir de thémes & d'instruction au Duc de Bourgogne & aux deux autres Enfans de France, dont il fut le Précepteur; ainsi que Bossuet avoit fait son histoire universelle, pour l'éducation de Monseigneur. Mais son neveu le Marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célébre, & qui a été tué à la bataille de Rocou, m'a assûré le contraire. En effet, il n'eût pas été

con-

convenable, que les amours de Calypso & d'Eucharis eussent été les premiéres leçons, qu'un Prêtre eût données aux Enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage, que lorsqu'il fut relégué dans son Archévêché de Cambrai. Plein de la lecture des Anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'étoit fait un stile, qui n'étoit qu'à lui & qui couloit de source avec abondance. J'ai vû son manuscrit original: il n'y a pas dix ratures. On prétend, qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela est, l'Archévêque de Cambrai dut à cette infidélite toute la réputation qu'il eut en Europe. Mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la Cour. On crut voir dans le *Télémaque*, une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Sésostris qui triomphoit avec trop de faste, Idoménée qui établissoit le luxe dans Salente & qui oublioit le nécessaire, parurent des portraits du Roi. Son Ministre Louvois sembloit, aux yeux des mécontens, représenté sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands Capitaines qui servoient l'Etat & non le Ministre.

Les Alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, & qui depuis ébranlérent son trône dans la guerre de 1701, se firent un joie de le reconnoître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce stile harmonieux, qui insinuë d'une

 ma-

maniére si tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les François même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne, une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vû quatorze en langue Angloise. Il est vrai, qu'après la mort de ce Monarque, si craint, si envié, si respecté de tous & si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétenduës qui censuroient sa conduite, les juges d'un goût sévére ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les avantures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre: mais le livre a toûjours été regardé comme un des beaux monumens d'un siécle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *Caractéres* de la Bruiére. Il n'y avoit pas chez les Anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage, que du *Télémaque*. Un stile rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue mais qui n'en blesse pas les régles, frapérent le public; & les allusions, qu'on y trouvoit en foule, achevérent le succès. Quand la Bruiére montra son ouvrage manuscrit à Maléfieux, celui-ci lui dit: *voilà dequoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis.* Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entiére, at-

attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les tems & de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié.

Le *Télémaque* n'a point fait d'imitateurs; les *Caractéres* de la Bruïére en ont produit. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frapent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise & qui instruise à la fois. L'art délicat de répandre des graces jusques sur la Philosophie, fut encor une chose nouvelle, dont le livre *des mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la Philosophie est l'ordre, la clarté & surtout la vérité. Ce qui pourroit empêcher cet ouvrage ingénieux, d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimére des tourbillons de Descartes.

Il faut ajoûter à ces nouveautés, celle que produisit Bayle, en donnant une espéce de Dictionnaire de raisonnement. C'est le premier ouvrage de ce genre, où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil, qui ne contiennent que de petits faits, indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave & de la postérité. Au reste, en plaçant ici Bayle parmi les Auteurs qui ont honoré le siécle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'Arrêt du Parlement de Toulouse,

 qui

qui, en déclarant son testament valide en France malgré la rigueur des loix, dit expressément, qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

ON ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siécle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singuliéres & neuves, qui le caractérisent & qui le distinguent des autres siécles. L'éloquence de Bossuet & de Bourdalouë, par exemple, n'étoit & ne pouvoit être celle de Cicéron. Si quelque chose approche de l'Orateur Romain, ce sont les trois Mémoires que Pélisson composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron. Un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'Etat, traité solidement avec un art qui paroît peu, & orné d'une éloquence touchante.

NOUS avons eû des Historiens; mais point de Tite-Live. Le stile de la *Conspiration de Venise* est comparable à celui de Saluste. On voit que l'Abbé de Saint-Réal l'avoit pris pour modéle; & peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, semblent être d'une création nouvelle. C'est là surtout, ce qui distingue cet âge illustre; car pour des Savans & des Commentateurs, le seiziéme & le dix-septiéme siécle en avoient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'étoit encor dévelopé.

QUI croiroit, que tous ces bons ouvrages en prose n'auroient probablement jamais existé, s'ils n'avoient été précédés

par

par la Poësie! C'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations: les Vers furent partout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon & Cicéron commencérent par faire des Vers. On ne pouvoit encor citer un passage noble & sublime de prose Françoise, quand on savoit par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe; & il y a grande apparence, que sans Pierre Corneille, le génie des prosateurs ne se seroit pas developé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'étoit environné que de très mauvais modéles, quand il commença à donner des Tragédies. Ce qui devoit encor lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modéles étoient estimés; & pour comble de découragement, ils étoient favorisés par le Cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon goût. Il récompensoit de méprisables écrivains, qui d'ordinaire sont rampans; & par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il vouloit abaisser ceux en qui il sentoit avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protége sincérement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siécle, ses rivaux & le Cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit

sur

ſur le *Cid*. Je remarquerai ſeulement, que l'Académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre Corneille & Scudéri, eut trop de complaiſance pour le Cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de *Chiméne*. Aimer le meurtrier de ſon pere & pourſuivre la vengeance de ce meurtre, étoit une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur. Mais l'art étoit inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

LE *Cid* ne fut pas le ſeul ouvrage de Corneille, que le Cardinal de Richelieu voulut rabaiſſer. L'Abbé d'Aubignac nous apprend, que ce Miniſtre déſapprouva *Polieucte*.

LE *Cid*, après tout, étoit une imitation très-embellie de *Guillain de Caſtro*, & en pluſieurs endroits, une traduction. *Cinna*, qui le ſuivit, étoit unique. J'ai connu un ancien domeſtique de la maiſon de Condé, qui diſoit, que le grand Condé à l'âge de vingt ans, étant à la premiére repréſentation de *Cinna*, verſa des larmes à ces paroles d'Auguſte:

Je ſuis maître de moi, comme de l'Univers;
Je le ſuis, je veux l'être. O ſiécles! ô mémoire!
Conſervez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juſte courroux,
De qui le ſouvenir puiſſe aller juſqu'à vous.
Soïons amis, Cinna; c'eſt moi qui t'en convie.

C'étoient-là des larmes de Héros. Le grand

grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration, est une époque bien célébre dans l'histoire de l'esprit humain.

LA quantité de piéces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme; ainsi que les fautes considérables d'Homére n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie & surtout du génie qui ouvre une carriére, de faire impunément de grandes fautes.

CORNEILLE s'étoit formé tout seul; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle & Euripide contribuérent tous à former Racine. Une Ode, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du Roi, lui attira un présent qu'il n'attendoit pas, & le détermina à la Poësie. Sa réputation s'est accrûë de jour en jour; & celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est, que Racine dans tous ses ouvrages depuis son *Alexandre*, est toûjours élégant, toûjours correct, toûjours vrai; qu'il parle au cœur: & que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin & les Grecs & Corneille dans l'intelligence des passions, & porta la douce harmonie de la Poësie, ainsi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignérent à la nation, à penser, à sentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévéres

véres pour ceux même qui les avoient éclairés.

Il y avoit très-peu de personnes en France, du tems du Cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid*; & en 1702, quand *Athalie* le chef-d'œuvre de la scéne fut représentée chez Madame la Duchesse de Bourgogne, les courtisans se crurent assez habiles pour la condamner. Le tems a vengé l'auteur; mais ce grand homme est mort, sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toûjours de ne pas rendre justice à Racine. Madame de Sévigné, la premiére personne de son siécle pour le stile epistolaire & surtout pour conter des bagatelles avec grace, croit toûjours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeoit comme du caffé, dont elle dit *qu'on se désabusera bientôt*. Il faut du tems, pour que les réputations meurissent.

La singuliére destinée de ce siécle rendit Moliére contemporain de Corneille & de Racine. Il n'est pas vrai que Moliére, quand il parut, eût trouvé le Théatre absolument dénué de bonnes Comédies. Corneille lui-même avoit donné le *Menteur*, piéce de caractére & d'intrigue, prise du Théatre Espagnol; & Moliére n'avoit encor fait paroître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avoit la *Mere coquette* de Quinault; piéce à la fois de caractére & d'intrigue, & même modéle d'intrigue. Elle est de 1664; c'est la premiére Comédie, où l'on ait peint ceux que l'on

l'on a appellés depuis les *Marquis*. La plûpart des grands Seigneurs de la Cour de Louis XIV vouloient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avoit leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copioient la hauteur des premiers; & il y en avoit enfin, & même en grand nombre, qui pouſſoient cet air avantageux & cette envie dominante de ſe faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

CE défaut dura long-tems. Moliére l'attaqua ſouvent; & il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affectation des Précieuſes, du pédantisme des Femmes Savantes, de la robe & du latin des Médecins. Moliére fut, ſi on oſe le dire, un législateur des bienſéances du monde. Je ne parle ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiécle; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'ÉTOIT un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les héros de Corneille & de Racine, les perſonnages de Moliére, les ſymphonies de Lulli toutes nouvelles pour la nation, & (puis qu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Boſſuet & des Bourdalouë, ſe faiſoient entendre à Louis XIV, à *Madame* ſi célébre par ſon goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, & à cette foule d'hommes ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce tems ne ſe retrouvera plus, où un Duc de Rochefoucault l'auteur des *Maximes*, au ſortir de la converſation d'un Paſcal & d'un Arnauld, alloit au théatre de Corneille.

DES-

DESPRÉAUX s'élevoit au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premiéres satires, car les regards de la postérité ne s'arrêteront pas sur les *embarras de Paris* & sur les noms des *Cassaigne* & des *Cotin*; mais il instruisoit cette postérité, par ses belles Epitres & surtout par son Art Poëtique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

LA Fontaine, bien moins châtié dans son stile, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïvété & dans les graces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presqu'à côté de ces hommes sublimes.

QUINAULT, dans un genre tout nouveau & d'autant plus difficile qu'il paroît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait, avec quelle injustice Boileau voulut le décrier. Il manquoit à Boileau d'avoir sacrifié aux graces. Il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme, qui n'étoit connu que par elles. Le véritable éloge d'un Poëte, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par cœur des scénes entiéres de Quinault; c'est un avantage qu'aucun Opéra d'Italie ne pourroit obtenir. La Musique Françoise est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune nation. Mais la simple & belle nature, qui se montre souvent dans Quinault avec tant de charmes, plaît encor dans toute l'Europe, à ceux qui possédent notre langue & qui ont le goût cultivé. Si on trouvoit dans l'anti-

qui-

quité un poëme comme *Armide*, avec quelle idolâtrie il seroit reçû ! mais Quinault étoit moderne.

TOUS ces grands hommes furent connus & protégés de Louis XIV, excepté La Fontaine. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartoit d'une cour, qu'il ne cherchoit pas. Mais le Duc de Bourgogne l'accueillit ; & il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce Prince. Il étoit, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables. Le Pere Pujet se fit un grand mérite, d'avoir traité cet homme de mœurs si innocentes, comme s'il eut parlé à La Brinvilliers & à La Voisin. Ses contes ne sont que ceux du Pogge, de l'Arioste & de la Reine de Navarre. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent cette volupté. On pourroit appliquer à La Fontaine son admirable fable *des animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours ; & un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

DANS l'école de ces génies, qui feront les délices & l'instruction des siécles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eû beaucoup de Peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Poussin, des Sueur & des le Brun.

CEPENDANT, vers la fin du regne de Louis XIV, deux hommes percérent la foule des génies médiocres, & eûrent beaucoup de réputation. L'un étoit La Motte-houdart, homme d'un esprit plus sage & plus étendu que sublime, écrivain délicat & méthodique en prose, mais manquant souvent de feu & d'élégance dans sa poësie, & même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles Stances plûtôt que de belles Odes. Son talent déclina bientôt après: mais beaucoup de beaux morceaux, qui nous restent de lui en plus d'un genre, empêcheront toûjours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encor quelque chose au second rang.

L'AUTRE étoit Rousseau, qui avec moins d'esprit, moins de finesse & de facilité que la Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après La Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses Pseaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les Cantiques de Racine. Ses Epigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les Opéra qui demandent de la sensibilité, & dans les Comédies qui veulent de la gaïeté. Ces deux caractéres lui manquoient. Ainsi il échoua dans ces deux genres, qui lui étoient étrangers.

IL

Il auroit corrompu la langue Françoise, si le stile marotique, qu'il emploia dans des ouvrages sérieux, avoit été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parloit il y a deux-cent ans, n'a été qu'une mode passagére. Quelques-unes de ses épitres sont des imitations un peu forcées de Despréaux, & ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, & sur des vérités reconnuës : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les païs étrangers ; soit que l'âge & les malheurs eussent affoibli son génie, soit que son principal mérite consistant dans le choix des mots & dans les tours heureux, mérite plus nécessaire & plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvoit, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs, celui de n'avoir plus de critiques sévéres.

Ses longues infortunes eûrent leur source dans un amour-propre trop indomptable, & trop mélé de jalousie & d'animosité. Son exemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens ; mais on ne le considére ici, que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guères de grands génies depuis les beaux jours de ces Artistes illustres ; & à peu-près vers le tems de la mort de Louis XIV, la nature sembla se reposer.

La route étoit difficile au commencement du siécle, parce que personne n'y avoit marché : elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battuë. Les grands hommes du siécle passé ont enseigné à penser & à parler ; ils ont dit ce qu'on ne savoit pas. Ceux qui leur succédent, ne peuvent guères dire que ce qu'on sait. Enfin, une espéce de dégoût est venu de la multitude des chefs-d'œuvre : & le siécle passé aïant été le précepteur du siécle présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, & que la Littérature a eû autant de besoin d'être réprimée, qu'elle en avoit d'être encouragée au commencement du dix-septiéme siécle.



CHAPITRE TRENTIEME.

Suite des Arts.

A l'égard des Arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la Musique, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture ; ils n'avoient fait que de foibles progrès en France, avant le tems qu'on nomme *le siécle de Louis* XIV. La Musique étoit au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitarre & de tuorbe, la plûpart même composés en Espagne, étoient tout

ce qu'on connoissoit. Lulli étonna par son goût & par sa science. Il fut le premier en France, qui fit des basses, des milieux & des fugues. On avoit d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui paroissent aujourd'hui si simples & si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savoit du tems de Louis XIII; & l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts publics; & Paris même alors n'en avoit pas. Vingt-quatre violons du Roi étoient toute la musique de la France.

LES connoissances, qui appartiennent à la musique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que sur la fin du regne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danse; desorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire, qu'on danse à livre ouvert.

NOUS avions eû de très-grands Architectes, du tems de la Régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le Palais du Luxembourg dans le goût Toscan, pour honorer sa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même Desbrosses, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette Reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en falut beaucoup, que le Cardinal de Richelieu eût, avec autant de grandeur dans l'esprit, autant de goût qu'elle. Le Palais Cardinal, qui est aujourd'hui le Palais Roaïl, en est la preuve. Nous conçûmes les plus grandes es-

pérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre, que nous voïons aujourd'hui offusquée, avec douleur. Beaucoup de citoïens ont construit des édifices magnifiques; mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommendables par des dehors dans le grand goût; & qui satisfont le luxe des particuliers, encor plus qu'ils n'embellissent la ville.

COLBERT, le Mécéne de tous les arts, forma une Académie d'Architecture en 1671. C'est peu d'avoir des Vitruves; il faut que les Augustes les emploient.

IL faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zéle, & éclairés par le goût. S'il y avoit eû deux ou trois Prévôts des marchands comme le Président Turgot, on ne reprocheroit pas à la ville de Paris cet Hôtel de Ville mal construit & mal situé; cette place si petite & si irréguliére, qui n'est célébre que par des gibets & de petits feux de joie; ces ruës étroites dans les quartiers les plus fréquentés; & enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le sein de tous les arts.

LA Peinture commença sous Louis XIII, avec *le Poussin*. Il ne faut point compter les Peintres médiocres, qui l'ont précédé. Nous avons eû toûjours depuis lui de grands Peintres; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie; mais sans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le dessein & dans

la

la composition ; nous avons eû plus de trente Peintres, qui ont laissé des morceaux très-dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vû chez un grand Roi des galeries & des appartemens, qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connoître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze-mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a point dans l'Europe de plus vaste ouvrage de peinture, que le plafond de *le Moine* à Versailles ; & je ne sai s'il y en a de plus beaux.

Nous avons aujourd'hui un Peintre, qui chez les étrangers même passe pour le premier de l'Europe. Non seulement Colbert donna à l'Académie de Peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667, il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les éléves, qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris. Ils y sont conduits & entretenus aux frais du Roi. Ils y dessinent les antiques. Ils étudient Raphaël & Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le désir de l'imiter ; & on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie amassées par le Roi & par le Duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de Sculpture que la France a produits, nous

ont

ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'EST principalement dans la Sculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jetter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

SI l'on trouvoit un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les Bains d'Apollon exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles, le tombeau du Cardinal de Richelieu trop peu montré au public dans la Chapelle de Sorbonne, la statuë équestre de Louis XV faite à Paris pour décorer Bordeaux, le Mercure dont Louis XV a fait présent au Roi de Prusse, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il est à croire, que ces productions de nos jours seroient mises à côté de la plus belle antiquité Grecque.

NOUS avons égalé les anciens dans les Médailles. Varin fut le premier, qui tira cet art de la médiocrité, sur la fin du regne de Louis XIII. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour deux-millions, & dont la plûpart sont des chefs-d'œuvre.

ON n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moïen des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes

tes

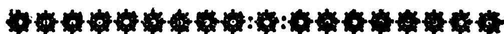
tes les représentations de la nature & de l'art, étoit encor très-informe en France avant ce siécle. C'est un des arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventérent vers le milieu du quinziéme siécle; & il a été plus loin en France, que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du Roi ont été souvent un des plus magnifiques présens qu'il ait fait aux Ambassadeurs. La Cizelure en or & en argent, qui dépend du dessein & du goût, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme soit capable.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'Etat; ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les François surpassent toutes les nations du monde: je veux parler de la Chirurgie, dont les progrès furent si rapides & si célébres dans ce siécle, qu'on venoit à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandoient une dextérité non commune. Non seulement il n'y avoit guères d'excellens Chirurgiens qu'en France; mais c'étoit dans ce seul païs qu'on fabriquoit parfaitement les instrumens nécessaires: il en fournissoit tous ses voisins; & je tiens du célébre *Cheselden*, le plus grand Chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fa-

 briquer

briquer à Londres, en 1715, les instrumens de son art. La Médecine, qui servoit à perfectionner la Chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle étoit en Angleterre, & sous le fameux *Boerhave* en Hollande; mais il arriva à la Médecine comme à la Philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumiéres de nos voisins.

VOILÀ en général un tableau fidéle des progrès de l'esprit humain dans ce siécle, qui commença au tems du Cardinal de Richelieu & qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé; & s'il l'est, il restera le modéle des âges encor plus fortunés, qu'il aura fait naître.



CHAPITRE TRENTE-UNIEME.

Affaires Ecclésiastiques: disputes mémorables.

DES trois Ordres de l'Etat, le moins nombreux, qui est l'Eglise, est celui qui a toûjours exigé du Souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le Siége de Rome, & soûtenir les libertés de l'Eglise Gallicane qui sont les droits de l'ancienne église; savoir faire obéir les Evêques comme sujets, sans toucher aux droits

droits de l'Episcopat; les soûmettre en beaucoup de choses à la jurisdiction séculiére, & les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'Etat, & ne pas choquer leurs priviléges: tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que Louis XIV eut presque toûjours.

Le Clergé en France fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des tems l'avoient écarté. Le Roi ne souffrit plus enfin, ni que les Séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étoient pas Prêtres eussent des Evêchés comme le Cardinal Mazarin qui avoit possédé l'Evéché de Metz n'étant pas même Sous-diacre, & le Duc de Verneuil qui en avoit aussi joui étant Séculier.

Ce que païoit au Roi le Clergé de France & des villes conquises, alloit année commune * environ deux-millions-cinq-cent-mille livres; & depuis, la valeur des espéces aïant augmenté numériquement, ils ont secouru l'Etat d'environ quatre-millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilége de *don gratuit* se sont conservés, comme une trace de l'ancien usage, où étoient tous les Seigneurs de fiéfs, d'accorder des dons gratuits

* *Voïez l'Etat de la France & Puffendorf.*

tuits aux Rois dans les besoins de l'Etat. Les Evêques & les Abbés, étant Seigneurs de fiéfs, ne devoient que des soldats, dans le tems de l'anarchie féodale. Les Rois alors n'avoient que leurs domaines, comme les autres Seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le Clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'Etat par des dons gratuits.

A cette ancienne coûtume, qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, & qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toûjours reclamée par l'Eglise, & cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres*: non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat, dont elle tient tout; car le roïaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre: mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires; & Louis XIV éxigea toûjours ces secours, de maniére à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe & en France, que le Clergé paie si peu; on se figure, qu'il jouit du tiers du roïaume. S'il possédoit ce tiers, il est indubitable qu'il devroit païer le tiers des charges, ce qui se monteroit année commune à près de trente-millions, indépendamment des droits sur les consommations, qu'il paie comme les autres sujets; mais on se fait des idées vagues & des préjugés sur tout. On dit que l'Eglise posséde le tiers du roïaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on se

se donnoit seulement la peine de supputer le revenu des Evéchés, on verroit par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les Evéchés n'étoient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre-millions; & les Abbaïes Commandataires alloient à quatre-millions-cinq-cent-mille livres. Il est vrai, que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur; & si on ajoûte encor l'augmentation des revenus en terres, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize-millions; & il ne faut pas oublier, que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable, qui ne revient jamais, & qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du Roi envers le Saint-Siége; elle dépouille l'État dans l'espace d'un siécle de plus de quatre-cent-mille marcs d'argent; ce qui dans la suite des tems appauvriroit le roïaume, si le commerce ne réparoit pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui païent des Annates à Rome, il faut joindre les Cures, les Couvens, les Collégiales, les Communautés & tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante-millions par année dans toute l'étenduë actuelle du roïaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

CEUX qui ont examiné cette matiére avec des yeux aussi sévéres qu'attentifs, n'ont pu porter les reveuus de toute l'E-
glise

glise Gallicane séculière & régulière, au de-là de quatre-vingt-millions. Ce n'est pas une somme exorbitante, pour l'entretien de quatre-vingt-dix-mille personnes religieuses & environ cent-soixante-mille ecclésiastiques, que l'on comptoit en 1700. La somme, répartie sur chaque tête, donne environ trois-cent livres à chacun. Il y a des Moines Conventuels, qui ne coûtent pas deux-cent livres par an à leur monastére: il y a des Moines Abbés Réguliers, qui jouissent de deux-cent-mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion, qui frape & qui excite les murmures. On plaint un Curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congruë de trois, de quatre ou cinq-cent livres, tandis qu'un Religieux oisif, devenu Abbé & non moins oisif, posséde une fortune immense, & qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soûmis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, & surtout dans les Etats Catholiques d'Allemagne, où l'on voit des Moines Princes.

Les abus servent de loix dans presque toute la terre; & si les plus sages des hommes s'assembloient pour faire des loix, où est l'Etat dont la forme subsistat entiére? Le Clergé de France observe toûjours un usage onéreux pour lui, quand il païe au Roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il l'emprunte; & après en avoir païé les intérêts, il rem-

bourse

bourse le Capital aux créanciers: ainsi il paie deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat & pour le Clergé en général, & plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toûjours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit, que le Clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eû, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair, qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le Roi davantage, & se bâtir dans Paris un Palais, qui eût été un nouvel ornement de cette Capitale.

Les maximes du Clergé de France n'étoient pas encor entiérement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la Ligue y avoit apporté. On avoit vû, dans la jeunesse de Louis XIII & dans les derniers Etats tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le Tiers Etat & qui est le fond de l'Etat, demander en vain avec le Parlement, qu'on posat pour loi fondamentale; „qu'aucune Puissance Spirituelle ne peut priver les Rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne tiennent que de Dieu seul; & que c'est un crime de léze-majesté au premier chef, d'enseigner qu'on peut déposer & tuer les Rois". C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un tems, où le sang de Henri le Grand fumoit

moit encore. Cependant un Evêque de France né en France, le Cardinal du Perron, s'oppoſa violemment à cette propoſition, ſous prétexte que ce n'étoit pas au Tiers Etat à propoſer des loix, ſur ce qui peut concerner l'Egliſe. Que ne faiſoit-il donc avec le Clergé, ce que le Tiers Etat vouloit faire? Mais il en étoit ſi loin, qu'il s'emporta juſqu'à dire: „ que la puiſ-„ ſance du Pape étoit pleine, pléniſſime, „ directe au ſpirituel, indirecte au tempo-„ rel; & qu'il avoit charge du Clergé de „ dire, qu'on excommunieroit ceux qui a-„ vanceroient, que le Pape ne peut dé-„ poſer les Rois ". On gagna la Nobleſſe; on fit taire les Tiers Etat. Le Parlement renouvella ſes anciens Arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, & la perſonne des Rois ſacrée. La Chambre Eccléſiaſtique, en avouant que la perſonne étoit ſacrée, perſiſta à ſoûtenir que la couronne étoit dépendante. C'étoit le même eſprit, qui avoit autrefois dépoſé Louis le Débonnaire. Cet eſprit prévalut au point, que la Cour ſubjuguée fut obligée de faire mettre en priſon l'imprimeur, qui avoit publié l'Arrêt du Parlement ſous le titre de *Loi fondamentale*. C'étoit, diſoit-on, pour le bien de la paix; mais c'étoit punir ceux qui fourniſſoient des armes défenſives à la couronne. De telles ſcénes ne ſe paſſoient point à Vienne; c'eſt qu'alors la France craignoit à Rome, & que Rome craignoit la maiſon d'Autriche.

LA cauſe, qui ſuccomba, étoit telle-

ment

ment la cause de tous les Rois, que Jacques Premier, Roi d'Angleterre, écrivit contre le Cardinal du Perron; & c'est le meilleur ouvrage de ce Monarque. C'étoit aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs Souverains ne dépendent pas d'une Puissance étrangére. Peu-à-peu la raison a prévalu; & Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soûtenuë du poids de sa puissance.

ANTONIO Perés avoit recommendé trois choses à Henri Quatre, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*. Louis XIV eut les deux derniéres avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la premiére. Il fut attentif à conserver l'usage de l'Appel comme d'abus au Parlement des Ordonnances Ecclésiastiques, dans tous les cas où ces Ordonnances intéressent la Jurisdiction Roïale. Le Clergé s'en plaignit souvent, & s'en loua quelquefois. Car si d'un côté ces Appels soûtiennent les droits de l'Etat contre l'autorité Episcopale, elles assûrent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Eglise Gallicane contre les prétentions de la cour de Rome: desorte que les Evêques ont regardé les Parlemens comme leurs adversaires & comme leurs défenseurs; & le gouvernement eut soin, que malgré toutes les querelles de Religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps & des compagnies, comme des intérêts des

des villes commerçantes; c'eſt au légiſlateur à les balancer.

L'AFFAIRE de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la Régale. C'eſt un droit qu'ont les Rois de France, de pourvoir à tous les Bénéfices ſimples d'un diocéſe pendant la vacance du Siége, & d'économiſer à leur gré les revenus de l'Evéché. Cette prérogative eſt particuliére aux Rois de France; mais chaque Etat a les ſiennes. Les Rois de Portugal jouïſſent du tiers du revenu des Evéchés de leur Roïaume. L'Empereur a le droit des premiéres priéres; il a toûjours conféré tous les premiers Bénéfices qui vaquent. Les Rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome ſont pour la plû-part fondés ſur l'uſage, plûtôt que ſur des titres primitifs.

LES Rois de la race de Mérovée conféroient, de leur ſeule autorité, les Evéchés & toutes les Prélatures. Il ſembloit juſte, qu'ils conſervaſſent le foible privilége de diſpoſer du revenu, & de nommer à quelques Bénéfices ſimples, dans le court eſpace qui s'écoule entre la mort d'un Evêque & le ferment de fidélité enregiſtré de ſon ſucceſſeur. Pluſieurs Evêques de villes réunies à la couronne ſous la troiſiéme race, ne voulurent pas reconnoître ce droit, que des Seigneurs particuliers trop foibles n'avoient pû faire valoir: les Papes ſe déclarérent pour les Evêques; & ces prétentions reſtérent toûjours envelopées d'un nuage. Le Parle-

ment en 1608, sous Henri Quatre, déclara que la Régale avoit lieu dans tout le roïaume: le Clergé se plaignit; & le Prince, qui ménageoit les Evêques & Rome, évoqua l'affaire à son Conseil, & se garda bien de la décider.

Les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin firent rendre plusieurs Arrêts du Conseil, par lesquels les Evêques, qui se disoient exemts, étoient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673; & le Roi n'osoit pas alors donner un seul Bénéfice, dans presque tous les diocéses situés au-de-là de la Loire, pendant la vacance d'un Siége.

Enfin, en 1673 le Chancelier Michel le Tellier scella un Edit, par lequel tous les Evêchés du Roïaume étoient soûmis à la Régale. Deux Evêques, qui étoient malheureusement les deux plus vertueux hommes du roïaume, refusérent opiniâtrément de se soûmettre. C'étoit *Pavillon* Evêque d'Alet, & *Caulet* de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles; on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent long-tems, il y a grande apparence que la question n'est pas claire. Elle étoit très obscure; mais il étoit évident, que ni la Religion ni le bon ordre n'étoient intéressés à empêcher un Roi, de faire dans deux diocéses, ce qu'il faisoit dans tous les autres. Cependant les deux Evêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avoit fait enregistrer son serment de fidélité; & le

le Roi se croïoit en droit de pourvoir aux Canonicats de leurs églises.

Les deux Prélats excommuniérent les pourvus en Régale. Tous deux étoient suspects de Jansénisme. Ils avoient eû contre eux le Pape Innocent Dix; mais, quand ils se declarérent contre les prétentions du Roi, ils eûrent pour eux Innocent Onze, Odescalchi: ce Pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entiérement leur parti.

Le Roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces Evêques. Il montra plus de modération, que deux hommes qui se piquoient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'Evêque d'Alet, dont on respectoit la grande vieillesse. L'Evêque de Pamiers restoit seul, & n'étoit point ébranlé. Il redoubla ses excommunications, & persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soûmet trop l'Eglise à la Monarchie. Le Roi saisit son temporel. Le Pape & les Jansénistes le dedommagérent. Il gagna à être privé de ses revenus, & il mourut en 1680, convaincu qu'il avoit soûtenu la cause de Dieu contre le Roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle: des Chanoines nommés par le Roi viennent pour prendre possession; des Religieux, qui se prétendoient Chanoines & Grands-Vicaires, les font sortir de l'église & les excommunient. Le Métropolitain Montpésat Archévêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, don-

me en vain des ſentences contre ces prétendus Grands-Vicaires. Ils en appellent à Rome, ſelon l'uſage de porter à la cour de Rome les Cauſes eccléſiaſtiques jugées par les Archévêques de France, uſage qui contredit les libertés gallicanes: mais tous les gouvernemens des hommes ſont des contradictions. Le Parlement donne des Arrêts. Un Moine nommé Cerles, qui étoit l'un de ces Grands-Vicaires, caſſe & les ſentences du Métropolitain & les Arrêts du Parlement. Ce Tribunal le condamne par contumace à être trainé ſur une claie, & à perdre la tête. On l'exécute en effigie. Il inſulte du fond de ſa retraite, à l'Archévêque & au Roi; & le Pape le ſoûtient. Ce Pontife fait plus; perſuadé comme l'Evêque de Pamiers, que le le Droit de Régale eſt un abus dans l'Egliſe, & que le Roi n'a aucun droit dans Pamiers, il caſſe les Ordonnances de l'Archévêque de Toulouſe; il excommunie les nouveaux Grands-Vicaires que ce Prélat a nommés, & les pourvus en Régale, & leurs fauteurs.

LE Roi convoque une Aſſemblée du Clergé, composée de trente-cinq Evêques, & d'autant de Députés du Second Ordre. Les Janséniſtes prenoient pour la premiére fois le parti d'un Pape; & ce Pape, ennemi du Roi, les favoriſoit ſans les aimer. Il ſe fit toûjours un honneur de reſiſter à ce Monarque, dans toutes les occaſions; & depuis même, en 1689 il s'unit avec les Alliés contre le Roi Jacques, parce que Louis XIV protégeoit ce Prince: deſorte qu'a-

lors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'Eglise, il faloit que le Roi Jacques se fît Huguenot, & le Pape Catholique.

CEPENDANT l'Assemblée du Clergé de 1681 d'une voix unanime se déclare pour le Roi. Il s'agissoit encor d'une autre petite querelle devenue importante: l'élection d'un Prieuré dans un Faubourg de Paris, commettoit ensemble le Roi & le Pape. Le Pontife Romain avoit cassé une Ordonnance de l'Archévêque de Paris, & annullé sa nomination à ce Prieuré. Le Parlement avoit appellé comme d'abus. Le Pape avoit ordonné par une Bulle, que l'Inquisition fît brûler l'Arrêt du Parlement; & le Parlement avoit ordonné la suppression de la Bulle. Ces combats sont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son païs, & de la soumission à une Puissance étrangére.

L'ASSEMBLÉE du Clergé prit un parti, qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur Souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du Droit de Régale à tout le Roïaume; mais ce fut autant une concession de la part du Clergé, qui se relâchoit de ses prétensions par reconnoissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du Droit absolu de la Couronne.

L'ASSEMBLÉE se justifia auprès du Pape, par une lettre dans laquelle on trouve

ve un passage, qui seul devroit servir de régle éternelle dans toutes les disputes: c'est, *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que de troubler la paix.* Le Roi, l'Église Gallicane, les Parlemens, furent contens. Les Jansénistes écrivirent quelques libelles. Le Pape fut inflexible: il cassa par un Bref toutes les résolutions de l'Assemblée, & manda aux Evêques de se rétracter. Il y avoit-là dequoi séparer à jamais l'Eglise de France de celle de Rome. On avoit parlé, sous le Cardinal de Richelieu & sous Mazarin, de faire un Patriarche. Le vœu de tous les Magistrats étoit, qu'on ne païat plus à Rome le Tribut des Annates; que Rome ne nommat plus, pendant six mois de l'année, aux Bénéfices de Bretagne; que des Evêques de France ne s'appellassent plus Evêques *par la permission du Saint-Siége.* Si le Roi l'avoit voulu, il n'avoit qu'à dire un mot; il étoit maître de l'Assemblée du Clergé, & il avoit pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un Pontife vertueux, qui seul de tous les Papes de ce siécle ne savoit pas s'accommoder au tems. Mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remuë pas sans de violentes secousses. Il faloit de plus grands intérêts, de plus grandes passions & plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome; & il étoit bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on vouloit extirper le Calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre

fameuses Décisions de la même Assemblée du Clergé en 1682, dont voici la substance.

1. Dieu n'a donné à *Pierre* & à ses successeurs, aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'EGLISE Gallicane approuve le Concile de *Constance*, qui déclare les Conciles Généraux supérieurs au Pape dans le spirituel.

3. LES régles, les usages, les pratiques reçuës dans le Roïaume & dans l'Eglise Gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. LES Décisions du Pape, en matiéres de foi, ne sont sûres, qu'après que l'Eglise les a acceptées.

TOUS les Tribunaux & toutes les Facultés de Théologie enregistrerent ces quatre propositions dans toute leur étenduë : & il fut défendu par un Edit, de rien enseigner jamais de contraire.

CETTE fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles ; & par tous les Protestans de l'Europe, comme un foible effort d'une Eglise née libre, qui ne rompoit que quatre chaînons de ses fers.

LES quatre maximes furent d'abord soûtenuës avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du regne de Louis XIV, elles commencérent à devenir problématiques ; & le Cardinal de Fleuri les fit depuis désavouer en partie par une Assemblée du Clergé, sans que ce désaveu causat le moindre bruit, par-

ce

ce que les esprits n'étoient pas alors échauffés, & que dans le ministére du Cardinal de Fleuri rien n'eut de l'éclat

CEPENDANT Innocent Onze s'aigrit plus que jamais: il refusa des Bulles à tous les Evêques & à tous les Abbés Commandataires que le Roi nomma; desorte qu'à la mort de ce Pape en 1689, il y avoit vingt-neuf diocéses en France dépourvus d'Evêques. Ces Prélats n'en touchoient pas moins leurs revenus; mais ils n'osoient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un Patriarche se renouvella. La querelle des Franchises des Ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le tems étoit venu, d'établir en France une Eglise *Catholique-Apostolique*, qui ne seroit point *Romaine*. Le Procureur-Général de Harlai & l'Avocat-Général Talon le firent assez entendre, quand ils appellérent comme d'abus en 1687 de la Bulle contre les Franchises, & qu'ils éclatérent contre l'opiniâtreté du Pape, qui laissoit tant d'églises sans Pasteurs. Mais jamais le Roi ne voulut consentir à cette démarche, qui étoit plus aisée qu'elle ne paroissoit hardie.

LA Cause d'Innocent Onze devint cependant la Cause du Saint-Siége. Les quatre propositions du Clergé de France attaquoient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soûtient.) & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre Huit & Innocent Dou-

ze suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une maniére moins dure: ils confirmérent la condamnation portée contre l'Assemblée du Clergé: ils refusérent les Bulles aux Evêques; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avoit pas fait assez. Les Evêques, lassés de n'être que nommés par le Roi & de se voir sans fonctions, demandérent à la Cour de France la permission d'appaiser la Cour de Rome.

Le Roi, dont la fermeté étoit fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément, qu'il étoit *douloureusement affligé des procédés de l'Assemblée*; chacun déclare dans sa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (Innocent Douze) plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de tems en tems. Mais ces armes se rouillérent, quand on ne combattit plus; & la dispute resta couverte d'un voile, sans être décidée, comme il arrive presque toûjours, dans un Etat qui n'a pas sur ces matiéres des principes invariables & reconnus. Ainsi, tantôt on s'éléve contre Rome, tantôt on lui céde, suivant les conjonctures, & suivant les caractéres de ceux qui gouvernent, & les intérêts particuliers de ceux par qui ils sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, & n'es-

n'essuia aucune opposition du Clergé dans les affaires temporelles.

SOUS lui, ce Clergé devint respectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premiéres races, dans le tems encor plus barbare du gouvernement féodal; absolument inconnue pendant les guerres civiles & dans les agitations du regne de Louis XIII, & surtout pendant la Fronde, à quelques exceptions près qu'il faut toûjours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

CE fut alors seulement, que l'on commença à déciller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toûjours à sa Religion. Il fut permis, malgré le Parlement d'Aix & malgré les Carmes, de savoir que le Lazare & Madelaine n'étoient point venus en Provence. Les Bénédictins ne purent faire croire, que Denys l'Aréopagite eût gouverné l'Eglise de Paris. Les Saints supposés, les faux Miracles, les fausses Reliques, commencérent à être décriés. La saine raison, qui éclairoit les Philosophes, pénétroit partout, mais lentement & avec difficulté.

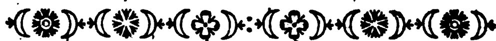
L'EVÊQUE de Châlons, Gaston-Louis de Noailles frere du Cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlever en 1702 & faire jetter une Relique, conservée précieusement depuis plusieurs siécles dans l'église de Nôtre-Dame, & adorée sous le nom du *nombril* de Jesus-Christ. Tout Châlons murmura contre l'Evêque. Présidens, Conseillers, Gens du Roi, Tréso-

riers

liers de France, Marchands, Notables, Chanoines, Curés, proteſtérent unanimement par un Acte Juridique contre l'entrepriſe de l'Evêque, reclamant le ſaint nombril, & alléguant la robe de Jeſus-Chriſt conſervée à Argenteuil, ſon mouchoir à Turin & à Laon, un des clous de la croix à Saint-Denis, & ſon prépuce à Rome; la ſage fermeté de l'Evêque l'emporta à la fin ſur la crédulité du peuple.

QUELQUES autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les Proteſtans en ont triomphé. Mais ils ſont obligés de convenir, qu'il n'y a point d'Egliſe Catholique, où ces abus ſoient moins communs & plus mépriſés qu'en France.

L'ESPRIT vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiécle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étoient pas de ſon reſſort. On va parler de ces diſſenſions, qui ſont la honte de la raiſon humaine.



CHAPITRE TRENTE-DEUXIEME.

Du Calviniſme.

IL eſt affreux ſans doute, que l'Egliſe Chrétienne ait toûjours été déchirée par ſes querelles, & que le ſang ait coulé pen-

pendant tant de siécles par des mains qui portoient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnuë au Paganisme. Il couvrit la terre de ténébres, mais il ne l'arrosa guères que du sang des animaux; & si quelquefois chez les Juifs & chez les Païens on dévoua des victimes humaines, ces dévoûmens, tout horribles qu'ils étoient, ne causérent point de guerres civiles. La Religion des Païens ne consistoit que dans la morale & dans des fêtes. La Morale qui est commune aux hommes de tous les tems & de tous les lieux, & les Fêtes qui n'étoient que des réjouissances, ne pouvoient troubler le genre humain.

L'ESPRIT dogmatique apporta chez les hommes la fureur des Guerres de Religion. J'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul Fanatisme qui en est cause; car les Gymnosophistes & les Bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourroit-on pas trouver peut-être l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre, dans l'esprit républicain qui anima les premiéres Eglises? Les assemblées secrettes, qui bravoient d'abord dans des caves & dans des grottes l'autorité des Empereurs Romains, formérent peu-à-peu un Etat dans l'Etat. C'étoit une République cachée au milieu de l'Em-

l'Empire. Constantin la tira de dessous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands Siéges se trouva en opposition avec l'esprit populaire, qui avoit inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des Chrétiens. Souvent, dès que l'Evêque d'une Métropole faisoit valoir un sentiment, un Evêque Suffragant, un Prêtre, un Diacre, en avoient un contraire. Les anciennes opinions, renouvellées depuis par Luther, par Zwingle, par Calvin, tendoient pour la plûpart à détruire l'autorité Episcopale & même la puissance Monarchique. C'est une des principales causes secrettes, qui firent recevoir ces dogmes dans le nord de l'Allemagne, où l'on étoit las de la grandeur des Papes, & où l'on craignoit d'être asservi par les Empereurs. Ces opinions triomphérent en Suéde & en Danemarck, païs où les peuples étoient libres sous des Rois.

LES Anglois, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptérent, les mitigérent, & en composérent une Religion pour eux seuls. Elles pénétrérent en Pologne, & y firent beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La Suisse n'eut pas de peine à les recevoir, parce qu'elle étoit République. Elles furent sur le point d'être établies à Venise par la même raison; & elles y eussent pris racine, si Venise n'eut pas été voisine de Rome, & peut-être si le gouvernement n'eut pas craint la Dé-

Démocratie, qui étoit le grand but des Prédicans. Les Hollandois ne prirent cette Religion, que quand ils secouérent le joug de l'Espagne. Genéve devint un Etat populaire, en devenant Calviniste. Toute la maison d'Autriche écarta ces Sectes de ses Etats, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchérent presque point de l'Espagne. On ne les vit point, sous le regne de François Premier & de Henri II Princes absolus, causer de grands troubles en France. Mais, dès que le gouvernement fut foible & partagé, les querelles de Religion furent violentes. Les Condé & les Coligni, devenus Calvinistes parce que les Guises étoient Catholiques, bouleversérent l'Etat à l'envi. La legéreté & l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthousiasme, firent pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de barbares.

HENRI IV, né dans cette Secte qu'il aimoit sans être entêté d'aucune, ne put malgré ses victoires & ses vertus, regner sans abandonner le Calvinisme: devenu Catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti naturellement ennemi des Rois, mais auquel il devoit sa couronne; & s'il avoit voulu dissiper cette faction, il ne l'auroit pas pu. Il la chérit, la protégea & la réprima.

LES Huguenots en France faisoient tout-au-plus alors la douziéme partie de la nation. Mais il y avoit parmi eux des Seigneurs puissans: des villes entiéres étoient

Pro-

Proteſtantes. Ils avoient fait la guerre aux Rois : on avoit été contraint de leur donner des places de ſûreté : Henri III leur en avoit accordé quatorze, dans le ſeul Dauphiné ; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc ; Saumur, & ſur-tout la Rochelle, qui faiſoit une République à part, & que le commerce & la faveur de l'Angleterre pouvoient rendre puiſſante. Enfin, Henri IV sembla ſatisfaire ſon goût, ſa politique & même ſon devoir, en accordant au parti le célébre Edit de Nantes en 1598. Cet Edit n'étoit au fond que la confirmation des priviléges que les Proteſtans de France avoient obtenus des Rois précédens les armes à la main, & que Henri le Grand affermi ſur le trône leur laiſſa par bonne volonté.

PAR cet Edit de Nantes, que le nom de Henri Quatre rendit plus célébre que tous les autres, tout Seigneur de fief haut-juſticier pouvoit avoir dans ſon château plein exercice de la Religion prétenduë Réformée : tout Seigneur ſans haute-juſtice pouvoit admettre trente perſonnes à ſon prêche. L'entier exercice de cette Religion étoit autoriſé dans tous les lieux qui reſſortiſſoient immédiatement à un Parlement.

LES Calviniſtes pouvoient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux Supérieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur Religion étoit permiſe.

ILS étoient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'Etat ; & il y parut bien en effet, puiſque le Roi fit Ducs &

& Pairs les Seigneurs de la Trimouille & de Rôni.

On créa une Chambre exprès au Parlement de Paris, composée d'un Président & de seize Conseillers, laquelle jugea tous les procès des Huguenots, non seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée la Chambre de l'Edit. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un seul Calviniste admis parmi les Conseillers de cette Jurisdiction. Cependant, comme elle étoit destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignoit, & que les hommes se piquent toûjours de remplir un devoir qui les distingue; cette Chambre composée de Catholiques rendit toûjours aux Huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avoient une espéce de petit Parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des Chambres mi-parties, Catholiques & Calvinistes. Leurs églises s'assembloient en Synodes, comme l'Eglise Gallicane. Ces priviléges & beaucoup d'autres incorporérent ainsi les Calvinistes au reste de la nation. C'étoit à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté & l'adresse de ce grand Roi, les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effraïante & déplorable de Henri Quatre, dans la foiblesse d'une minorité & sous une cour divisée, il étoit bien difficile que l'esprit ré-

républicain des Réformés n'abusât de ses priviléges, & que la cour, toute foible qu'elle étoit, ne voulût les restraindre. Les Huguenots avoient déja établi en France des *Cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les Députés de ces Cercles étoient souvent séditieux; & il y avoit dans le parti, des Seigneurs pleins d'ambition. Le Duc de Bouillon, & surtout le Duc de Rohan le chef le plus accrédité des Huguenots, précipitérent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des Prédicans, & le zéle aveugle des peuples. L'Assemblée Générale du parti osa dès 1615, présenter à la cour un caïer, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandoit qu'on réformat le Conseil du Roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; & l'audace des Huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-tems dans le trouble. C'étoit des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte & rompuës de même; c'est ce qui faisoit dire au célébre Cardinal Bentivoglio alors Nonce en France, qu'il n'y avoit vu que des orages.

DANS l'année 1621, les Eglises Calvinistes de France offrirent à Lesdiguiéres, cet homme de fortune devenu depuis Connétable, le Généralat de leurs armées & cent-mille écus par mois. Mais Lesdiguiéres, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connoissoit

pour

pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; & pour réponse à leurs offres, il se fit Catholique. Les Huguenots s'adressérent ensuite au Maréchal Duc de Bouillon, qui dit qu'il étoit trop vieux; & enfin ils donnérent cette malheureuse place au Duc de Rohan, qui conjointement avec son frere Soubise, osa faire la guerre au Roi de France.

LA même année, le Connétable de Luines mena Louis XIII de province en province. Il soûmit plus de cinquante villes, presque sans résistance; mais il échoua devant Montauban; le Roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain la Rochelle: elle résistoit & par elle-même & par les secours de l'Angleterre; & le Duc de Rohan, coupable du crime de léze-majesté, traita de la paix avec son Roi, presque de couronne à couronne.

APRÈS cette paix & après la mort du Connétable de Luines, il falut encor recommencer la guerre & assiéger de nouveau la Rochelle, toûjours liguée contre son Souverain avec l'Anglois & avec les Calvinistes du roïaume. Une femme (c'étoit la mere du Duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée roïale, contre l'activité du Cardinal de Richelieu, & contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siége. La Ville souffrit toutes les extrémités de la faim; & on ne dut la reddition de la place, qu'à cette digue de

cinq-cent pieds de long, que le Cardinal de Richelieu fit construire, à l'exemple de celle qu'Alexandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle fut commencée par un François nommé Tiriot, & achevée par Pompée Targon. Elle domta la mer & les Rochelois. Le Maire Guiton, qui vouloit s'ensevelir sous les ruïnes de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paroître avec ses gardes devant le Cardinal de Richelieu. Les Maires des principales villes des Huguenots en avoient. On ôta les siens à Guiton, & les privilèges à la ville. Le Duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuoit toûjours la guerre contre son Roi; & abandonné des Anglois quoique Protestans, il se liguoit avec les Espagnols quoique Catholiques. Mais la conduite ferme du Cardinal de Richelieu força les Huguenots, battus de tous côtés, à se soûmettre.

TOUS les Edits, qu'on leur avoit accordés jusqu'alors, avoient été des Traités avec les Rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre, fût appellé *l'Edit de Grace*. Le Roi y parla en Souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle Religion, à la Rochelle, à l'Ile de Ré, à Oleron, à Privas, à Pamiers; du reste on laissa subsister l'Edit de Nantes, que les Calvinistes regardérent toûjours comme leur loi fondamentale.

IL paroît étrange que le Cardinal de Richelieu, si absolu & si audacieux, n'abolit

lit pas ce fameux Edit; il eut alors une autre vuë, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étenduë de son ambition & à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croïoit capable par ses lumiéres, par sa puissance & par sa politique. Son projet étoit de gagner des Ministres, de leur faire d'abord avouër que le culte Catholique n'étoit pas un crime devant Dieu, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, & de paroître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptoit éblouïr une partie des Réformés, séduire l'autre par les présens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Eglise, laissant au tems à faire le reste, & n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de passer pour l'avoir fait. Le fameux Pere Joseph d'un côté, & deux Ministres gagnés de l'autre, entamérent cette négociation. Mais il parut que le Cardinal de Richelieu avoit trop présumé, & qu'il est plus difficile d'accorder des Théologiens, que de faire des digues sur l'océan.

RICHELIEU rebuté se proposa d'écraser les Calvinistes. D'autres soins l'en empêchérent. Il avoit à combattre à la fois les Grands du Roïaume, la Maison Roïale, toute la Maison d'Autriche, & souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une

mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encor imparfaits, & un nom plus éclatant que chèr & vénérable.

CEPENDANT, après la prise de la Rochelle & l'Edit de Grace, les guerres cessérent; & il n'y eut plus que des disputes. On imprimoit de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le Clergé & surtout les Jésuites cherchoient à convertir des Huguenots. Les Ministres tâchoient d'attirer quelques Catholiques à leurs opinions. Le Conseil du Roi étoit occupé à rendre des Arrêts, pour un cimetiére que les deux Religions se disputoient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; & rarement les Réformés gagnoient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations & de saccagemens, que ces petites épines. Les Huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le Duc de Rohan cessa de l'être, & que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquiles, au milieu des factions de la Fronde & des guerres civiles, que des Princes, des Parlemens & des Evêques excitérent, lorsqu'ils prétendirent servir le Roi contre le Cardinal Mazarin.

IL ne fut presque point question de Religion pendant la vie de ce Ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de Contrôleur-Général des Finances à un Hu-

Huguenot de race angloise, nommé Hervard. Tous les Huguenots entrérent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

COLBERT, qui ranima l'industrie de la nation & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, emploïa beaucoup de Huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupoient, adoucirent peu-à-peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; & la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme & vigoureux, ôtérent au parti Calviniste, comme à tous les Ordres de l'Etat, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jettoient même du ridicule sur le pédantisme des Huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnoit, les Pseaumes de Marot & de Béze ne pouvoient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces Pseaumes, qui avoient charmé la cour de François Second, n'étoient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine Philosophie, qui commença vers le milieu de ce siécle à percer un peu dans le monde, devoit encor dégoûter à la longue les honnêtes-gens des disputes de controverse.

MAIS, en attendant que la raison se fît peu-à-peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvoit servir à entretenir la tranquilité de l'Etat. Car les Jansénistes commençant alors à paroître avec

quelque réputation, ils partageoient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités: ils écrivoient à la fois contre les Jésuites & contre les Huguenots: ceux-ci répondoient aux Jansénistes & aux Jésuites: les Luthériens de la province d'Alsace écrivoient contre eux-tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat étoit occupé de grandes choses & que le gouvernement étoit tout-puissant, ne pouvoit devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénére tôt ou tard en indifférence.

LOUIS XIV étoit animé contre les Religionaires, par les remontrances continuelles de son Clergé, par les insinuations des Jésuites, par la Cour de Rome, & enfin par le Chancelier le Tellier & Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, & qui vouloient perdre les Réformés comme Rebelles, parce que Colbert les protégeoit comme des sujets utiles. Louis XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardoit, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soûmis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur Religion; on leur ôtoit un temple sur le moindre prétexte: on leur défendit d'épouser des filles catholiques; & en cela on ne fut pas peut-être assez politique: c'étoit ignorer le pouvoir d'un sexe, que la cour pourtant connoissoit si bien. Les Intendans & les Evêques tâchoient, par les moïens les plus plausibles, d'enlever

aux

aux Huguenots leurs enfans. Colbert eut ordre en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des arts & des métiers. Le Roi en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissoit pas toûjours. On défendit par des Arrêts toute violence contre eux. On mêla les insinuations aux sévérités; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la justice.

ON emploïa surtout un moïen assez efficace de conversion: ce fut l'argent. Mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pélisson fut chargé de ce ministére secret. C'est ce même Pélisson long-tems Calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au Surintendant Fouquet, dont il avoit été le premier Commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion, dans un tems où ce changement pouvoit le mener aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des Bénéfices, & une place de Maître des Requêtes. Le Roi lui confia le revenu des Abbaïes de Saint Germain des Prez & de Cluni vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des œconomats, pour être distribués à ceux qui voudroient se convertir. Le Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble, s'étoit déja servi de cette méthode. Pélisson, chargé de ce département, envoïoit l'argent dans les provinces. On tâ-

choit d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigens, enfloient la liste que Pélisson présentoit au Roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédoit dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le Conseil, encouragé par ces petits succès que le tems eut rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donner une Déclaration, par laquelle les enfans étoient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; & à l'appui de cette Déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Ce fut cette précipitation du Chancelier le Tellier & de Louvois son fils, qui fit d'abord deserter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des provinces voisines. Les étrangers se hâtérent d'en profiter.

Les Rois d'Angleterre & de Danemarck, & surtout la ville d'Amsterdam, invitérent les Calvinistes de France à se réfugier dans leurs Etats, & leur assûrérent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le Conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop promt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentoit combien nécessaires étoient les artisans dans un païs où le commerce fleurissoit,

soit, & les gens de mer dans un tems où l'on établissoit une puissante marine. On ordonna la peine des galéres contre ceux de ces professions, qui tenteroient de s'échaper.

On remarqua, que plusieurs familles Calvinistes vendoient leurs immeubles. Aussitôt parut une Déclaration, qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du roïaume. Alors la sévérité redoubla contre les Ministres. On interdisoit leurs temples sur la plus legére-contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux Consistoires, furent appliquées aux Hôpitaux du roïaume.

On défendit aux maîtres d'écoles Calvinistes, de recevoir des pensionnaires. On mit les Ministres à la taille. On ôta la noblesse aux Maires Protestans. Les Officiers de la maison du Roi, les Sécretaires du Roi, qui étoient Protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les Notaires, ni parmi les Procureurs & les Avocats.

Il étoit enjoint à tout le Clergé de faire des prosélites; & il étoit défendu aux Ministres d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces Arrêts étoient publiquement sollicités par le Clergé de France. C'étoit après tout, les enfans de la maison, qui ne vouloient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pé-

PÉLISSON continuoit d'acheter des convertis ; mais Madame Hervard veuve du Contrôleur-Général des Finances, animée de ce zéle de religion qu'on a remarqué de tout tems dans les femmes, envoïoit autant d'argent pour empêcher les converſions, que Péliſſon pour en faire.

ENFIN les Huguenots oſérent déſobéir en quelques endroits. Ils s'aſſemblérent dans le Vivarès & dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avoit démoli leurs temples. On les attaqua ; ils ſe défendirent. Ce n'étoit qu'une très-legére étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois-cent malheureux, ſans chef, ſans places & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart d'heure. Les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'Intendant du Dauphiné fit rouër le petit-fils du Miniſtre Chamier qui avoit dreſſé l'Edit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux martyrs de la ſecte ; & ce nom de Chamier a été longtems en vénération chez les Proteſtans.

L'INTENDANT Bâville, en Languedoc fit rouër vif le Miniſtre Chomel. On condamna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus : la fuite qu'ils avoient priſe les ſauva ; & ils ne furent exécutés qu'en effigie.

TOUT cela inſpiroit la terreur, & en même tems augmentoit l'opiniâtreté. On ſait trop, que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

CE

CE fut alors qu'on perſuada au Roi, qu'après avoir envoïé des Miſſionnaires dans toutes les provinces, il faloit y envoïer des Dragons. Ces violences parurent faites à contretems; elles étoient les ſuites de l'eſprit qui regnoit alors à la cour, que tout devoit flêchir au nom de Louis XIV. On ne ſongeoit pas, que les Huguenots n'étoient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras; que la rage des guerres civiles étoit éteinte; que cette longue maladie étoit dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un tems chez les hommes; que ſi les peres avoient été rebelles ſous Louis XIII, les enfans étoient ſoûmis ſous Louis XIV. On voïoit en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, pluſieurs Sectes, qui s'étoient mutuellement égorgées le ſiécle paſſé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvoit, qu'un Roi abſolu pouvoit être également bien ſervi par des Catholiques & par des Proteſtans. Les Luthériens d'Alſace en étoient un témoignage autentique.

LOUIS XIV, qui en ſe ſaiſiſſant de Strasbourg en 1681 y protégeoit le Luthéraniſme, pouvoit tolérer dans ſes Etats le Calviniſme que le tems auroit aboli, comme il diminuë chaque jour le nombre des Luthériens en Alſace. Pouvoit-on imaginer, qu'en forçant un grand nombre de ſujets on n'en perdroit pas davantage? qui malgré les Edits & malgré les Gardes, échaperoient par la fuite à une violence qu'ils

qu'ils appelloient une horrible persécution? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom cher & précieux, auquel & Protestans & Catholiques & François & étrangers avoient alors joint celui de *Grand*? La Politique même sembloit pouvoir engager à conserver les Calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'étoit en ce tems-là même, que le Roi avoit ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion & ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le Pape d'une main, & écraser le Calvinisme de l'autre.

Il envisageoit dans ces deux entreprises cet éclat de gloire, dont il étoit idolâtre en toutes choses. Les Evêques, plusieurs Intendans, tout le Conseil, lui persuadérent que ses soldats, en se montrant seulement, acheveroient ce que ses bienfaits & les Missions avoient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise, usérent d'une extréme rigueur.

Vers la fin de 1684 & au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toûjours puissamment armé, ne craignoit aucun de ses voisins, les troupes furent envoïées dans toutes les villes & dans tous châteaux, où il y avoit le plus de Protestans; & comme les Dragons, assez mal disciplinés dans ce tems-là, furent ceux

qui commirent le plus d'excès, on appella cette exécution *la Dragonade*.

LES frontiéres étoient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvoit, pour prévenir la fuite de ceux qu'on vouloit réunir à l'Eglise. C'étoit une espéce de chasse qu'on faisoit dans une grande enceinte.

UN Evêque, un Intendant, ou un Subdélegué, ou un Curé, ou quelqu'un d'autorisé, marchoit à la tête des soldats. On assembloit les principales familles Calvinistes, surtout celles qu'on croïoit les plus faciles. Elles renonçoient à leur religion au nom des autres: & les obstinés étoient livrés aux soldats, qui eurent toute licence excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des Réfugiés dans les païs étrangers jettent encor des cris sur cette persécution de leurs peres. Ils la comparent aux plus violentes, que souffrit l'Eglise dans les premiers tems.

C'ÉTOIT un étrange contraste, que du sein d'une cour voluptueuse où regnoient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs & si impitoïables. Le Marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractére; & on y reconnut le même génie, qui avoit voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres.

Il

Il y a encor des Lettres de sa main de cette année 1685, conçuës en ces termes: „ Sa Majesté veut, qu'on fasse éprouver „ les derniéres rigueurs à ceux qui ne „ voudront pas se faire de sa religion; „ & ceux qui auront la sotte gloire de „ vouloir demeurer les derniers, doivent „ être poussés jusqu'à la derniére extré„ mité.

PARIS ne fut point exposé à ces vexations: les cris se seroient fait entendre de trop près au trône.

TANDIS qu'on faisoit ainsi tomber partout les temples, & qu'on demandoit dans les provinces des abjurations à main armée, l'Edit de Nantes fut enfin cassé au mois d'Octobre 1685; & on acheva de ruiner l'édifice, qui étoit déja miné de toutes parts.

LA Chambre de l'Edit avoit déja été supprimée. Il fut ordonné aux Conseillers Calvinistes du Parlement, de se défaire de leurs charges. Une foule d'Arrêts du Conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la Religion proscrite. Celui qui paroissoit le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus Réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens Catholiques; ordre, contre lequel la nature reclamoit à si haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

MAIS dans ce célébre Edit qui revoqua celui de Nantes, il paroît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'é-

s'étoit proposé. On vouloit la réunion des Calvinistes à l'Eglise, dans le roïaume. Gourville homme très-judicieux, consulté par Louvois, lui avoit proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les Ministres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des pensions secrettes, abjureroient en public, & serviroient à la réunion plus que des Missionnaires & des Soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'Edit à tous les Ministres qui ne vouloient pas se convertir, de sortir du roïaume dans quinze jours. C'étoit s'aveugler, que de penser qu'en chassant les Pasteurs une grande partie du troupeau ne suivroit pas. C'étoit bien présumer de sa puissance & mal connoître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du Martyre, surtout dans les païs méridionaux de la France, ne s'exposeroient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance & la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendoient les bras à ces troupes fugitives.

LE vieux Chancelier le Tellier, en signant l'Edit, s'écria plein de joie : *nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il ne savoit pas qu'il signoit un des grands malheurs de la France.

LOUVOIS son fils se trompoit encore, en croïant qu'il suffiroit d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontiéres & tou-

toutes les côtes, contre ceux qui se faisoient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi, est toûjours plus forte que l'autorité. Il suffisoit de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des Réfugiés. Près de cinquante-mille familles en trois ans de tems sortirent du roïaume, & furent après suivies par d'autres. Elles allérent porter chez les étrangers les Arts, les Manufactures, la Richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, païs encor agreste & dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplérent des villes entiéres. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetoit auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers François en soie; d'autres y portérent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encor très-communément dans l'Allemagne l'or que les Réfugiés y répandirent. Ainsi la France perdit environ cinq-cent-mille habitans, une quantité prodigieuse d'espéces, & surtout des Arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens Officiers & des Soldats. Le Prince d'Orange eut des régimens entiers de Réfugiés. Il y en eut qui s'établirent jusques vers le Cap de Bonne-Espérance. Le neveu du célébre du Quêne, Lieutenant-Général de la Marine, fonda une colonie à cette extrémité de la terre.

CE

CE fut en vain qu'on remplit les prisons & les galéres de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens? comment laisser aux galéres des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le Conseil imagina, que quand la sortie du roïaume ne seroit plus défenduë, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir, il y auroit moins de désertions. On se trompa encor; & après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

TOUS les Temples détruits, tous les Ministres bannis, il s'agissoit de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avoient changé par persuasion ou par crainte. Il en restoit près de quatre-cent-mille dans le roïaume. Ils étoient obligés d'aller à la messe & de communier. Quelques-uns, qui rejettérent l'hostie après l'avoir reçuë, furent condamnés à être brulés vifs. Les corps de ceux qui ne vouloient pas recevoir les Sacremens à la mort, étoient traînés sur la claie & jettés à la voirie.

TOUTE persécution fait des Prosélites, quand elle frape pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les Calvinistes s'assemblérent partout pour chanter leurs pseaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendroient les assemblées. Il y avoit aussi peine de mort contre les Mini-

ſtres qui rentreroient dans le roïaume, & cinq-mille-cinq-cent livres de récompenſe pour qui les dénonceroit. Il en revint pluſieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la rouë.

LA Secte ſubſiſta en paroiſſant écraſée. Elle eſpéra en vain dans la guerre de 1689, que le Roi Guillaume, qui avoit détrôné ſon beau-pere Catholique, ſoûtiendroit en France le Calvinisme. Mais dans la guerre de 1701 la Rébellion & le Fanatisme éclatérent en Languedoc.

IL y avoit déja long-tems, que dans les montagnes des Cévennes & du Vivarès il s'élevoit des Inſpirés & des Prophétes. Un vieil Huguenot, nommé *de Serres*, avoit tenu école en prophétie. Il montroit aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui diſent: „ quand trois ou quatre ſont „ aſſemblés en mon nom, mon eſprit eſt „ parmi eux; & avec un grain de foi on „ tranſportera des montagnes ". Enſuite il recevoit l'eſprit: il étoit hors de lui-même: il avoit des convulſions: il changeoit de voix: il reſtoit immobile, égaré, les cheveux hériſſés, ſelon l'ancien uſage de toutes les nations, & ſelon ces régles de démence transmiſes de ſiécle en ſiécle. Les enfans recevoient ainſi le don de Prophétie; & s'ils ne tranſportoient pas des montagnes, c'eſt qu'ils avoient aſſez de foi pour recevoir l'eſprit, & pas aſſez pour faire des miracles: ainſi ils redoubloient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

TANDIS que les Cévennes étoient ainſi

si l'école de l'enthousiasme, des Ministres qu'on appelloit *Apôtres*, revenoient en secret prêcher les peuples.

CLAUDE Brousson d'une famille de Nîmes considerée, homme éloquent & plein de zéle, très-estimé chez les étrangers, retourne prêcher dans sa partie en 1698: il y est convaincu, non seulement d'avoir rempli son ministére malgré les Edits, mais d'avoir eû dix ans auparavant des intelligences avec les ennemis de l'Etat. L'Intendant Bâville le condamne à la rouë. Il meurt comme mouroient les premiers Martyrs. Toute la Secte, tous les étrangers, oublient qu'il a été criminel d'Etat, & ne voient en lui qu'un Saint, qui a scéle sa foi de son sang.

ALORS les Prophétes se multiplient, & l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703 un Abbé de la maison du Chailat, Inspecteur des Missions, obtient un ordre de la cour, de faire enfermer dans un Couvent deux filles d'un gentil-homme, nouveau converti. Au lieu de les conduire au Couvent, ils les méne d'abord dans son château. Les Calvinistes s'attroupent: on enfonce les portes: on délivre les deux filles & quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'Abbé du Chailat; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un Prophéte lui crie: *meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi:* & il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les Receveurs de la Capitation, & les

les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les Prêtres qu'ils rencontrent & les massacrent. On les poursuit; ils se retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît. Leurs Prophétes & leurs Prophétesses leur annoncent de la part de Dieu le rétablissement de Jérusalem & la chûte de Babylone. Un Abbé de la Bourlie paroît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'ETOIT le fils du Marquis de Guiscard Sous-Gouverneur du Roi, l'un des plus sages hommes du roïaume. Le fils étoit bien indigne d'un tel pere. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque-tems après passer à Londres, où il fut arrêté pour avoir trahi le Ministére Anglois, après avoir trahi son païs. Amené devant le Conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs, avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frapa le grand Trésorier Harlay, & on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui au nom des Anglois, des Hollandois & du Duc de Savoie, vint encourager les fanatiques & leur promettre de puissans secours.

UNE grande partie du païs les favorisoit sécrettement. Leur cri de guerre étoit: *point d'impôts & liberté de conscience.* Ce cri séduit partout la populace. Ces fureurs justifioient le dessein, qu'avoit eu Louis

Louis XIV, d'extirper le Calvinisme. Mais sans la révocation de l'Edit de Nantes, on n'auroit pas eû à combattre ces fureurs.

Le Roi envoie d'abord le Maréchal de Mont-Revel avec quelques troupes. Il fit la guerre à ces misérables comme ils méritoient qu'on la leur fît. On rouë, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le Roi, obligé de soûtenir la guerre partout, ne pouvoit envoïer contre eux que peu de troupes. Il étoit difficile de les surprendre, dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendoient par des chemins non fraïés, & dont ils descendoient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé le régiment de la marine. On emploïa contre eux successivement trois Maréchaux de France. Au Maréchal de Mont-Revel succéda en 1704 le Maréchal de Villars.

COMME il lui étoit plus difficile encor de les trouver que de les battre, le Maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par la Savoie.

LE plus accrédité de leurs chefs & le seul qui mérite d'être nommé, étoit *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'étoit un petit homme blond,

 d'une

d'une physionomie douce & agréable. On l'appelloit *David* dans son parti. De garçon boulanger, il étoit devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage & à l'aide d'une prophéteſſe qui le fit reconnoître sur un ordre exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit-cent hommes qu'il enrégimentoit, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des ôtages: on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le Maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui serviroient le Roi sous quatre Colonels, dont il seroit le premier & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devoient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangéres à la solde de France. Mais cet exercice ne devoit point être permis ailleurs.

On acceptoit ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent & des promesses. Ils détachérent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais aïant donné sa parole au Maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brévet de Colonel, & commença à former son régiment avec cent-trente hommes qui lui étoient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du Maréchal de Villars, qu'il avoit demandé à ce jeune homme, comment il pouvoit à son âge avoir eû tant d'autorité sur des hommes si féroces & si indisciplinables. Il ré-

répondit, que quand on lui désobéissoit, sa Prophéteſſe, qu'on appelloit *la Grande-Marie*, étoit ſur le champ inſpirée, & condamnoit à mort les réfractaires qu'on tuoit ſans raiſonner *. Aïant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

CETTE négociation ſinguliére ſe faiſoit après la bataille de Hochſtet. Louis XIV, qui avoit proſcrit le Calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger; & le Maréchal de Villars lui préſenta le brévet de Colonel & celui d'une penſion de douze-cent livres.

LE nouveau Colonel alla à Verſailles, & reçut les ordres du Miniſtére de la Guerre. Le Roi le vit, & hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le miniſtére, craignit & ſe retira en Piémont. De-là il paſſa en Hollande & en Angleterre. Il fit la guerre en Eſpagne, & y commanda un régiment. Il eſt mort Officier Général & Gouverneur de l'Ile de Garnezay, avec une grande réputation de valeur, n'aïant de ſes premiéres fureurs conſervé que le courage, & aïant peu-à-peu ſubſtitué la prudence à un fanatisme qui n'étoit plus ſoûtenu par l'exemple.

LE

* *Ce trait doit ſe trouver dans les véritables Mémoires du Maréchal de Villars. Le premier tome eſt certainement de lui: il eſt conforme au manuſcrit que j'ai vu: les deux autres ſont d'une main étrangére & bien différente.*

LE Maréchal de Villars, rappellé du Languedoc, fut remplacé par le Maréchal de Barwick. Les malheurs des armes du Roi enhardissoient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéroient les secours du ciel & en recevoient des Alliés. On leur faisoit toucher de l'argent par la voie de Genéve. Ils attendoient des Officiers, qui devoient leur être envoïés de Hollande & d'Angleterre. Ils avoient des intelligences dans toutes les villes de la province.

ON peut mettre au rang des plus grandes conspirations, celle qu'ils formérent, de saisir dans Nîmes le Duc de Barwick & l'Intendant Bâville, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux-cent personnes périrent dans les supplices. Le Maréchal de Barwick fit exterminer par le fer & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main; les autres sur les roües ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvérent moïen d'aller en Hollande. Les Réfugiés François les y reçurent comme des Envoïés célestes. Ils allérent au devant d'eux, chantant des pseaumes & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Ces Prophétes allérent ensuite en Angleterre, mais trouvant que l'Eglise Episcopale tenoit trop de l'Eglise Romaine,

maine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion étoit si pleine, que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, & même tel mort que l'on voudroit choisir. Partout le peuple est peuple; & les Presbytériens pouvoient se joindre à ces Fanatiques contre le Clergé Anglican. Le ministére Anglois prit le parti qu'on auroit dû toûjours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetiére de l'église cathédrale. La place fût entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La Scéne finit par mettre au pilori les Prophétes.

CEPENDANT en France, le temps, la prudence du gouvernement, & les progrès de la raison ont rendu les Calvinistes tranquiles: leur nombre est diminué avec l'enthousiasme.



CHAPITRE TRENTE-TROISIEME.

Du Jansénisme.

LE Calvinisme devoit nécessairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des Etats. Le Jansénisme ne pouvoit exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume; car les Réformateurs du quinziéme siécle aïant

aïant déchiré tous les liens par qui l'Eglise Romaine tenoit les hommes, aïant traité d'idolâtrie ce qu'elle avoit de plus sacré, aïant ouvert les portes de ses cloîtres, & remis ses trésors dans les mains des séculiers; il falloit qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de païs en effet, où la Religion de Calvin & de Luther ait paru, sans faire couler le sang.

MAIS les Jansénistes n'attaquant point l'Eglise, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant sur des questions abstraites, tantôt contre les Calvinistes, tantôt contre les Catholiques & contre les Constitutions des Papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; & ils ont fini par voir leur secte méprisée, quoiqu'elle ait eû plusieurs partisans très-respectables par leurs talens & par leurs mœurs.

DANS le tems même où les Huguenots attiroient une attention sérieuse, le Jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces disputes étoient venuës d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain Docteur de Louvain nommé Michel Bay, qu'on appelloit *Baïus* selon la coûtume du pédantisme de ces tems-là, s'avisa de soûtenir, vers l'an 1552, quelques propositions sur la Grace & sur la Prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'est égarée, & où l'homme n'a guères de fil qui le conduise.

L'ESPRIT de curiosité donné de Dieu à l'hom-

l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au de-là du but comme tous les autres ressorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvoient nous pousser trop loin, ne nous exciteroient peut-être jamais assez.

AINSI, on a disputé sur tout ce qu'on connoît & sur tout ce qu'on ne connoît pas. Mais les disputes des anciens Philosophes furent toûjours paisibles; & celles des Théologiens, souvent sanglantes & toûjours turbulentes.

DES Cordeliers, qui n'entendoient pas plus ces questions que Michel Baïus, crûrent le Libre Arbitre renversé & la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre Baïus au sujet d'une querelle à-peu-près dans le même goût, ils déférérent soixante & seize propositions de Baïus au Pape Pie V. Ce fut Sixte-Quint, alors Général des Cordeliers, qui dressa la Bulle de Condamnation en 1567. C'est, je crois, la premiére Bulle, dans laquelle on ait censuré des opinions en général, sans les spécifier en particulier.

SOIT crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence & mépris pour des théses de Louvain, on condamna respectivement les soixante & seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, mal sonantes, téméraires & suspectes. Les Docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la Bulle. Il y avoit surtout une phrase, dans laquelle une virgule, mise

mise à une place ou à une autre, condamnoit ou toléroit quelques opinions de Michel Baïus. L'Université députa à Rome, pour savoir du Saint Pere où il faloit mettre la virgule. La Cour de Rome, qui avoit d'autres affaires, envoïa pour toute réponse à ces Flamans un exemplaire de la Bulle, dans lequel il n'y avoit point de virgule du tout. On le déposa dans les archives. Le Grand-Vicaire nommé Morillon dit, qu'il falloit recevoir la Bulle du Pape, *quand même il y auroit des erreurs.* Ce Morillon avoit raison en politique; car assûrément il vaut mieux recevoir cent Bulles érronnées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les Huguenots & leurs adversaires. Baïus crut Morillon & se retracta paisiblement.

QUELQUES années après, l'Espagne, aussi fertile en auteurs scolastiques que stérile en bons écrivains, produisit Molina, le Jésuite qui crut avoir découvert précisément, comment Dieu agit sur les créatures & comment les créatures lui résistent. Il distingua l'Ordre naturel & l'ordre surnaturel, la Prédestination à la grace & la prédestination à la gloire, la Grace prévenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la science moïenne & du congruisme. Cette science moïenne & ce congruisme étoient surtout des idées rares. Dieu par sa science moïenne consulte habilement la volonté de l'homme, pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eû sa grace; & ensuite, selon

lon l'ufage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend fes arrangemens en conféquence pour déterminer l'homme ; & ces arrangemens font le *congruifme.*

LES Dominicains Efpagnols, qui n'entendoient pas plus cette explication que les Jéfuites, mais qui étoient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de Molina *étoit le précurfeur de l'Antéchrift.*

LA cour de Rome évoqua la difpute, qui étoit déja entre les mains des Grands-Inquifiteurs; & ordonna avec beaucoup de fageffe, le filence aux deux partis, qui ne le gardérent ni l'un ni l'autre.

ENFIN, on plaida férieufement devant Clément Huit; & à la honte de l'efprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un Jéfuite, nommé *Achilles Gaillard*, affûra le Pape, qu'il avoit un moïen fûr de rendre la paix à l'Eglife, il propofa gravement d'accepter la Prédeftination Gratuite, à condition que les Dominicains admettroient la Science Moïenne ; & qu'on ajufteroit ces deux fyftémes comme on pourroit. Les Dominicains refuférent l'accommodement d'Achilles Gaillard. Leur célébre *Lemos* foûtint le concours prévenant & le complément de la vertu active. Les Congrégations fe multipliérent, fans que perfonne s'entendît.

CLÉMENT VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un fens clair. Paul V reprit le procès. Mais comme lui-même en eut un plus impor-

tant avec la République de Venise, il fit cesser toutes les Congrégations, qu'on appella & qu'on appelle encor *de auxiliis*. On leur donnoit ce nom, aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitoit, parce que ce mot signifie *secours*, & qu'il s'agissoit, dans cette dispute, des secours que Dieu donne à la volonté foible des hommes. Paul V finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

PENDANT que les Jésuites établissoient leur science moïenne & leur congruïsme, *Corneille Jansenius*, Evêque d'Ypres, renouvelloit quelques idées de Baïus dans un gros livre sur Saint-Augustin, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint Chef de Secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles. Mais du Verger de Haurane Abbé de Saint-Cyran, ami de Jansénius; homme aussi ardent qu'écrivain diffus & obscur, vint à Paris & persuada de jeunes Docteurs & quelques vieilles femmes. Les Jésuites demandérent à Rome la condamnation du livre de Jansénius comme une suite de celle de Baïus, & l'obtinrent en 1641. Mais à Paris la Faculté de Théologie, & tout ce qui se mêloit de raisonner, fut partagé. Il ne paroit pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penser avec Jansénius que Dieu commande des choses impossibles. Cela n'est ni philosophique ni consolant. Mais le plaisir secret d'être d'un parti,

la

la haine contre les Jésuites, l'envie de se distinguer & l'inquiétude formérent une Secte.

LA Faculté condamna cinq propositions de Jansénius à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étoient extraites du livre très-fidélement quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante Docteurs appellérent au Parlement comme d'abus; & la Chambre des Vacations ordonna que les parties comparoitroient.

LES parties ne comparurent point. Mais d'un côté, un Docteur nommé Habert soulevoit les esprits contre Jansénius; de l'autre, le fameux Arnauld, disciple de Saint-Cyran, défendoit le Jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssoit les Jésuites encor plus qu'il n'aimoit la Grace Efficace, & il étoit encor plus haï d'eux, comme né d'un pere qui s'étant donné au barreau avoit violemment plaidé pour l'Université contre leur établissement. Ses parens s'étoient acquis beaucoup de considération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonstances où il se trouva, le déterminérent à la guerre de plume & à se faire chef de parti, espéce d'ambition devant qui toutes les autres disparoissent. Il combattit contre les Jésuites & contre les Réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. On a de lui cent-quatre volumes, dont presqu'aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siécle de Louis XIV & qui sont

la bibliothéque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue de son tems, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie ; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenoit simplement à la raison, sa Géométrie, la Grammaire raisonnée, la Logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'étoit né avec avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompuë en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'UNIVERSITÉ étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les Evêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit Evêques de France écrivirent en corps à Innocent X pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea ; il condamna chacune des cinq propositions à part, mais toûjours sans citer les pages dont elles étoient tirées, ni ce qui les précédoit & ce qui les suivoit.

CETTE omission, qu'on n'auroit pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la Sorbonne & par les Jansénistes & par les Jésuites & par le Souverain Pontife. Le fond des cinq propositions condamnées, est évidemment dans Jansénius. Il n'y a qu'à ouvrir le troisiéme tome à la page 138, édition

tion de Paris 1641; on y lira mot-à-mot: tout cela démontre pleinement & évidemment, qu'il n'est rien de plus certain & de plus fondamental dans la doctrine de Saint-Augustin, qu'il y a certains commandemens impossibles, non seulement aux infidéles, aux aveugles, aux endurcis; mais aux fidéles & aux justes, malgré leurs volontés & leurs efforts, selon les forces qu'ils ont; & que la Grace, qui peut rendre ces commandemens possibles, leur manque". On peut aussi, à la page 165, lire que, ,, Jésus-Christ n'est pas, selon Saint-Augustin, mort pour tous les hommes".

LE Cardinal Mazarin fit recevoir unanimement, la Bulle du Pape par l'Assemblée du Clergé. Il étoit bien alors avec le Pape; il n'aimoit pas les Jansénistes, & haïssoit avec raison les factions.

LA paix sembloit rendue à l'Eglise de France: mais les Jansénistes écrivirent tant de lettres; on cita tant Saint-Augustin; on fit agir tant de femmes, qu'après la Bulle acceptée il y eut plus de Jansénistes que jamais.

UN Prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à Monsieur de Liancourt, parce qu'on disoit qu'il ne croïoit pas que les cinq propositions fussent dans Jansenius, & qu'il avoit dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le Docteur Arnauld se signala; & dans une nou-

 vel-

velle lettre à un Duc & Pair, ou réel ou imaginaire, il soûtint que les propositions de Jansénius condamnées n'étoient pas dans Jansénius, mais qu'elles se trouvoient dans Saint-Augustin & dans plusieurs Peres. Il ajoûta, que *Saint-Pierre étoit un juste, à qui la Grace, sans laquelle on ne peut rien, avoit manqué.*

Il est vrai, que Saint-Augustin & Saint-Jean Chrysostome avoient dit la même chose; mais une parole de plus ou de moins, & les conjonctures qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On disoit, qu'il falloit mettre de l'eau dans le vin des Saints-Peres; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns, est toûjours pour les autres un sujet de plaisanterie. La Faculté s'assembla; le Chancelier Séguier y vint même de la part du Roi. Arnauld fut condamné & exclus de la Sorbonne en 1654. La présence du Chancelier parmi des Théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public; & le soin qu'on eut de garnir la sale d'une foule de Docteurs Moines Mendians, qui n'étoient pas accoûtumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à Pascal dans ses provinciales, *qu'il étoit plus aisé de trouver des Moines que des raisons.*

La plûpart de ces Moines n'admettoient point le Congruisme, la Science Moïenne, la Grace Versatile de Molina: mais ils soûtenoient une Grace Suffisante, à laquelle la volonté peut consentir & ne consent jamais, une Grace Efficace à laquel-

quelle on peut résister & à laquelle on ne résiste pas ; & ils expliquoient cela clairement, en disant qu'on pouvoit résister à cette Grace dans le sens divisé & non pas dans le sens composé.

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'Arnauld & des Jansénistes sembloit trop d'accord avec le pur Calvinisme. C'étoit précisément le fond de la querelle des Gomaristes & des Arminiens. Elle divisa la Hollande, comme le Jansénisme divisa la France; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs; elle fit couler sur un échafaut le sang du Pensionnaire Barnevelt. Elle ne produisit en France que des Mandemens, des Bulles, des Lettres de Cachet & des brochures, parce qu'il y avoit alors des querelles plus importantes.

ARNAULD fut donc seulement exclus de la Faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis: mais lui & les Jansénistes eurent toûjours contre eux l'Eglise & le Pape. Une des premiéres démarches d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, fut de renouveller les Censures contre les cinq propositions. Les Evêques de France, qui avoient déja dressé un Formulaire, en firent encor un nouveau, dont la fin étoit conçuë en ces termes: „ je condamne de cœur & de bouche la doctrine des cinq propositions „ contenuës dans le livre de Cornélius „ Jan-

„ Janfénius ; laquelle doctrine n'eft point „ celle de Saint-Auguftin, que Janfénius „ a mal expliquée ". Il falut depuis foufcrire cette formule ; & les Evêques la préfentérent dans leurs diocèfes à tous ceux qui étoient fufpects. On la voulut faire figner aux Religieufes de Port-Roïal de Paris & de Port-Roïal des Champs. Ces deux maifons étoient le Sanctuaire du Janfénifme. Saint-Cyran & Arnauld les gouvernoient.

Ils avoient établi auprès du Monaftére de Port-Roïal des Champs, une maifon où s'étoient retirés plufieurs Savans vertueux, mais entêtés, liés enfemble par la conformité des fentimens. Ils y inftruifoient de jeunes gens choifis. C'eft de cette école, qu'eft forti *Racine*, le plus pur & le plus éloquent des Poëtes. Pafcal le premier des fatiriques, car Despréaux ne fut que le fecond, étoit intimement lié avec ces illuftres & dangereux folitaires. On préfenta le Formulaire à figner aux filles de Port-Roïal de Paris & de Port-Roïal des Champs ; elles répondirent, qu'elles ne pouvoient en confcience avouer après le Pape & les Evêques, que les cinq propofitions fuffent dans le livre de Janfénius, qu'elles n'avoient pas lû ; qu'affurément on n'avoit pas pris fa penfée ; qu'il fe pouvoit faire que ces cinq propofitions fuffent erronées, mais que Janfénius n'avoit pas tort.

Un tel entêtement irrita la Cour. Le Lieutenant-Civil d'Aubrai (il n'y avoit point encor de Lieutenant de Police) alla

à

à Port-Roïal des Champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étoient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevoient. On menaça de détruire les deux Monastéres : un Miracle les sauva.

MADEMOISELLE Perrier pensionnaire de Port-Roïal de Paris, niéce du célébre Pascal, avoit mal à un oeil. On fit à Port-Roïal la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de Jesus-Christ. Cette épine étoit depuis long-tems à Port-Roïal. Il n'est pas trop aisé de prouver comment elle avoit été conservée & transportée de Jérusalem au Faubourg Saint-Jacques. La malade la baisa ; elle fut guérie quelque tems après. On ne manqua pas d'affirmer & d'attester, qu'elle avoit été guérie en un clin d'oeil d'une fistule lacrimale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes, qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont assûré que sa guérison avoit été fort longue ; & c'est ce qui est bien vrai-semblable. Mais ce qui ne l'est guères, c'est que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à notre Religion les trois quarts de la terre à qui cette Religion est ou inconnuë ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de Religieuses, qui prétendoient que Cornélius Jansénius n'avoit point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribuë, ou qu'il les avoit écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Le Miracle fit un si grand éclat, que les Jésuites n'osérent le nier. Ils prirent le parti de faire aussi des miracles de leur côté; mais ils n'eurent point la vogue: ceux des Jansénistes étoient les seuls à la mode alors. Ils firent encor quelques années après un autre Miracle. Il y eut à Port-Roïal une sœur Gertrude guérie d'une enflûre à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de succès: le tems étoit passé; & sœur Gertrude n'avoit point un Pascal pour oncle.

Les Jésuites, qui avoient pour eux les Papes & les Rois, étoit entiérement décriés dans l'esprit des peuples. On renouvelloit contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de Henri le Grand, médité par *Barriére*, exécuté par *Châtel* leur écolier; le supplice du Pere Guignard; leur bannissement de France & de Venise. On tentoit toutes les voies de les rendre odieux. Pascal fit plus: il les rendit ridicules. Ses *Lettres Provinciales*, qui paroissoient alors, étoient un modéle d'éloquence & de plaisanterie. Les meilleures Comédies de Moliére n'ont pas plus de sel que les premiéres lettres provinciales. Bossuet n'a rien de plus sublime que les derniéres.

Il est vrai que tout le livre portoit sur un fondement faux. On attribuoit adroitement à toute la Société, des opinions extravagantes de quelques Jésuites Espagnols & Flamans. On les auroit déterrées aussi bien chez des Casuistes Dominicains

&

& Franciſcains; mais c'étoit aux ſeuls Jéſuites qu'on en vouloit. On tâchoit dans ces lettres de prouver, qu'ils avoient un deſſein formé de corrompre les hommes; deſſein qu'aucune ſecte, aucune ſociété n'a jamais eû & ne peut avoir. Mais il ne s'agiſſoit pas d'avoir raiſon; il s'agiſſoit de divertir le public.

Les Jéſuites, qui n'avoient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer le ridicule, dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encor paru en France. Mais il leur arriva dans leurs querelles la même choſe à-peu-près qu'au Cardinal Mazarin. Les Blots, les Marigni & les Barbançon avoient fait rire toute la France à ſes dépens; & il fut le maître de la France.

On enleva les principales Religieuſes de l'Abbaïe de Port-Roïal de Paris avec deux-cent gardes, & on les diſperſa dans d'autres Couvens: on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le formulaire. La diſperſion de ces Religieuſes intéreſſa tout Paris. Sœur Perdreau & ſœur Paſſart, qui ſignérent & en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries & des chanſons, dont la ville fut inondée par cette eſpéce d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, & qui ſe divertit toûjours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament & que le gouvernement agit.

Les Janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre Prélats, *Arnauld* Evê-

que d'Angers frère du Docteur, *Buzenval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers le même qui depuis résista à Louis XIV sur la Régale, se déclarèrent contre le Formulaire. C'étoit un nouveau Formulaire composé par le Pape Alexandre VII lui-même, semblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les Evêques & même par le Parlement. Alexandre VII indigné nomma neuf Evêques François, pour faire le procès aux quatre Prélats réfractaires. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais.

MAIS lorsque tout étoit en feu, pour savoir si les cinq propositions étoient ou n'étoient pas dans Jansénius, Rospigliosi, devenu Pape sous le nom de Clément Neuf, pacifia tout pour quelque tems. Il engagea les quatre Evêques à signer *sincérement* le Formulaire, au lieu de *purement & simplement*. Ainsi il sembla permis de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étoient point extraites de Jansénius. Les quatre Evêques donnérent quelques petites explications. L'accortise Italienne calma la vivacité Françoise. Un mot substitué à un autre opéra cette paix, qu'on appella *la paix de Clément Neuf* & même la *paix de l'Eglise*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. Il paroît que depuis le tems de *Baïus* les Papes eurent toûjours pour but, d'étouffer ces controverses dans lesquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enseigner

la

la même Morale que tout le monde entend. Rien n'étoit plus raisonnable. Mais on avoit affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les Jansénistes qui étoient prisonniers à la Bastille, & entre autres *Saci* auteur de la version du Testament. On fit revenir les Religieuses exilées; elles signérent *sincérement*, & crurent triompher par ce mot. Arnauld sortit de la retraite où il s'étoit caché, & fut présenté au Roi, accueilli du Nonce, regardé par le public comme un Pere de l'Eglise; & il s'engagea dès lors à ne combattre que les Calvinistes, car il faloit qu'il fît la guerre. Ce tems de tranquilité produisit son livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole; & ce fut le sujet de la grande controverse entre eux & *Claude* le Ministre; controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de Clément Neuf, ayant été donnée à des esprits peu pacifiques qui étoient tous en mouvement, ne fut qu'une trêve passagére. Les cabales sourdes, les petites intrigues & les grandes injures continuérent des deux côtés.

La Duchesse de Longueville sœur du grand Condé, si connue par les guerres civiles & par ses amours, devenue vieille & sans occupation se fit dévote; & comme elle haïssoit la cour, & qu'il lui faloit de l'intrigue, elle se fit Janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-Royal des Champs, où elle se retiroit quelquefois a-

vec

vec les solitaires. Ce fut leur tems le plus florissant. Les Arnauld, les Nicole, les le Maître, les Herman, les Saci, beaucoup d'hommes qui quoique moins célébres avoient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'assembloient chez elle. Ils substituoient au bel esprit, que la Duchesse de Longueville tenoit de l'Hôtel de Rambouillet, leurs conversations solides & ce tour d'esprit mâle, vigoureux & animé, qui faisoit le caractére de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuérent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étoient encor plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils sembloient être eux-mêmes une preuve de ce systéme de la Fatalité, qu'on leur reprochoit. On eût dit, qu'ils étoient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chiméres, tandis qu'ils pouvoient jouïr de la plus grande considération & de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

LA faction des Jésuites toûjours irritée des Lettres Provinciales, remua tout contre le parti. Madame de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, cabala pour le Jansénisme. Il se tenoit des Assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le Roi, qui avoit déja résolu d'extirper le Calvinisme, ne vouloit point d'une nouvelle Secte. Il menaça; & enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé

de

de l'appui de Madame de Longueville que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les Païs-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui, dont le neveu avoit été Ministre d'Etat; lui, qui auroit pû être Cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde & connuë à ses seuls amis, toûjours écrivant, toûjours philosophe, supérieur à la mauvaise fortune, & donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

SON parti fut toûjours persécuté dans les Païs-Bas Catholiques, païs qu'on nomme *d'obédience*, & où les Bulles des Papes sont des loix souveraines. Il le fut encor plus en France.

CE qu'il y a d'étrange, c'est que la question, *si les cinq propositions se trouvoient en effet dans Jansénius*, étoit toûjours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du *fait* & du *droit* occupoit les esprits. On proposa enfin en 1701 un probléme théologique, qu'on appella *le cas de conscience par excellence.* „ Pouvoit-on donner les Sacremens à un „ homme qui auroit signé le Formulaire, „ en croïant dans le fond de son cœur, „ que le Pape & même l'Eglise peut se „ tromper sur les faits "? Quarante Docteurs signérent, qu'on pouvoit donner l'absolution à un tel homme.

AUS-

AUSSITÔT la guerre recommença. Le Pape & les Evêques vouloient qu'on les crût sur les faits. L'Archevêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'Archevêque de Cambrai Fénelon qui n'étoit pas content de Monsieur de Noailles, exigérent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre ; c'est ce qu'on ne fit jamais.

LE Pape Clément XI donna une Bulle en 1705, la Bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'étoit d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'ÉTOIT une nouveauté introduite dans l'Eglise, de faire signer des Bulles à des filles. On fit encor cet honneur aux Religieuses de Port-Roïal des Champs. Le Cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette Bulle, pour les éprouver. Elles signérent, sans déroger à la paix de Clément Neuf, & se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

ON ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandoit à des filles que cinq propositions étoient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces Religieuses.

LE Roi demanda une Bulle au Pape, pour la suppression de leur Monastère. Le Cardinal de Noailles les priva des Sa-

cremens.

cremens. Leur Avocat fut mis à la bastille. Toutes les Religieuses furent enlevées & mises chacune dans un Couvent moins désobéissant. Le Lieutenant de Police fit démolir en 1709 leur maison de fond en comble; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étoient dans l'église & dans le cimetiére, pour les transporter ailleurs. Les troubles n'étoient pas détruits avec ce monastére. Les Jansénistes vouloient toujours cabaler, & les Jésuites se rendre nécessaires.

Le Pere Quênel Prêtre de l'Oratoire, ami du célébre Arnauld & qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avoit dès l'an 1671 composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du Nouveau Testament.

Ce livre contient quelques maximes, qui pourroient paroître favorables au Jansénisme; mais elles sont confonduës dans une si grande foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés; & le mal il faut le chercher. Plusieurs Evêques lui donnérent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmérent quand le livre eut reçu encor par l'auteur sa derniére perfection. Je sai même que l'Abbé Renaudot, l'un des plus savans hommes de France, étant à Rome la premiére année du Pontificat de Clément Onze, allant un jour chez ce Pape qui aimoit les Savans & qui l'étoit lui-même,

mes, le trouva [illegible] le livre du Pére Qué-nel, *Voilà*, dit le Pape, *un livre excellent? Nous n'avons personne à Rome, qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrois attirer l'auteur auprès de moi.* C'est le même Pape, qui depuis condamna le livre.

IL ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément Onze & les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en condamner ensuite les défauts cachés. Un de Prélats, qui avoit donné en France l'approbation la plus autentique & la plus sincére au livre de Quénel, étoit le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris. Il s'en étoit déclaré le protecteur, lorsqu'il étoit Evêque de Châlons; & le livre lui étoit dédié. Ce Cardinal plein de vertus & de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeoit quelques Jansénistes sans l'être, & aimoit peu les Jésuites sans leur nuire & sans les craindre.

CES Peres commençoient à jouïr d'un grand crédit, depuis que le *Pere de la Chaise*, gouvernant la conscience de Louis XIV, étoit en effet à la tête de l'Eglise Gallicane. Le Pere Quênel, qui les craignoit, étoit retiré à Bruxelles avec le savant Bénédictin Gerberon, un Prêtre nommé Brigode & plusieurs autres du même parti. Il en étoit devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouïssoit comme lui de cette gloire flatteuse, de s'éta-

blir

blir un empire secret indépendant des Souverains, de regner sur des consciences, & d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés. Les Jésuites, plus répandus que sa faction & plus puissans, déterrérent bientôt Quênel dans sa solitude. Ils le persécutérent auprès de Philippe V, qui étoit encor maître des Païs-Bas, comme ils avoient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du Roi d'Espagne, de faire arrêter ces solitaires. Quênel fut mis dans les prisons de l'Archévéché de Malines. Un gentil-homme, qui crut que le parti Jansénisme feroit sa fortune s'il délivroit le chef, perça les murs, & fit évader Quênel qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719 dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de Jansénistes, troupeau foible qui dépérit tous les jours.

LORSQU'ON l'arrêta, on saisit tous ses papiers; & on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avoit une copie d'un ancien contrât fait par les Jansénistes avec Antoinette Bourignon, célébre visionnaire, femme riche & qui avoit acheté, sous le nom de son directeur, l'Ile de Nordstrand près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendoit associer à une Secte de Mystiques, qu'elle avoit voulu établir.

CETTE Bourignon avoit imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses réveries, & dépensé la moitié de son bien à

faire des prosélites. Elle n'avoit réussi qu'à se rendre ridicule, & même avoit essuïé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin désespérant de s'établir dans son Isle, elle l'avoit revenduë aux Jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encor dans les manuscrits de Quênel un projet plus coupable, s'il n'avoit été insensé. Louis XIV aïant envoïé en Hollande en 1684 le Comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une Tréve de vingt années les Puissances qui voudroient y entrer, les Jansénistes, sous le nom *des disciples de Saint-Augustin*, avoient imaginé de se faire comprendre dans cette tréve, comme s'ils avoient été en effet un parti formidable, tel que celui des Calvinistes le fut si longtems. Cette idée chimérique étoit demeurée sans exécution; mais enfin les propositions de paix des Jansénistes avec le Roi de France, avoient été rédigées par écrit. Il y avoit eû certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; & c'en étoit assez pour être criminels. On fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étoient dangereux.

Il n'étoit pas assez instruit, pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberoient d'elles-mêmes, si on les abandonnoit à leur inutilité. C'étoit leur donner un poids qu'elles n'avoient point, que d'en faire des matiéres d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du Pere Quênel comme coupable, après que

l'au-

l'auteur en étoit traité en séditieux. Les Jésuites engagérent le Roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'étoit en effet faire condamner le Cardinal de Noailles, qui en avoit été le protecteur le plus zélé. On se flattoit avec raison, que le Pape Clément Onze mortifieroit l'Archevêque de Paris. Il faut savoir, que quand Clément Onze étoit le Cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout Moliniste de son ami le Cardinal de Sfondrate, & que Monsieur de Noailles avoit été le dénonciateur de ce livre. Il étoit naturel de penser, qu'Albani devenu Pape, feroit au moins contre les approbations données à Quênel, ce qu'on avoit fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne se trompa pas: Le Pape Clément Onze donna vers l'an 1708 un Décret contre le livre de Quênel. Mais alors les affaires temporelles empêchérent que cette affaire spirituelle, qu'on avoit sollicitée, ne réussît. La Cour étoit mécontente de Clément Onze, qui avoit reconnu l'Archiduc Charles pour Roi d'Espagne après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son Décret: il ne fut point reçu en France; & les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du Pere de la Chaise Confesseur du Roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étoient toûjours ouvertes, & qui ménageoit dans le Cardinal de Noailles l'allié de Madame de Maintenon.

LES Jésuites étoient en possession de donner un Confesseur au Roi, comme à presque tous les Princes Catholiques. Cette prérogative est le fruit de leur Institut, par lequel ils renoncent aux Dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissoit, plus la place de Confesseur devenoit un ministère considérable. Ce poste fut donné au Pere *le Tellier* fils d'un Procureur de Vire en Basse-Normandie, homme sombre, ardent, impétueux & inflexible, qui avoit à venger ses injures particulieres. Les Jansénistes avoient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies Chinoises. Il étoit mal personnellement avec le Cardinal de Noailles; & il ne savoit rien ménager. Il remua toute l'Eglise de France. Il dressa en 1711 des Lettres & des Mandemens, que des Evêques devoient signer. Ces manœuvres furent découvertes, & n'en réussirent pas moins.

LA conscience du Roi étoit alarmée par son Confesseur, autant que son autorité étoit blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le Cardinal de Noailles lui demanda justice de *ces mistéres d'iniquité*. Le Confesseur persuada qu'il s'étoit servi des voies humaines, pour faire réussir les choses divines; & comme en effet il défendoit l'autorité du Pape, celle de l'unité de l'Eglise, tout le fond de l'affaire lui étoit favorable. Le Cardinal s'adressa au Dauphin Duc de Bourgogne; mais il le

trou-

trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'Archévêque de Cambrai. La foiblesse humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'étoit pas encor assez philosophe, pour oublier que le Cardinal de Noailles avoit contribué à le faire condamner; & Quênel païoit alors pour Madame Guion.

LE Cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Madame de Maintenon. Cette seule affaire pourroit faire connoître le caractére de cette Dame, qui n'avoit guères de sentimens à elle, & qui n'étoit occupée que de se conformer à ceux du Roi. Trois lignes de sa main au Cardinal de Noailles dévelopent tout ce qu'il faut penser & d'elle & de l'intrigue du Pere le Tellier, & des idées du Roi & de la conjoncture. „ Vous me connoissez assez, „ pour savoir ce que je pense sur la dé„ couverte nouvelle; mais bien des rai„ sons doivent me retenir de parler. Ce „ n'est point à moi à juger & à condam„ ner; je n'ai qu'à me taire & à prier pour „ l'Eglise, pour le Roi & pour vous. J'ai „ donné votre lettre au Roi: elle a été „ luë; c'est tout ce que je puis vous en „ dire, étant abattuë de tristesse.

LE Cardinal Archévêque, opprimé par un Jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confesser à tous les Jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages & des plus modérés. Sa place lui donnoit le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confesser le Roi. Mais il n'osa pas irriter à ce

 point

point son Souverain ; & il le laissa avec respect entre les mains de son ennemi. „ Je „ crains, écrivit-il à Madame de Mainte„ non, de marquer au Roi trop de soumis„ sion en donnant les pouvoirs à celui qui „ les mérite le moins. Je prie Dieu de „ lui faire connoître le péril qu'il court, „ en confiant son ame à un homme de ce „ caractére.

On voit dans plusieurs Mémoires, que le Pere le Tellier dit, qu'il faloit qu'il perdît sa place ou le Cardinal la sienne. Il est très-vraisemblable qu'il le pensa ; & peu qu'il l'ait dit. Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes.

Des partisans du Pere le Tellier, des Evêques qui espéroient le chapeau, emploiérent l'autorité roïale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvoit éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avoit plusieurs fois imposé silence aux deux partis ; au lieu de reprimer un Religieux, & de conduire le Cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les Prêtres comme tous les Seigneurs à être utiles sans être dangereux ; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soûtenuë par la raison & par tous les magistrats ; Louis XIV. crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuse Constitution, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le Pere le Tellier & son parti envoïérent

rent à Rome cent-trois propositions à condamner. Le Saint-Office en proscrivit cent & une. La Bulle fut donnée au mois de Septembre 1713. Elle vint, & souleva contre elle presque toute la France. Le Roi l'avoit demandée, pour prévenir un Schisme; & elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propositions il y en avoit, qui paroissoient à tout le monde contenir le sens le plus innocent. Une nombreuse Assemblée d'Evêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptérent la Bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnérent en même tems des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure & simple fut envoïée au Pape; & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendoient par-là satisfaire à la fois le Pontife, le Roi & la multitude. Mais le Cardinal de Noailles & sept autres Evêques de l'Assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la Bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au Pape, pour demander ces correctifs même à sa Sainteté. C'étoit un affront qu'ils lui faisoient respectueusement. Le Roi ne le souffrit pas: il empêcha que la Lettre ne parût, renvoïa les Evêques dans leurs diocéses, défendit au Cardinal de paroître à la cour. La persécution donna à cet Archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres Evêques se joignirent encor à lui. C'étoit une véritable division dans l'Episcopat, dans tout le Clergé, dans les Ordres Religieux. Tout

le monde est oublié, qu'il ne s'agissoit pas des points fondamentaux de la Religion; cependant il y avoit une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du Christianisme; & on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent emploïés pour faire accepter la Constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle; & cependant elle y fut enregistrée. Le Ministére avoit peine à suffire aux Lettres de cachet, qui envoïoient en prison ou en exil les opposans.

Cette Bulle avoit été enregistrée au Parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la Couronne, des libertés de l'Eglise Gallicane, du pouvoir & de la jurisdiction des Evêques; mais le cri public perçoit toûjours à travers l'obéissance. Le Cardinal de Bissi, l'un des plus ardens défenseurs de la Bulle, avoua dans une de ses Lettres, qu'elle n'auroit pas été reçuë avec plus d'indignité à Genéve qu'à Paris.

Les esprits étoient surtout révoltés contre le Jésuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus, qu'un Religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paroît une violation de ses vœux; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Le Tellier osa présumer de son crédit, jusqu'à proposer de faire déposer le Cardinal de Noailles, dans un Concile National. Ainsi un Religieux fai-

soit

fait servir à sa vengeance son Roi, son Pénitent & sa Religion; & malgré tout cela, j'ai de très-fortes raisons de croire qu'il étoit dans la bonne foi: tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zéle.

Pour préparer le Concile dans lequel il s'agissoit de déposer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractére, & plus encor par la persécution; on détermina Louis XIV à faire enrégistrer au Parlement une Déclaration, par laquelle tout Evêque, qui n'auroit pas reçu la Bulle *purement & simplement*, seroit tenu d'y souscrire, ou qu'il seroit poursuivi à la requête du Procureur Général, comme rebelle. Le Chancelier *Voisin* Secretaire d'Etat de la guerre, dur & despotique, avoit dressé cet Edit. Le Procureur Général d'Aguesseau, plus versé que le Chancelier *Voisin* dans les loix du roiaume, & aiant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle piéce. Le Premier Président en remontra au Roi les conséquences. On traina l'affaire en longueur. Le Roi étoit mourant. Ces malheureuses disputes troublérent & avancérent ses derniers momens. Son impitoiable Confesseur fatiguoit sa foiblesse, par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage, qui ne devoit pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du Roi indignés lui refusérent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le con-

conjurérent de ne point parler au Roi de Constitution. Ce Prince mourut, & tout changea.

LE Duc d'Orléans Régent du Roïaume, aïant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV & aïant substitué des Conseils aux Bureaux des Secrétaires d'Etat, composa un Conseil de conscience, dont le Cardinal de Noailles fut le Président. On exila le Pere le Tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ses confreres.

LES Evêques opposés à la Bulle appellérent à un futur Concile, qui ne devoit se tenir jamais. La Sorbonne, les Curés du diocése de Paris, des corps entiers de Religieux, firent le même appel; & enfin le Cardinal de Noailles fit le sien en 1717. Mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'Eglise de France resta divisée en deux factions; les *acceptans* & les *refusans*. Les Acceptans étoient les cent Evêques qui avoient adhéré sous Louis XIV avec les Jésuites & les Capucins. Les Refusans étoient quinze Evêques & toute la nation. Les Acceptans se prévaloient de Rome; les autres des Universités, des Parlemens & du peuple. On imprimoit volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitoit réciproquement de Schismatique & d'Hérétique.

UN Archévêque de Rheims du nom de Mailly, grand & heureux partisan de Rome, avoit mis son nom au bas de deux écrits que le Parlement fit brûler par le bourreau.

reau. L'Archevêque, l'aïant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des Schismatiques. Dieu le récompensa, & il fut Cardinal. Un Evêque de Soissons aïant essuïé le même traitement du Parlement, & aïant signifié à ce corps que *ce n'étoit pas à lui à le juger, même pour un crime de léze majesté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le Régent ne voulut pas qu'il les païât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt Cardinal aussi.

ROME éclatoit en reproches; on se consumoit en négociations; on appelloit, on réappelloit; & tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un Prêtre octogénaire, qui vivoit d'aumônes à Amsterdam.

La folie du systéme des finances contribua plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Eglise. Le public se jetta avec tant de fureur dans le commerce des Actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlérent encor de Jansénisme & de Bulle, ne trouvérent personne qui les écoutât. Nous n'y pensions pas plus qu'à la guerre, qui se faisoit sur les frontiéres d'Espagne. Les fortunes rapides & incroïables qu'on faisoit alors, le luxe & la volupté portés au dernier excès, imposérent silence aux disputes ecclésiastiques; & le plaisir fit ce que Louis XIV n'avoit pû faire.

LE Duc d'Orléans saisit ces conjonctures, pour réunir l'Eglise de France. Sa po-

politique y étoit intéressée. Il craignoit des tems, où il auroit eu contre lui Rome, l'Espagne & cent Evêques.

Il falloit engager le Cardinal de Noailles, non seulement à recevoir cette Constitution qu'il regardoit comme scandaleuse, mais à retracter son appel qu'il regardoit comme légitime. Il falloit obtenir de lui plus que Louis XIV son bienfaiteur ne lui avoit en vain démandé. Le Duc d'Orléans devoit trouver les plus grandes oppositions dans le Parlement, qu'il avoit exilé à Pontoise; cependant il vint à bout de tout. On composa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du Cardinal, qu'enfin il accepteroit. Le Duc d'Orléans alla lui-même au Grand-Conseil avec les Princes & les Pairs, faire enregistrer un Edit, qui ordonnoit l'acceptation de la Bulle, la suppression des appels, l'unanimité & la paix. Le Parlement, qu'on avoit mortifié en portant au Grand-Conseil des Déclarations qu'il étoit en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le Grand-Conseil avoit enregistré, mais toûjours avec les réserves d'usage, c'est à dire, le maintien des libertés de l'Eglise Gallicane & des loix du Roïaume.

Le Cardinal Archévêque, qui avoit promis de se retracter quand le Parlement obéiroit, se vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha son Mandement de Retractation le 20 Août 1720.

Le nouvel Archévêque de Cambrai *Du-Bois*,

Bois, fils d'un Apoticaire de Brive la Gaillarde, depuis Cardinal & Premier Ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de Louis XIV avoit échoué. Personne n'ignore quelle étoit la conduite, la maniére de penser, les mœurs de ce Ministre. Le licencieux Du-Bois subjugua le pieux Noailles.

ON se souvient, avec quel mépris le Duc d'Orléans & son Ministre parloient des querelles qu'ils appaisérent ; quel ridicule ils jettérent sur cette guerre de controverse.

CE mépris & ce ridicule ne servirent pas peu à la paix. On se lasse enfin de combattre, pour des querelles dont le monde rit.

DEPUIS ce tems, tout ce qu'on appelloit en France Jansénisme, Quiétisme, Bulles, Querelles Théologiques, baissa sensiblement. Quelques Evêques appellans restérent opiniatrément attachés à leurs sentimens.

Sous le ministére du Cardinal de Fleuri, on voulut extirper les restes du parti, en déposant un des Prélats des plus obstinés. On choisit, pour faire un exemple, le vieux *Soanin* Evêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs sans parens, sans crédit.

IL fut condamné par le petit Concile Provincial d'Ambrun en 1728, suspendu de ses fonctions d'Evêque & de Prêtre, &

& exilé par la cour en Auvergne, à l'âge de plus de quatre-vingt ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes. Il n'y a point aujourd'hui de nation, qui murmure plus que la françoiſe, qui obéiſſe mieux, & qui oublie plus vîte.

Un reſte de fanatiſme ſubſiſta dans une petite partie du peuple de Paris. Des Enthouſiaſtes s'imaginérent, qu'un Diacre nommé *Pâris* frere du Conſeiller au Parlement, appellant & réappellant, enterré dans le cimetiére de Saint-Médard, devoit faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui allérent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imagination ſi frappée, que leurs organes ébranlés leur donnérent de legéres convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple; la foule s'y preſſoit jour & nuit. Ceux qui montoient ſur la tombe donnoient à leurs corps des ſecouſſes, qu'ils prenoient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs ſecrets du parti encourageoient cette frénéſie. On prioit en langue vulgaire autour du tombeau: on ne parloit que de ſourds qui avoient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avoient entrevu, d'eſtropiés qui avoient marché droit quelques momens. Le Gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentoit; les miracles redoubloient; & il falut enfin fermer le cimetiére, & y mettre une garde. Alors les mêmes Enthouſiaſtes allérent faire leurs miracles dans les maiſons. Ce tombeau du

du Diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du Jansénisme, dans l'esprit de tous les honnêtes-gens. Ces farces auroient eû des suites sérieuses dans des tems moins éclairés. Il sembloit que ceux qui les protégeoient, ignorassent à quel siécle ils avoient à faire.

La superstition alla si loin, qu'un Conseiller du Parlement eut la démence de présenter au Roi un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre considérable d'attestations. Si ce livre subsistoit un jour, & que les autres fussent perdus, la postérité croiroit que notre siécle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une Secte, qui n'étant plus soutenuë par des Arnauld, des Pascal & des Nicole, & n'aïant plus que des Convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement.



CHAPITRE TRENTE-QUATRIEME.

Du Quiétisme.

AU milieu des factions du Calvinisme & des querelles du Jansénisme, il y eut encor une division en France sur le Quiétisme. C'étoit une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siécle de Louis XIV, que l'on s'efforçat de passer

paſſer preſque en tout les bornes préſcri-tes à nos connoiſſances ; ou plûtôt, c'étoit une preuve qu'on n'avoit pas fait encor aſſez de progrès.

La diſpute du Quiétiſme eſt une de ces intempérances d'eſprit & de ces ſubtilités théologiques, qui n'auroient laiſſé aucune trace dans la mémoire des hommes, ſans les noms des deux illuſtres rivaux qui combattirent. Une femme, ſans nom, ſans crédit, ſans véritable eſprit, & qui n'avoit qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'Egliſe. Son nom étoit *Bouviéres de la Motte*. Sa famille étoit originaire de Montargis. Elle avoit épouſé le fils de l'entrepreneur du Canal de Briare. Devenuë veuve dans une aſſez grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la ſpiritualité*. Un Barnabite du païs de Genéve, nommé *La-Combe*, fut ſon directeur. Cet homme, connu par un mélange aſſez ordinaire de paſſions & de religion & qui eſt mort foû, plongea l'eſprit de ſa pénitente dans les réveries myſtiques, dont elle étoit déja atteinte. L'envie d'être une Sainte-Théréſe en France, ne lui permit pas de voir combien le génie François eſt oppoſé au génie Eſpagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que Sainte-Théréſe. L'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entiére de ſon cœur.

ELLE

ELLE alla avec son directeur dans le petit païs où l'Evêque titulaire de Genéve fait sa résidence. Elle s'y donna de l'autorité par sa profusion en aumônes. Elle tint de Conférences. Elle prêchoit le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur & désintéressé, qui n'est ni avili par la crainte ni animé de l'espoir des récompenses.

LES imaginations tendres & flexibles, surtout celles des femmes & de quelques jeunes Religieux qui aimoient plus qu'ils ne croïoient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des prosélites, & fut chassée per l'Evêque elle & son directeur. Ils s'en allérent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moïen court*, & un autre sous le nom des *Torrens*, écrits du stile dont elle parloit; & fut encor obligée de sortir de Grenoble.

SE flattant déja d'être au rang des Confesseurs, elle eut une vision, & elle prophétisa. Elle envoïa sa prophétie au Pere La-Combe. *Tout l'enfer se bandera*, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur & la formation de Jesus-Christ dans les ames. La tempête sera telle, qu'il ne restera pas pierre sur pierre; & il me semble, que dans toute la terre il y aura trouble, guerre &*

& renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, & le dragon se tiendra debout devant elle.

LA Prophétie se trouva très-vraie; car étant revenuë à Paris conduite par son directeur, & l'un & l'autre aïant dogmatisé en 1687, l'Archévêque de Harlai de Chanvallon obtint un ordre du Roi, pour faire enfermer La-Combe comme un séducteur, & pour mettre dans un Coûvent Madame Guion comme un esprit aliéné qu'il faloit guérir. Mais Madame Guion, avant ce coup, s'étoit fait des protections qui la servirent. Elle avoit dans la maison de Saint-Cyr encor naissante, une cousine nommée Madame *de la Maison-fort*, favorite de Madame de Maintenon. Elle s'étoit insinuée dans l'esprit des Duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers. Toutes ses amies se plaignirent hautement, que l'Archévêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, persécutat une femme, qui ne parloit que de l'amour de Dieu.

LA protection toute-puissante de Madame Maintenon imposa silence à l'Archévêque de Paris, & rendit la liberté à Madame Guion. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans Saint-Cyr, assista à des Conférences dévotes que faisoit l'Abbé de Fénelon, après avoir diné en tiers avec Madame de Maintenon. La Princesse d'Harcourt, les Duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers & de Charôt étoient de ces mystéres.

L'ABBÉ de Fénelon, alors Précepteur des

des Enfans de France, étoit l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, son esprit étoit nourri de la fleur des Belles-Lettres. Plein de goût & de graces, il préféroit dans la Théologie tout ce qui a l'air touchant & sublime, à ce qu'elle a de sombre & d'épineux. Avec tout cela, il avoit je ne sai quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de Madame Guion, mais un goût de spiritualité, qui ne s'éloignoit pas des idées de cette Dame.

SON imagination s'échauffoit par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflâment par leurs passions. Sa passion étoit d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans Madame Guion, qu'une ame pure éprise du même goût que lui, & se lia sans scrupule avec elle.

IL étoit étrange, qu'il fut séduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui suffoquoit de la Grace intérieure, qu'on étoit obligé de délacer, & qui se vuidoit (à ce qu'elle disoit) de la surabondance de Grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui étoit assis auprès d'elle. Mais Fénelon, dans l'amitié & dans ses idées mystiques, étoit ce qu'on est en amour : il excusoit les défauts, & ne s'attachoit qu'à la conformité du fond des sentimens qui l'avoient charmé.

MADAME Guion, assûrée & fiére d'un tel disciple qu'elle appelloit son fils, &

comptant même ſur Madame de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ſes idées. L'Evêque de Chartres *Godet*, dans le diocéſe duquel eſt Saint-Cyr, s'en alarma & s'en plaignit. L'Archévêque de Paris menaça encor de recommencer ſes premiéres pourſuites.

MADAME de Maintenon, qui ne penſoit qu'à faire de Saint-Cyr un ſéjour de paix, qui ſavoit combien le Roi étoit ennemi de toute nouveauté, qui n'avoit pas beſoin pour ſe donner de la conſidération de ſe mettre à la tête d'une eſpéce de Secte, & qui enfin n'avoit en vuë que ſon crédit & ſon repos, rompit tout commerce avec Madame Guion & lui défendit le ſéjour de Saint-Cyr.

L'ABBÉ de Fénelon voïoit un orage ſe former, & craignit de manquer les grands poſtes où il aſpiroit. Il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du célébre Boſſuet Evêque de Meaux, regardé comme un Pere de l'Egliſe. Elle ſe ſoûmit aux déciſions de cè Prélat, communia de ſa main & lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'EVÊQUE de Meaux, avec l'agrément du Roi, s'aſſocia pour cet examen l'Evêque de Châlons qui fut depuis le Cardinal de Noailles, & l'Abbé *Tronſon* Supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'aſſemblérent ſecrettement au village d'Iſſi, près de Paris. L'Archévêque de Paris Chanvallon, jaloux que d'autres que lui ſe portaſſent pour Juges dans ſon diocéſe, fit afficher une Cenſure

pu-

publique des livres qu'on examinoit. Madame Guion se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'Evêque Bossuet voulut, & promit de ne plus dogmatiser.

CEPENDANT Fénelon fut élevé à l'Archévêché de Cambrai en 1695, & sacré par l'Evêque de Meaux. Il sembloit qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avoit eû jusques-là que du ridicule, ne devoit jamais se réveiller. Mais Madame Guion, accusée de dogmatiser toûjours après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du Roi dans la même année 1695 & mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse dans l'Etat. Elle ne pouvoit l'être; & ses pieuses réveries ne méritoient pas l'attention du Souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de Vers Mystiques, plus mauvais encor que sa prose, elle parodioit les Vers des Opéra. Elle chantoit souvent:

L'Amour pur & parfait va plus loin qu'on ne pense:
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'auroit connu Vincennes ni suffrance,
S'il n'eut connu le pur amour.

LES opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonstances. Tandis qu'on tenoit en prison Madame Guion, qui avoit épousé Jesus-Christ dans une

une de ses extases, & qui depuis ce tems-là ne prioit plus les Saints, disant que la maîtresse de la maison ne devoit pas s'adresser aux domestiques; dans ce tems-là, dis-je, on poursuivoit à Rome la canonisation de *Marie d'Agréda*, qui avoit eû plus de visions & de révélations que tous les Mystiques ensemble: & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivoit en Sorbonne cette même d'Agréda, qu'on vouloit faire Sainte en Espagne.

BOSSUET qui s'étoit longtems regardé comme le pere & le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation & du crédit de son disciple, & voulant toûjours conserver cet ascendant qu'il avoit pris sur tous ses confreres, exigea que le nouvel Archévêque de Cambrai condamnat Madame Guion avec lui & souscrivît à les Instructions Pastorales. Fénelon ne voulut lui sacrifier ni ses sentimens ni son amie. On proposa des tempéramens. On donna des promesses. On se plaignit de part & d'autre, qu'on avoit manqué de foi. L'Archévêque de Cambrai, en partant pour son diocése, fit imprimer à Paris son livre *des Maximes des Saints*; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochoit à son amie, & déveloper les idées orthodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élévent au-dessus des sens & qui tendent à un état de perfection, où les ames ordinaires n'aspirent guères. Monsieur de Meaux & ses amis se soûlevérent contre le

livre.

livre. On le dénonça au Roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il étoit peu intelligible. Le Roi en parla à Bossuet, dont il respectoit la réputation & les lumiéres. Celui-ci, se jettant aux genoux de son Prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plûtôt de la fatale hérésie de Monsieur de Cambrai. Aussitôt le Roi & Madame de Maintenon consultent le Pere de la Chaise; le Confesseur répond, que le livre de l'Archévêque est fort bon, que tous les Jésuites en sont édifiés, & qu'il n'y avoit que les Jansénistes qui le désapprouvassent. L'Evêque de Meaux n'étoit pas Janséniste; mais il s'étoit nourri de leurs bons écrits. Les Jésuites ne l'aimoient pas, & n'en étoient pas aimés.

LA cour & la ville furent divisées; & toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les Jansénistes.

BOSSUET écrivit contre Fénelon. Tous deux envoiérent leurs ouvrages au Pape Innocent Douze, & s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paroissoient pas favorables à Fénelon: on avoit depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'Espagnol *Molinos*, le Quiétisme dont on accusoit l'Archévêque de Cambrai. C'étoit le Cardinal d'Etrées, Ambassadeur de France à Rome, qui avoit poursuivi Molinos. Ce Cardinal d'Etrées, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la société

que de Théologie, avoit persécuté Molinos, pour plaire aux ennemis de ce malheureux Prêtre. Il avoit même engagé le Roi à solliciter à Rome la condamnation, qu'il obtint aisément. De sorte que Louis XIV se trouvoit, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des Mystiques.

RIEN n'est plus aisé dans ces matiéres délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des passages ressemblans à ceux d'un livre déja proscrit. Monsieur de Cambrai avoit pour lui les Jésuites, & le Cardinal de Bouillon depuis peu Ambassadeur de France à Rome. Monsieur de Meaux avoit son grand nom & l'adhésion des principaux Prélats de France. Il porta au Roi les signatures de plusieurs Evêques & d'un grand nombre de Docteurs, qui tous s'élevoient contre le livre *des Maximes des Saints*.

TELLE étoit l'autorité de Monsieur de Meaux, que le Pere de la Chaise n'osa soûtenir Monsieur de Cambrai auprès du Roi son pénitent, & que Madame de Maintenon abandonna absolument son ami. Le Roi écrivit au Pape Innocent Douze, qu'on lui avoit déféré le livre de l'Archévêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avoit fait remettre aux mains du Nonce, & qu'il pressoit sa Sainteté de juger.

ON prétendoit & on disoit même publiquement à Rome, & c'est un bruit qui

a

a encor des partiſans, que l'Archévêque de Cambrai n'étoit ainſi perſécuté, que parce qu'il s'étoit oppoſé à la déclaration du mariage ſecret du Roi & de Madame de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendoient, que cette Dame avoit engagé le Pere de la Chaiſe à preſſer le Roi de la reconnoître pour Reine; que le Jéſuite avoit adroitement remis cette commiſſion hazardeuſe à l'Abbé de Fénelon; & que ce Précepteur des Enfans de France avoit préféré l'honneur de la France & de ſes diſciples à ſa fortune; qu'il s'étoit jetté aux pieds de Louis XIV, pour prévenir un mariage, dont la bizarrerie lui feroit plus de tort dans la poſtérité, qu'il n'en recueilleroit de douceurs pendant ſa vie.

CE conte ſe retrouve encor dans l'hiſtoire de Louis XIV imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce Monarque & de Madame de Maintenon, ſavent à quel point tout cela eſt abſurde. Mais il eſt très-vrai, que Fénelon aïant continué l'éducation du Duc de Bourgogne depuis ſa nomination à l'Archévêché de Cambrai, le Roi dans cet intervale avoit entendu parler confuſément de ſes liaiſons avec Madame Guion & avec Madame de la Maiſon-fort: il crut d'ailleurs qu'il inſpiroit au Duc de Bourgogne des maximes un peu auſtéres, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvoient peut-être devenir un jour une cenſure indirecte

de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres legérement entreprises, de ce goût pour les fêtes & pour les plaisirs, qui avoient caractérisé son regne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel Archévêque sur ses notions de politique. Fénelon, plein de ses idées, laissa entrevoir au Roi une partie des principes, qu'il dévelopa ensuite dans les endroits du Télémaque, où il traite du gouvernement; principes plus approchans de la République de Platon, que de la maniére dont il faut gouverner les hommes. Le Roi après la conversation dit, qu'il avoit entretenu le plus bel esprit, & le plus chimérique de son roïaume. Le Duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du Roi. Il les redit quelque tems après à Monsieur de Maléfieux, qui lui enseignoit la Géométrie. C'est ce que je tiens de Monsieur de Maléfieux, & ce que le Cardinal de Fleuri m'a confirmé.

Il est certain, que depuis cette conversation le Roi crut aisément, que Fénelon étoit aussi romanesque en fait de Religion qu'en Politique.

La Congrégation du Saint-Office nomma pour instruire le procès, un Dominicain, un Jésuite, un Bénédictin, deux Cordeliers, un Feuillant & un Augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les Consulteurs. Les Cardinaux & les Prélats laissent d'ordinaire à ces Moines l'étude de

la

la Théologie, pour se livrer à la Politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté.

Les Consulteurs examinérent pendant trente-sept Conférences trente-sept propositions, les jugérent erronées à la pluralité des voix; & le Pape, à la tête d'une Congrégation de Cardinaux, les condamna par un Bref, qui fut publié & affiché dans Rome le 13 Mars 1699.

L'Evêque de Meaux triompha; mais l'Archévêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soûmit sans restriction & sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai, pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un Savant qui pouvoit se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur & cette simplicité lui gagnérent tous les cœurs & firent presque haïr celui qui avoit remporté la victoire. Il vécut toûjours depuis dans son diocése en digne Archévêque, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répanduë dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution & son *Télémaque* lui attirérent la vénération de l'Europe. Les Anglois surtout, qui firent la guerre dans son diocése, s'empressoient à lui témoigner leur respect. Le Duc de Marleborough prenoit soin qu'on épargnat ses terres. Il fut toûjours cher au Duc de Bourgogne qu'il avoit élevé; & il auroit

eû

eû part au gouvernement, si ce Prince eût vécu.

DANS sa retraite philosophique & honorable, on voïoit combien il est difficile de se détacher de la cour. Il en parloit toûjours avec un goût & un intérêt, qui perçoit au travers de sa résignation. Plusieurs écrits de Philosophie, de Théologie, de Belles-Lettres, furent le fruit de cette retraite. Le Duc d'Orléans, depuis Régent du Roïaume, le consulta sur des points épineux, qui intéressent tous les hommes, & auxquels peu d'hommes pensent. Il demandoit, si on peut démontrer l'existence d'un Dieu; si ce Dieu veut un culte; quel est le culte qu'il approuve; si l'on peut l'offenser en choisissant mal. Il faisoit beaucoup de questions de cette nature, en Philosophe qui cherchoit à s'instruire; & l'Archévêque répondit en Philosophe & en Théologien.

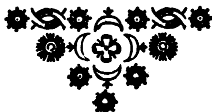
APRÈS avoir été vaincu sur des disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable, qu'il ne se mêlat point des querelles du Jansénisme; cependant il y entra. Le Cardinal de Noailles avoit pris contre lui autrefois le parti du plus fort: l'Archévêque de Cambrai en usa de même. Il espéra qu'il reviendroit à la cour, & qu'il y seroit consulté; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. Ses désirs cependant étoient modérés comme ses écrits; & même sur la fin de sa vie il méprisa

enfin

enfin toutes les disputes; semblable en cela seul à l'Evêque d'Avranches Huet, l'un des plus savans hommes de l'Europe, qui sur la fin de ses jours reconnut la vanité de la plûpart des sciences, & celle de l'esprit humain. L'Archévêque de Cambrai (qui le croiroit!) parodia ainsi un air de Lulli:

Jeune, j'étois trop sage,
Et voulois trop savoir;
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu le Marquis de Fénelon, depuis Ambassadeur à la Haie. C'est de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. Il seroit peu important par lui-même, s'il ne prouvoit à quel point nous voïons souvent avec des regards différens dans la triste tranquilité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand & si intéressant dans l'âge, où l'esprit plus actif est le jouët de ses désirs & de ses illusions.





CHAPITRE TRENTE-CINQUIEME.

Disputes sur les Cérémonies Chinoises.

CE n'étoit pas assez pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept-cent ans sur des points de notre Religion; il falut encor que celle des Chinois entrat dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens; mais elle caractérisa plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux & querelleur qui regne dans nos climats.

LE Jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septiéme siécle, avoit été un des premiers Missionnaires de la Chine. Les Chinois étoient & sont encor en Philosophie & en Littérature à-peu-près ce que nous étions il y a deux-cent ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur préscrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les Sciences est l'ouvrage de la hardiesse de l'esprit & du tems. Mais la Morale & la Police étant plus aisées à comprendre que les Sciences, & s'étant perfectionnés chez eux quand les autres arts ne l'étoient pas encore; il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux-mille ans à tous les termes où ils étoient parvenus, sont restés médiocres dans les Scien-

Sciences & le premier peuple de la terre dans la Morale & dans la Police, comme le plus ancien.

APRÈS Ricci, beaucoup d'autres Jésuites pénétrérent dans ce vaste Empire; & à la faveur des Sciences de l'Europe, ils parvinrent à jetter secrettement quelques semences de la Religion Chrétienne, parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des Dominicains, qui partageoient la Mission, accusérent les Jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le Christianisme. La question étoit délicate, ainsi que la conduite qu'il faloit tenir à la Chine.

LES loix & la tranquilité de ce grand Empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble & le plus sacré, le respect des enfans pour les peres. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de Morale & surtout à *Con-fu-tzé* nommé par nous *Confucius*, ancien Sage, qui cinq-cent ans avant la fondation du Christianisme, leur enseigna la vertu.

LES Familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs Ancêtres; les Lettrés en public, pour honorer Con-fu-tzé. On se prosterne, suivant leur maniére de saluer les Supérieurs, ce qui dans toute l'Asie s'appelloit autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des pastilles. Des Colao, que les Espagnols ont nommé Mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénére Con-

Con-fu-tzé, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnoît-on ses peres & Con-fu-tzé pour des Dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos Saints? est-ce enfin un usage politique, dont quelques Chinois superstitieux abusent? C'est ce que des étrangers ne pouvoient que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvoit décider en Europe.

Les Dominicains déférérent les usages de la Chine à l'Inquisition de Rome en 1645. Le Saint-Office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le Pape en décidat.

Les Jésuites soûtinrent la cause des Chinois & de leurs pratiques, qu'il sembloit qu'on ne pouvoit proscrire, sans fermer toute entrée à la Religion Chrétienne, dans un Empire si jaloux de ses usages. Ils représentérent leurs raisons. L'Inquisition en 1656 permit aux Lettrés de révérer Con-fu-tzé & aux enfans Chinois d'honorer leurs peres, en protestant contre la superstition, s'il y en avoit.

L'affaire étant indécise & les Missionnaires toûjours divisés, le procès fut sollicité à Rome de tems en tems; & cependant les Jésuites qui étoient à Pékin, se rendirent si agréables à l'Empereur *Cambi* en qualité de Mathématiciens, que ce Prince, célébre par sa bonté & par ses vertus, leur permit enfin d'être Missionnaires & d'enseigner publiquement le Christianisme.

tianisme. Il n'est pas inutile d'observer, que cet Empereur si despotique & petit-fils du Conquérant de la Chine, étoit cependant soumis par l'usage aux loix de l'Empire; qu'il ne put de sa seule autorité permettre le Christianisme, & qu'il falut s'adresser à un tribunal; & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des Jésuites. Enfin en 1692 le Christianisme fut permis à la Chine, par les soins infatigables & par l'habileté des seuls Jésuites.

Il y a dans Paris une maison établie pour les Missions étrangéres. Quelques Prêtres de cette maison étoient alors à la Chine. Le Pape, qui envoie des Vicaires Apostoliques dans tous les païs qu'on appelle *les parties des infidéles*, choisit un Prêtre de cette maison de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller présider en qualité de Vicaire à la Mission de la Chine; & lui donna l'Evêché de Conon, petite province chinoise dans le Fokien. Ce François, Evêque à la Chine, déclara non seulement les rits observés pour les morts, superstitieux & idolâtres, mais il déclara les Lettrés Athées. Ainsi les Jésuites eurent plus alors à combattre les Missionnaires leurs confreres, que les Mandarins & le peuple. Ils représentérent à Rome, qu'il paroissoit assez incompatible que les Chinois fussent à la fois Athées & Idolâtres. On reprochoit aux Lettrés de n'admettre que la matiére; en ce cas il étoit difficile, qu'ils invoquassent les ames de leurs péres & celle de Con-fu-tzé. Un

de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous. Mais il faloit être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'Empire de la Chine dura long-tems en cour de Rome. Cependant on attaqua les Jésuites de tous côtés.

Un de leurs savans Missionnaires, le Pere *le Comte*, avoit écrit dans ses Mémoires de la Chine, „ que ce peuple a
„ conservé pendant deux mille ans, la
„ connoissance du vrai Dieu; qu'il a sa-
„ crifié au Créateur dans le plus ancien
„ temple de l'Univers; que la Chine a
„ pratiqué les plus pures leçons de la
„ Morale, tandis que l'Europe étoit dans
„ l'erreur & dans la corruption.

Il n'étoit pas impossible que le Pere le Comte eût raison. En effet, si cette nation remonte, par une histoire autentique & par une suite de trente-six éclipses vérifiées, jusqu'au tems où nous plaçons ordinairement le déluge; il n'est pas hors de vraisemblance, qu'elle ait conservé la connoissance d'un Etre Supréme & Unique, plus long-tems que d'autres peuples. Cependant, comme on pouvoit trouver dans ces propositions quelque idée qui choque un peu les idées reçües, on les attaqua en Sorbonne. L'Abbé Boileau frere de Despréaux, non moins critique que son frere & plus ennemi des Jésuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blas-

blasphême. L'Abbé Boileau étoit un esprit vif & singulier, qui écrivoit comiquement des choses sérieuses & hardies. Il est l'auteur du livre des Flagellans & de quelques ouvrages de cette espéce. Il disoit qu'il les écrivoit en latin, de peur que les Evêques ne le censurassent ; & Despréaux son frere disoit de lui, *s'il n'avoit été Docteur de Sorbonne, il auroit été Docteur de la Comédie Italienne.* Il déclama violemment contre les Jésuites & les Chinois, & commença par dire, que *l'éloge de ces peuples avoit ébranlé son cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats. Un Docteur nommé *le Sage* opina, qu'on envoïat sur les lieux douze de ses confreres des plus robustes, s'instruire à fond de la Cause. La scène fut violente ; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies & hérétiques.

CETTE querelle, qui fut vive, envenima celle des Cérémonies; & enfin le Pape Clément Onze envoïa l'année d'après un Légat à la Chine. Il choisit Thomas Maillard de Tournon, Patriarche titulaire d'Antioche. Le Patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avoit ignoré jusques-là, qu'on la jugeoit à Rome & à Paris. L'Empereur Camhi reçut d'abord le Patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprétes de ce Légat lui apprirent que les Chrétiens,

 qui

qui prêchoient leur Religion dans son Empire, ne s'accordoient point entre eux, & que ce Légat venoit pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avoit jamais entendu parler. Le Légat lui fit entendre que tous les Missionnaires, excepté les Jésuites, condamnoient les anciens usages de l'Empire; & qu'on soupçonnoit même sa Majesté Chinoise & les Lettrés d'être des Athées, qui n'admettoient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avoit un savant Evêque de Conon, qui lui expliqueroit tout cela, si sa Majesté daignoit l'entendre. La surprise du Monarque redoubla, en apprenant qu'il y avoit des Evêques dans son Empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voïant que ce Prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'Evêque de Conon de venir lui parler contre la Religion, contre les usages de son païs, & contre lui-même. L'Evêque de Conon fut admis à son audience. Il savoit très-peu de chinois. L'Empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractéres peints en or au-dessus de son trône. Maigrot n'en put lire que deux; mais il soûtint que les mots *King-tien*, que l'Empereur avoit écrits lui-même sur des tablettes, ne signifioient pas *adorez le Seigneur du Ciel*. L'Empereur eut la patience de lui expliquer, que c'étoit précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendoit aux morts. L'Evêque fut inflexible.

On

On peut croire, que les Jésuites avoient plus de crédit à la cour que lui. L'Empereur, qui par les loix pouvoit le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna, que tous les Européans, qui voudroient rester dans le sein de l'Empire, viendroient désormais prendre de lui des Lettres-patentes, & subir un examen.

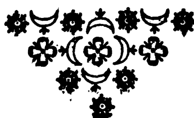
Pour le Légat de Tournon, il eut ordre de sortir de la Capitale. Dès qu'il fut à Nankin, il y donna un Mandement, qui condamnoit absolument les rits de la Chine à l'égard des morts, & qui défendoit qu'on se servît du mot dont s'étoit servi l'Empereur, pour signifier *le Dieu du Ciel.*

Alors le Légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toûjours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un Gouverneur. Tandisque le Légat étoit confiné à Macao, le Pape lui envoïoit la barette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir Cardinal. Il finit sa vie en 1710. Les ennemis des Jésuites leur imputérent sa mort. Ils pouvoient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions, parmi les étrangers qui venoient instruire l'Empire, décréditérent la Religion qu'ils annonçoient. Elle fut encor plus décriée, lorsque la cour, aïant apporté plus d'attention à connoître les Européans, sut que non seulement les Missionnaires étoient ainsi divisés, mais que parmi les négocians qui abordoient à

Canton, il y avoit plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'EMPEREUR Camhi ne se refroidit pas pour les Jésuites, mais beaucoup pour le Christianisme. Son Successeur chassa tous les Missionnaires, & proscrivit la Religion Chrétienne. Ce fut en partie le fruit de ces querelles & de cette hardiesse, avec laquelle des étrangers prétendoient savoir mieux que l'Empereur & les Magistrats, dans quel esprit les Chinois révérent leurs ancêtres. Ces disputes, long-tems l'objet de l'attention de Paris, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté & de l'inquiétude, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui, qu'elles aïent produit tant d'animosités; & l'esprit de philosophie, qui gagne de jour en jour, semble assûrer la tranquilité publique.



EN-



ENFANS DE LOUIS XIV.

IL épousa Marie-Thérése d'Autriche, née en 1638. fille unique de Philippe IV, de son premier mariage avec Elisabeth de France, & sœur de Charles Deux & de Marguerite-Thérése, que Philippe IV eut de son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Les nôces de Louis XIV furent célébrées le 9 Juin 1660. & Marie-Thérese mourut en 1683.

Il eut d'elle,

LOUIS Dauphin, *Monseigneur*, mort Meudon le 14 Avril 1711. qui eut de Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviére, morte le 20 Avril 1690,

1) LOUIS, Duc de Bourgogne, mort à le 18 Février 1712, lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 Février 1712. N. Duc de Bretagne, mort en 1705. LOUIS, Duc de Bretagne, mort en 1712. & LOUIS XV né le 15 Février 1710.

 2)

2) PHILIPPE, Duc d'Anjou, Roi d'Espagne, mort le 9 Juillet 1746.

3) CHARLES, Duc de Berri, mort le 4 Mai 1714.

Louis XIV eut encor deux fils & trois filles, morts jeunes.

Enfans naturels & légitimés.

LOUIS XIV eut de Madame la Duchesse de la Valliére, laquelle s'étant renduë Religieuse Carmelite le 2 Juin 1674, fit profession le 4 Juin 1675, & mourut le 6 Juin 1710, âgée de 65 ans,

LOUIS de Bourbon, Comte de Vermandois, mort en 1683

MARIE-ANNE, dite *Mademoiselle de Blois*, mariée à Louis-Armand Prince de Conti, morte en 1739

Autres enfans naturels & légitimés.

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, Duc du Maine, mort en 1736

LOUIS-CESAR, Comte de Vexin, Abbé de Saint-Denis & de Saint-Germain des Prés, mort en 1683

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon, Comte de Toulouse, mort en 1737

LOUIS

LOUISE-FRANÇOISE de Bourbon, dite *Mademoiselle de Nantes*, mariée à Louis XII Duc de Bourbon Condé, morte en 1743

LOUISE-MARIE de Bourbon, dite *Mademoiselle de Tours*, morte en 1681

FRANÇOISE-MARIE de Bourbon, dite *Mademoiselle de Blois*, mariée à Philippe II. Duc d'Orléans Régent de France, morte en 1749

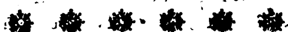
Deux autres fils, morts jeunes.



Souverains contemporains.

PAPES.

Urbain VIII. mort en 1644
ce fut lui qui donna aux Cardinaux le titre d'Eminence.
Innocent X. 1655
Alexandre VII. 1667
Clément IX. 1669
Clément X. 1676
Innocent XI. 1689
Alexandre VIII. 1691
Innocent XII. 1700
Clément XI. 1721



Maison Ottomane.

Ibrahim, mort en	1655
Mahomet IV.	1687
Soliman III.	1691
Achmet II.	1695
Mustapha II.	1703
Achmet III. déposé	1730



Empereurs d'Allemagne.

Ferdinand III. mort en	1657
Léopold I.	1705
Joseph I.	1711
Charles VI.	1740



Rois d'Espagne.

Philippe IV. mort en	1665
Charles II.	1700
Philippe V.	1746



Rois de Portugal.

Jean IV, Duc de Bragance. mort en 1656

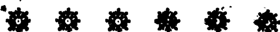
Al-

Alphonse-Henri, détrôné en 1667
mort en 1683.
Pierre II. 1706
Jean V. 1750



Rois d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

Charles I. mort en 1649
Charles II. 1685
Jacques II. détrôné en 1688
mort en 1701.
Guillaume III. 1702
Anne Stuart. 1714
George I. 1727



Rois de Danemarck.

Christian IV. mort en 1648
Fréderic III. 1679
Christian V. 1699
Fréderic IV. 1730



Rois de Suède.

Christine, morte en 1689. abdiqua en 1654
Charles-Gustave mort en 1660
Charles XI. 1697
Charles XII. 1718

Rois



Rois de Pologne.

Ladiſlas Sigiſmond	mort en	1648
Jean Caſimir. abd.		1667
Michel Wieſnowiski.	mort en	1673
Jean Sobieski.		1696
Frédéric-Auguſte, Electeur de Saxe.		1733
Stanislas.		



Rois de Pruſſe.

Fréderic I.	mort en	1713
Fréderic-Guillaume.		1740



Czars.

Michel-Fœderowitz,	mort en	1645
Alexis-Michaëlowitz.		1676
Fœdor-Alexiewitz.		1682
{ Iwan-Alexiewitz.		1688
{ Pierre-Alexiewitz.		1725



Maréchaux de France.

	mort en
Nicolas de l'Hôpital Duc de Vitri.	1644
Hon. d'Albert de Chaulnes.	1649

Gaſp.

mort en

Gasp. de Coligni dit le Maréchal de Châtillon, petit-fils de l'Amiral. 1646
Jacques Nompar de Caumont de la Force. 1652
François de Baſſompierre. 1646
François-Annibal d'Etrées. 1670
Th. d'Epinai de Saint-Luc. 1644
Urbain de Maillé de Brézé. 1650
Charles de Schomberg d'Halluin. 1656
Charles de la Porte de la Meilleraie. 1664
Antoine de Grammont. 1678
Jean Bapt. Budes de Guébriant. 1643
Ph. de la Motte Houdancourt. 1657
Fr. de l'Hôpital de Rônay. 1660
Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne. 1675
Jean de Gaſſion. 1647
César de Choiſeul du Pleſſis-Prâlin. 1675
Joſias de Rantzau. 1650
Nic. Neuville de Villeroi, Gouverneur de Louis XIV. 1685
Antoine d'Aumont. 1669
Jacques d'Eſtampes. 1668
Charles de Monchi d'Hoquincourt. 1658
Henri de Séneterre de la Ferté. 1681
Jacques Rouxel de Grancei. 1680
Arm. Nompar de Caumont de la Force. 1675
Louis Foucault. 1659
César Phœbus d'Albret. 1676
Ph. de Clérambault. 1665
Jacq. de Caſtelnau. 1658
Jean de Schulemberg de Montdejeu. 1671
Abrab. de Faber. 1662
Fr. de Créqui. 1687

Ber-

	mort en
Bernardin de Gigault de Bellefonds.	1694
Louis de Crévant d'Humiéres.	1694
Godefroi d'Estrades.	1686
Ph. de Montault Benac de Navailles.	1684
Frédéric de Schomberg.	1690
Jacq. Henri de Durfort de Duras.	1704
Louis Victor de Rochechouart nommé le Duc de Vivonne.	1688
François d'Aubusson de la Feuillade.	1691
François Henri de Montmorenci-Luxembourg.	1695
H. Louis d'Alongni de Rochefort.	1676
Gui Aldonce de Durfort de Lorges.	1702
Jean d'Etrées.	1707
Claude de Choiseul.	1711
Fr. de Neuville de Villeroi, Gouverneur de Louis XV.	1730
J. Armand de Joyeuse.	1710
L. Fr. de Bouflers.	1711
Anne Hilarion de Constantin de Tourville.	1701
Anne Jules de Noailles.	1708
Nicolas de Catinat.	1712
Louis Hector de Villars.	1734
Noel Bouton de Chamilli.	1715
Victor Marie d'Etrées.	1737
Fr. Louis Rousselet de Chateau-Renaud.	1716
Seb. le Prêtre de Vauban.	1707
Conrad de Rosen.	1715
Nic. du Blé d'Uxelles.	1730
René Froullai de Tessé.	1725
Nic. Aug. de la Baume de Mont-Revel.	1716

Camille

	mort en
Camille d'Hostun de Tallard.	1728
Henri d'Harcourt.	1718
Ferd. de Marsin.	1706
Jacq. de Fitzjames de Barwick.	1734
Ch. Aug. Goyon de Matignon.	1729
Jacq. Basin de Bezons.	1733
Pierre de Montesquiou.	1725



Grands Amiraux de France sous le regne de
LOUIS XIV.

Armand de Maillé Marquis de Brézé, Grand-Maître, Chef & Surintendant-Général de la Navigation & du Commerce de France en 1643; tué sur mer d'un coup de canon le 15 Juin 1646.

Anne d'Autriche Reine Régente, Surintendante des mers de France en 1646. elle s'en démit en 1650.

César Duc de Vendôme & de Beaufort, Grand-Maître & Surintendant-Général de la Navigation & du Commerce de France en 1650.

François de Vendôme Duc de Beaufort, fils de *César*, tué au combat de Candie le 25 Juin 1676.

Louis de Bourbon Comte de Vermandois, légitimé de France, Amiral au mois d'Août 1669 âgé de deux ans, mort en 1683.

Louis

Louis Alexandre de Bourbon, légitimé de France, Comte de Toulouse, Amiral en 1683 & mort en 1737.



Généraux des Galéres de France sous le régne de LOUIS XIV.

Armand Jean du Plessis Duc de Richelieu Pair de France, en 1643 du vivant de *François* son pere, & se démit de cette charge en 1661.

François Marquis de Créqui lui succéda & se démit en 1669, un an après avoir été nommé Maréchal de France.

Louis Victor de Rochechouart Comte puis Duc de Vivonne Prince de Tonnai-Charente en 1669.

Louis de Rochechouart Duc de Mortemar, en survivance de son pere, mort le 3 Avril 1688.

Louis Auguste de Bourbon, légitimé de France, Prince de Dombes Duc du Maine & d'Aumale, en 1688 & s'en démit en 1694.

Louis Joseph Duc de Vendôme, en 1694, mort en 1712.

René Sire de Froullai Comte de Tessé Maréchal de France, en 1712, & s'en démit en 1716.

Le Chevalier d'Orléans, en 1716. mort en 1748; après lui cette Dignité a été réunie à l'Amirauté.

Chan-



Chanceliers.

Charles de l'Aubépine de Châteauneuf Garde des Sceaux, mort en 1653
Pierre Séguier. 1672
Mathieu Molé, G. d. S. 1656
Etienne d'Aligre. 1677
Michel le Tellier. 1685
Louis Boncherat. 1699
Louis Phélipeaux de Pontchartrain meurt en 1727. exerce jusqu'en 1714
Daniel-François Voisin. 1717



Ministres.

Jules Mazarin Cardinal, Premier Ministre mort en 1661



Surintendans des Finances.

Cl. Bouthillier. mort en 1651
Abel Servien, 1659
Cl. de Mesmes, Comte d'Avaux. 1650
Nicolas Bailleul. 1652
Charles de la Vieuville. 1653
Emeri (son nom étoit Michel Perticelli.)

René de Longueïl de Maisons. 1677
Nicolas Fouquet. * 1680



Sécretaires d'Etat.

mort en

Henri Auguste de Loménie de Brienne. 1666
Cl. Bouthillier, Surintendant. 1651
Louis Phélipeaux de la Vrilliére. 1681
Abel Servien, Surintendant. 1659
Leon Bouthillier de Chavigni. 1652
Fr. Sublet des Noyers, Surintendant des bâtimens. 1645
H. de Guénegaud de Planci. 1676
Michel le Tellier, Chancelier. 1685
Louis Phélipeaux de Vrilliére, se démet en 1669
Hugues de Lionne. 1671
Henri Louis de Loménie de Brienne. 1683
Jean-Bapt. Colbert, Controleur-Général. 1683
Jean-Bapt. Colbert de Seignelai. 1690
Fr. Michel le Tellier de Louvois. 1691
Ch. Colbert de Croissi. 1696
Sim. Arnauld de Pompone. 1699
Balt. Phélipeaux de Châteauneuf. 1700
Louis Fr. Marie le Tellier de Barbésieux. 1701
Louis Phélipeaux de Pontchartrain, Chancelier. 1727

Dan.

* *La charge de Surintendant des Finances fut supprimée, lorsque M. Fouquet fut arrêté.*

	mort en
Dan. Fr. Voisin, Chancelier.	1717
Louis Phélipeaux de la Vrilliére.	1725
Michel Chamillard, Contrôleur-Général des Finances.	1721
Jerôme Phélipeaux de Pontchartrain, se démet en 1715. mort en	1747
J. Bapt. Colbert de Torci.	1746



ECRIVAINS,

Dont plusieurs ont illustré le siécle.

ABADIE (*Jacques*) né en Béarn en 1658. célébre par son traité *de la Religion Chrétienne*; mais qui fit tort ensuite à cet ouvrage par celui *de l'Ouverture des Sept Sceaux*. mort en Irlande en 1727.

ABADIE ou l'Abadie (*Jean*) né en Guienne en 1610. Jésuite, puis Jansénifte, puis Protestant, voulut enfin faire une Secte, & s'unir avec la Bourignon, qui lui répondit que chacun avoit son saint esprit, & que le sien étoit fort supérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente & un volume de fanatisme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. Il ne laissa pas d'avoir des disciples. mort à Altena en 1674.

ABLANCOURT (*Nicolas* Perrot d') d'une ancienne famille du Parlement de Paris,

né à Vitri en 1606. Traducteur élégant, & dont on appella chaque traduction *la belle infidelle.* mort pauvre en 1664.

ACHÉRI (*Luc.* d') Bénédictin, grand compilateur, né en 1609. mort en 1685.

ALEXANDRE (*Noël*) né à Rouen en 1639, Dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de Théologie, & à disputé beaucoup sur les usages de la Chine contre les Jésuites qui en revenoient. mort en 1724.

AMELOT de la Houssaie (*Nicolas*) né à Orléans en 1634. Ses Traductions avec des notes politiques & ses histoires sont fort recherchées; mais ses Mémoires par ordre alphabétique sont très-fautifs. mort en 1706.

AMELOTTE (*Denis*) né en Saintonge en 1606. de l'Oratoire. Il est principalement connu par une très-bonne version du Nouveau Testament. mort en 1678.

AMONTONS (*Guillaume*) né à Paris en 1663. excellent Mécanicien. mort en 1699.

ANCILLON (*David*) né à Metz en 1617. Calviniste, & son fils Charles mort à Berlin en 1715, ont eu quelque réputation dans la Littérature.

ANSELME, Moine Augustin, le premier qui ait fait une histoire généalogique des grands

grands Officiers de la couronne, continuée & augmentée par *du Fourni* Auditeur des Comptes. On a une notion très-vague de ce qui constituë les grands Officiers. On s'imagine que ce sont ceux à qui leur charge donne le titre de Grand, comme Grand-Ecuïer, Grand-Echanson. Mais le Connétable, les Maréchaux, le Chancelier, sont grands Officiers & n'ont point ce titre de Grand, & d'autres qui l'ont ne sont point réputés grands Officiers. Les Capitaines des Gardes, les Premiers Gentilshommes de la Chambre, sont devenus réellement de grands Officiers & ne sont pas comptés par le Pere Anselme. Rien n'est décidé sur cette matiére, & il y a autant de confusion & d'incertitude sur tous les droits & sur tous les titres en France, qu'il y a d'ordre dans l'administration. m. en 1694.

ARNAULD (*Antoine*) vingtiéme fils de celui qui plaida contre les Jésuites, Docteur de Sorbonne, né en 1612. Rien n'est plus connu que son éloquence, son érudition & ses disputes qui le rendirent si célébre & en même tems si malheureux, selon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'exil & dans la pauvreté, sans considérer la gloire, les amis & une vieillesse saine, qui furent le partage de cet homme fameux. m. en 1694.

ARNAULD-d'Andilly (*Robert*) frere aîné du précédent, né en 1588. l'un des grands écrivains de Port-Roïal. Il présen-

ta à Louis XIV, à l'âge de 85 ans, sa traduction de *Joseph*, qui de tous ses ouvrages est le plus recherché. Il fut pere de *Simon* Arnauld, Marquis de Pompone, Ministre d'Etat; & ce Ministre ne put empêcher, ni les disputes, ni les disgraces de son oncle le Docteur de Sorbonne. m. en 1674.

AUBIGNAC (*François* d') né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au Cardinal de Richelieu, il étoit l'ennemi de Corneille. Sa *Pratique des Théatres* est encor luë; mais il prouva par sa Tragédie de *Zénobie*, que les connoissances ne donnent pas les talens. m. en 1676.

AUBRI (*Antoine*) né en 1616. On a de lui les vies des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin, ouvrages médiocres. m. en 1695.

LA Comtesse d'AUNOI. Son Voïage & ses Mémoires d'Espagne & quelques Romans écrits avec legéreté lui firent quelque réputation. m. en 1705.

BAILLET (*Adrien*) né près de Beauvais en 1649. Critique célébre. m. en 1706.

BALUZE (*Etienne*) d'Auvergne, né en 1631. C'est lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliothéque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit

huit ans. On lui doit ſept volumes d'anciens monumens. Exilé pour avoir ſoûtenu les prétentions du Cardinal de Bouillon, qui ſe croïoit indépendant du Roi. m. en 1718.

BALZAC (*Jean Louis*) né en 1594. homme éloquent, & le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brevet d'Hiſtoriographe de France & de Conſeiller d'Etat, qu'il appelloit de magnifiques bagatelles. m. en 1654.

BARBEIRAC (*Jean*) né à Béziers en 1674. Calviniſte, Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire à Lauſane, traducteur & commentateur de Puffendorf & de Grotius. Il ſemble que ces traités du Droit des Gens, de la Guerre & de la Paix, qui n'ont jamais ſervi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à aſſûrer le droit d'aucun homme, ſoient une conſolation pour les peuples, des maux qu'ont fait la politique & la force. Ils donnent l'idée de la juſtice, comme on a les portraits des perſonnes célébres qu'on ne peut voir. m. en 1729.

BARBIER Daucourt (*Jean*) connu chez les Jéſuites ſous le nom de *l'Avocat Sacrus* & dans le monde par ſa *Critique des entretiens du Pere Bouhours*, & par l'excellent plaidoïer pour un homme innocent appliqué à la queſtion. Il fut longtems protégé par Colbert, qui le fit Contrôleur des Bâti-

timens du Roi; mais aïant perdu ſon protecteur, il mourut dans la miſére en 1694

BARBIER (*Mademoiſelle*) a fait quelques Tragédies.

BASNAGE (*Jacques*) né à Rouen en 1653. Calviniſte, Paſteur à la Haie, plus propre à être Miniſtre d'Etat que d'une paroiſſe. De tous ſes livres, ſon Hiſtoire des Juifs, des Provinces Unies & de l'Egliſe ſont les plus eſtimés. Les livres ſur les affaires du tems meurent avec les affaires; les ouvrages d'une utilité générale ſubſiſtent. m. en 1723.

BASNAGE de Beauval (*Henri*) de Rouen, Miniſtre en Hollande, mais Miniſtre Philoſophe, qui a écrit de la *Tolerance des Religions*. Il étoit laborieux; & nous avons de lui le Dictionnaire de Furetiére augmenté. m. en 1710.

BAUDRAN (*Michel*) né à Paris en 1633. Géographe, mais moins eſtimé que Sanſon. m. en 1700.

BAYLE (*Pierre*) né au Carlat dans le Comté de Foix en 1647. Retiré en Hollande plûtôt comme Philoſophe que comme Calviniſte, perſécuté pendant ſa vie par Jurieu, & après ſa mort par les ennemis de la Philoſophie. S'il avoit prévu combien ſon *Dictionnaire* feroit recherché, il l'auroit rendu encor plus utile, en retran-
chant

chant les noms obscurs, & en y ajoûtant plus de noms illustres. Il a vécu & il est mort en Sage. Des-Maiseaux a écrit sa vie en un gros volume. Elle ne devoit pas contenir six pages. La vie d'un écrivain sédentaire est dans ses écrits. m. en 1706.

BEAUMONT de Péréfixe (*Hardouin*) Précepteur de Louis XIV, Archévêque de Paris. Son *Histoire de Henri Quatre*, qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce grand Prince, & est propre à former un bon Roi. Il la composa pour son éléve. On crut que Mézerai y avoit eu part: en effet il s'y trouve beaucoup de ses maniéres de parler; mais Mézerai n'avoit pas ce stile touchant & digne en plusieurs endroits du Prince dont Péréfixe écrivoit la vie, & de celui à qui il l'adressoit. Les excellens conseils qui s'y trouvent pour gouverner par soi-même, ne furent inserés que dans la seconde édition après la mort du Cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connoître Henri Quatre beaucoup plus dans cette histoire que dans celle de Daniel, écrite un peu sechement, & où il est trop parlé du Pere Coton, & trop peu des grandes qualités de Henri Quatre, & des particularités de la vie de ce bon Roi. Péréfixe émeut tout cœur né sensible, & fait adorer la mémoire de ce Prince, dont les foiblesses n'étoient que celles d'un homme aimable, & dont les vertus étoient celles d'un grand homme. m. en 1670.

T 5 BEN-



BENSERADE (*Isaac* de) né en Normandie en 1612. Sa petite maison de Gentilli, où il se retira sur la fin de sa vie, étoit remplie d'inscriptions en vers, qui valoient bien ses autres ouvrages. C'est dommage qu'on ne les ait pas recueillies. m. en 1691.

BERGIER (*Nicolas*) a eu le titre d'Historiographe de France, mais il est plus connu par sa curieuse *Histoire des grands chemins de l'Empire Romain*, surpassés aujourd'hui par les nôtres en beauté, & non pas en solidité. Son fils mit la derniére main à cet ouvrage utile, & le fit imprimer sous Louis XIV. m. en 1623.

BERNARD (*Mademoiselle*) à fait quelques piéces de théatre, conjointement avec le célébre *Bernard* de Fontenelle.

BERNARD (*Jacques*) de Dauphiné, né en 1658. Savant Littérateur; ses journaux ont été estimés. m. en Hollande en 1718.

BERNIER (*François*) surnommé *le Mogol*, né à Angers vers l'an 1625. Il fut huit ans Médecin de l'Empereur des Indes. Ses *Voïages* sont curieux. m. en 1688.

BIGNON (*Jérome*) né en 1590. Il a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'étoit pas encor du bon tems de la Littérature. Le Parlement, dont il fut Avocat-Général, chérit avec raison sa mémoire. m. en 1656. Bo-

BOCHARD (*Samuel*) né à Rouen en 1599. Calviniste, un des plus savans hommes de l'Europe dans les langues & dans l'histoire. Il fut un de ceux qui allérent en Suéde instruire & admirer la Reine Christine. m. en 1667.

BOILEAU Despréaux (*Nicolas*) né à Paris en 1636. le plus correct de nos Poëtes. On a tant commenté ses ouvrages, qu'un éloge est ici superflu. m. en 1711.

BOILEAU (*Gilles*) né à Paris en 1631. frere ainé du fameux Boileau. Il a fait quelques Traductions qui valent mieux que ses Vers. m. en 1669.

BOIVIN (*Jean*) né en Normandie en 1633. frere de *Louis* Boivin, & utile comme lui pour l'intelligence des beautés des Auteurs Grecs. m. en 1726.

L'Abbé du BOS. Son *Histoire de la Ligue de Cambrai* est profonde, politique, intéressante; elle fait connoître les usages & les mœurs du tems, & est un modéle en ce genre. Tous les artistes lisent avec fruit ses *Réflexions sur la Poësie, la Peinture & la Musique*. Il ne savoit pourtant pas la musique, il n'avoit jamais pu faire de vers, & n'avoit pas un tableau. Mais il avoit beaucoup lu, vu, entendu & réflechi.

BOSSU (*René* le) né à Paris en 1631. Chanoine Régulier de Sainte Géneviéve. Il

Il voulut concilier Ariſtote avec Deſcartes; il ne ſavoit pas qu'il faloit les abandonner l'un & l'autre. Son *Traité ſur le Poëme Epique* a beaucoup de réputation, mais il ne fera jamais de Poëtes. m. en 1680.

BOSSUET (*Jacques Bénigne*) de Dijon, né en 1627, Evêque de Condom & enſuite de Meaux. On a de lui 51 ouvrages; mais ce ſont ſes *Oraiſons funébres* & ſon *Diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle*, qui l'ont conduit à l'immortalité. m. en 1704.

BOUCHENU de Valbonnai (*Jean Pierre*) né à Grenoble en 1651. Il voïagea dans ſa jeuneſſe, & ſe trouva ſur la flotte d'Angleterre à la Bataille de Solbaye. Il fut depuis Premier Préſident de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Sa mémoire eſt chére à Grenoble pour le bien qu'il y fit, & aux gens de lettres par ſes grandes recherches. Ses *Mémoires ſur le Dauphiné*, furent compoſés dans le tems qu'il étoit aveugle, & ſur les lectures qu'on lui faiſoit. m. en 1730.

BOUDIER, auteur de quelques Vers naturels. Il fit en mourant à 86 ans ſon épitaphe:

J'étois Poëte, Hiſtorien;
Et maintenant je ne ſuis rien.

BOUHIER, Préſident du Parlement de Dijon.

Dijon. Son érudition l'a rendu célébre. Il a traduit en vers François quelques morceaux d'anciens Poëtes Latins. Il pensoit qu'on ne doit pas les traduire autrement; mais il prouva combien c'est une entreprise difficile.

BOUHOURS (*Dominique*) Jésuite, né à Paris en 1628. La langue & le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. Il a fait de bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques: *ex privatis odiis respublica crescit.* m. en 1702.

BOUILLAUD (*Ismaël*) de Loudun, né en 1605. savant dans l'Histoire & dans les Mathématiques. m. en 1694.

LE Comte de BOULAINVILLIERS de la maison de Crouy. Le plus savant gentilhomme du roïaume dans l'histoire, & le plus capable d'écrire celle de France, s'il n'avoit pas été trop sistématique. Il appelle le gouvernement féodal *le chef d'œuvre de l'esprit humain.* Il regrette les tems, où les peuples esclaves de petits tyrans ignorans & barbares, n'avoient ni industrie, ni commerce, ni proprieté; & il croit qu'une centaine de Seigneurs, oppresseurs de la terre & ennemis d'un Roi, composoient le plus parfait des gouvernemens. Malgré ce sistême, il étoit excellent citoïen; comme malgré son foible pour l'Astrologie Judiciaire, il étoit Philosophe, de cette Philosophie qui compte la vie pour peu de cho-

chose, & qui méprise la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, sont profonds & utiles. On a imprimé à la fin de ses ouvrages un gros mémoire *pour rendre le Roi de France plus riche que tous les autres Monarques ensemble.* Il est évident que cet ouvrage n'est pas du Comte de Boulainvilliers. m. vers l'an 1720.

BOURDALOUË, né à Bourges en 1632. Jésuite. Le premier modéle des bons Prédicateurs en Europe. m. en 1704.

BOURSEIS (*Amable*) né en Auvergne en 1606. auteur de plusieurs ouvrages de Politique & de Controverse. Silhon & lui sont soupçonnés d'avoir composé le Testament Politique attribué au Cardinal de Richelieu. m. en 1672.

BOURSAUT (*Edmond*) né en Bourgogne en 1638. Ses *Lettres à Babet* estimées de son tems sont devenuës, comme toutes les lettres dans ce goût, l'amusement des jeunes provinciaux. On jouë encor sa Comédie d'*Esope*. m. en 1701.

BRÉBEUF (*Guillaume*) né en Normandie en 1638. Il est connu par sa *traduction de la Pharsale*; mais on ignore communément qu'il a fait *le Lucain Travesti*. m. en 1661.

BRETEUIL, Marquise de Chastelet (*Gabriele Emilie*) née en 1706. Elle à éclairci

ci Leibnitz, traduit & commenté Newton, mérite fort inutile à la cour, mais révéré chez toutes les nations qui se piquent de savoir, & qui ont admiré la profondeur de son génie & son éloquence. De toutes les femmes qui ont illustré la France, c'est celle qui a eu le plus de véritable esprit, & qui a moins affecté le bel esprit. m. en 1749.

BRIENNE (*Henri Auguste* de Loménie de) Sécretaire d'Etat. Il a laissé des *Mémoires*. Il seroit utile que les Ministres en écrivissent, mais tels que ceux qui sont rédigés depuis peu sous le nom du Duc de Sully. Est m. en 1666.

LA BRUIERE (*Jean*) né à Dourdan en 1644. Il est certain, qu'il peignit dans ses *Caractéres* des personnes connuës & considérables. Son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. m. en 1696.

BRUMOI, Jésuite. Son *Théâtre des Grecs* passe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il a prouvé qu'il est bien plus aisé de traduire & de louer les Anciens, que d'égaler par ses propres productions les grands modernes.

BRUN (*Pierre* le) né à Aix en 1661. de l'Oratoire. Son livre critique *des Pratiques superstitieuses* a été recherché; mais c'est un Médecin qui ne parle que de très-peu de maladies. m. en 1729.

BUF-

BUFFIER (*Claude*) Jésuite. Sa mémoire artificielle est d'un grand secours pour ceux, qui veulent avoir les principaux faits de l'histoire toûjours présens à l'esprit. Il a fait servir les vers (je ne dis pas la Poësie) à leur premier usage, qui étoit d'imprimer dans la mémoire des hommes les événemens dont on vouloit garder le souvenir.

BUSSY RABUTIN (*Roger* Comte de) né dans le Nivernois en 1618. Il écrivit avec pureté. On connoit ses malheurs & ses ouvrages. m. à Autun en 1693.

CALPRENÈDE (*Gautier* de la) né à Cahors vers l'an 1612. Gentilhomme ordinaire du Roi. Ce fut lui, qui mit les longs Romans à la mode. m. en 1663.

CAMPISTRON (*Jean*) né à Toulouse en 1656. éléve & imitateur de Racine. Le Duc de Vendôme dont il fut Sécretaire fit sa fortune, & le Comédien *Baron* une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses piéces: elles sont foiblement écrites; mais au moins le langage est assez pur, & après lui on a tellement négligé la langue dans les piéces de théatre, qu'on a fini par écrire d'un stile entiérement barbare. C'est ce que Boileau déploroit en mourant. m. en 1723.

DU CANGE (*Charles* du Fresne) né à Amiens en 1610. On sait combien ses deux

Glos-

Glossaires sont utiles pour l'intelligence de tous les usages du Bas-Empire & des siécles suivans. Il fut un de ceux que Louis XIV récompensa. m. en 1688.

CASSINI (*Jean Dominique*) né dans le Comté de Nice en 1625, appellé par Colbert en 1666. Il a été le premier des Astronomes de son tems, mais il commença comme les autres par l'Astrologie. m. en 1712.

CATROU, né en 1659, Jésuite. Il a fait avec le Pere Rouillé vingt tomes de l'Histoire Romaine. Ils ont cherché l'éloquence, & n'ont pas trouvé la précision. m. en 1737.

DU CERCEAU, Jésuite, a fait quelques Poësies naturelles dans le genre médiocre. Il s'y trouve des vers heureux. m. en 1730.

LA CHAMBRE (*Marin* Cureau de) né au Mans 1594. l'un des premiers Académiciens. m. en 1669. Lui & son fils ont eû de la reputation.

CHANTEREAU (*Louis* le Févre) né en 1588. très-savant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'histoire de France; mais il a accrédité une grande erreur, c'est que les fiéfs héréditaires n'ont commencé qu'après Hugues Capet. Quand il n'y auroit que l'exemple de la Normandie,

donnée où plûtôt extorquée à titre de fief héréditaire en 912, cela suffiroit pour détruire l'opinion de Chantereau, que plusieurs Historiens ont adoptée. Il est d'ailleurs certain, que Charle-Magne institua en France des fiéfs avec proprieté, & que cette forme de gouvernement étoit connuë avant lui dans la Lombardie & dans la Germanie. mort en 1658.

CHAPELAIN (*Jean*) né en 1595. Sans *la Pucelle* il auroit eu de la réputation parmi les gens de lettres. Ce mauvais poëme lui valut beaucoup plus que l'Iliade à Homére. Chapelain fut pourtant utile par la Littérature. mort en 1674.

LA CHAPELLE, Receveur-Général des Finances, auteur de quelques Tragédies qui eurent du succès en leur temps. Il étoit un de ceux qui tâchoient d'imiter Racine, car Racine forma sans le vouloir un école comme les grands Peintres. Ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules Romain: mais au moins ses premiers disciples écrivirent avec quelque pureté de langage; & dans la décadence qui a suivi, on a vu de nos jours des Tragédies entiéres, où il n'y a pas quatre vers de suite dans lesquels il n'y ait des fautes grossiéres. Voilà d'où l'on est tombé, & à quels excès on est parvenu, après avoir eu de si grands modéles.

CHAPELLE (*Claude l'Huillier*) fils naturel

rel de l'Huillier Maître des Comptes. Il n'est pas vrai qu'il fut le premier qui se servit des rimes redoublées; d'Assouci s'en servoit avant lui & même avec quelque succès.

Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon honneur je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque chose. &c.

Chapelle réussit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie & de la grace, mais dans lequel il a préféré quelquefois une abondance stérile de rimes à la pensée & au tour. Sa vie voluptueuse & son peu de prétention contribua encor à la célébrité de ses petits ouvrages. On sait qu'il y a dans son Voïage de Montpellier beaucoup de traits de Bachaumont, fils du Président le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de son tems. Chapelle étoit d'ailleurs un des meilleurs éléves de Gassendi, mort en 1686.

CHARLEVAL (*Jean Faucon* de Ris) l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicatesse de leur esprit sans se livrer trop au public. La fameuse conversation du Maréchal d'Hocquincourt & du Pere Canaye, imprimée dans les œuvres de

Saint-Evremont, eſt de Charleval juſqu'à la petite diſſertation ſur le Janſéniſme & ſur le Moliniſme que Saint-Evremont y a ajoûtée. Le ſtile de cette fin eſt très différent de celui du commencement. Feu Monſieur de Caumartin le Conſeiller d'Etat avoit l'écrit de Charleval de la main de l'auteur. On trouve dans le Moréri, que le Préſident de Ris, neveu de Charleval ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de ſon oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fût une tâche dans ſa famille.* Il faut être d'un état & d'un eſprit bien abject pour avancer une telle idée dans le ſiécle où nous ſommes; & c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des tems militaires & barbares, où l'on abandonnoit l'étude purement à la robe par mépris pour la robe & pour l'étude.

CHARDIN (*Jean*) né à Paris en 1643. Nul voïageur n'a laiſſé des Mémoires plus curieux. mort à Londres en 1713.

CHARPENTIER (*François*) né à Paris en 1620, Académicien utile. On a de lui la traduction de *la Cyropédie.* Il ſoûtint vivement l'opinion, que les inſcriptions des monumens publics de France doivent être en François. En effet c'eſt dégrader une langue qu'on parle dans toute l'Europe, que de ne pas oſer s'en ſervir; & c'eſt aller contre ſon but, que de parler à tout le public dans une langue que les trois quarts

quarts au moins de ce public n'entendent pas. mort en 1702.

LA CHÂTRE (*Edme* Marquis de) a laissé des Mémoires. mort en 1645.

CHAULIEU (*Guillaume*) né en Normandie en 1639. connu par ses Poësies négligées, & par les beautés hardies & voluptueuses qui s'y trouvent. mort en 1720.

CHÉMINAIS, Jésuite. On l'appelloit le Racine des Prédicateurs, & Bourdalouë le Corneille.

CHERRON (*Elisabeth*) née à Paris en 1648. fille célébre par la Musique, la Peinture & les Vers. morte en 1711.

CHÉVREAU (*Urbain*) né à Loudun en 1613. savant & Bel-Esprit qui eut beaucoup de réputation. mort en 1701.

CHIFFLET (*Jean Jacques*) né à Besançon en 1588. On a de lui plusieurs Recherches. mort en 1660. Il y a eu sept écrivains de ce nom.

CHOISI (*François* de) né à Rouen en 1644. envoïé à Siam. On a sa Relation. Il a composé plusieurs histoires, une *Traduction de l'imitation de Jésus-Christ*, dédiée à Madame de Maintenon avec cette épigraphe: *concupiscet Rex decorem tuum*; &

& des *Mémoires de la Comtesse des Barres*, aïant été lui-même cette Comtesse.

CLAUDE (*Jean*) né en Agenois en 1619. Ministre Calviniste en Hollande. Il fut l'oracle de son parti, & eut l'honneur de combattre les Arnauld, les Nicole & les Bossuet. mort en 1687.

LE COINTE (*Charles*) né à Troies en 1611. de l'Oratoire. Ses *Annales Ecclésiastiques* imprimées au Louvre par ordre du Roi, sont un monument utile. mort en 1681.

COLLET (*Philibert*) né à Dombes en 1643. Jurisconsulte & homme libre. Excommunié par l'Archévêque de Lion pour une querelle de paroisse, il écrivit contre l'excommunication; il combattit la clôture des Religieuses, & dans son *Traité de l'Usure* il soûtint vivement l'usage autorisé en Bresse de stipuler les intérêts avec le capital, usage approuvé dans plus de la moitié de l'Europe, & reçu dans l'autre par tous les négocians, malgré les loix qu'on élude. Il prétendit aussi que les Dîmes, qu'on paie aux Ecclésiastiques, ne sont pas de Droit Divin. mort en 1718.

COLOMIEZ (*Paul*) Le tems de sa naissance est inconnu: la plûpart de ses ouvrages commencent à l'être; mais ils sont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires. mort à Londres en 1692.

COM-

COMMIRE, Jésuite. Il réussit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons Vers Latins, & qui pensent que des étrangers peuvent ressusciter le siécle d'Auguste dans une langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer.

CORDEMOI (*Géraud*) né à Paris. On lui doit le débrouillement du cahos des deux premiéres races des Rois de France; & on doit cette utile entreprise au Duc de Montausier, qui chargea Cordemoi de faire l'Histoire de Charlemagne, pour l'éducation de *Monseigneur*. Il ne trouva guères dans les anciens auteurs que des absurdités & des contradictions. La difficulté l'encouragea, & il debrouilla les deux races. mort en 1684.

CORNEILLE (*Pierre*) né à Rouen en 1606. Quoiqu'on ne représente plus que quatre ou cinq piéces de trente-trois qu'il a composées, il sera toûjours le pere du Théatre. Il est le premier qui ait élevé le génie de la nation. On dit que sa traduction de l'Imitation de Jésus-Christ a été imprimée 32 fois: il est aussi difficile de le croire, que de le lire une seule. Il reçut une gratification du Roi dans sa derniére maladie. mort en 1684.

CORNEILLE (*Thomas*) né à Rouen en 1625. homme qui auroit eû une grande réputation, s'il n'avoit point eû de frere.

On a de lui 34 piéces de théatre. mort en 1709.

COUSIN (*Louis*) né à Paris en 1627. Préſident à la Cour des Monoies. On lui doit beaucoup de traductions d'Hiſtoriens Grecs, que lui ſeul a fait connoître. mort en 1707.

DACIER (*André*) né à Caſtres en 1651. Calviniſte comme ſa femme, & devenu Catholique comme elle. Garde des livres du Cabinet du Roi à Paris, charge qui ne ſubſiſte plus. Homme plus ſavant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ſes traductions & par ſes notes. mort au Louvre en 1722.

DANCHET (*Antoine*) a réuſſi à l'aide du Muſicien dans quelques *Opéra* qui ſont moins mauvais que ſes Tragédies.

DANET (*Pierre*) l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eû de réputation. Ses *Dictionnaires* de la langue latine & des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du Dauphin *Monſeigneur*, & qui s'ils ne firent pas de ce Prince un ſavant homme, contribuérent beaucoup à éclairer la France. mort en 1709.

DANGEAU (*Louis* Abbé de) né en 1643. excellent Académicien. mort en 1723.

DANIEL (*Gabriel*) Jésuite. Historiographe de France, a rectifié les fautes de Mézerai sur la premiére & la seconde race. On lui a reproché, que sa diction n'est pas toûjours assez pure, que son stile est trop foible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a pas assez approfondi les loix, les usages & les mœurs. Mais d'ailleurs il est instruit, exact, sage & vrai; & s'il n'est pas au rang des grands écrivains, il est dans celui des meilleurs Historiens: & l'on n'a point d'histoire de France préférable à la sienne. C'est en vain que le Pere *Daniel* prétend, que les premiers tems de l'histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de terrain que Romulus & Tarquin. Il ne s'est pas apperçu, que les foibles commencemens de tout ce qui est grand intéressent toûjours les hommes; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la France n'est qu'une province, & qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate & le Niger. Il faut avouër, que notre histoire & celle des autres peuples, depuis le cinquiéme siécle de l'ére vulgaire jusqu'au quinziéme, n'est qu'un cahos d'avantures barbares, sous des noms barbares.

DARGONNE (*Noël*) né à Paris en 1634. Chartreux à Gaillon. C'est le seul Chartreux qui ait cultivé la Littérature. Ses *Mélanges*, sous le nom de Vigneul de

Marville, sont remplis d'anecdotes curieuses & hazardées. m. en 1704.

DESCARTES (*René*) né en Touraine en 1596. fils d'un Conseiller au Parlement de Bretagne. Le plus grand Mathématicien de son tems, mais le Philosophe qui connut le moins la nature, si on le compare à ceux qui l'ont suivi. Il passa presque toute sa vie hors de France pour philosopher en liberté, à l'exemple de Saumaise qui avoit pris ce parti. Accusé d'Athéisme comme tant d'autres Philosophes, après avoir prouvé mieux qu'eux l'existence d'un Dieu. m. à Stockholm en 1650.

DESMARETS de Saint-Sorlin (*Jean*) né à Paris en 1595. Il travailla beaucoup à la Tragédie de *Mirame* du Cardinal de Richelieu. Sa Comédie des *Visionnaires* passa pour un chef-d'œuvre, mais c'est que Moliére n'avoit pas encor paru. Il fut Contrôleur-Général de l'extraordinaire des guerres & Secretaire de la marine du Levant. Sur la fin de sa vie il fut plus connu par son fanatisme que par ses ouvrages. m. en 1676.

DOMAT, célébre Jurisconsulte. Son livre *des loix civiles* a eu beaucoup d'approbation.

DOUJAT (*Jean*) né à Toulouse en

1639.

1639. Jurisconsulte & homme de lettrés. Il faisoit tous les ans un enfant à sa femme & un livre. Le Journal des Savans l'appelle grand-homme; il ne faut pas prodiguer ce titre. m. en 1688.

DUBOIS (*Gerard*) né à Orléans en 1629. de l'Oratoire. Il a fait l'*Histoire de l'Eglise de Paris*. mort en 1696.

DUCHÉ, Valet de Chambre de Louis XIV, fit pour la cour quelques Tragédies tirées de l'Ecriture à l'exemple de Racine, non avec le même succès.

DUCHÊNE (*André*) né en Touraine en 1584. Historiographe du Roi, auteur de beaucoup d'histoires & de recherches généalogiques. On l'appelloit le pere de l'Histoire de France. m. en 1640.

DUFRÊNOI (*Charles*) né à Paris en 1611. Peintre & Poëte. Son poëme *de la Peinture* a réussi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vers latins que ceux du siécle d'Auguste. m. en 1665.

DUFRÉNI (*Charles*) né à Paris en 1648. Il passoit pour petit-fils de Henri IV & lui ressembloit. Son pere avoit été Valet de Garderobe de Louis XIII, & le fils l'étoit de Louis XIV, qui lui fit toûjours du bien malgré son dérangement, mais qui ne put l'empêcher de mourir pauvre. A-
vec

vec beaucoup d'esprit & plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de Comédies, & il n'y en a guères où l'on ne trouve des scénes jolies & singuliéres. m. en 1724.

DUPLEIX (*Scipion*) de Condom. Quoique né en 1559, peut être compté dans le siécle de Louis XIV, aïant encor vécu sous son regne. Il est le premier Historien qui ait cité en marge ses autorités, précaution absolument néceſſaire quand on n'écrit pas l'histoire de son tems. On ne lit plus son histoire de France, parce que depuis lui on a mieux fait & mieux écrit. m. en 1661.

ESPRIT (*Jacques*) né à Béziers en 1611. auteur du livre *de la fauſſeté des vertus humaines*, qui n'est qu'un commentaire du Duc de la Rochefoucault. Le Chancelier Séguier, qui goûta sa littérature, lui fit avoir un brévet de Conseiller d'État. m. en 1678.

LE Marquis de la FARE, connu par ses Mémoires & par quelques Vers agréables. Son talent pour la Poësie ne se dévelopa qu'à l'âge de près de soixante ans. Ce fut Madame de Cailus, l'une des plus aimables personnes de ce siécle par sa beauté & par son esprit, pour laquelle il fit ses premiers vers, & peut-être les plus délicats qu'on ait de lui.

Ma-

M'abandonnant un jour à la tristesse
Sans espérance & même sans désirs,
Je regrettois les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disois-je, sans retour,
Et n'es-tu pas cruel, amour!
Toi que j'ai fait dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuïeuse indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui plein d'une joie inhumaine
Me dit en souriant, Tircis, ne te plains plus;
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Cailus.

mort en 1713.

LA FAÏETTE (*Marie Madelaine* de la Vergne Comtesse de). Sa *Princesse de Clèves* & *sa Zaïde* furent les premiers Romans, où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des avantures naturelles décrites avec grace. Avant elle on écrivoit d'un stile empoulé des choses incroïables. m. en 1693.

FÉLIBIEN (*André*) né à Chartres en 1619. Il est le premier qui dans les inscriptions de l'hôtel de ville ait donné à Louis Quatorze le nom de *Grand*. Ses *Entretiens*

sur

sur la vie des Peintres sont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il est élégant, profond, & il respire le goût. Mais il dit trop peu de choses en trop de paroles, & est absolument sans méthode. m. en 1695.

FÉNELON (*François* de Salignac) Archévêque de Cambrai, né en Périgord en 1651. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens. Tous partent d'un cœur plein de vertu, mais son *Télémaque* l'inspire. Il a été vainement blamé par Gueudeville & par l'Abbé Faidit, m. à Cambrai en 1715.

FERRAND, Conseiller de la Cour des Aides. On a de lui de très-jolis Vers.

FEUQUIÉRES de Pas (le Marquis de) né à Paris en 1648. Officier consommé dans l'art de la guerre, & excellent guide s'il est critique trop sévére, m. en 1711.

LE FÉVRE (*Tannegui*) né à Caen en 1615. Calviniste, Professeur à Saumur, méprisant ceux de la Secte & demeurant parmi eux, plus Philosophe que Huguenot, écrivant aussi bien en latin qu'on puisse écrire dans une langue morte, faisant des Vers Grecs qui doivent avoir eû peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui aïent les lettres, est d'avoir produit Madame de Dacier. m. en 1678.

LE

LE FÉVRE (*Anne*) Madame Dacier. Née Calviniste à Saumur en 1615, illustre par la science. Le Duc de Montausier la fit travailler à l'un de ces livres qu'on nomme *Dauphins*, pour l'éducation de *Monseigneur*. Le *Florus* avec des notes latines est d'elle. Ses traductions de Terence & d'Homére lui font un honneur immortel. On ne pouvoit lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avoit traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition. m. en 1720 au Louvre.

FLÉCHIER (*Esprit*) du Comtat d'Avignon, né en 1632. Evêque de Lavaur & puis de Nîmes. Poëte François & Latin, Historien, Prédicateur, mais connu surtout par ses belles Oraisons funébres. Son histoire de Théodose a été faite pour l'éducation de *Monseigneur*. Le Duc de Montausier avoit engagé les meilleurs esprits de France, à travailler par de bons ouvrages à cette éducation. m. en 1710.

FLEURY (*Claude*) né en 1640. Sous-Précepteur du Duc de Bourgogne & Confesseur de Louis XV son fils, vécut à la cour dans la solitude & dans le travail. Son Histoire de l'Eglise est la meilleure qu'on ait jamais faite, & les discours préliminaires encor au-dessus de l'histoire. m. en 1723.

LA

LA FONTAINE (*Jean*) né à Château-Thiéri en 1621. le plus simple des hommes, mais admirable dans son genre quoique négligé & inégal. Il fut le seul des grands hommes de son tems qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV. Il y avoit droit par son mérite & par sa pauvreté. m. en 1695.

FORBIN (*Claude* Chevalier de) Chef d'Escadre en France, Grand-Amiral du Roi de Siam. Il a laissé des Mémoires curieux qu'on a rédigés, & on peut juger entre lui & du Gué-Trouin.

LA FOSSE (*Antoine*) né en 1658. *Manlius* est sa meilleure piécé de théatre. m. en 1708.

FRAGUIER (*Claude*) né à Paris en 1666. bon Littérateur & plein de goût. Il n'a écrit que des Vers latins & quelques Dissertations. m. en 1728.

FURETIÉRE (*Antoine*) né en 1620. fameux par son Dictionnaire & par sa querelle. m. en 1688.

GALANT (*Antoine*) né en Picardie en 1646. Il apprit à Constantinople les langues orientales, & traduisit une partie des Contes Arabes, qu'on connoit sous le titre des *mille & une nuit*. m. en 1715.

GACON (*François*) né à Lyon en 1667. mis

mis par le Pere Nicéron dans le Catalogue des hommes illustres, & qui n'a été fameux que par de mauvaises satires. Il a eû grande part à ce recueil de grossiéres plaisanteries qu'on appelle brévets de la calotte. Ces turpitudes ont pris leur source dans je ne sai quelle association qu'on appelloit le régiment des fous & de la calotte. Ce n'est pas là assurément du bon goût. Les honnêtes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages & leurs auteurs qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur exemple. m. en 1725.

L'Abbé GALLOIS (*Jean*) né à Paris en 1632. Savant universel, fut le premier qui travailla au Journal des Savans avec le Conseiller-Clerc Sallo, qui avoit conçu l'idée de ce travail. Il enseigna depuis un peu de latin au Ministre d'Etat Colbert, qui malgré ses occupations crut avoir assez de tems pour apprendre cette langue; il prenoit surtout ses leçons en carosse dans ses voïages de Versailles à Paris. On disoit avec vraisemblance, que c'étoit en vuë d'être Chancelier. On peut observer, que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres, ne savoient pas le latin, Louis XIV & Monsieur Colbert. m. en 1707.

GASSENDI (*Pierre.*) né en Provence en 1592. Restaurateur d'une partie de la Physique d'Epicure. Il sentit la nécessité des atomes & du vuide. Newton & d'au-

tres ont démontré depuis ce que Gassendi avoit affirmé. Il eut moins de réputation que Descartes, parce qu'il étoit plus raisonnable, & qu'il n'étoit pas inventeur; mais on l'accusa comme Descartes d'Athéisme. Quelques-uns crurent, que celui qui admettoit le vuide comme Epicure nioit un Dieu comme lui. C'est ainsi que raisonnent les calomniateurs. Gassendi en Provence, où l'on n'étoit point jaloux de lui, étoit appellé le Saint Prêtre; à Paris quelques envieux l'appelloient l'Incrédule. m. en 1656.

GÉDOUIN, Chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris. Auteur d'une excellente traduction de Quintilien, &c.

L'Abbé GENEST, né en 1635. Prêtre, Aumonier de la Duchesse d'Orléans femme du Régent. Il a fait plusieurs Tragédies. Sa *Pénélope* eut beaucoup de succès, m. en 1719.

LE GENDRE (*Louis*) né à Rouen en 1655. a fait une Histoire de France. Pour bien faire cette histoire, il faudroit la plume & la liberté du Président de Thou; & il seroit encor très-difficile de rendre les premiers siécles intéressans. m. en. 1733.

L'Abbé GIRARD. Son livre des Synonymes est très-utile.

GODEAU (*Antoine*) l'un de ceux qui ser-

servirent à l'établissement de l'Académie Françoise. Poëte, Orateur & Historien. On sait que pour faire un jeu de mots le Cardinal de Richelieu lui donna l'Evêché de Grasse, pour le *Bénédicite* mis en vers. Son Histoire Ecclésiastique en prose fut plus estimée que son Poëme sur les Fastes de l'Eglise. Il se trompa en croïant égaler les fastes d'Ovide; ni son sujet ni son génie n'y pouvoient suffire. C'est une grande erreur de penser, que les sujets chrétiens puissent convenir à la poësie comme ceux du paganisme, dont la mythologie aussi agréable que fausse animoit toute la nature. m. en 1672.

GODEFROI (*Théodore*) fils de Denys Godefroi Parisien. Homme savant, né à Genéve en 1580. Historiographe de France sous Louis XIII & Louis XIV. Il s'appliqua sur-tout aux titres & au cérémonial. m. en 1649.

GODEFROI (*Denys*) son fils, né à Paris en 1615. Historiographe de France comme son pere. m. en 1681.

GOMBERVILLE (*Marin*) né à Paris en 1600. l'un des premiers Académiciens. Il écrivit de grands Romans avant le tems du bon goût. m. en 1674.

GONDI (*Jean François*) Cardinal de Retz, né en 1613. qui vécut en *Catilina* dans sa jeunesse, & en *Atticus* dans sa vieillesse. Plusieurs endroits de ses Mé-

moires font dignes de Saluste; mais tout n'est pas égal. m. en 1679.

GOURVILLE, Valet de Chambre du Duc de la Rochefoucault, devenu son ami & même celui du grand Condé. Dans le même tems pendu à Paris en effigie, & envoïé du Roi en Allemagne; ensuite proposé pour succéder au grand Colbert dans le ministére. Nous avons de lui des Mémoires de sa vie, écrits avec naïveté, dans lesquels il parle de sa naissance & de sa fortune avec indifférence.

LE GRAND (*Joachim*) né en Normandie en 1653. éléve du Pere le Cointe. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'Histoire. m. en 1732.

GUERRET (*Gabriel*) né à Paris en 1641. connu dans son tems par son Parnasse réformé & par la guerre des Auteurs. Il avoit du goût; mais son Discours, *si l'empire de l'éloquence est plus grand que celui de l'amour*, ne prouveroit pas qu'il en eût. Il a fait le Journal du Palais conjointement avec Blondeau; ce Journal du Palais est un recueil des Arrêts des Parlemens de France, Jugemens souvent différens dans des Causes semblables. Rien ne fait mieux voir combien la Jurisprudence a besoin d'être réformée, que ce besoin qu'on a de recueillir des Arrêts. m. en 1688.

Du Guet (*Jacques Joseph*) né en Forez en 1649. l'une des meilleures plumes du parti Janséniste. Son livre de l'*Education d'un Roi* n'a point été fait pour le Roi de Sardaigne, comme on l'a dit. m. en 1733.

Du Gué-Trouin, d'Armateur devenu Lieutenant-Général des armées navales. L'un des plus grands hommes en son genre, a donné des Mémoires écrits du stile d'un soldat, & propres à exciter l'émulation chez ses compatriotes.

Du Hamel (*Jean Baptiste*) de Normandie, né en 1624. Sécretaire de l'Académie des Sciences. Quoique Philosophe il étoit Théologien. La Philosophie, qui s'est perfectionnée depuis lui, a nui à ses ouvrages; mais son nom a subsisté. m. en 1706.

Le Comte de Hamilton (*Antoine*) né à Caën. On a de lui quelques jolies Poësies; & il est le premier, qui ait fait des Romans dans un goût plaisant, qui n'est pas le burlesque de Scarron.

Hardouin (*Jean*) Jésuite, profond dans l'histoire & chimérique dans les sentimens.

Hénaut, connu par le Sonnet de l'Avorton, par d'autres piéces, & qui auroit une très grande réputation si les trois pre-

miers chants de sa traduction de Lucréce, qui furent perdus, avoient paru & avoient été écrits comme ce qui nous est resté du commencement de cet ouvrage. Au reste la postérité ne le confondra pas avec un homme du même nom & d'un mérite supérieur, à qui nous devons la plus courte & la meilleure histoire de France, & peut-être la seule maniére dont il faudra désormais écrire toutes les grandes histoires. Car la multiplicité des faits & des écrits devient si grande, qu'il faudra bientôt tout réduire au extraits & aux dictionnaires, Mais il sera difficile d'imiter l'auteur de l'Abrégé Chronologique, d'approfondir tant de choses en paroissant les effleurer.

D'HERBELOT (*Barthelemi*) né à Paris en 1625. le premier parmi les François, qui connut bien les langues & les histories orientales, Peu célébre d'abord dans sa patrie. Reçu par le Grand Duc de Toscane Ferdinand Second avec une distinction qui apprit à la France à connoître son mérite. Rappellé ensuite & encouragé par Colbert qui encourageoit tout. Sa *Bibliothéque Orientale* est aussi curieuse que profonde. m. en 1695.

HERMANT (*Godefroi*) né à Beauvais en 1617. Il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantissent avec la dispute. m. en 1690.

LA

LA HIRE (*Philippe*) né à Paris en 1640. fils d'un bon Peintre. Il a été grand Mathématicien, & a beaucoup contribué à la fameuse Méridienne de France. m. en 1718.

L'HÔPITAL (*François* Marquis de) né en 1662. le premier qui ait écrit en France sur le Calcul inventé par Newton, qu'il appella les infiniment petits : c'étoit alors un prodige. m. en 1704.

D'HOSIER (*Pierre*) né à Marseille en 1592. fils d'un Avocat. Il fut le premier qui débrouilla les Généalogies, & qui en fit une science. Louis XIII le fit Gentilhomme ordinaire de sa Chambre. Louis XIV lui donna un brévet de Conseiller d'Etat. De véritablement grands hommes ont été bien moins récompensés. Leurs travaux n'étoient pas si nécessaires à la vanité humaine. m. en 1660.

DES HOULIÉRES (*Antoinette* de la Garde). De toutes les Dames Françoises qui ont cultivé la Poësie, c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vers. m. en 1694.

HUET (*Pierre Daniel*) né à Caën en 1630. Savant universel, & qui conserva la même ardeur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Appellé auprès de la Reine Christine à Stockholm, il fut ensuite un des hommes illustres qui con-

tribuérent à l'éducation du Dauphin. Jamais Prince n'eut de pareils Maîtres. Huet se fit Prêtre à quarante ans; il eut l'Evêché d'Avranche, qu'il abdiqua ensuite, pour se livrer tout entièr à l'étude dans la retraite. De tous ses livres *le Commerce & la Navigation des Anciens*, & *l'Origine des Romans*, sont le plus d'usage. Son *Traité sur la foiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, & a paru à quelques uns démentir sa *Demonstration Evangélique*. m. en 1721.

JACQUELOT (*Isaac*) né en Champagne en 1647. Calviniste, Pasteur à la Haie & à Berlin. Il a fait quelques ouvrages sur la Religion. m. en 1708.

JOLI, (*Gui*) Conseiller au Châtelet, Sécretaire du Cardinal de Rètz, a laissé des Mémoires, qui sont à ceux du Cardinal ce qu'est le domestique au maître; mais il y a des particularités curieuses.

DE L'ISLE (*Guillaume*) né à Paris en 1675. Il a réformé la Géographie, qui aura longtems besoin d'être perfectionnée. C'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphére en longitude. Il a enseigné à Louis XV la Géographie, & n'a point fait de meilleur éléve. Ce Monarque a composé, après la mort de son maître, un traité du cours de tous les fleuves. Guillaume de l'Isle est le premier qui ait eû le titre de Premier Géographe du Roi. m. en 1726.

LABBE (*Philippe*) né à Bourges en 1607. Jesuite. Il a rendu de grands services à l'Histoire. On a de lui soixante & seize ouvrages. m. en 1667.

LE LABOUREUR (*Jean*) né à Montmorenci en 1623. Il a beaucoup éclairci l'Histoire. C'est dommage qu'il ait fait le Poëme de *Charlemagne*. m. en 1675.

LAINÉ OU LAINEZ (*Alexandre*) né dans le Haynault en 1650. Poëte singudont on a recueilli quelques vers très-heureux, mais en petit nombre. m. en 1701.

LAMBERT (*Anne Thérése* de Marguenat de Courcelles, Marquise de) née en 1647. Dame de beaucoup d'esprit, a laissé quelques écrits d'une Morale utile & d'un stile agréable. Son traité *de l'Amitié* fair voir qu'elle méritoit d'avoir des amis. Le nombre des Dames, qui ont illustré ce beau siécle, est une des grandes preuves des progrès de l'esprit humain.

Le Donne son venute in eccellenza
Di ciascun' arte ove hanno posto cura. Ariost.

m. à Paris en 1733.

LAMI (*Bernard*) né au Mans en 1640. de l'Oratoire. Savant dans plus d'un genre. Il composa ses Elémens de Mathématiques dans un voïage qu'il fit à piéd de Grenoble à Paris. m. en 1715.

LANCELOT (*Claude*) né à Paris en 1615. Il eut part à des ouvrages très-utiles, que firent les solitaires de Port-Roïal pour l'éducation de la jeunesse. m. en 1695.

DE LARREY (*Isaac*) né en Normandie en 1638. Son Histoire d'Angleterre fut estimée avant celle de Rapin de Thoyras; & son Histoire de Louis XIV ne le fut jamais. m. à Berlin en 1719.

LAUNAI (*François*) né à Angers en 1612. Jurisconsulte & homme de lettres. Il fut le premier qui enseigna le Droit François à Paris. m. en 1693.

LAUNOI (*Jean*) né en Normandie en 1603. Docteur en Théologie. Savant laborieux & Critique intrépide. Il détrompa de plusieurs erreurs, & surtout sur des Saints, dont il nia l'existence. On peut juger s'il eut des ennemis. On sait qu'un Curé de Saint-Roch disoit: *je lui fais toûjours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon Saint-Roch*. m. en 1678.

LAURIÉRE (*Eusebe*) né à Paris en 1659. Avocat. Personne n'a plus approfondi la Jurisprudence & l'origine des loix. C'est lui, qui dressa le plan du Recueil des Ordonnances; ouvrage immense, qui signale le regne de Louis XV. m. en 1728.

LE-

LÉMERY (*Nicolas*) né à Rouen en 1645. fut le premier Chimiste raisonnable, & le premier qui ait donné une Pharmacopée universelle. m. en 1715.

LENFANT (*Jacques*) né en Beausse en 1661. Calviniste. Son *Histoire du Concile de Constance* est son meilleur ouvrage. m. à Berlin en 1728.

DES LIONS (*Jean*) né à Pontoise en 1615. Docteur de Sorbonne, homme singulier, auteur de plusieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver, que les réjouissances à la fête des Rois sont des profanations, & que le monde alloit bientôt finir. m. en 1700.

LE LONG (*Jacques*) né à Paris en 1655. de l'Oratoire. Sa *Bibliotheque Historique de France* est d'une grande recherche & d'une grande utilité, à quelques fautes près. m. en 1721.

DE LONGUERUË (*Louis* du Four) né à Charleville en 1652. Abbé du Jard. Il savoit, outre les langues savantes, toutes celles de l'Europe & l'histoire universelle. On prétend qu'il composa de mémoire la Description Historique & Géographique de la France ancienne & moderne. mort vers l'an 1724.

LONGUEVAL (*Jacques*) né en 1681. Jésuite. Il a fait huit volumes de l'Histoi-

ré de l'Eglise Gallicane, continuée par le Pere Fontenay. m. en 1735.

DE LA LOUBÉRE (*Simon*) né à Toulouse en 1642, & envoïé à Siam en 1687. On a de lui des Mémoires de ce païs, meilleurs que ses Sonnets & ses Odes. m. en 1729.

MABILLON (*Jean*) né en Champagne en 1632. Bénédictin. C'est lui, qui étant chargé de montrer le trésor de Saint-Denis, demanda à quitter cet emploi, parce qu'il n'aimoit pas à mêler la fable avec la vérité. Il a fait de profondes recherches. Colbert l'emploïa à rechercher les anciens titres. m. en 1707.

MAIGNAN (*Emanuël*) né à Toulouse en 1601. Minime. L'un de ceux qui ont appris les Mathématiques sans maître. Professeur de Mathématiques à Rome, où il y a toûjours eû depuis un Proféſſeur Minime François. m. à Toulouse en 1676.

MALEBRANCHE (*Nicolas*) né à Paris en 1638. de l'Oratoire. L'un des plus profonds méditatifs qui aïent jamais écrit. Animé de cette imagination forte qui fait plus de disciples que la vérité, il en eut de son tems. Il y avoit des Malebranchistes. Il a montré admirablement les erreurs des sens & de l'imagination; & quand il a voulu sonder la nature de l'âme, il s'est perdu dans cet abîme comme les autres. Il est, ainsi que Descartes, un grand homme

avec

avec lequel on apprend bien peu de chose. m. en 1715.

MALÉZIEUX (*Nicolas*) né à Paris en 1650. Les Elémens de Géométrie du Duc de Bourgogne, sont les leçons qu'il donna à ce Prince. Il se fit une réputation par sa profonde littérature. Madame la Duchesse du Maine fit sa fortune. m. en 1727.

DE MARCA (*Pierre*) né en 1594. Etant veuf & aïant plusieurs enfans, il entra dans l'Eglise & fut nommé à l'Archévêché de Paris. Son livre *de la Concorde de l'Empire & du Sacerdoce* est estimé. m. en 1662.

DE MAROLES (*Michel*) né en Touraine en 1600. fils du célébre Claude de Maroles Capitaine des Cent-Suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'Henri IV contre Marivaux. Michel, Abbé de Villeloin, composa 69 ouvrages, dont plusieurs sont des traductions utiles dans leur tems. m. en 1681.

MARSOLLIER (*Jacques*) né à Paris en 1657. Chanoine Régulier de Sainte-Géneviéve. Connu par plusieurs Histoires bien écrites. m. en 1724.

MARTIGNAC (*Etienne*) né en 1628. Le premier qui donna une traduction supportable en prose de Virgile, d'Horace, &c. Je doute qu'on les traduise jamais heureusement en vers. Ce ne seroit pas assez

d'a-

d'avoir leur génie, la différence des langues est un obstacle presque invincible. m. en 1698.

LA MARRE (*Nicolas*) né à Paris en 1641. Commissaire au Châtelet. Il a fait un ouvrage qui étoit de son ressort, *l'Histoire de la Police.* Il n'est bon que pour les Parisiens, & meilleur à consulter qu'à lire. Il eut pour récompense un part sur le produit de la Comédie, dont il ne jouit jamais : il auroit autant valu assigner aux Comédiens une pension sur les gages du Guet.

MASCARON (*Jules*) de Marseille, né en 1634. Evêque de Tulles & puis d'Agen. Ses Oraisons Funébres balancérent d'abord celles de Bossuet, mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme. m. en 1703.

MASSILLON, né en Provence en 1663. de l'Oratoire, Evêque de Clermont. Le Prédicateur qui a le mieux connu le monde. Plus fleuri que Bourdalouë, plus agréable, & dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'Académicien, & l'homme d'esprit; d'ailleurs Philosophe modéré & tolérant. m. en 1742.

MAUCROIX (*François*) né à Noyon en 1619. Historien, Poëte & Litterateur. m. en 1708.

MÉNAGE (*Gilles*) d'Angers. Né en 1613.

1613. Il a prouvé, qu'il est plus aisé de faire des Vers en Italien qu'en François. Ses Vers Italiens sont estimés même en Italie; & notre langue doit beaucoup à ses recherches. Il étoit savant en plus d'un genre. m. en 1692.

MÉNÉTRIER (*Claude François*) né en 1631. a beaucoup servi à la science du Blazon, des Emblêmes & des Devises. m. en 1705.

MÉRI (*Jean*) né en Berri en 1645. l'un de ceux qui ont le plus illustré la Chirurgie. Il a laissé des Observations utiles. m. en 1722.

MÉZERAI (*François*) né à Argentan en Normandie en 1610. Son Histoire de France est très-connuë; ses autrès écrits le sont moins. Il perdit ses pensions, pour avoir dit ce qu'il croïoit la vérité. D'ailleurs plus hardi qu'exact, & inégal dans son stile. m. en 1683.

LE MOINE (*Pierre*) Jésuite, né en 1602. Sa *Dévotion Aisée* le rendit ridicule. Mais il eût pu se faire un grand nom par sa *Louisiade*. Il avoit une prodigieuse imagination. Pourquoi donc ne réussit-il pas? c'est qu'il n'avoit ni goût ni connoissance du génie de sa langue, ni des amis séveres. m. en 167 .

MOLIÉRE (*Jean Baptiste*) né à Paris en 1620.

1620. le meilleur des Poëtes Comiques de toutes les nations. La difficulté qu'on fit de l'enterrer, est un reproche à la France. Cet article a engagé à relire les Poëtes Comiques de l'antiquité. Il faut avouer, que si on compare l'art & la régularité de notre théatre avec ces scénes décousues des Anciens, ces intrigues foibles, cet usage grossier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids & sans vraisemblance, ce qu'ils ont fait & ce qu'ils veulent faire; il faut avouer, dis-je, que Moliére a tiré la Comédie du cahos, ainsi que Corneille en a tiré la Tragédie; & que les François ont été supérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. m. en 1673.

MONGAUT, Précepteur du Duc d'Orléans fils du Régent. Sa traduction des Lettres de Cicéron & ses notes sont trés-estimées.

LA MONNOYE (*Bernard*) né en 1641. excellent Littérateur. m. en 1732.

MONTFAUCON (*Bernard*) né en 1655. Bénédictin. L'un des plus savans Antiquaires de l'Europe. m. en 1741.

MONTPENSIER (*Anne Marie Louise* d'Orléans) connuë sous le nom de *Mademoiselle*; fille de Gaston d'Orléans, née à Paris en 1627. Ses *Mémoires* sont plus d'une femme occupée d'elle, que d'une Princesse témoin de grands événemens; mais il

il s'y trouve des choses très-curieuses. m. en 1693.

MORÉRI (*Louis*) né en Provence en 1643. On ne s'attendoit pas que l'auteur du *Païs d'Amour*, & le traducteur de *Rodriguez* entreprît dans sa jeunesse le premier Dictionnaire de faits, qu'on eut encor vu. Ce grand travail lui coûta la vie. L'ouvrage réformé & très-augmenté porte encor son nom, & n'est plus de lui. C'est une ville nouvelle bâtie sur le plan ancien. Trop de Généalogies suspectes ont fait tort surtout à cet ouvrage si utile. m. en 1680.

MORIN (*Michel Jean Baptiste*) né en Beaujolois en 1583. Médecin, Mathématicien, & par les préjugés du tems Astrologue. Il tira l'horoscope de Louis XIV. Malgré cette charlatanerie il étoit savant m. en 1656.

MORIN (*Jean*) né à Blois en 1591. très savant dans les Langues Orientales & dans la Critique. m. à l'Oratoire en 1659.

MORIN (*Simon*) né en Normandie en 1623. On ne parle ici de lui, que pour déplorer sa fatale folie & celle de Saint-Sorlin-Desmarets son accusateur. Saint-Sorlin fut un fanatique, qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritoit que les petites-maisons, fut brulé vif en 1663, avant que la Philosophie eût fait assez de

progrès pour empêcher les Savans de dogmatiser, & les Juges d'être si cruels.

La Motte-Houdart (*Antoine*) né à Paris en 1672. célébre par ses ouvrages, & aimable par ses mœurs. Il avoit beaucoup d'amis, c'est à dire qu'il y avoit beaucoup de gens qui se plaisoient dans sa société. Je l'ai vu mourir sans qu'il eût personne auprès de son lit en 1731.

De Motteville (*Françoise Bertaut*) née en 1615 en Normandie. Cette Dame a écrit des *Mémoires*, qui regardent particuliérement la Reine Anne mere de Louis XIV. On y trouve beaucoup de petits faits, avec un grand air de sincérité. m. en 1689.

Le Nain de Tillemont (*Sebastien*) fils de *Jean* le Nain Maître des Requêtes, né à Paris en 1637. Eléve de Nicole, & l'un des plus savans écrivains de Port-Roïal. Son Histoire des Empereurs, & ses seize volumes de l'Histoire Ecclésiastique sont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilations d'anciens historiens; car l'histoire, avant l'invention de l'Imprimerie étant peu contredite, étoit peu exacte. m. en 1698.

Naudé (*Gabriël*) né à Paris en 1600. Médecin, & plus Philosophe que Médécin. Attaché d'abord au Cardinal Barberin à Rome, puis au Cardinal de Riche-
lieu

lieu, au Cardinal Mazarin & ensuite à la Reine Christine dont il alla quelquetems grossir la cour savante; retiré enfin à Abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ses livres, son *Apologie des Grands Hommes accusés de Magie*, est presque le seul qui soit demeuré. On feroit un plus gros livre des grands hommes accusés d'impiété depuis Socrate.

—— Populs nam solos credit habendos
Esse Deos quos ipse colit.

m. en 1653.

NEMOURS (*Marie* de Longueville Duchesse de) née en 1625. On a d'elle des *Mémoires*, où l'on trouve quelques particularités des tems malheureux de la Fronde. m. en 1707.

NEVERS (*Philippe* Duc de). On a de lui des piéces de Poësie d'un goût très-singulier. Son esprit & ses talens se sont perfectionnés dans son petit-fils. m. en 1707.

NICERON (*Jean Pierre*) de l'Oratoire, né à Paris en 1685. auteur des *Mémoires sur les hommes illustres dans les lettres*. Tous ne sont pas illustres; mais il parle de chacun convenablement; il n'appelle point un orfévre grand homme. Il mérite d'avoir place parmi les Savans utiles. m. en 1738.

NICOLE (*Pierre*) né à Chartres en 1625. un des meilleurs Ecrivains de Port-Roïal. Ce qu'il a écrit contre les Jésuites n'est guères lu aujourd'hui ; & ses *Essais de Morale*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre surtout des moïens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre ; mais cette paix est peut-être aussi difficile à établir que celle de l'Abbé de Saint-Pierre. m. en 1695.

D'ORLÉANS (*Joseph*) Jésuite. Le premier qui ait choisi dans l'histoire les Révolutions pour son seul objet. Celles d'Angleterre qu'il écrivit, sont d'un stile éloquent ; mais depuis le regne de Henri Huit il est plus disert que fidéle. m. en 1698.

OZANAN (*Jacques*) Juif d'origine, né près de Dombes en 1640. Il apprit la Géométrie sans maître dès l'âge de quinze ans. Il est le premier qui ait fait un *Dictionnaire de Mathématiques*. Ses *Récréations Mathématiques* ont toûjours un grand débit. mort en 1717.

PAGI (*Antoine*) Provençal, né en 1624. Franciscain. Il a corrigé Baronius, & a eû pension du Clergé pour cet ouvrage. mort en 1699.

PAPIN (*Isaac*) né à Blois en 1657. Calviniste. Aïant changé de Religion il écri-

écrivit contre elle. mort en 1709.

PARDIES (*Ignace Gaston*) Jésuite, né à Pô en 1638. connu par ses *Elémens de Géométrie*, & par son livre *sur l'Ame des Bêtes*. mort en 1673.

PARENT (*Antoine*) né à Paris en 1666. bon Mathématicien. Il est encor un de ceux qui apprirent la Géométrie sans maître. Ce qu'il y a de plus singulier de lui, c'est qu'il vécut longtems à Paris libre & heureux avec moins de deux-cent livres de rente. mort en 1716.

PASCAL (*Blaise*) fils du premier Intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623. Génie prématuré. Il voulut se servir de la supériorité de ce génie, comme les Rois de leur puissance; il crut tout soumettre & tout abaisser par sa force. La langue & l'éloquence lui doivent beaucoup. mort en 1662.

PATIN (*Gui*) né à Houdan en 1601. Médecin, plus fameux par ses Lettres médisantes que par sa médecine. Son recueil de Lettres a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent des nouvelles anecdotes que tout le monde aime, & des satires qu'on aime davantage. Il sert à faire voir, combien les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, sont des guides infidéles pour l'histoire. Ces nouvelles se trouvent sou-

vent fausses ou défigurées par la malignité; d'ailleurs cette multitude de petits faits n'est guères prétieuse qu'aux petits esprits. mort en 1672.

PATIN (*Charles*) né à Paris en 1633. fils de *Gui* Patin. Ses ouvrages sont lus des Savans, & les Lettres de son pere le sont des gens oisifs. Charles Patin très-savant Antiquaire quitta la France, & mourut Professeur en Médecine à Padouë en 1693.

PATRU (*Olivier*) né à Paris en 1604. le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. Il reçut dans sa derniére maladie une gratification de Louis XIV, à qui on dit qu'il n'étoit pas riche. mort en 1681.

PAVILLON (*Etienne*) né à Paris en 1632. Avocat-Général au Parlement de Metz, connu par quelques Poësies écrites naturellement. mort en 1705.

PÉLISSON-FONTANIER (*Paul*) né à Béziers en 1624. Poëte médiocre, & homme très-éloquent & très-savant, Premier Commis du Surintendant Fouquet, Maître des Comptes, puis Maître des Requêtes & chargé d'emploïer le revenu des œconomats à faire quitter aux Huguenots leur religion, qu'il avoit quittée lui-même. On a de lui beaucoup d'ouvrages, des Priéres pendant la Messe, un Traité sur l'Eucharistie, un Recueil de Piéces Galantes. Mais

Mais ce qui lui a fait le plus d'honneur, ce sont ses Discours pour Monsieur Fouquet, & son Histoire de la Conquête de la Franche-Comté. Les Protestans ont prétendu qu'il étoit mort avec indifférence; les Catholiques ont soûtenu le contraire. mort en 1693.

PERRAULT (*Claude*) né à Paris en 1613. Il fut Médecin; mais il n'exerça la Médecine que pour ses amis. Il devint, sans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont du rapport au dessein & dans les Mécaniques. Bon Physicien, grand Architecte. Il encouragea les arts sous la protection de Colbert, & eut de la réputation malgré Boileau. mort en 1688.

PERRAULT (*Charles*) né en 1626. frere de Claude. Contrôleur-Général des Bâtimens sous Colbert, donna la forme aux Académies de Peinture, de Soulpture & d'Architecture. Utile aux gens de lettres, qui le recherchérent pendant la vie de son protecteur, & qui l'abandonnérent ensuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les Anciens; mais sa grande faute est de les avoir critiqués maladroitement. mort en 1703.

PETAU (*Denis*) né à Orléans 1583. Jésuite. Il a réformé la Chronologie. On a de lui soixante & dix ouvrages. mort en 1652.

PETIS DE LA CROIX (*François*) l'un de

ceux, dont le grand Miniſtre Colbert encouragea & récompenſa le mérite. Louis XIV l'envoïa en Turquie & en Perſe à l'âge de ſeize ans, pour apprendre les langues orientales. Qui croiroit qu'il a compoſé une partie de la vie de Louis XIV en Arabe, & que ce livre eſt eſtimé dans l'Orient? On a de lui *l'Hiſtoire de Gengiskam & de Tamerlan, tirée des anciens auteurs Arabes*, & pluſieurs livres utiles; mais ſa *Traduction de mille & un jour*, eſt ce qu'on lit le plus.

L'homme eſt de glace aux vérités,
Il eſt de feu pour le menſonge.

mort en 1713.

PETIT (*Pierre*) né à Paris en 1617. Philoſophe & Savant. Il n'a écrit qu'en latin. mort en 1687.

PÉZRON (*Paul*) de l'Ordre de Cîteaux. Né en Bretagne en 1639. Grand Antiquaire, qui a travaillé ſur l'origine de la langue des Goths. mort en 1706.

DU PIN (*Louis*) né en 1637. Docteur de Sorbonne. Sa *Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques* lui a fait beaucoup de réputation & quelques ennemis. mort en 1719.

LA PLACETTE (*Jean*) de Béarn, né en 1639. Miniſtre Proteſtant à Copenhague &

& en Hollande. Eſtimé pour ſes divers ouvrages. mort à Utrecht en 1718.

DE POLIGNAC (*Melchior*) Cardinal, né au Vélay en 1662. Auſſi bon Poëte Latin qu'on peut l'être dans une langue morte; très-éloquent dans la ſienne. L'un de ceux qui ont prouvé, qu'il eſt plus aiſé de faire des vers latins que des vers françois. mort en 1741.

PORÉE (*Charles*) né en Normandie en 1675. Jéſuite. Du petit nombre des Profeſſeurs qui ont eu de la célébrité chez les gens du monde. Eloquent dans le goût de Sénéque. Poëte très-Bel-Eſprit. Son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres & la vertu à ſes diſciples. mort en 1741.

DE PUY-SÉGUR (le Maréchal) Il nous a laiſſé *l'Art de la Guerre* comme Boileau a donné l'art poëtique.

QUÊNEL (*Pâquier*) né en 1634. de l'Oratoire. Il a été malheureux en ce qu'il s'eſt vu le ſujet d'une grande diviſion parmi ſes compatriotes. D'ailleurs il a vécu pauvre & dans l'exil. Ses mœurs étoient ſévéres, comme celles de tous ceux qui ne ſe ſont occupés que de diſputes. Trente pages changées & adoucies dans ſon livre auroient épargné des querelles à ſa patrie; mais il eût été moins célébre. mort en 1719.

Le Quien (*Michel*) né en 1661. Dominicain. Homme très savant. Il a beaucoup travaillé sur les Eglises d'Orient & sur celle d'Angleterre. Il a surtout écrit contre *le Courayer* sur la Validité des Ordinations des Evêques Anglicans. Mais les Anglois ne font pas plus de cas de ces disputes, que les Turcs n'en font des dissertations sur l'Eglise Grecque. mort en 1703.

Quinaut (*Philippe*) né à Paris en 1635. Auditeur des Comptes, célébre par ses Poësies Lyriques, & par la douceur qu'il opposa aux satires très-injustes de Boileau. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenses que donna Louis XIV. mort en 1688.

La Quintinie (*Jean*) né à Poitiers en 1626. Il a créé l'art de la culture des Jardins & de la transplantation des arbres. Ses préceptes ont été suivis de toute l'Europe; & ses talens récompensés magnifiquement par Louis XIV. mort en

Le Marquis de Quincy, Lieutenant-Général d'Artillerie, auteur de l'Histoire Militaire de Louis XIV. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent suivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. Ces détails pourroient fournir des exemples, s'il y avoit des cas pareils; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guerre. Les res-

ressemblances sont toûjours imparfaites, les différences toûjours grandes. La conduite de la guerre est comme les jeux d'adresse, qu'on n'apprend que par l'usage; & les jours d'action sont des jeux de hazard.

RACINE (*Jean*) né à la Ferté-Milon en 1639. élevé à Port-Roïal. Il portoit encor l'habit ecclésiastique quand il fit la Tragédie de *Théagéne* qu'il présenta à Moliére, & celles des *Fréres ennemis*, dont Moliére lui donna le sujet. Il est intitulé Prieur de l'Epinai dans le privilége de l'*Andromaque*. Louis XIV fut sensible à son extrême mérite. Il lui donna une charge de Gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voïages de Marly, le fit coucher dans sa chambre dans une de ses maladies, & le combla de gratifications. Cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'étoit pas aussi Philosophe que grand Poëte. On lui a rendu justice fort tard.
„ Nous avons été touchés, dit Saint-Evre-
„ mont, de *Mariamne*, de *Sophonisbe*, d'*Al-*
„ *cionée*, d'*Andromaque*, & de *Britannicus*".
C'est ainsi qu'on mettoit non seulement la mauvaise *Sophonisbe* de Corneille, mais encor les impertinentes piéces d'*Alcionée* & de *Mariamne* à côté de ces chefs-d'œuvre immortels. L'or est confondu avec la bouë pendant la vie des artistes, & la mort les sépare. mort en 1699.

RAN-

RANCÉ (*Jean* de Bouthillier) né en 1626. commença par traduire *Anacréon*, & inſtitua la réforme effraïante de la Trappe 1664. Il ſe diſpenſa, comme légiſlateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui ſe paſſe ſur la terre. Il écrivit avec éloquence. mort en 1700.

RAPIN (*René*) né à Tours en 1621. Jéſuite, connu par le Poëme des Jardins en Latin, & par beaucop d'ouvrages de Littérature. mort en 1687.

RAPIN DE THOYRAS (*Paul*) né à Caſtres en 1661. Réfugié en Angleterre & longtems Officier. L'Angleterre lui doit la meilleure hiſtoire qu'on ait de ce roïaume, & la ſeule impartiale dans un païs où l'on n'écrit guères que par eſprit de parti. mort à Weſel en 1725.

RÉGIS (*Silvain*) né en Agénois en 1632. Ses livres de Philoſophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. mort en 1707.

REGNARD (*François*) né à Paris en 1647. Il eut été célébre par ſes voïages. C'eſt le premier François qui alla juſqu'en Laponie. Il grava ſur un rocher ce vers. *Siſtimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.* Pris ſur la mer de Provence par des Corſaires, eſclave à Alger, racheté, établi en France dans les charges de Tréſorier de France & de Lieu-

Lieutenant des Eaux & Forêts. Il vécut en voluptueux & en Philosophe. Né avec un génie vif, gai & vraiment comique. Sa comédie du *Joueur* est mise à côté de celles de Moliére. Il faut se connoître peu aux talens & au génie des auteurs, pour penser qu'il ait dérobé cette piéce à Dufréni. Il dédia la Comédie des *Ménechmes* à Despréaux, & ensuite écrivit contre lui, parce que Boileau ne lui rendit pas assez de justice. Cet homme si gai mourut de chagrin à 52 ans. On prétend même qu'il avança ses jours. m. en 1699.

RÉGNIER DESMARÊTS (*Séraphin*) né à Paris en 1632. Il a rendu de grands services à la langue; est auteur de quelques Poësies Françoises & Italiennes. Il fit passer une de ses piéces Italiennes pour être de Pétrarque. Il n'eut pas fait passer ses Vers François sous le nom d'un grand Poëte. m. en 1713.

RENAUDOT (*Théopraste*) Médecin, très-savant en plus d'un genre. Le premier auteur des Gazettes en France. m. en 1679.

RENAUDOT (*Eusébe*) né en 1646. très savant dans l'Histoire & dans les Langues de l'Orient. On peut lui reprocher d'avoir empêché que le Dictionnaire de Bayle ne fût imprimé en France. m. en 1720.

RICHELET (*César Pierre*) le premier qui ait

ait donné un Dictionnaire presque tout satirique, exemple plus dangereux qu'utile.

DU RIER (*Pierre*) né à Paris en 1605. Sécretaire du Roi, Historiographe de France. Pauvre malgré ses charges. Il fit dix-neuf piéces de théatre & treize traductions, qui furent toutes bien reçues de son tems. m. en 1658.

LA ROCHEFOUCAULT (*François* Duc de) né en 1613. Ses Mémoires sont lus, & on sait par cœur ses pensées. m. en 1680.

ROHAULT (*Jacques*) né à Amiens en 1620. Il abrégea & il exposa avec clarté & méthode la Philosophie de Descartes. Mais aujourd'hui cette Philosophie, erronée presque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été opposée aux erreurs anciennes. m. en 1675.

ROLIN (*Charles*) né à Paris en 1661. Recteur de l'Université. Le premier de ce corps qui a écrit en François avec pureté & avec noblesse. Quoique les derniers tomes de son Histoire Ancienne faits trop à la hâte ne répondent pas au premier, c'est encor la meilleure compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquens & que Rolin l'étoit. m. en 1741.

ROTROU (*Jean*) né en 1609. Le fonda-

dateur du Théatre. La premiére scéne & une partie du quatriéme acte de *Venceslas* sont des chefs-d'œuvre. Corneille l'appelloit son pere. On sait combien le pere fut surpassé par le fils. *Venceslas* ne fut composé qu'après le *Cid*. m. vers 1650.

ROUSSEAU (*Jean Baptiste*) né à Paris en 1669. De très-beaux vers, de grandes fautes & de longs malheurs le rendirent très-fameux. Il faut ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets semblables à plusieurs qu'il avoit avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcérent contre lui. Ce n'est pas que deux tribunaux, & même des corps plus nombreux ne puissent commettre unanimement de très-violentes injustices, quand l'esprit de parti domine. Il y avoit un parti furieux acharné contre Rousseau. Peu d'hommes ont autant excité & senti la haine. Il mourut très-malheureux à Bruxelles, en 1740.

DE LA RUE (*Charles*) né en 1643, Jésuite. Poëte Latin, Poëte François & Prédicateur. L'un de ceux qui travaillérent à ces livres nommés *Dauphins*, pour l'éducation de *Monseigneur*. Virgile lui tomba en partage. m. en 1725.

I DE LA SABLIÉRE (*Antoine* de Rambouillet). Ses Madrigaux sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel. m. en 1680.

SA-

SACY le MAÎTRE (*Louis Isaac*) né en 1613. l'un des bons écrivains de Port-Roïal. C'est de lui qu' est la *Bible de Royaumont*, & une *Traduction des Comédies de Térence*. m. en 1684.

LE SAGE né en 1667. Son Roman de *Gilblas* est demeuré, parce qu'il y a du naturel. m. en 1747.

SAINT-AULAIRE (*François Joseph* de Beaupoil Marquis de). C'est une chose très singuliére, que les plus jolis vers qu'on ait de lui, aïent été faits lorsqu'il étoit plus que nonagénaire. Il ne cultiva guères le talent de la Poësie qu'à l'âge de plus de soixante ans, comme le Marquis de la Fare. Dans les premiers vers qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci qu'on attribua à la Fare.

O Muse legére & facile,
Qui sur le côteau d'Hélicon
Vintes offrir un vieil Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui sait rendre douce & tranquile
La plus incommode saison;
Vous qui de tant de fleurs sur le Parnasse écloses
Orniez à ses côtés les graces & les ris,
Et qui cachiez ses cheveux gris
Sous tant de couronnes de roses, &c.

Ce fut sur cette piéce, qu'il fut reçu à l'Aca-

ca-

cadémie; & Boileau alléguoit cette même piéce pour lui refuser son suffrage. Il est mort en 1742, à près de cent ans, d'autres disent à cent-deux. Un jour, à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il soupoit avec Madame la Duchesse du Maine. Elle l'appelloit Apollon, & lui demandoit je ne sais quel secret. Il lui répondit :

La Divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étois Apollon ne seroit point ma Muse :
Elle seroit Thétis & le jour finiroit.

Anacréon moins vieux fit de bien moins jolies choses. Si les Grecs avoient eu des Ecrivains tels que nos bons auteurs, ils auroient été encor plus vains, & nous leur applaudirions aujourd'hui avec encor plus de raison.

SAINTE-MARTHE. Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en Savans. Le premier *Gaucher de Sainte-Marthe*, eut *Charles*, qui fut éloquent pour son tems. m. en 1555.

Scevole, neveu de *Charles*, se distingua dans les lettres & dans les affaires. Ce fut lui qui reduisit Poitiers sous l'obéissance de Henri IV. Il mourut à Loudun en 1623. & le fameux Urbain Grandier prononça son oraison funébre.

Abel de Sainte-Marthe son fils culti-

va les lettres comme son pere & mourut en 1652. Son fils nommé *Abel*, comme lui marcha sur ses traces. m. en 1706.

Scevole & *Louis* de Sainte-Marthe, freres jumeaux, fils du premier *Scevole*. Enterrés tous deux à Paris dans le même tombeau à Saint-Séverin, furent illustres par leur savoir. Ils composérent ensemble le *Gallia Christiana*.

Denis de Sainte-Marthe, leur frere, acheva cet ouvrage. m. à Paris en 1725.

Pierre Scevole de Sainte-Marthe, frere aîné du dernier Scevole, fut Historiographe de France. m. en 1690.

SAINT-PIERRE (l'*Abbé* de) a contribué par ses écrits à faire établir la taille proportionelle. Ses idées politiques n'ont pas toûjours été des rêves.

SAINT-EVREMONT (*Charles*) né en Normandie en 1613. Une Morale voluptueuse, des Lettres écrites à des gens de cour dans un tems où ce mot de cour étoit prononcé avec emphase par tout le monde, des Vers médiocres qu'on appelle des Vers de *société* faits dans des sociétés illustres, tout cela avec beaucoup d'esprit contribua à la réputation de ses ouvrages. Un nommé *Desmaizeaux* les a fait imprimer avec une vie de l'auteur, qui contient seul un gros volume; & dans ce gros vo-

lu-

lume. Il n'y a pas quatre pages intéressantes. Il n'est grossi que des mêmes choses qu'on trouve dans les œuvres de Saint-Evremont: c'est un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur. C'est par de tels artifices qu'on a trouvé le secret de multiplier les livres à l'infini sans multiplier les connoissances. On connoit son exil, sa philosophie & ses ouvrages. Quand on lui demanda à sa mort s'il vouloit se réconcilier, il répondit: „ je voudrois me réconcilier avec l'appétit ". Il est enterré à Westminster avec les Rois & les hommes illustres d'Angleterre. m. en 1703.

SAINT-PAVIN (*Dénis* Sanguin de) Il étoit au nombre des hommes de mérite, que Despréaux confondit dans ses satires avec les mauvais écrivains. Le peu qu'on a de lui passe pour être d'un goût délicat. On peut connoître son mérite personnel par cette épitaphe, que fit pour lui Sieubet le Maître des Requêtes, l'un des esprits les plus polis de ce siécle.

Sous ce tombeau gît Saint-Pavin:
Donne des larmes à sa fin.
Tu fus de ses amis peut-être?
Pleure ton sort & le sien:
Tu n'en fus pas? pleure le tien
Passant, d'avoir manqué d'en être.

mort en 1670.

SALLO (*Denis*) né en 1626. Conſeiller du Parlement de Paris. Inventeur des Journaux. Bayle perfectionna ce genre, déshonoré enſuite par quelques Journaux, que publiérent à l'envi des libraires avides, & que des écrivains obſcurs remplirent d'extraits infidéles, d'inepties & de menſonges. Rien n'a plus nui à la littérature, plus répandu le mauvais goût, & plus confondu le vrai avec le faux. mort en 1669.

SANDRAS DE COURTILS, né à Montargis en 1644. On ne place ici ſon nom, que pour avertir les François & ſurtout les étrangers combien ils doivent ſe défier de tous ces faux Mémoires imprimés en Hollande. Courtils fut un des plus coupables écrivains de ce genre. Il inonda l'Europe de fictions, ſous le nom d'hiſtoires. Il étoit bien honteux, qu'un Capitaine du régiment de Champagne allat en Hollande vendre des menſonges aux libraires. Lui & ſes imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons Princes qui dédaignent de ſe venger, & contre les citoïens qui ne le peuvent, ont mérité l'exécration publique. Il a compoſé *la Conduite de la France depuis la paix de Nimégue*, & *la Réponſe* au même livre; *l'Etat de la France ſous Louis XIII & ſous Louis XIV*; *la Conduite de Mars dans les guerres de Hollande*; *les Conquêtes amoureuſes du grand Alcandre*; *les Intrigues amoureuſes de la France*; *la Vie de* Tu-

Turenne; celle de l'Amiral Coligni; les Mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Monbrun, de Vordac, de la Marquise du Frêne; le Testament Politique de Colbert, & beaucoup d'autres ouvrages qui ont amusé & trompé les esprits foibles. m. à Paris en 1712.

SANSON (*Nicolas*) né à Abbeville en 1600. Le pere de la Géographie avant Guillaume de l'Isle. mort en 1667. Ses deux fils héritérent de son mérite.

SANTEUIL (*Jean Bapt.*) né à Paris en 1600. Excellent Poëte Latin, si on peut l'être, & qui ne pouvoit faire de vers François. Ses Hymnes sont chantés dans l'église. mort en 1697.

SARRASIN)*Jean François*) né près de Caën en 1605. a écrit agréablement en prose & en vers. mort en 1655.

SAUMAISE (*Claude*) né en Bourgogne en 1588. retiré à Leide pour être libre. Homme d'une érudition connuë. mort en 1653.

SAUVEUR (*Joseph*) né à la Fléche en 1653. Il apprit sans maître les élémens de la Géométrie. Il est un des premiers, qui ait calculé les avantages & les désavantages des jeux de hazard. Il disoit, que tout ce que peut un homme en Mathématique un autre le peut aussi. Cela s'entend pour ceux qui se bornent à apprendre, mais

non, pour les inventeurs. Il avoit été muet jusqu'à l'âge de sept ans. mort en 1716.

SCARRON (*Paul*) fils d'un Conseiller de la Grand'-Chambre né en 1598. Ses Comédies sont plus burlesques que comiques. Son *Virgile Travesti* n'est pardonnable qu'à un bouffon. Son *Roman Comique* est presque le seul de ses ouvrages que les gens de goût aiment encore. C'est ce que Boileau avoit prédit. mort en 1660.

SCUDÉRI (*George de*) né au Havre de Grace en 1603. Favorisé du Cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille. Son nom est plus connu que ses ouvrages. mort en 1667.

SCUDÉRI (*Magdelaine*) sœur de George née au Havre en 1607. plus connuë aujourd'hui par quelques vers agréables qui restent d'elle, que par les énormes Romans de *la Clélie* & du *Cyrus*. Louis XIV lui donna une pension, & l'accueillit avec distinction. morte en 1701.

SÉGRAIS (*Jean*) né à Caën en 1625. *Mademoiselle* l'appelle *une maniere de bel esprit*; mais c'étoit en effet un très-Bel-Esprit, & un véritable homme de lettres. Il fut obligé de quitter le service de cette Princesse, pour s'être opposé à son mariage avec le Comte de Lausun. Ses Eglogues & sa traduction de Virgile furent estimées,

mées, mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il est remarquable qu'on a retenu des vers de la Pharsale de Brébœuf, & aucun de l'Enéide de Ségrais. Cependant Boileau loue Ségrais & dénigre Brébœuf. mort en 1701.

SENECÉ, Premier Valet de Chambre de Marie Thérèse. Poëte d'une imagination singuliére. Son conte du *Kaimac*, à quelques endroits près, est un ouvrage distingué. C'est un exemple qui apprend qu'on peut très-bien conter d'une autre maniére que La Fontaine. On peut observer que cette piéce, la seule bonne qu'il ait faite, est la seule qui ne se trouve pas dans son Recueil.

SÉVIGNÉ (*Marie* de Rabutin) née en 1626. Ses Lettres remplies d'anecdotes, écrites avec liberté, & d'un stile qui peint & anime tout, sont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'esprit, & encor plus de ces lettres supposées dans lesquelles on veut imiter le stile epistolaire, en étalant de faux sentimens & de fausses avantures à des correspondans imaginaires. morte en 1696.

SIMON (*Richard*) né en 1638. de l'Oratoire. Excellent critique. Son Histoire de l'origine & du progrès des Revenus Ecclésiastiques, son Histoire Critique du Vieux Testament &c. sont lûes de tous les Savans. mort à Dieppe en 1712.

SORBIÉRE (*Samuel*) né en Dauphiné en 1610. l'un de ceux qui ont porté le titre d'Historiographe de France. Ami du Pape Clément Neuf avant son exaltation, ne recevant que de foibles marques de la générosité de ce Pontife il lui écrivit: „ Saint Pere, vous envoïez des manchet- „ tes à celui qui n'a point de chemise ". Il effleura beaucoup de genres de science. mort en 1670.

DE LA SUZE (la Comtesse de *Henriette* de Coligni) célébre dans son tems par son esprit & par ses Elégies. C'est elle qui se fit Catholique parce que son mari étoit Huguenot, & qui s'en sépara afin (disoit la Reine Christine) de ne voir son mari ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre. morte en 1673.

TALLEMANT (*François*) né à la Rochelle en 1620. Second traducteur de Plutarque. mort en 1693.

TALLEMANT (*Paul*) né à Paris en 1642. Quoiqu'il fut petit-fils du riche Montoron, & fils d'un Maître de Requêtes qui avoit eu deux-cent-mille livres de rente de notre monnoie d'aujourd'hui, il se trouva presque sans fortune. Colbert lui fit du bien comme aux autres gens de lettres. Il a eu la principale part à l'Histoire du Roi par Médailles. mort en 1712.

TALON (*Omer*) Avocat-Général du Par-

Parlement de Paris, a laissé des Mémoires utiles, dignes d'un bon magistrat & d'un bon citoïen. mort en 1652.

TARTERON, Jésuite. Il a traduit les Satires d'Horace, de Perse & de Juvenal; & a supprimé les obscénites grossiéres dont il est étrange que Juvenal & surtout Horace aïent souillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeunesse pour laquelle il croïoit travailler, mais sa traduction n'est pas assez littérale pour elle; le sens est rendu mais non pas la valeur des mots.

TERRASSON (l'Abbé) Philosophe pendant sa vie & à sa mort. Il y a de beaux morceaux dans son *Setos*. Sa Traduction de Diodore est utile, son Examen d'Homére sans aucun goût. mort en 1750.

THIERS (*Jean Baptiste*) né à Chartres 1641. On a de lui beaucoup de Dissertations. C'est lui qui écrivit contre l'inscription du Couvent des Cordeliers de Rheims, *à Dieu & à Saint François tous deux crucifiés*. mort en 1703.

THOMASSIN (*Louis*) de l'Oratoire. Né en Provence en 1619. Homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des Conférences sur les Peres, sur les Conciles & sur l'Histoire. Il oubia sur la fin de sa vie tout ce qu'il avoit sçu, & ne se souvint plus d'avoir écrit. mort en 1695.

TOINARD (*Nicolas*) né à Orléans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du Cardinal Noris sur les Epoques Syriennes. Sa Concordance des quatre Evangélistes en grec passe pour un ouvrage curieux. Il n'étoit que savant, mais il l'étoit profondément. mort en 1706.

TOURREIL (*Jacques*) né à Toulouse en 1656. Célébre par sa traduction de Démosthéne. mort en 1715.

TOURNEFORT (*Joseph* Pitton de) né en Provence en 1656. Le plus grand Botaniste de son tems. Il fut envoyé par Louis XIV en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Gréce & en Asie pour perfectionner l'Histoire Naturelle. Il rapporta 1356 nouvelles espéces de plantes, & il nous apprit à connoître les nôtres. mort en 1708.

LE TOURNEUX, né en 1640. Son *Année Chrétienne* est dans beaucoup de mains, quoique mise à Rome à l'index des livres prohibés, ou plûtôt parce qu'elle y est mise. mort en 1686.

TRISTAN L'HERMITE, Gentilhomme de Gaston d'Orléans frere de Louis XIII. Le prodigieux & long succès qu'eut sa Tragédie de *Mariamne* fut le fruit de l'ignorance où l'on étoit alors. On n'avoit pas mieux;

mieux; & quand la réputation de cette pièce fut établie, il fallut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a beaucoup de nations chez qui des ouvrages très médiocres passent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'est pas trouvé de génie qui les ait surpassés. On ignore communément que Tristan ait mis en vers l'Office de la Vierge, & il n'est pas étrange qu'on l'ignore. mort en 1655.

VAILLANT (*Jean Foy*) né à Beauvais en 1632. Le public lui doit la Science des Médailles, & le Roi la moitié de son Cabinet. Le Ministre Colbert le fit voiager en Italie, en Grèce, en Egypte, en Turquie, en Perse. Des Corsaires d'Alger le prirent en 1674 avec l'Architecte Desgodets. Le Roi les racheta tous deux. Jamais Savant n'essuia plus de dangers. mort en 1706.

VAILLANT (*Jean François*) né à Rome en 1665 pendant les voiages de son père. Antiquaire comme lui. mort en 1708.

VALINCOURT (*Jean Baptiste Henri du* Trousset de) né en Picardie en 1659. Une épitre que Despréaux lui a adressée fait sa plus grande réputation. On a de lui quelques petits ouvrages. Il étoit bon Littérateur. Il fit une assez grande fortune qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de lettres. m. en 1730.

VA-

VARIGNON (*Pierre*) né à Caën en 1654. Mathématicien célébre. m. en 1722.

VARILLAS (*Antoine*) né dans la Marche en 1624. Hiſtorien plus agréable qu'exact. m. en 1696.

LE VASSOR (*Michel*) de l'Oratoire. Réfugié en Angleterre. Son Hiſtoire de Louis XIII, diffuſe, peſante & ſatirique, a été recherchée pour beaucoup de faits ſinguliers qui s'y trouvent. m. en 1718.

VAUBAN (le Maréchal de) né en 1633. Sa Dixme réelle n'a pu être exécutée & eſt en effet impraticable. On a de lui pluſieurs Mémoires dignes d'un ſi bon citoïen. m. en 1707.

VAUGELAS (*Claude Favre* de) né à Chambéri en 1585. C'eſt un des premiers qui ont épuré & reglé la langue, & de ceux qui pouvoient faire des Vers Italiens ſans en pouvoir faire de François. Il retoucha pendant trente ans ſa traduction de Quinte-Curce. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ſes ouvrages toute ſa vie. mort en 1650.

VAVASSEUR, né dans le Charolois en 1605. Jéſuite, grand Littérateur. Il fit voir le premier, que les Grecs & les Romains n'ont jamais connu le ſtile burlesque qui n'eſt qu'un reſte de barbarie. m. en 1681.

LE

LE VAYER (*François*) né à Paris en 1588. Précepteur de *Monsieur* frere de Louis XIV, & qui enseigna le Roi un an. Historiographe de France, Conseiller d'Etat. Grand Pirrhonien & connu pour tel. Son Pirrhonisme n'empêcha pas qu'on ne lui confiat une éducation si prétieuse. On trouve beaucoup de science & de raison dans ses ouvrages trop diffus. m. en 1672.

VERGIER (*Jacques*) né à Paris en 1675. Il est à l'égard de La Fontaine ce que Campistron est à Racine. Imitateur foible mais naturel. Mort assassiné à Paris par des voleurs en 1720. On laisse entendre dans le Moréri, qu'il avoit fait une parodie contre un Prince puissant qui le fit tuer. Ce conte est faux & absurde.

VERTOT (*René Aubert*) né en Normandie en 1655. Historien agréable & élégant. m. en 1735.

VICHART de SAINT-RÉAL (*César*) né à Chamberi, mais élevé en France. Son Histoire de la Conjuration de Venise est un chef-d'œuvre. Sa vie de Jésus-Christ est bien différente. m. en 1692.

VILLARS de MONTFAUCON (l'Abbé de) né en 1635. Célébre par le *Comte de Gabalis*. C'est une partie de l'ancienne mythologie des Perses. L'auteur fut tué en 1673 d'un coup de pistolet. On dit que les Sil-

Silphes l'avoient assassiné pour avoir révélé leurs mistéres.

VILLARS (le Maréchal Duc de) né en 1652. Le premier tome des Mémoires qui portent son nom est entiérement de lui. m. en 1734.

VILLEDIEU (Madame de). Ses Romans lui firent de la réputation. Au reste on est bien éloigné de vouloir donner ici quelque prix à tous ces Romans dont la France a été & est encor inondée ; ils ont presque tous été, excepté *Zaïde*, des productions d'esprits foibles, qui écrivent avec facilité des choses indignes d'être luës par des esprits solides ; ils sont même pour la plûpart dénués d'imagination, & il y en a plus dans quatre pages de l'Arioste que dans tous ces insipides écrits qui gâtent le goût des jeunes gens. m. en 1683.

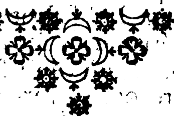
VOITURE (*Vincent*) né à Amiens en 1598. C'est le premier qui fut en France ce qu'on appelle un Bel-Esprit. Il n'eut guères que ce mérite dans ses écrits, sur lesquels on ne peut guères se former le goût. Mais ce mérite étoit alors très-rare. On a de lui de très-jolis Vers mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la Reine Anne d'Autriche, & qu'on n'imprima pas dans son recueil, sont un monument de cette liberté galante qui regnoit à la cour de

de cette Reine, dont les Frondeurs lassérent la douceur & la bonté.

> *Je pensois si le Cardinal,*
> *J'entends celui de la Valette,*
> *Pouvoit voir l'éclat sans égal*
> *Dans lequel maintenant vous êtes, **
> *J'entens celui de la beauté,*
> *Car auprès je n'estime guère,*
> *Cela soit dit sans vous déplaire,*
> *Tout l'éclat de la Majesté.*

Il fit aussi des Vers Italiens & Espagnols avec succès. m. en 1648.

* Alors on étoit dans l'usage de retrancher dans les Vers des lettres finales qui incommodoient, *vous ête* pour *vous êtes*. C'est ainsi qu'en usent les Italiens & les Anglois. La Poësie Françoise est trop génée & très-souvent trop prosaïque.



AR-



ARTISTES CELEBRES.

Musiciens.

LA MUSIQUE françoise, du moins la vocale, n'est du goût d'aucune autre nation. Elle ne peut l'être, parce que la prosodie françoise est différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuïons toûjours sur la derniére syllabe; & toutes les autres nations pésent sur la pénultiéme, ou sur l'antépénultiéme, ainsi que les Italiens. Notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des *e muets*, & ces *e* qui ne sont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le sont dans la déclamation notée, & le sont d'une maniére uniforme, *gloi-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*... Voilà ce qui rend la plûpart de nos airs & notre récitatif insupportable à quiconque n'y est pas accoutumé. Le climat refuse encor aux voix la legéreté que donne celui d'Italie. Nous n'avons point l'habitude qu'on a chez le Pape & dans les autres Cours Italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraste avec la vivacité de notre nation, rendra toûjours la Mu-

Musique françoise propre pour les seuls François.

MALGRÉ toutes ces raisons, les étrangers, qui ont été longtems en France, conviennent que nos Musiciens ont fait des chefs-d'œuvre en ajustant leurs airs à nos paroles, & que cette déclamation notée est souvent une expression admirable; mais elle ne l'est que pour des oreilles très-accoutumées, & il faut une exécution parfaite.

LA Musique instrumentale s'est ressentie un peu de la monotonie & de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais plusieurs de nos symphonies, & surtout nos airs de danse ont trouvé plus d'applaudissement chez les autres nations. On les exécute dans beaucoup d'*Opéra* Italiens; il n'y en a presque jamais d'autres chez un Roi qui a un des meilleurs *Opéra* de l'Europe, & qui dans la foule de ses autres talens singuliers a daigné encor cultiver avec un très-grand soin celui de la musique.

Jean Baptiste LULLI né à Florence en 1633, amené en France à l'âge de 14 ans, & ne sachant encor que jouer du violon, fut le pere de la vraie Musique en France. Il sut accommoder son art au génie de la langue; c'étoit l'unique moïen de réussir. Il est à remarquer qu'alors la Musique Italienne ne s'éloignoit pas de la gravité & de la noble simplicité que nous admirons dans les récitatifs de *Lulli*.

APRÈS lui tous les Muſiciens, comme COLASSE, CAMPRA, DESTOUCHES & les autres, ont été ſes imitateurs, jusqu'à ce qu'enfin il eſt venu un homme, qui s'eſt élevé au-deſſus d'eux par la profondeur de ſon harmonie, & qui a fait de la muſique un art nouveau.

A l'égard des Muſiciens de Chapelle, quoiqu'il y en ait pluſieurs célébres en France, leurs ouvrages n'ont point encor été exécutés ailleurs.

Des Peintres, Sculpteurs, Architectes, Graveurs, &c.

IL n'en eſt pas de la PEINTURE comme de la Muſique. Une nation peut avoir un chant qui ne plaiſe qu'à elle, parce que le génie de ſa langue n'en admettra pas d'autres; mais les Peintres doivent repréſenter la nature qui eſt la même dans tous les païs, & qui eſt vuë avec les mêmes yeux.

IL faut, pour qu'un Peintre ait une juste réputation, que ſes ouvrages aïent un prix chez les étrangers. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir un petit parti, & d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

CE qui reſſerre quelquefois les talens des Peintres, eſt ce qui ſembleroit devoir les étendre. C'eſt le goût académique, c'eſt la maniére qu'ils prennent d'après ceux qui préſident. Les Académies ſont ſans doute très-utiles pour former des éléves, ſurtout quand les directeurs travaillent

lent dans le grand goût; mais si le chef a le goût petit, si sa maniére est aride & léchée, si ses figures grimaçent, si ses tableaux sont peints comme les éventails; les éléves subjugués par l'imitation, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entiérement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité sur les Académies. Aucun ouvrage, qu'on appelle académique, n'a été encor en aucun genre un ouvrage de génie. Donnez moi un Artiste tout occupé de la crainte de ne pas saisir la maniére de ses confreres, ses productions seront compassées & contraintes. Donnez moi un homme d'un esprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réussira. Presque tous les Artistes sublimes, ou ont fleuri avant les établissemens des Académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui regnoit dans ces sociétés.

Corneille, Racine, Despréaux, Le Moine, non seulement prirent une route différente de leurs confreres, mais ils les avoient presque tous pour ennemis.

Nicolas POUSSIN, né aux Andelis en Normandie en 1599, fut l'éléve de son génie; il se perfectionna à Rome. On l'appelle le Peintre des gens d'esprit; on pourroit aussi l'appeller celui des gens de goût. Il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le sombre du coloris de l'école romaine. Il étoit dans son tems le plus grand Peintre de l'Europe. Rappellé de Rome à Paris, il y céda à l'envie & aux

cabales; il ſe retira. C'eſt ce qui eſt arrivé à plus d'un Artiſte. Le *Pouſſin* retourna à Rome, où il vécut pauvre mais content. La philoſophie le mit au-deſſus de la fortune. m. en 1665.

Euſtache LE SUEUR, né à Paris en 1617. N'aïant eu que *Vouet* pour maître, devint cependant un Peintre excellent. Il avoit porté l'art de la peinture au plus haut point, lorſqu'il mourut à l'âge de 38 ans en 1655.

BOURDON & LE VALENTIN ont été célébres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'égliſe de Saint-Pierre de Rome, ſont du *Pouſſin*, du *Bourdon* & du *Valentin*.

Charles LE BRUN né à Paris en 1619. A peine eût-il dévelopé ſon talent, que le Surintendant Fouquet, l'un des plus généreux & des plus malheureux hommes qui aïent jamais été, lui donna une penſion de vingt-quatre-mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Il eſt à remarquer que ſon tableau *de la famille de Darius*, qui eſt à Verſailles, n'eſt point effacé par le coloris du tableau de *Paul Véroneſe* qu'on voit vis à-vis, & le ſurpaſſe beaucoup par le deſſein, la compoſition, la dignité, l'expreſſion & la fidélité du *Coſtume*. Les eſtampes de ſes tableaux des *batailles d'Alexandre* ſont encor plus recherchées que les *batailles de Conſtantin* par *Raphaël* & par *Jules Romain*. m. en 1690.

Pierre MIGNARD, né à Troies en Champagne en 1610, fut le rival de *Le Brun*

pen-

pendant quelquetems; mais il ne l'eſt pas aux yeux de la poſtérité. m. en 1695.

Joſeph PAROSSEL, né en 1648. bon peintre & ſurpaſſé par ſon fils. m. en 1704.

Jean JOUVENET, né à Rouen en 1644. éléve de *Le Brun*, inférieur à ſon maître quoique bon peintre. Il a peint presque tous les objets d'une couleur jaune. Il les voïoit de cette couleur par une ſinguliére conformatian d'organes. m. en 1717.

Jean Baptiſte SANTERRE. Il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai & tendre. Son tableau *d'Adam & d'Eve* eſt un des plus beaux qu'il y ait en Europe.

LA BOSSE s'eſt diſtingué par un mérite à-peu-près ſemblable.

Bon BOULOGNE, excellent peintre; la preuve en eſt que ſes tableaux ſont vendus fort cher.

Louis BOULOGNE. Ses tableaux qui ne ſont pas ſans mérite ſont moins recherchés que ceux de ſon frere.

RAOUS, peintre inégal; mais quand il a réuſſi, il a égalé le Rimbrand.

RIGAUT: quoiqu'il n'ait guères de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a repréſenté le Cardinal de Bouillon ouvrant l'année ſainte, eſt un chéf-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de *Rubens*.

DE TROIE a travaillé dans le goût de *Rigaut*.

VATEAU à été dans le gracieux à-peu-

près ce que *Téniéres* a été dans le grotesque. Il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

LE MOINE a peut-être surpassé tous ces peintres par la composition *du Salon d'Hercule* à Versailles. Cette apothéose d'Hercule étoit une flatterie pour le Cardinal Hercule de Fleuri, qui n'avoit rien de commun avec l'Hercule de la fable. Il eût mieux valu dans le salon d'un Roi de France représenter l'apothéose de Henri Quatre. *Le Moine* envié de ses confreres, & se croïant mal récompensé du Cardinal, se tua de désespoir.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme DESPORTES & OUDRY; d'autres ont réussi dans la mignature; plusieurs dans le portrait. Quelques Peintres se distinguent aujourd'hui dans de plus grands genres; & il est à croire que cet art ne périra pas.

LA SCULPTURE a été poussée à sa perfection sous Louis XIV, & se soûtient dans sa force sous Louis XV.

Jacques SARRASIN, né en 1598, fit des chefs-d'œuvre à Rome pour le Pape Clément VIII. Il travailla à Paris avec le même succès. m. en 1660.

Pierre PUGET, né en 1662. Architecte, Sculpteur & Peintre: célébre principalement par *l'Andromède* & par le *Milon Crotoniate*. m. en 1695.

LE GROS & THEODON ont embelli l'Italie de leurs ouvrages.

François GIRARDON, né en 1627, a égalé

galé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon & par le tombeau du Cardinal de Richelieu. m. en 1715.

LES COISEVAUX & les COUSTOUX se sont très-distingués, & sont encor surpassés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos Sculpteurs.

CHAVEAU, NANTEUIL, MELAN, AUDRAN, HEDELING, LE CLERC, les DREVET, POILLY, PICART, DUCHANGE & d'autres ont réussi dans les tailles douces, & leurs estampes ornent dans l'Europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir de tableaux.

DE simples Orfévres, tels que BALIN & GERMAIN, ont mérité d'être mis au rang des plus célébres artistes par la beauté de leur dessein, & par l'élégance de leur exécution.

IL n'est pas aussi facile à un génie né avec le grand goût de l'ARCHITECTURE de faire valoir ses talens, qu'à tout autre artiste. Il ne peut élever de grands monumens que quand des Princes les ordonnent. Plus d'un bon architecte a eu des talens inutiles.

François MANSARD a été un des meilleurs architectes de l'Europe. Le château ou plûtôt le palais de *Maisons* auprès de Saint-Germain est un chef-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entiére de se livrer à son génie.

Jules Hardouin MANSARD son neveu fit une fortune immense sous Louis XIV, & fut Surintendant des Bâtimens.

ON connoit assez les ouvrages élevés sur les desseins de PERRAULT, de LE-VAU, & de DORBAY.

L'ART des Jardins a été créé & perfectionné par LE NOTRE pour l'agréable, & par LA QUINTINIE pour l'utile.

LA GRAVÛRE en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des caractéres pour l'imprimerie, tout cela s'est ressenti des progrès rapides des autres arts.

LES Horlogers qu'on peut regarder comme des physiciens de pratique, ont fait admirer leur esprit dans leur travail.

ON a nüancé les étoffes, & même l'or qui les embellit, avec une intelligence & un goût si rare, que telle étoffe, qui n'a été portée que par luxe, méritoit d'être conservée comme un monument d'industrie.

ON a commencé à faire de la *Porcelaine* à Saint-Cloud, avant que l'on en fit dans le reste de l'Europe.

ENFIN le siécle passé a mis celui où nous sommes en état de rassembler en un corps, & de transmettre à la postérité le dépôt de toutes les sciences & de tous les arts, tous poussés aussi loin que l'industrie humaine a pu aller; & c'est à quoi travaille aujourd'hui une société de Savans, remplis d'esprit & de lumiéres. Cet ouvrage immense & immortel semble accuser la briéveté de la vie des hommes.

FIN.

TA-

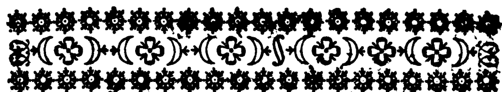


TABLE
DES
PRINCIPALES MATIERES.

A.

C.

C.

Char-

D.

Du-

E.

F.

G.

H.

K.

L.

M

Mar-

O.

O.

P.

Q.

R.

S.

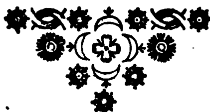
Saint-

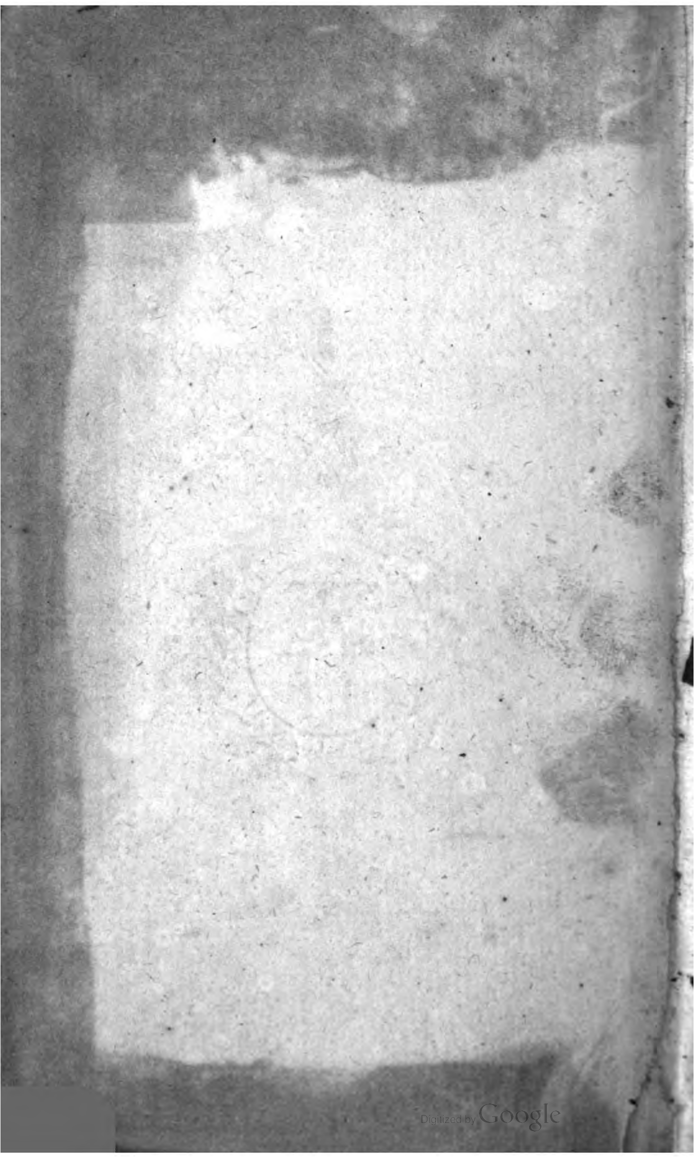
T.

Tem-

V.

Vi-






TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA